

Point n° 2 : Rapport d'activités 2017

Messieurs les Administrateurs trouveront en annexe le projet de rapport d'activités 2017.

Le service de gestion propose au Conseil d'administration d'approuver ce rapport moyennant les modifications éventuelles à y apporter.



Rapport d'activités 2017

Sommaire

Chapitre 1. Introduction	5
Chapitre 2. Mission du Port	7
2.1. Missions du Port	7
2.2. Organisation du Port	9
2.2.1. Conseil d'administration	9
2.2.2. Service de gestion	12
2.2.3. Ministre de tutelle	14
2.2.4. Plate-forme des Ports	14
2.2.5. Organes de contrôle	14
Chapitre 3. Communication	16
3.1. Actions menées par le GT Com	16
3.2. Actions spécifiques du PAN	16
Chapitre 4. Gestion domaniale	18
4.1. Inventaire de la situation existante	18
4.1.1. Domaine géré par le Port	18
4.1.2. Implantation des zones portuaires	18
4.1.3. Conditions d'installation - tarification	25
4.1.4. Evolution du nombre de concession	26
4.1.5. Occupation des zones portuaires	29
4.2. Acquisition de nouveaux terrains	32
4.3. Actions de valorisation des terrains libres et des nouveaux terrains aménagés	33
4.4. Amélioration des mesures de valorisation	34
Chapitre 5. Aspects économiques	36
5.1. Missions de développement économique et territorial	36
5.2. Missions de mobilité et de développement multimodal durable	37
5.2.1. Recettes de concession	37
5.2.2. Statistiques de transport de marchandises	40
5.3. Missions de développement du tourisme fluvial	50
5.3.1. Ports de plaisance	50
5.3.2. Restaurant d'Amée	55
Chapitre 6. Bilan environnemental	57
6.1. Bilan de l'année 2015	57
6.2. Mesures à prendre dans les années futures	57
Chapitre 7. Aspects budgétaires et comptables	59
7.1. Bilan de l'année 2017	59
7.1.1. Exécution du budget 2017	59
7.1.2. Exécution du budget investissement 2017	64
7.1.3. Comptes annuels de l'exercice 2017 certifiés par le réviseur	67
7.1.4. Situation de la trésorerie en 2017	81
7.1.5. Situation des emprunts	83
7.2. Budget 2018	84

7.3. Cour des Comptes	88
Chapitre 8. Bilan social	94
8.1. Conseil d'administration	94
8.2. Service de gestion	94
Chapitre 9. Evaluation générale du contrat de gestion	97
9.1. Tableau de bord	97
9.2. Réalisation de l'objet social	98
9.3. Réalisation des objectifs contractuels	98
9.4. Mesures pour améliorer la réalisation des objectifs fixés	101
9.5. Propositions éventuelles d'adaptation du contrat de gestion	101
9.6. Note quant au respect des engagements du Gouvernement wallon	101
Annexes	
Annexe 1 : Gestion patrimoniale	

Chapitre 1. Introduction

Le présent rapport constitue le troisième rapport annuel sur la mise en œuvre du contrat de gestion, lequel est entré en application le 01/01/2015 et porte sur une période de 5 ans.

Il comporte le bilan des activités du Port au cours de l'année 2017 sous les aspects :

- ✓ Communication
- ✓ Gestion domaniale
- ✓ Bilan économique
- ✓ Bilan environnemental
- ✓ Bilan financier
- ✓ Bilan social

Il comporte également une évaluation du contrat de gestion après trois années de fonctionnement.

Chapitre 2. Missions du Port

2.1. Missions du Port

Le Port autonome de Namur est un Organisme d'Intérêt public, ou Unité d'Administration Publique selon le nouveau vocable, est constitué par l'association des organismes suivants :

- la Région wallonne
- la Province de Namur
- le Bureau économique de la Province de Namur
- la Ville de Namur
- la Ville d'Andenne
- la Commune de Floreffe
- la commune de Sambreville

Ses missions ont été définies dans la Loi de création du Port du 20 juin 1978.

Elles ont fait l'objet d'une actualisation dans le cadre du contrat de gestion entre le Gouvernement wallon et les 4 ports autonomes wallon en vigueur depuis le 01/01/2015.

2.1.1. Loi de création du Port du 20 juin 1978

Le Port autonome de Namur a été créé par la Loi du 20 juin 1978. En vertu de cette loi, l'association a pour objet d'aménager, d'équiper, de gérer et d'exploiter les zones portuaires, y compris leurs dépendances, installations et terrains, qu'elle crée elle-même ou que lui confient la Région ou d'autres autorités publiques, et qui sont situés en Province de Namur.

En vue de la réalisation de cet objet, elle recherche les moyens propres à développer les ports publics de la région et prend toutes les mesures utiles pour les besoins du commerce et de l'industrie. Elle peut poursuivre son objet soit par exploitation directe, soit de toute autre manière. Elle peut poursuivre tout objet rattaché à l'objet principal et susceptible de concourir à sa réalisation ou de faciliter celle-ci.

La mission du Port Autonome de Namur s'étend, en ce qui concerne les ports qui lui sont confiés, aux murs de quai et aux murs de darse, tel qu'ils sont délimités par des plans dressés contradictoirement, ainsi qu'aux chaussées, accotements, terre-pleins et talus des voies d'accès aux divers quais depuis la limite de la voirie.

Sont à charge du Port, les frais de dragage des darses et, sur une longueur de 10 mètres, des lieux de stationnement des bateaux le long de tous les murs de quai qui lui sont remis, à l'exclusion des bassins de virement.

L'association est autorisée à accorder des concessions et autorisations à des tiers, à louer des biens meubles et immeubles, à percevoir des péages, redevances, droits de quai, produits de location et autres résultant de l'exploitation des installations et ouvrages, suivant les barèmes arrêtés par le Roi.

Le siège de l'association est établi à Namur.

2.1.2. Contrat de gestion du 01/01/2015

Ce contrat de gestion a été passé entre le Gouvernement wallon et le Port autonome de Namur. Il porte sur une durée de 5 ans à compter du 01/01/2015.

Ce contrat détermine les droits et obligations des 2 parties, ainsi que les règles et les modalités selon lesquelles le Port autonome de Namur exécute les missions de service public qui lui sont confiées par la Région wallonne.

Le contrat de gestion reprend les missions du port telles que définies dans la Loi de création du Port du 20 juin 1978, en les actualisant pour prendre en compte les évolutions et les nouveaux défis en termes économiques et environnementaux.

Il définit les missions de service public qui sont assignées au port :

La mission principale consiste à développer les activités économiques liées à la voie d'eau. A cette fin, le contrat de gestion définit les missions suivantes :

a) Missions de développement économique et territorial

- Favoriser le développement économique et l'emploi en attirant des entreprises sur les terrains gérés par le Port. Par leur implantation dans les zones portuaires, ces entreprises peuvent développer des activités et créer des synergies entre elles, en favorisant l'utilisation des produits d'une entreprise en tant que matière première pour une autre entreprise (économie circulaire).
- Diversifier les services offerts dans les zones portuaires, telles la collecte, l'élimination des déchets d'exploitation de la navigation.
- Stimuler l'activité économique en agissant comme interface pour mobiliser les aides et les soutiens publics pour la création et le développement d'activités économiques liées à la voie d'eau.
- Participer à la politique d'aménagement du territoire en mettant en œuvre des projets de réhabilitation de terrains en friche ou de chancres industriels en vue de leur exploitation portuaire.

b) Missions de mobilité et de développement multimodal

- Mettre à disposition des usagers du Port et des concessionnaires l'infrastructure et les services adéquats.
- Favoriser la mise en place d'outils et de la logistique nécessaires au transport multimodal.
- Contribuer au développement durable en favorisant la mobilité au sein de la Région par le soutien au transfert modal de et vers la voie d'eau.
- Contribuer à la mobilité générale par la mise en place de centres logistiques et d'infrastructures multimodales et intermodales.
- Promouvoir l'implantation d'entreprises liées à la voie d'eau et à la logistique.
- Promouvoir l'implantation et le développement d'entreprises liées aux activités de constructions et de réparations navales.
- Participer à la promotion et au développement du trafic fluvial.
- S'intégrer au sein des réseaux de transports européens notamment par une politique d'ouverture aux coopérations régionales, nationales et internationales, en sensibilisant les autorités compétentes aux opportunités offertes par les programmations européennes.

c) Missions d'entreprise régionale performante

- Promouvoir les services et l'image du Port.
- Stimuler le partenariat sous toutes ses formes tant dans la conception des projets que dans leur réalisation (investissement et exploitation) situés dans des zones à vocation portuaire et en vue de leur exploitation portuaire.
- Gérer, équiper, entretenir et développer les actifs propres et les actifs régionaux remis au Port en concertation avec les services de la Région wallonne.
- Gérer au mieux les ressources financières.
- Percevoir les redevances sur base des principes régionaux de tarification.
- Utiliser au mieux les ressources régionales en optimisant les coopérations et les synergies entre les différents ports wallons et les opérateurs publics wallons.
- Assurer l'efficacité du Port au travers d'une stratégie de développement pluriannuelle.
- Adapter les installations portuaires aux nouvelles technologies.
- Contribuer en tant qu'expert aux projets réglementaires portant sur la gestion et le développement portuaire en général (Europe, Région).

d) Missions de développement du tourisme fluvial

- Gérer les ports de plaisance en coordination avec le Commissariat au Tourisme.
- Développer l'attractivité touristique des ports de plaisance.
- Améliorer la gestion économique des ports de plaisance.

2.2. Organisation du Port

Acteur important de la Province de Namur, le Port veut offrir des services de manière optimale au service du développement économique de sa région et de ses missions en termes de développement fluvial (voir §2.1.2. du présent chapitre)

Pour ce faire, son mode de fonctionnement est basé sur son organisation interne et sur la recherche des meilleures synergies et les partenariats avec les acteurs concernés par les projets développés par le Port.

Organisation interne

- ✓ Le Conseil d'Administration
- ✓ Le service de gestion
- ✓ Le Ministre de tutelle
- ✓ Le Service Public de Wallonie – DGO2
- ✓ La plate-forme des ports autonomes wallons

Organismes de contrôle

- ✓ Le Réviseur d'entreprises
- ✓ La Cour des Comptes
- ✓ Les Commissaires du Gouvernement

Partenariats et synergies

- ✓ Au niveau international
 - L'AWEX (Agence Wallonne à l'Exportation)
 - la FEPI (Fédération Européenne des Ports Intérieurs)
- ✓ Au niveau national
 - L'AWEX (Agence Wallonne à l'Exportation)
 - Les bateliers
- ✓ Au niveau régional
 - Logistics in Wallonia
 - Service Public de Wallonie : la DGO3 concernant les matières environnementales et la DGO4 concernant les matières aménagement du territoire et urbanisme.
- ✓ Au niveau provincial
 - Le BEP (Bureau économique de la Province de Namur)
 - Les contrats de rivière de haute Meuse et de la Sambre
- ✓ Au niveau du Port
 - Les concessionnaires
- ✓ Au niveau communal
 - Les communes concernées par le développement du domaine portuaire et les organismes de développement économiques (ADL, Promandenne)
- ✓ Au niveau des riverains
 - La concertation avec les riverains pour les impliquer dans les projets portuaires et prendre en compte leurs droits, de manière à favoriser l'acceptabilité de ces projets.

Les questions de partenariats et de synergies sont traitées dans le chapitre 4 § 4.3. Actions de valorisation des terrains libres et des nouveaux terrains aménagés.

2.2.1. Conseil d'administration

Un Conseil d'administration, constitué de 15 membres, gère l'Association.
Son rôle est de nature décisionnelle.

Le Conseil est habilité à prendre toutes les décisions en matière :

- ✓ De stratégie de développement du Port ;
- ✓ D'investissements en infrastructures et d'acquisition de matériel, ainsi que l'approbation des marchés publics y relatifs ;
- ✓ De marchés de services (réviseur, secrétariat social, gestion des ports de plaisance)
- ✓ D'attribution des concessions et de leur suivi ;
- ✓ De maintenance et d'exploitation du Port

Au 31 décembre 2017, le Conseil était composé comme suit :

1 Président

2 Vice – Présidents

14 Administrateurs, en ce compris les 2 Vice-Présidents

La représentation des Associés est la suivante :

- La Région wallonne : 7 Administrateurs
- La Province de Namur : 1 Administrateur
- Le Bureau économique de la Province de Namur : 2 Administrateurs
- La Ville de Namur : 1 Administrateur
- La Ville d'Andenne : 1 Administrateur
- La Ville de Sambreville : 1 Administrateur
- La Commune de Floreffe : 1 Administrateur

La liste des Administrateurs est reprise en pages suivantes.

Deux commissaires désignés par le Gouvernement wallon sont chargés du contrôle de l'Association :

Monsieur Luc VANDENDORPE (jusqu'au 30 septembre 2017)

Rue St Léger, 34
5170 Lustin

Monsieur Thibaut MOUZELARD

Rue de Bruyère, 116
5300 Bonneville

A partir du 1^{er} octobre 2017, Monsieur Luc Vandendorpe a été remplacé par

Monsieur Pierre Pirard

Rue Mazy, 25-27
5100 Jambes

Composition du Conseil d'Administration

Président

Monsieur Bernard ANSELME

Vice-Présidents

Monsieur Marc BRUYR

Monsieur Pascal DEPAUW

ADMINISTRATEURS EFFECTIFS

Région wallonne

Madame Fabienne BALFROID

Monsieur Pascal DEPAUW

Monsieur Alain GENETTE

Monsieur Dimitri LHOSTE

Monsieur Marc DEHENEFFE

Madame Sandrine LACROIX

Monsieur Jean-Marc VAN ESPEN

Province de Namur

Monsieur Luc DELIRE

BEP

Monsieur Marc BRUYR

Monsieur Claude EERDEKENS

Ville de Namur

Monsieur Tanguy AUSPERT

Ville d'Andenne

Madame Elisabeth MALISOUX

Commune de Floreffe

Monsieur Benoît MOUTON

Commune de Sambreville

Monsieur Jean-Charles LUPERTO

ADMINISTRATEURS SUPPLEANTS

Région wallonne

Monsieur Nicolas VAN YDEGEM

Monsieur Joachim HERNANDEZ-DISPAUX

Monsieur Jacques MOISSE

Monsieur Dimitri DELECAUT

Monsieur Francis COLLOT

Madame Robert JOLY

Madame Véronique HANCE

Province de Namur

Monsieur Xavier GERARD

BEP

Madame Francine DUCHENE

Monsieur Benjamin COSTANTINI

Ville de Namur

Monsieur Arnaud GAVROY

Ville d'Andenne

Madame Sandrine CRUSPIN

Commune de Floreffe

Monsieur Philippe VAUTARD

Commune de Sambreville

Monsieur Philippe HANCK

2.2.2. Service de gestion

Le Service de Gestion du Port assure

- La préparation et l'exécution des projets d'infrastructures ;
- La préparation des dossiers d'acquisitions immobilières ;
- Les demandes et le suivi des subsides ;
- Les démarches en vue d'accueillir de nouvelles entreprises dans les zones portuaires ;
- La gestion des contrats de concession ;
- La maintenance et l'entretien du domaine portuaire.

Il soumet au Conseil d'administration toutes les propositions en matière d'investissement pour la réalisation de nouvelles infrastructures, d'attribution de concessions, de gestion financière et budgétaire et de toutes questions liées à la gestion du domaine portuaire.

Il assure l'exécution des décisions prises par le Conseil d'Administration.

PERSONNEL DU SERVICE DE GESTION :

Le personnel du Service de gestion est constitué pour une part par des agents du Service Public de Wallonie, mis à la disposition du Port, à temps partiel, par le Gouvernement wallon.

Pour l'autre part, il est constitué d'agents contractuels recrutés par le Port sous forme d'un contrat à durée indéterminée.

- Directeur : Marc BAUVIN (jusqu'au 15 décembre)
Dominique de Paul (à partir du 1^{er} septembre)
- Technique et investissements : Vincent FELLER, Laurent CALAY et Nicolas LEGRELLE (à partir du 15 août)
- Gestion financière, budgétaire, et relations extérieures (avec les autres ports wallons, avec les niveaux fédéral et européen) :
Claude MARTIN
- Secrétariat du Conseil : Solène BAUVIN
- Gestionnaire : Ann-Françoise WIAME
- Comptabilité : Dominique VERBORG (jusqu'au 1^{er} septembre)
Marc Lamiroy (à partir du 1^{er} septembre)
- Secrétariat : Katty BOURGEOIS, Nathalie ISTACE et Solène BAUVIN

La description des tâches exercées est reprise dans l'organigramme en page suivante.

SIEGE DU PORT :

Les services du Port autonome de Namur sont installés

Place Léopold, 3
5000 Namur.

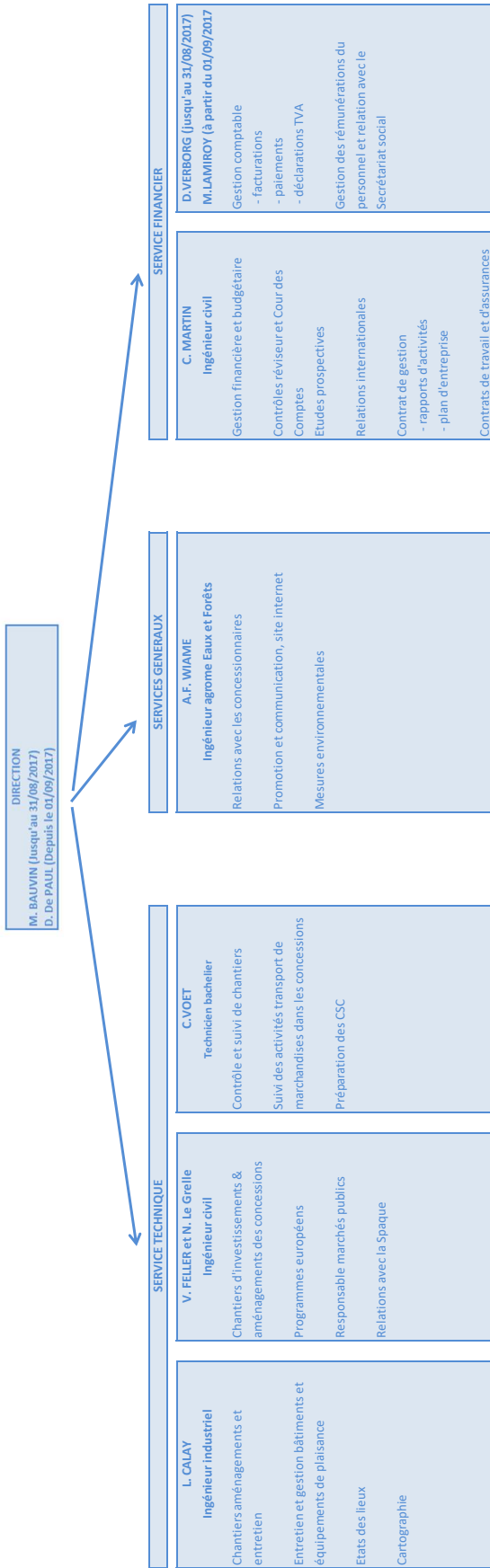
Téléphone: 081/24.09.50.

Téléfax: 081/24.09.55.

E mail : info@portnamur.be

Site Internet : <http://www.portnamur.be>

Organigramme du Port Autonome de Namur



SERVICE ADMINISTRATIF	
Missions générales	
Accueil des visiteurs et réception téléphonique Secrétariat du service de gestion Dactylographie Indictage Classement	
Missions spécifiques	
S. BAUVIN Bachelière Secrétariat du Conseil d'Administration Appui service comptabilité et paiements	K. BOURGEOIS Bachelière Contrats de concession - nouveaux contrats - suivi des contrats en cours
N. ISTANCE CESS Archivage électronique Economat Répertoire des contacts	

2.2.3. Ministre de tutelle et SPW – DGO 2

Par le contrat de gestion, le Gouvernement wallon représenté par le Ministre de tutelle du Port prend les engagements suivants :

- ✓ Le Gouvernement accorde à chaque port une intervention financière de 5 Millions € pour la durée du contrat, soit 5 ans ;
- ✓ Le Gouvernement donne accès aux services d'études de l'administration pour la conception et la réalisation des projets d'infrastructures, ainsi qu'aux prestations d'intérêt régional, notamment concernant les statistiques et la gestion domaniale, via une convention à passer entre le Port et la DGO2 ;
- ✓ Le Port bénéficie des services de la Région wallonne : Centrale d'achats, accès aux marchés publics de fourniture d'électricité, de téléphonie et de matériel informatique, Service social des Services du Gouvernement wallon ;
- ✓ Dans la limite des disponibilités budgétaires :
 - Acquisition de terrains présentant un potentiel pour la voie d'eau
 - Dépollution de terrains avant leur remise en gestion au Port
 - Dragage des zones remises en gestion au Port ainsi que la voie d'eau contigüe assortie
- ✓ Mise en place d'une plate-forme des Ports wallons pour coordonner les actions des Ports et créer les synergies stratégiques à l'échelle de la Wallonie.

2.2.4. Plate-forme des ports

Instituée par le Gouvernement, la plate-forme des ports constitue le lieu de concertation entre ceux-ci pour développer les synergies et les collaborations souhaitables pour développer le trafic fluvial.

2.2.5. Organes de contrôle

Le contrôle des activités du Port est un aspect essentiel pour garantir les principes d'une bonne gestion, de transparence, et de qualité des états financiers. Ce contrôle implique également les règles visant à prévenir les conflits d'intérêts.

Le Port fonctionnant avec les deniers publics se doit de transmettre des informations fiables et transparentes.

La Directive européenne 2011/85/UE impose aux entités du secteur public de tenir une comptabilité fiable assortie d'un contrôle interne efficace et d'un audit indépendant.

Cet audit indépendant nécessite d'impliquer à la fois la Cour des Comptes et un réviseur d'entreprises.

Les dispositifs de contrôle sont donc réalisés à la fois de manière interne et externe.

2.2.5.1. Contrôle interne

Service de gestion

Le Directeur contrôle et valide la bonne exécution des tâches exécutées par ses agents, ainsi que tous les documents qu'il soumet à l'approbation du Conseil d'administration.

Conseil d'administration du Port

Le Conseil d'administration sollicite auprès du service de gestion tous les renseignements et documents qu'il juge utiles, préalablement aux décisions qu'il doit prendre.

Il est également habilité à contrôler le bon fonctionnement du Port et, si nécessaire prendre les mesures correctrices nécessaires.

Commissaires du Gouvernement wallon

Les commissaires du Gouvernement wallon veillent au bon respect de l'exécution des lois, décrets et règlements.

Ils disposent d'un droit de veto vis-à-vis des décisions prises par le conseil d'administration, lorsque celles-ci contreviennent au cadre légal et réglementaire.

2.2.5.2. Contrôle externe

Réviseur d'entreprises

Le rôle du réviseur d'entreprises consiste à évaluer et à émettre un avis sur la qualité et la fiabilité des informations financières et non financières fournies par le Port.

Le réviseur doit s'acquitter en toute indépendance des missions révisorales qui lui sont confiées.

Cour des Comptes

La Cour des Comptes exerce un contrôle externe des marchés publics, des opérations budgétaires, comptables et financières. La loi organique de création de la Cour des Comptes lui confère une indépendance et une autonomie pour accomplir ses missions.

Elle publie le résultat de ses contrôles dans le Cahier d'observation, document officiel transmis annuellement au Parlement wallon.

Chapitre 3. Communication

3.1. Actions menées par le GT Com

Le contrat de gestion indique dans son article 13 que les ports doivent établir un plan de communication concerté avec la DGO2. Cette question a été examinée lors des réunions spécifiques dans le cadre de la plateforme des ports, afin de coordonner des actions de communication.

A cette fin, un groupe de travail, dénommé GT com, a été mis sur pied. Il est constitué des 4 ports autonomes et de la DGO2. La coordination a été confiée à la DPVNI (Direction de la Promotion des Voies Navigables et de l'Intermodalité) de la DGO2.

Contexte

La DPVNI dispose, sur support DVD, d'un film vidéo de promotion des voies navigables wallonnes, réalisé en 2010. Cependant, ce film était dépassé, techniquement mais aussi eu égard aux nombreux investissements récents terminés, en cours ou en préparation sur le réseau et dans les zones portuaires gérées par les ports autonomes.

Décisions du groupe de travail GT Com

A l'issue des réflexions menées par le groupe de travail GT Com, il a été décidé d'associer la DPVNI et les ports autonomes afin de mener à bien la réalisation d'un nouveau film vidéo (version longue d'une dizaine de minutes et version courte de 4 ou 5 minutes) et d'une banque d'images présentant de façon cohérente les deux aspects fondamentaux pour le développement du transport fluvial et de la logistique portuaire en Wallonie :

- Le réseau et ses infrastructures et ouvrages d'art représentatifs
- Les zones portuaires de transbordement et de traitement des marchandises, dans leurs diversité et spécificités.
- La disponibilité des sites potentiels à l'accueil d'investisseurs étrangers et domestiques.

A cette fin, un marché de services a été lancé par la DPVNI en 2016.

Le prestataire a pour mission de mener à bien, en coordination avec le « comité de suivi » du projet constitué de représentants de la DPVNI et des 4 ports autonomes wallons, la réalisation complète du projet, qui s'est articulé autour de 3 phases successives :

- ✓ Une première phase de « pré-production » (réunions du groupe de travail GT Com avec le prestataire de services sélectionné, afin de mettre précisément au point le scénario du film, les modalités pratiques de tournage des séquences, les lieux et zones portuaires choisis pour le tournage, les repérages éventuels sur le terrain, etc.) ;
- ✓ Une deuxième phase de « production » relative au tournage in situ des séquences (février-avril).
- ✓ Une troisième phase de « montage » du film et de ses séquences (comprenant sonorisation et commentaires explicatifs multilingues, création d'une pochette attractive pour le DVD du film et élaboration, sur base de la trame et du message du film, d'un visuel publicitaire commun de format A4 et poster illustrant les cinq partenaires) (mai-juin).

L'ensemble des prestations et les livrables ont été approuvés au début du mois de juin 2017.

Les images captées ont été assemblées de manière à produire deux vidéos. L'une de courte durée (2'16''), l'autre de longue durée (11'08''). Les commentaires ont été enregistrés en trois langues.

Cette vidéo est visible à partir du web ou à partir du DVD gravé.

Lien vers la version longue française : <https://www.youtube.com/watch?v=zgqAgUllADI>

Lien vers la version courte française : <https://www.youtube.com/watch?v=P0Lze7V0UWM>

3.2. Actions spécifiques menées par le PAN

Presse

Diverses insertions ont été réalisées afin de promouvoir l'image du PAN dans la presse papier.

Evènement

Lors des événements auxquels le PAN apportait son aide financière, des supports visuels ont été intégrés sur le site de prestation tout comme dans les programmes et communications afin de confirmer la présence du PAN (Festival Musical de

Wallonie, Tournée des Masuis et Côtélis...). Présence de support d'image et communication lors d'évènements organisés par l'asbl Prom'Andenne.

Site Web

Le site web est régulièrement alimenté d'informations et de nouvelles liées aux activités du Port.

Facebook

Afin de toucher de manière la plus active les membres présents sur ce réseau social, une page facebook est accessible en mode public. Elle relaie les images et informations liées à la Meuse, la Sambre, au transport fluvial, aux entreprises concessionnaires, et à tout sujet intéressant pouvant être lié aux missions du PAN.

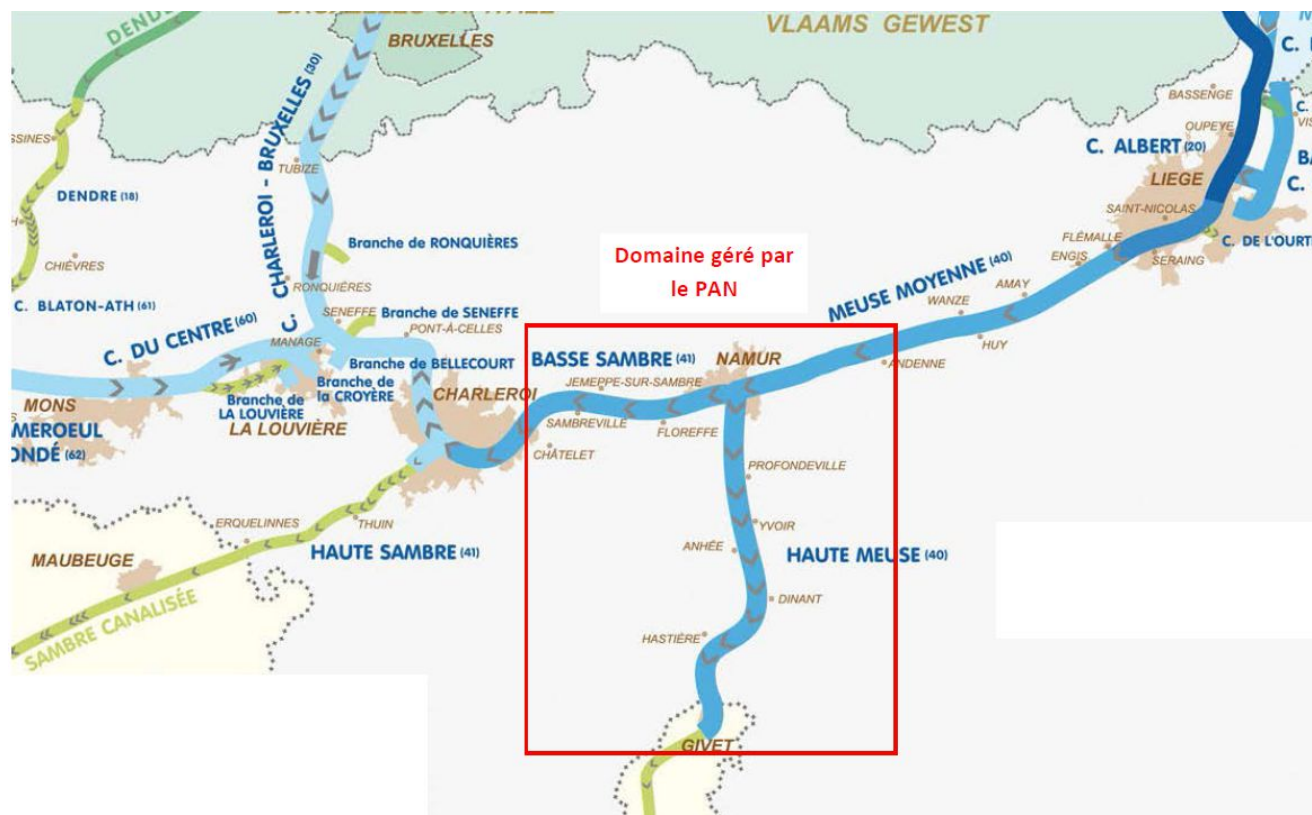
Goodies

Commande de supports de diffusion d'image : clé USB, prises USB, mugs thermo.

Chapitre 4. Gestion domaniale

4.1. Inventaire de la situation existante

4.1.1. Domaine géré par le Port



Source : SPW DGO2 Direction de la Promotion des Voies navigables et de l'Intermodalité

Comme figuré sur la carte ci-dessus, le domaine comporte les terrains situés en bord de la Sambre et de la Meuse sur le territoire de la Province de Namur.

En l'occurrence,

- la Sambre : depuis Moignelée (commune de Sambreville) jusqu'au confluent avec la Meuse à Namur.
- la Haute Meuse : depuis Heer Agimont (frontière France/Belgique) jusqu'à Namur.
- La Meuse moyenne : de Namur à Andenne.

4.1.2. Implantation des zones portuaires

Depuis la création du Port autonome de Namur en 1978, la gestion de ports et zones portuaires ou industrielles ainsi que de ports publics lui a été confiée.

Actuellement, le Port gère 25 ports et zones portuaires ou industrielles ainsi que 2 ports publics.

Les terrains situés en bord de voie d'eau et équipés de dispositifs d'accostage (murs de quais, ducs d'Albe) sont prioritairement réservés aux utilisateurs de la voie d'eau tandis que les terrains non équipés de dispositifs d'accostage ou situés à l'arrière des terrains bord à voie d'eau peuvent être concédés tant à ceux-ci qu'aux investisseurs industriels ne l'utilisant pas.

Les ports publics sont réservés exclusivement au chargement et au déchargement des bateaux. Ils ne peuvent être concédés et leur utilisation est conditionnée à l'obtention d'une autorisation à titre précaire ou d'une autorisation d'effectuer des opérations isolées comme défini au chapitre 2 §2.2. "Conditions d'installation".

Plusieurs terrains sont en cours d'équipement. Ils seront à la disposition des candidats utilisateurs de la voie navigable ou des investisseurs industriels au cours des prochaines années. Ces terrains sont repris à l'annexe 1

Les zones portuaires gérées par le Port autonome de Namur se trouvent presque exclusivement en "zone industrielle" au plan de secteur.

Les terrains situés le long de la Meuse en aval de Namur sont accessibles aux bateaux de 2.000 tonnes. Ceux situés le long de la Sambre et le long de la Meuse en amont de Namur sont accessibles aux bateaux de 1.350 tonnes.

Les zones gérées par le Port autonome de Namur se situent au carrefour du réseau européen de voies navigables reliant la France, l'Allemagne et les Pays-Bas. Elles bénéficient d'un accès aisé vers les grands ports européens.

Le réseau des voies navigables de la Région wallonne dans lequel s'insère le Port autonome de Namur est relié au réseau à grand gabarit des voies d'eau européennes :

- vers l'est, la liaison Rhin – Main – Danube, via un canal à grand gabarit inauguré en 1992, permet aux convois de 3.300 T de relier la mer Noire à la mer du Nord en 3 semaines.

- vers l'ouest : le canal Seine Nord Europe au gabarit de 4.000 T, dont l'ouverture est prévue en 2025 permettra de relier l'Île de France aux ports d'Anvers et de Rotterdam.

L'implantation de ces ports et zones portuaires est indiquée sur les cartes reprises aux pages suivantes.

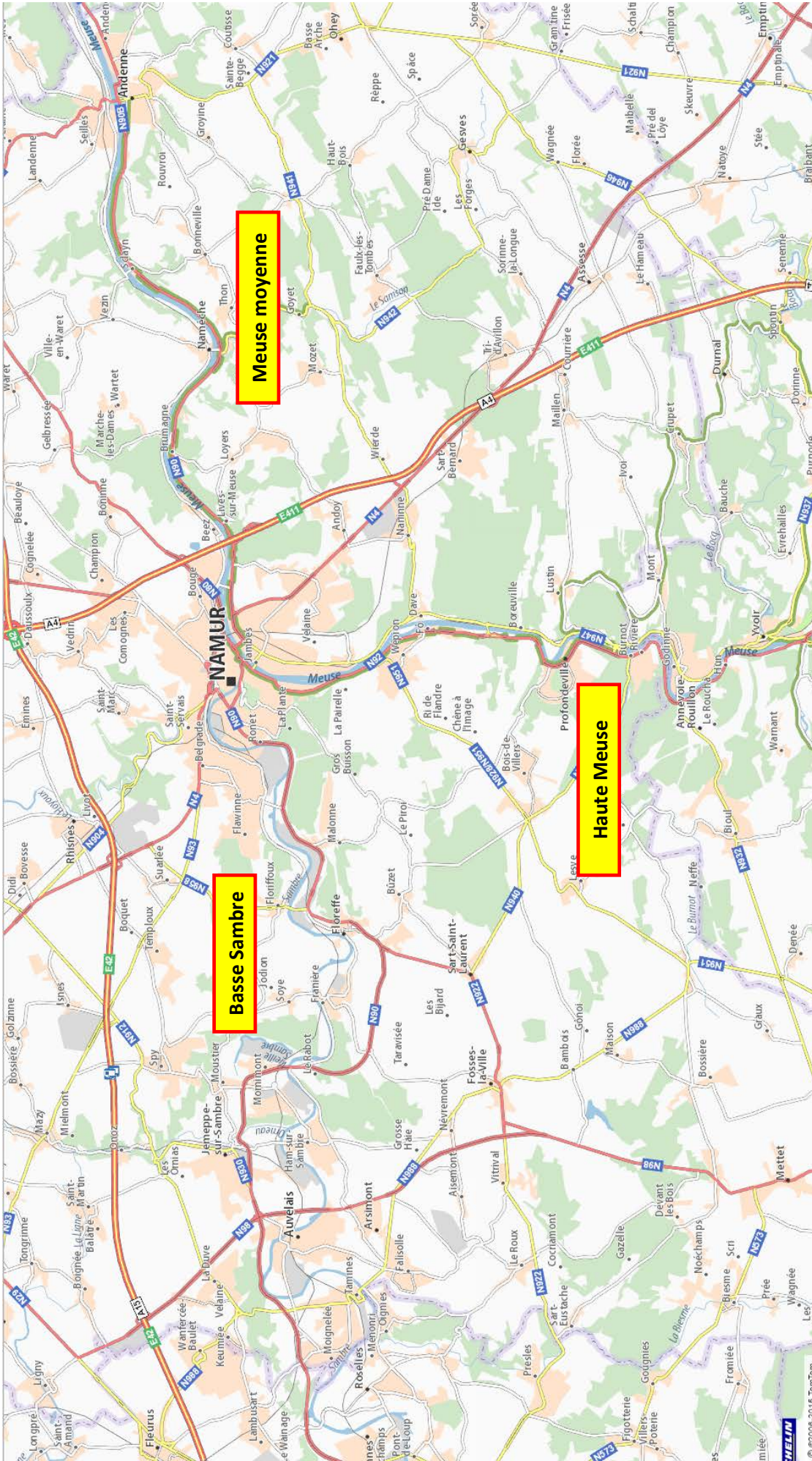
Les croquis des zones portuaires est repris à l'annexe 1.

Ports publics

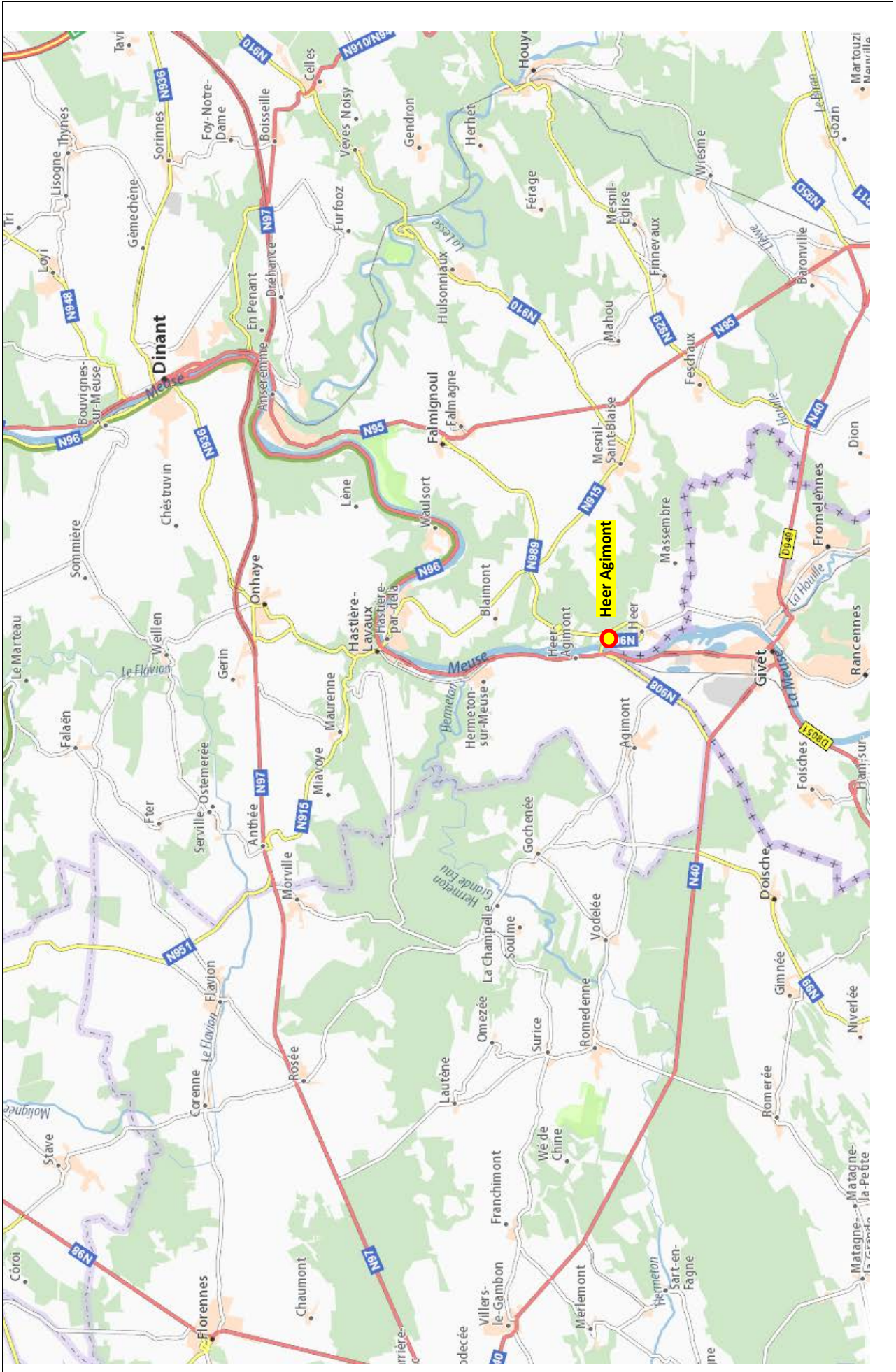
Le PAN gère 2 ports publics : le Port d'hiver situé à Salzennes et le port public de Sclaigieux.

Ces ports publics sont destinés à effectuer des opérations isolées de chargement et de déchargement de bateaux, moyennant l'autorisation du Conseil d'Administration et l'application de redevances.

L'implantation de ces 2 ports figure à l'annexe 1.



Localisation des zones portuaires le long de la haute Meuse entre Dinant et la frontière française



4.1.3. Conditions d'installation – tarifications

Les conditions d'installation et les montants des redevances et péages sont fixés par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 30 juillet 1992 publié au Moniteur belge du 29 septembre 1992.

Les montants des redevances et péages dont question ci-après sont liés à l'indice général des prix à la production industrielle.

Il existe trois moyens d'obtenir le droit d'occuper les terrains ou d'utiliser les murs de quai dont la gestion a été confiée au Port autonome de Namur :

- 1) Le contrat de concession.
- 2) L'autorisation à titre précaire.
- 3) L'autorisation d'effectuer des opérations isolées

4.1.3.1. Contrat de concession

Des contrats de concession peuvent être octroyés à des utilisateurs de la voie d'eau ou à des candidats investisseurs industriels aux conditions suivantes :

Montants des redevances de concession (hors T.V.A.):

- Zone de quai (située à l'arrière d'un mur de quai sur 30 m de profondeur) : 0,3966 Euros/m²/an.
- Zone industrielle (non équipée d'un quai) valorisée par la présence d'une route : 0,3966 Euros/m²/an.
- Zone industrielle (non équipée d'un quai) non valorisée par la présence d'une route: 0,1983 Euros/m²/an.

Ces tarifs sont doublés dans les zones situées en agglomération

Des suppléments aux montants de base sont prévus pour les zones situées en agglomération et pour celles spécialement équipées.

En ce qui concerne les surfaces bâties et les terrains concédés pour des implantations à caractère commercial, le Conseil d'administration détermine le montant des redevances.

Durée des concessions :

La durée des concessions est fixée par le Conseil d'Administration en fonction des investissements que le concessionnaire compte réaliser sur la zone concédée :

	Durée de la concession.
pas d'investissements	5 ans
peu d'investissements	10 ans
investissements importants	30 ans
investissements très importants	3 x 30 ans

En cas d'accord des parties, les concessions sont renouvelables.

Péages sur tonnage manipulé :

Dans toute l'étendue des zones gérées par le Port autonome de Namur, chaque opération de manutention de matériaux donne lieu au paiement d'un péage par tonne manipulée.

a) Dans les zones portuaires.

L'usage d'un quai implique un trafic fluvial annuel minimum de 150 tonnes/mètre courant de quai comptabilisé à 0,0372 €/t.

Le péage pour trafic fluvial est dégressif pour le tonnage manipulé qui dépasse le minimum annuel imposé, soit :
de 151 à 300 t/mètre courant de quai : 0,0186 €/t,
au-delà de 300 t/mètre courant de quai : 0,0093 €/t.

b) Dans les zones industrielles.

Le péage pour trafic par camions ou wagons est fixé uniformément à 0,0496 €/t.

Dans tous les cas, il est imposé pour l'ensemble de la concession un péage global annuel correspondant à un trafic minimum de 1 t/m². Si le total des trafics par rapport à la superficie de la concession n'atteint pas la valeur de 1 t/m², le déficit est compté au tarif forfaitaire de 0,0496 €/t.

4.1.3.2. Autorisation à titre précaire

Des autorisations d'occupation à titre précaire peuvent être accordées pour des durées indéterminées mais généralement courtes. Ces autorisations sont révocables moyennant préavis de deux mois (de l'une ou l'autre des parties).

Les montants des redevances pour des autorisations à titre précaire sont fixés par le Conseil d'Administration.

Les péages sont fixés à :

0,0496 €/t pour le trafic par camions ou par wagons,

0,0372 €/t pour le trafic par voie d'eau.

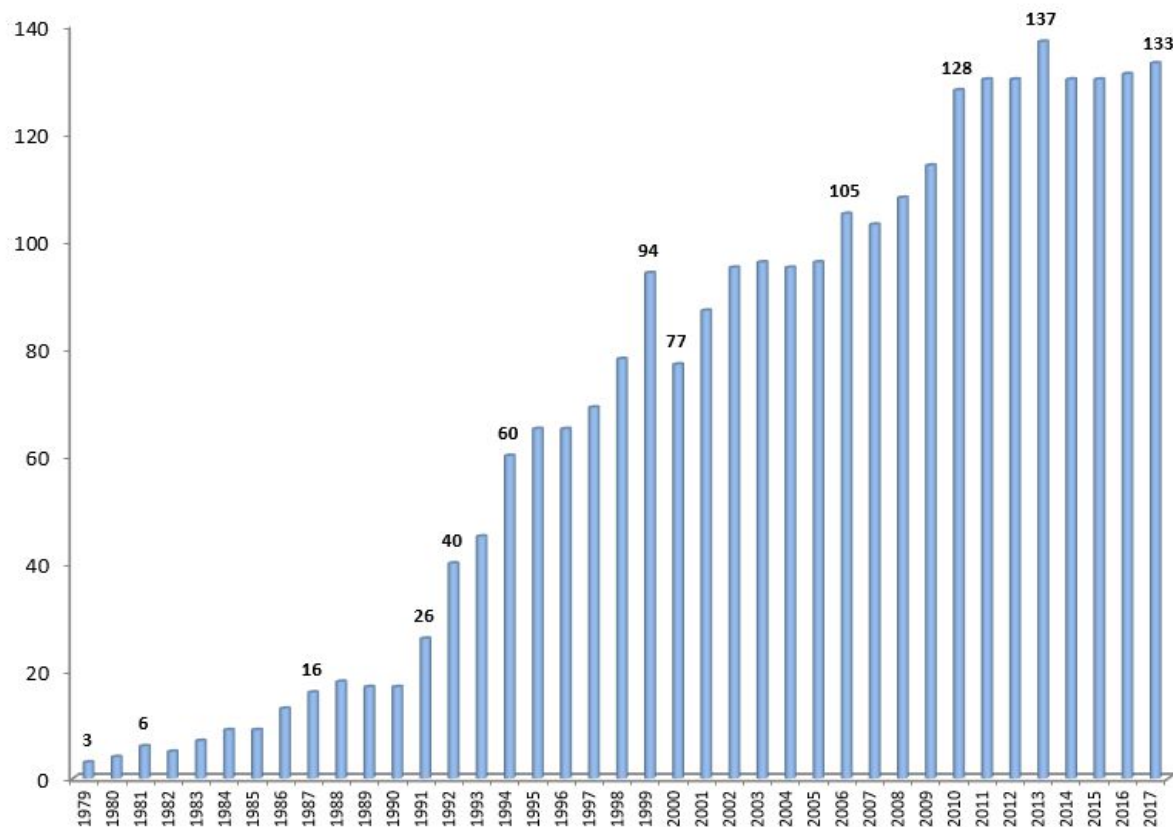
4.1.3.3. Autorisation d'effectuer des opérations isolées

Le Conseil d'Administration peut accorder l'autorisation d'effectuer des opérations isolées de chargement et de déchargement de bateaux dans les ports publics ou dans les zones portuaires non concédées.

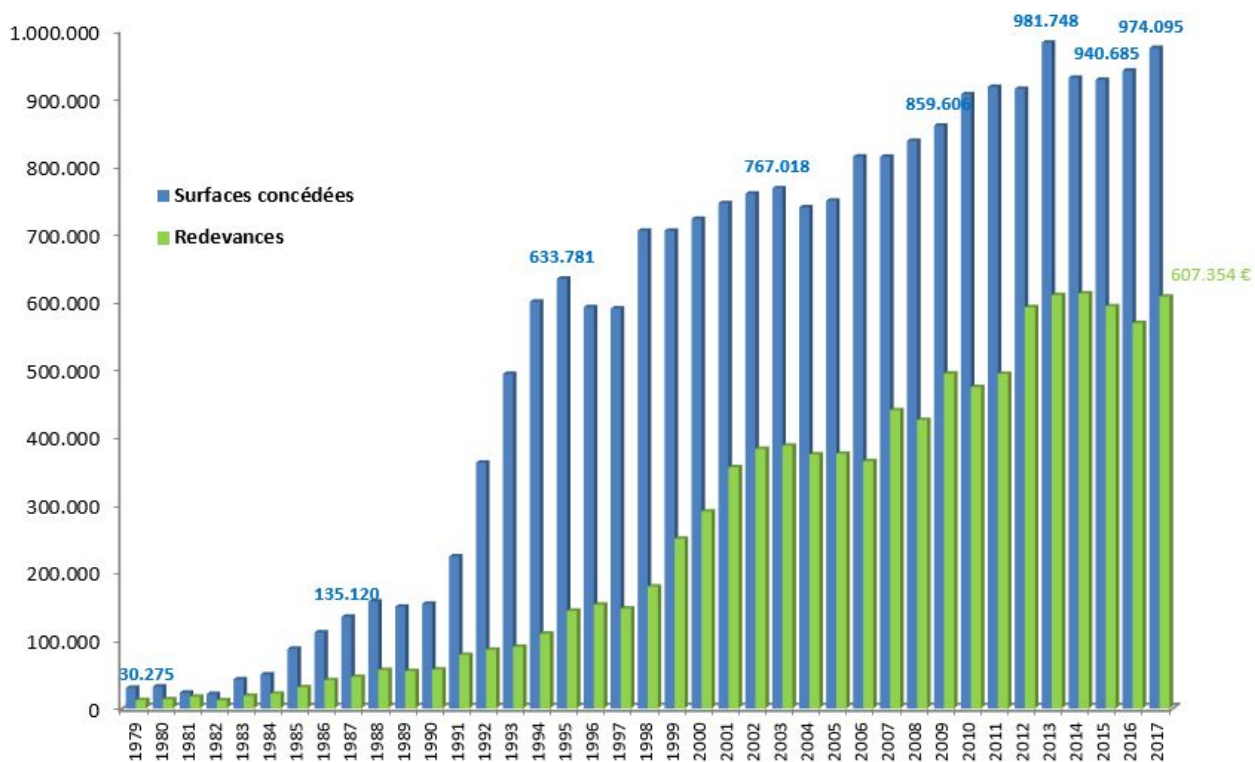
Pour les opérations isolées, le péage est uniformément fixé à 0,0744 € la tonne manipulée.

4.1.4. Evolution du nombre de concessions

Les 2 graphiques qui suivent montrent l'évolution du nombre de concessions, ainsi que l'évolution des superficies des terrains concédés aux entreprises, depuis la création du Port en 1978.



Evolution du nombre concessions depuis la création du port en 1978



Evolution des surfaces concédées et des redevances de concessions depuis la création du Port

Ces 2 courbes montrent une croissance globalement continue du nombre de concessions, des superficies de terrains mises en concessions et des recettes y afférant.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution de l'occupation des zones portuaires entre 2013 et 2017

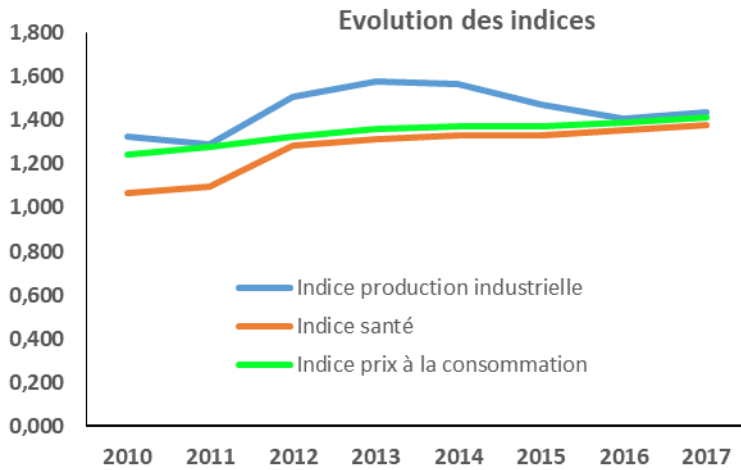
	2013	2014	2015	2016	2017	Différence 2017/2013
Zone portuaire de Taminés	106.742,00	86.460,00	86.460,00	98.862,00	94.513,00	-11,46%
Zone portuaire d'Auvelais	35.604,00	35.604,00	35.604,00	35.604,00	35.604,00	0,00%
Zone portuaire d'Auvelais/St Gobain	770,00	770,00	770,00	770,00	770,00	0,00%
Zone portuaire de Mornimont	1.025,00	1.025,00	1.025,00	1.025,00	1.025,00	0,00%
Port de Moustier	1.598,00	1.598,00	1.598,00	1.598,00	1.598,00	0,00%
Zone portuaire de Floriffoux	77.164,00	77.164,00	77.164,00	77.164,00	77.164,00	0,00%
Zone portuaire de Malonne	145.077,00	145.077,00	145.077,00	145.077,00	147.536,00	1,69%
Zoning Malonne	1.820,00	1.820,00	1.820,00	1.820,00	1.820,00	0,00%
Zone portuaire de Heer Agimont	4.592,00	4.592,00	4.592,00	4.592,00	4.592,00	0,00%
Port d'Anhée	5.166,00	5.166,00	5.166,00	5.166,00	5.166,00	0,00%
Zone portuaire de Fidevoeye	7.175,00	7.175,00	7.175,00	7.175,00	7.175,00	0,00%
Zone portuaire de Lustin	4.577,00	4.577,00	4.577,00	4.577,00	4.577,00	0,00%
Zone portuaire de Basbaras	7.950,00	7.950,00	7.950,00	7.950,00	7.950,00	0,00%
Zone portuaire d'Enhaive	8.950,24	8.950,24	8.950,24	8.950,24	8.950,24	0,00%
Zone portuaire de Jambes	15.806,00	15.806,00	15.806,00	15.806,00	15.806,00	0,00%
Zone portuaire de Beez	49.168,40	49.168,40	49.168,40	42.551,40	42.551,40	-13,46%
Zone portuaire de Lives	3.811,00	3.811,00	3.811,00	3.811,00	3.811,00	0,00%
Zone portuaire de Maizeret	4.246,00	4.246,00	4.246,00	4.246,00	4.246,00	0,00%
Port de Marche-les-Dames	15.819,20	15.819,20	15.819,20	15.819,20	15.819,20	0,00%
Zone portuaire de Sclayn	23.901,00	23.901,00	23.901,00	23.901,00	23.901,00	0,00%
Zone portuaire de Namèche	9.203,55	8.781,00	8.781,00	8.781,00	8.781,00	-4,59%
Port de Samson	10.045,00	10.045,00	10.045,00	10.045,00	10.045,00	0,00%
Port de Vezin	7.878,00	16.258,72	16.258,72	16.258,72	16.258,72	106,38%
Zone portuaire de Sclaigneaux	60.029,00	58.087,00	58.087,00	58.087,00	58.087,00	-3,24%
Zone portuaire de Seilles	360.764,00	332.221,79	330.009,79	337.702,79	372.232,80	3,18%
Port d'Andenne	4.116,00	4.116,00	4.116,00	4.116,00	4.116,00	0,00%
	972.997,39	930.189,35	927.977,35	941.455,35	974.095,36	0,11%

Après un pic en 2013, on observe une diminution en 2014 et 2015, suivie d'une augmentation à partir de 2016. En 2017, on retrouve une situation comparable à celle de 2013.

Le tableau montre que les zones portuaires de Taminés et de Seilles, qui sont les zones portuaires les plus importantes en termes de superficies, conditionnent en majeure partie les variations observées.

Quant aux recettes des redevances de concessions, leur variation au cours de cette période est liée à 2 facteurs :

- la variation des surfaces concédées ;
- la variation de l'indice à la production industrielle, dont l'évolution est représentée sur le graphique ci-dessous. Ce facteur pèse davantage que la variation de surfaces concédées.



4.1.5. Occupation des zones portuaires

L'inventaire des terrains, dont le Port est gestionnaire ou propriétaire, est composé d'une première partie relative aux terrains actuellement concédés à des entreprises, et d'une deuxième partie relative aux terrains qui ne sont pas concédés actuellement.

4.1.5.1 Terrains concédés actuellement

Le domaine portuaire géré par le Port représente une superficie totale de 1.460.188,55 m².

- La superficie concédable est de 1.068.155 m².
- la différence, soit 392.034,00 m² représente la superficie qui ne peut être concédée.

La superficie non concédable est liée à 2 facteurs :

- ✓ Une partie de cette superficie non concédable est réservée aux équipements collectifs tels que voiries portuaires, cabines électriques, ainsi que les zones boisées destinées à isoler les zones industrielles des zones d'habitat, ou encore le maintien des zones vertes inscrites au plan de secteur.
 - ✓ L'autre partie de cette superficie non concédable est constituée des terrains dont l'exploitation est faisable, mais rendue impossible par les nouvelles options arrêtées en matière d'affectation des terrains ou pour des raisons techniques telles que, par exemple, la construction d'un nouveau pont franchissant une ligne de chemin de fer, dont l'implantation empiète sur le terrain concerné.
- La superficie effectivement concédée aux entreprises au 31 décembre 2017 est de 974.095 m².

Le tableau ci-dessous fournit les données synthétiques de l'occupation des terrains par zone portuaire.

	Superficie totale (m2)	Superficie concédable (m2)	Superficies concédées (m2)	Superficies libres (m2)	Nombre de terrains concédés	Taux d'occupation (%)
Zone portuaire de Moignelée	126.400,00	53.500,00	0,00	53.500,00	0	0,00%
Zone portuaire de Tamines	136.477,00	109.576,00	94.513,00	15.063,00	24	86,25%
Zone portuaire d'Auvelais	57.494,00	51.604,00	35.604,00	16.000,00	4	68,99%
Zone portuaire d'Auvelais/St Gobain	770,00	770,00	770,00	0,00	0	100,00%
Zone portuaire de Mornimont	21.502,00	1.025,00	1.025,00	0,00	1	100,00%
Port de Moustier	8.090,00	1.598,00	1.598,00	0,00	1	100,00%
Zone portuaire de Floriffoux	124.196,00	77.164,00	77.164,00	0,00	5	100,00%
Zone portuaire de Malonne	187.450,00	147.536,00	147.536,00	0,00	12	100,00%
Zoning Malonne	2.620,00	1.820,00	1.820,00	0,00	1	100,00%
Zone portuaire de Heer Agimont	4.592,00	4.592,00	4.592,00	0,00	1	100,00%
Port d'Anhée	5.166,00	5.166,00	5.166,00	0,00	1	100,00%
Zone portuaire de Fidevoye	7.175,00	7.175,00	7.175,00	0,00	1	100,00%
Zone portuaire de Lustin	4.577,00	4.577,00	4.577,00	0,00	1	100,00%
Zone portuaire de Basbaras	8.384,00	7.950,00	7.950,00	0,00	1	100,00%
Zone portuaire d'Enhaive	10.285,00	8.950,24	8.950,24	0,00	3	100,00%
Zone portuaire de Jambes	15.806,00	15.806,00	15.806,00	0,00	2	100,00%
Zone portuaire de Beez	58.853,00	42.551,40	42.551,40	0,00	6	100,00%
Zone portuaire de Lives	5.411,00	3.811,00	3.811,00	0,00	1	100,00%
Zone portuaire de Maizeret	4.246,00	4.246,00	4.246,00	0,00	1	100,00%
Port de Marche-les-Dames	16.029,00	15.819,20	15.819,20	0,00	2	100,00%
Zone portuaire de Sclayn	36.329,00	23.901,00	23.901,00	0,00	4	100,00%
Zone portuaire de Namèche	16.048,55	9.203,55	8.781,00	422,55	1	95,41%
Port de Samson	10.045,00	10.045,00	10.045,00	0,00	1	100,00%
Port de Vezin	41.524,00	25.333,72	16.258,72	9.075,00	2	64,18%
Zone portuaire de Sclaigneaux	71.857,00	58.087,00	58.087,00	0,00	7	100,00%
Zone portuaire de Seilles	474.746,00	372.232,80	372.232,80	0,00	49	100,00%
Port d'Andenne	4.116,00	4.116,00	4.116,00	0,00	1	100,00%
	1.460.188,55	1.068.155,91	974.095,36	94.060,55	133	91,19%

Globalement, le taux d'occupation des terrains pour l'ensemble du domaine géré par le Port est de 91,19%.

Le tableau détaillé de l'occupation des terrains se trouve à l'annexe 1.

4.1.5.2. Terrains libres actuellement

Les zones portuaires pour lesquelles des terrains sont disponibles figurent dans le tableau ci-dessus. Elles concernent :

- La zone portuaire de Moignelée dont les aménagements de 1^{ère} phase sont terminés, permettant d'offrir un terrain de 13.500 m² aux candidats soumissionnaires et 40.000 m² supplémentaires après aménagement complémentaire de la zone portuaire en 2^{ème} phase ;
- La zone portuaire de Tamines : 15.063 m²
- La zone portuaire d'Auvelais : disponibilités : 16.000 m²
- La zone portuaire de Namèche : disponibilités : 422,55 m²
- Le Port de Vezin : disponibilités : 9.075 m²

Soit un total de 94.060,55 m² pour l'ensemble du domaine portuaire.

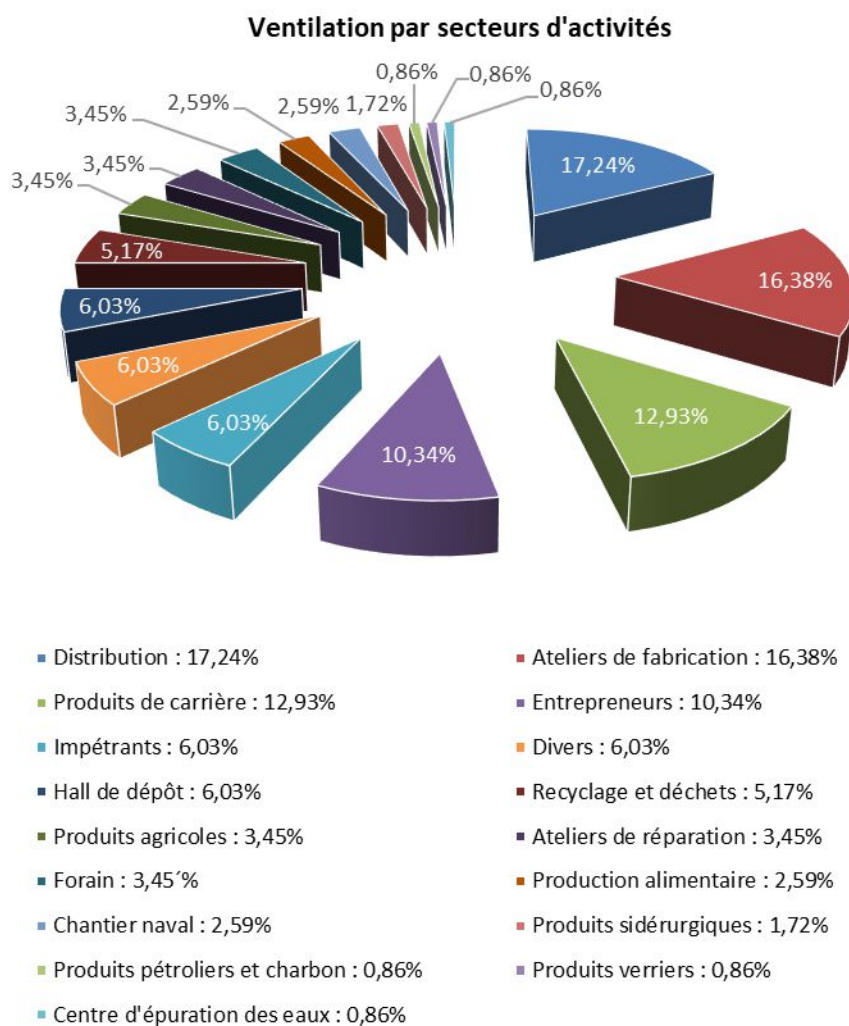
La ventilation des terrains libres est la suivante :

Zones portuaires	Terrains connectés à la voie d'eau (m2)		Terrains non connectés à la voie d'eau (m2)		Totaux des terrains non occupés	
	concédables	non concédables	concédables	non concédables	concédables	non concédables
Zone portuaire de Moignelée	53.500,00	0,00	0,00	0,00	53.500,00	0,00
Zone portuaire de Tamines	0,00	0,00	15.063,00	0,00	15.063,00	0,00
Zone portuaire d'Auvelais	16.000,00	5.890,00	0,00	0,00	16.000,00	5.890,00
Zone portuaire d'Auvelais/St Gobain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Zone portuaire de Mornimont	0,00	11.642,00	0,00	0,00	0,00	11.642,00
Zone portuaire de Beez	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Port de Vezin	9.075,00	0,00	0,00	0,00	9.075,00	0,00
Zone portuaire de Sclayn	0,00	6.034,00	0,00	0,00	0,00	6.034,00
Zone portuaire de Namèche	422,55	6.845,00	0,00	0,00	422,55	6.845,00
Zone portuaire de Sclaingneaux	0,00	0,00	0,00	13.770,00	0,00	13.770,00
Zone portuaire de Seilles	0,00	27.857,00	0,00	0,00	0,00	27.857,00
	78.997,55	58.268,00	15.063,00	13.770,00	94.060,55	72.038,00

4.1.6. Activités des concessionnaires

Le diagramme ci-dessous montre la répartition des concessions accordées aux entreprises selon les différents secteurs d'activités.

Le détail des activités exercées par les entreprises par secteur d'activités est repris à l'annexe



4.2. Acquisition de nouveaux terrains

La liste des terrains à acquérir figure à l'annexe 1, dans lequel figure l'ordre de priorité.

L'ordre de priorité attribué par le Port autonome pour les acquisitions de terrains est basé sur :

- le potentiel qu'il représente pour l'installation d'une entreprise utilisatrice de la voie d'eau (surface, accès, ...)
- la disponibilité du terrain (effet d'opportunité) ;
- son éventuelle pollution et la possibilité de le réhabiliter ou de le faire réhabiliter (inscrit sur les listes de la SPAQuE par exemple) ;
- l'identité du vendeur (entreprise souhaitant liquider ses actifs immobiliers par exemple) ;
- l'intérêt stratégique qu'il revêt pour le Port autonome.

Il en résulte l'ordre de priorité – forte, moyenne ou faible – donné dans la première colonne du tableau de l'annexe 1.

Les acquisitions sont par importance et de priorité les suivantes :

En priorité élevée :

✓ **St Gobain / Sita**

Le site St Gobain / Sita à Auvélais est situé en bord de Sambre. Le terrain d'une contenance de 32 hectares, est la propriété de St Gobain. Le site étant pollué, un plan de réhabilitation est en cours. Cette opération est réalisée par la société Sita-Remédiation dans le cadre d'un accord entre les 2 sociétés. La Région wallonne ne peut acheter ce terrain aussi longtemps que le plan de réhabilitation n'est pas terminé et conforme aux prescriptions qu'elle a édictées. Moyennant l'achat de ce terrain, le site pourrait être mis en concession à des entreprises utilisatrices de la voie d'eau. A cette fin, un quai serait construit afin de permettre le transbordement à la voie d'eau.

✓ **Joassin à Floreffe :**

Projet de construction d'un quai pour le transbordement de produits pétroliers, de charbon, et de métaux, moyennant cession gratuite par la société Joassin à la Région d'une bande de terrain qui sera ensuite remise en gestion au Port et mise en concession à cette société. Le Port pourra augmenter le transport à la voie d'eau et bénéficiera également des redevances d'occupation et de péages. Ce quai disposera d'un accès privatif pour l'accueil d'entreprises souhaitant utiliser le quai de chargement.

A ce jour, le projet est au stade de négociation avec la société JOASSIN. La DGO 2 y est associée.

En priorité moyenne

✓ **Projet de Ronet**

Le site de Ronet constitue un lieu idéal pour développer l'intermodalité entre les modes routier, fluvial et ferroviaire et assurer une meilleure distribution urbaine des marchandises.

A l'initiative du cabinet de Monsieur le Ministre Prévot, une actualisation de l'étude réalisée en 2010, en vue d'examiner la faisabilité économique quant à la pertinence d'y développer une plate-forme multimodale, a été menée en 2016 en partenariat avec le BEP et Infrabel. Cette étude s'est terminée au mois de décembre 2016.

Selon ses conclusions, le développement d'une plate-forme trimodale (eau/rail/route) n'est pas envisageable.

Par contre, l'étude a montré d'intéressantes potentialités pour 2 sites proches : le site de tir (Ronet), et celui de la darse de Bauce (Flawinne). Ces terrains ont un lien à la voie d'eau et seraient propices au développement d'activités utilisant la logistique fluviale. Ces 2 sites nécessitent une étude de caractérisation des sols en ce qui concerne l'éventuelle pollution des sols.

➤ **Site de tir à Ronet**

Ce terrain d'une contenance de 27.800 m² appartient à la Défense Nationale. Des démarches ont été initiées auprès de celle-ci afin de connaître ses intentions quant à la vente de ce terrain.

➤ **Darse de Bauce (Flawinne)**

Le projet concerne 2 parcelles d'une contenance totale de 18.300 m² le long du chemin de fer, qui appartiennent à Infrabel.

✓ **Solvay**

Le site Solvay entoure le terminal à container d'Auvelais. Son acquisition permettrait une expansion de cette zone portuaire et un accueil supplémentaires d'entreprises utilisatrices de la voie d'eau. Le Port vient d'entamer des négociations avec Solvay à ce sujet mais cette société ne semble pas avoir l'intention de se défaire du site. Les négociations se poursuivent en vue d'obtenir un accord.

✓ **Caserne des pompiers**

L'ancien site de la caserne des pompiers à Auvelais est équipé d'un quai et d'un bâtiment. Ce site est actuellement en vente. Son acquisition par la Région wallonne est tributaire des budgets disponibles à la DG02.

4.3. Actions de valorisation des terrains libres et des nouveaux terrains aménagés

Tant pour les terrains libres que pour les terrains à acquérir ou en voie de l'être, les actions de valorisation des terrains actuels et des terrains futurs portent essentiellement sur :

- la promotion des terrains ;
- les partenariats.

Promotion des terrains

Cette promotion est réalisée actuellement sur le site internet du PAN. Ce site web vient de faire l'objet d'une refonte pour en améliorer la présentation et faciliter sa consultation.

Dans ce site la page dédiée aux concessions comporte pour chaque terrain une fiche détaillée dans lequel figurent tous les renseignements nécessaires aux candidats concessionnaires ; entre autres l'accessibilité, les modes de transport possibles (eau / rail / route), les contraintes en matière d'environnement, les activités autorisées, ...

Partenariats

Ces partenariats ont été évoqués au chapitre 2 - §2.2.

Ils concernent principalement :

- ✓ Au niveau international : l'AWEX et la FEPI ;
- ✓ au niveau régional : Logistics in Wallonia,, le SPW –DGO2- DPVNI (Direction de la Promotion des Voies Navigables et de l'Intermodalité), le SPW – DGO3, le SPW - DGO4 ;
- ✓ au niveau de la province : le BEP (Bureau économique de la Province), les contrats de rivière de Haute Meuse et de la Sambre ;
- ✓ au niveau du Port : les concessionnaires, les bateliers ;
- ✓ au niveau des communes : Namur, Andenne, Floreffe et Sambreville. Le tableau des terrains disponibles (§ 4.1.4.1.) montre que 2 communes sont particulièrement concernées, à savoir la Ville d'Andenne et la Commune de Sambreville, et dans une moindre mesure la commune de Floreffe ;
- ✓ l'ASBL Promandenne et l'ADL (Agence de développement local) de Sambreville

Au niveau international

- ✓ Le Port est membre de la FEPI.

La FEPI agit en tant que porte-parole des ports intérieurs auprès de la Commission européenne, en défendant leurs intérêts vis-à-vis :

- de la politique européenne des transports (définition des Réseaux transeuropéens de transport, définition des ports appartenant au « Core network », budgets alloués pour les corridors de transport,...) ;
- des différentes législations, Directives et Règlements que cette dernière élabore (fiscalité des ports, mise en concurrence des terrains à mettre en concessions, législation des Aides d'Etats au sujet des subventions régionales accordées aux ports, ...).

La FEPI constitue une plateforme d'échange entre les ports européens permettant des échanges d'expériences.

- ✓ Le port est en contact occasionnel avec l'AWEX. Il s'agit ici aussi d'un partenaire privilégié pour faire connaître le Port, ses activités, les opportunités qu'il offre aux entreprises qui souhaitent s'implanter dans notre Région en termes d'accessibilité grâce aux infrastructures de transport, en termes de zone de chalandise, en termes de qualifications professionnelles de la

main d'œuvre locale. Ceci est particulièrement vrai pour pouvoir développer de nouvelles filières d'activité telles que la distribution urbaine de marchandises, le transport de containers, la palettisation,

Au niveau régional et de la Province

Le Port a noué des partenariats avec les organismes chargés de la dynamisation économique à l'échelle de la Région, de la province de Namur, des communes sur le territoire desquelles se trouvent les terrains à mettre en concession.

- ✓ Le Port est membre de Logistics in Wallonia. A l'instar d'organismes tels que l'AWEX, Logistics in Wallonia constitue un interlocuteur important pour faire connaître le Port auprès des entreprises susceptibles d'être intéressées par une implantation sur ses terrains ;
- ✓ Par le contrat de gestion, le Port bénéficie de synergies avec la DGO2 du SPW :
 - pour disposer de financements pour développer ses projets tant grâce au budget régional via la dotation de 1.000.000 € / an, que grâce aux cofinancements européens (FEDER, RTE-T, programme Marco Polo,...) ;
 - pour bénéficier du support et des compétences techniques de la DGO2 pour l'étude des projets ;
- ✓ Le BEP (Bureau économique de la Province de Namur) est membre du Conseil d'administration du Port, et constitue un partenaire utile pour développer des projets tels que la valorisation du site ferroviaire de Ronet (voir §4.2. ci-avant). Des échanges d'informations ont lieu lorsque des entreprises sont à la recherche de terrains industriels, de manière à orienter leur choix vers les zones d'activités du BEP ou vers les zones portuaires, sur base des activités projetées par ces entreprises.

Au niveau communal

- ✓ Le Port entretient des concertations suivies avec les communes sur le territoire desquelles se trouvent les terrains à mettre en concession.
Un exemple en est la réaffectation du site St Gobain à Auvélais, rendu libre par la cessation des activités de St Gobain (voir §4.2 ci-avant)
C'est aussi le cas de la Ville de Namur pour le projet de Ronet, la commune de Floreffe pour la réhabilitation du site de la Boulonnerie, ou des villes d'Andenne et Sambreville.
- ✓ La concertation avec les riverains des sites à aménager ou à réaménager est un facteur clé de la réussite et de l'acceptabilité des projets, par la présentation de ceux-ci et par la prise en compte des avis émis par les riverains pour préserver leur environnement.

Au niveau du Port

- ✓ Les concessionnaires sont les plus proches partenaires du Port. Le Port s'efforce lors de chaque aménagement d'engager le dialogue pour prendre en compte les besoins de ces derniers en matière d'infrastructures (quais, voiries d'accès) et d'équipements (dispositifs de stockage et de manutention, alimentation en eau, électricité, gaz, téléphonie).
- ✓ La prise en compte des besoins et des contraintes des bateliers, constitue un autre élément d'attractivité des sites pour les entreprises. A cet égard, le Port participe aux travaux de la CCNI (Commission de Concertation de la Navigation Intérieure), dans laquelle siègent les chargeurs, les bateliers, l'union Wallonne des entreprises.

4.4. Amélioration des mesures de valorisation.

- ✓ Intensification et amélioration de l'efficacité des relations avec les organismes tels que l'AWEX et Logistics in Wallonia en vue de mieux faire connaître les activités du Port et l'offre de terrains pour les entreprises désireuses de s'y implanter. Des contacts sont pris à cet effet avec ces organismes pour définir les modalités d'une meilleure coopération.
- ✓ Amélioration des mesures de publicité des terrains disponibles (terrains devenus libres, ou nouveaux terrains à concéder) et nouvelles procédures d'appel à candidatures pour les terrains d'importance stratégiques pour le Port. Dans ce cas, l'appel à candidatures comportera un cahier des charges définissant les critères d'appréciation des offres remises par les candidats.
- ✓ Amélioration du rôle économique exercé par les concessionnaires, à la fois pour stimuler la croissance économique et la création d'emplois dans une perspective de développement durable.
Le Port doit jouer davantage son rôle de facilitateur pour les inciter à réduire leur consommation énergétique, la pollution générée par leurs activités, et augmenter le recours aux énergies renouvelables.

- ✓ Faciliter le développement de l'économie circulaire au sein des entreprises concessionnaires du Port.
Le concept de l'économie circulaire est fondé sur le concept de recyclage, dans le but de réduire la production des déchets, et d'employer ceux-ci comme matières premières pour une autre entreprise. Cette question est au cœur des réflexions menées non seulement dans le cadre européen (programme 2020), mais aussi au niveau wallon (programme Next initié par le Ministre wallon de l'Economie). Ces programmes visent à développer une stratégie de développement de l'économie circulaire, avec à la clé des aides financières aux entreprises qui développent leur projet industriel dans ce sens.

Le Port se doit d'être partie prenante de cette stratégie notamment en sensibilisant les concessionnaires pour les inciter à s'inscrire dans cette stratégie.

- ✓ Organiser des rencontres périodiques avec les concessionnaires, pour des actions de sensibilisation sur les sujets évoqués ci-avant.
- ✓ Développer les synergies avec les acteurs de terrain pour la recherche d'entreprises et la mise en œuvre de projets (ADL de Sambreville, Promandenne, ...).

Chapitre 5. Aspects économiques

Le contrat de gestion en son article 6 décrit les missions de service public qu'il a assignées au Port autonome de Namur (voir chapitre 2 du présent rapport).

Parmi celles-ci :

- Les missions de développement économique et territorial ;
- Les missions de mobilité et de développement multimodal durable ;
- Les missions de développement du tourisme fluvial.

Le présent chapitre développe les aspects économiques liés à ces missions.

5.1. Missions de développement économique et territorial

Le PAN a réalisé une enquête auprès de ses concessionnaires afin d'évaluer le poids socio-économique des activités portuaires.

Les données collectées ont permis d'obtenir en première approche des emplois directs générés par l'activité dans les différentes zones portuaires, soit 818 emplois directs.

Au cours de l'année 2010, la Banque Nationale de Belgique a réalisé une étude plus approfondie des retombées économiques des activités réalisées dans le domaine géré par le PAN.

Le tableau synthétique ci-contre fournit les données agrégées par zones portuaires en ce qui concerne les emplois directs (en équivalents-temps plein) et la valeur ajoutée. Il ne comporte pas les emplois indirects, que l'on peut sommairement évaluer au double des emplois directs, soit 3.800 emplois indirects.

Les chiffres concernent des secteurs d'activité différenciés :

- Pour la Meuse namuroise, il s'agit essentiellement des carrières et du recyclage de matériaux de construction.
- Pour la Meuse andennaise, il s'agit des carrières, des PME, et des produits agricoles.
- Pour la Sambre, il s'agit de l'industrie verrière, des PME et des produits agricoles.

Au sens économique du terme, la valeur ajoutée d'une entreprise donne une indication de sa contribution à la richesse de la région où elle exerce ses activités.

L'étude menée par la Banque Nationale de Belgique en 2010 confirme l'importance du rôle économique joué par le Port Autonome de Namur, tant en termes d'emplois directs générés par les entreprises sur les diverses zones portuaires, qu'en termes de contribution importante au PIB régional.

Zone portuaires	Emplois directs	Valeur ajoutée
Meuse namuroise	370	38.371.960 €
Meuse andennaise	757	68.242.240 €
Sambre	878	65.712.474 €
Totaux	2005	172.326.674 €

Il conviendrait d'actualiser ces chiffres avec la collaboration de la Banque Nationale de Belgique.

5.2. Missions de mobilité et de développement multimodal durable

En termes de mobilité et de développement durable, le bilan 2017 comporte :

- Les recettes générées par les concessions accordées aux entreprises ;
- Les statistiques de transport de marchandises selon les différents modes, et les recettes qui y sont liées.

5.2.1. Recettes de concession

Concessionnaires	Redevances de concessions	Péages pour tonnages réalisés	Péages pour tonnages manquants	Autorisations à titre précaire	Intérêts de retard
A.I.E.G.	5.355,52 €	0,00 €	889,90 €	0,00 €	0,00 €
A.M.S. Déménagement	914,56 €	0,00 €	138,82 €	0,00 €	0,00 €
ADMINIST COMMUNALE DE SAMBREVILLE	2.024,16 €	0,00 €	373,34 €	0,00 €	0,00 €
AGC Glass Europe SA - Moustier	912,06 €	5.315,05 €	758,41 €	0,00 €	0,00 €
ALLOSON	625,26 €	0,00 €	156,32 €	0,00 €	0,00 €
ANDENNE-MAT s.a.	2.227,46 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
ARTES TWT S.A.	6.467,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
ATELIERS CLASSIC BOATS	3.880,52 €	0,00 €	802,96 €	0,00 €	0,00 €
ATELIERS ROBERT S.A.	6.281,20 €	0,00 €	783,00 €	0,00 €	0,00 €
AUTO-ECOLE HUY MOTOR	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2.941,32 €	0,00 €
B.B.G.A. sprl	1.792,60 €	0,00 €	255,66 €	0,00 €	0,00 €
B.P.M. sprl	4.993,10 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
B.P.M.N.	684,84 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
BASBARAS DISTRIBUTION S.A.	4.500,70 €	33,42 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
BELGICA PROPERTIES S.A.	2.307,82 €	0,00 €	778,87 €	0,00 €	0,00 €
BEP-ENVIRONNEMENT	2.303,20 €	1.630,55 €	738,71 €	0,00 €	0,00 €
BRANDERS S.A.	1.112,02 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
BRICOTAM S.A.	337,32 €	0,00 €	42,16 €	0,00 €	0,00 €
BRIGODE FINANCIAL sprl	1.856,48 €	0,00 €	192,72 €	0,00 €	0,00 €
CARMA SPRL	1.324,74 €	0,00 €	244,56 €	0,00 €	0,00 €
CARMEUSE S.A.	11.016,84 €	2.145,46 €	1.590,03 €	0,00 €	0,00 €
CARRIERES DE HAUT-LE-WASTIA S.A.	2.565,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CARRIERES DE LEFFE S.A.	2.423,40 €	6.218,44 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CHAUDRONNERIES & TUYAUTERIES INDUST	1.594,64 €	0,00 €	327,12 €	0,00 €	0,00 €
CHERICOUX S.A.	1.939,06 €	0,00 €	407,40 €	0,00 €	0,00 €
CINERGECE S.A.	1.241,38 €	0,00 €	214,04 €	0,00 €	0,00 €
CLEAN EXPRESS POTY SA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	863,40 €	0,00 €
COLLIGNON Willy	856,12 €	0,00 €	214,04 €	0,00 €	0,00 €
COMFORT ENERGIE SA	3.912,48 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CORNILLE Pascal	723,94 €	0,00 €	116,84 €	0,00 €	0,00 €
COURBET - BOURGEOIS	0,00 €	0,00 €	332,97 €	0,00 €	0,00 €
CUISITEC	475,40 €	0,00 €	118,90 €	0,00 €	0,00 €
D.L.M. & PARTNERS S.A.	683,76 €	0,00 €	127,50 €	0,00 €	0,00 €
DE GRAEVE S.A.	5.112,62 €	0,00 €	1.272,20 €	0,00 €	0,00 €
DE GREEF Dépannage	1.140,86 €	0,00 €	188,28 €	0,00 €	0,00 €
DEBROUX & Fils sprl	1.974,38 €	0,00 €	382,16 €	0,00 €	0,00 €
DENIMAT SPRL	2.454,22 €	0,00 €	476,58 €	0,00 €	0,00 €
DEVOS Eddy	687,99 €	0,00 €	171,94 €	0,00 €	0,00 €
DOLOMIES DE MARCHE-LES-DAMES S.A.	16.699,60 €	46.367,08 €	6.244,22 €	0,00 €	0,00 €
DOLOMIES DE VILLERS-LE-GAMBON SA	2.620,70 €	557,74 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
DRIVIT s.a.	1.378,84 €	0,00 €	344,88 €	0,00 €	0,00 €
DUBOIS Eddy	0,00 €	0,00 €	0,00 €	35,97 €	0,00 €
DUMOULIN S.A	468,02 €	2.145,51 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
DUVIVIER Laetitia	1.190,50 €	0,00 €	74,44 €	0,00 €	905,13 €
DVS CONSTRUCT & IMMO SPRL	228,28 €	0,00 €	57,10 €	0,00 €	0,00 €
Electros & Cuisines DEFITEC sprl	199,18 €	0,00 €	24,90 €	0,00 €	0,00 €
ETHIAS SA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
EURO-SERVICES SA	15.975,78 €	11.658,71 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FAUCON-BLANPAIN	0,00 €	0,00 €	0,00 €	35,97 €	0,00 €
FÉDÉRATION DU TOURISME DE LA PROVINCE DE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	152,64 €	0,00 €
FONDATEL LECOMTE s.a.	6.926,10 €	91,32 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FOREM	29.990,78 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FOURNIPAC scrll	2.790,82 €	0,00 €	429,32 €	0,00 €	0,00 €
GERDAY TRAVAUX s.a.	4.478,16 €	0,00 €	332,97 €	0,00 €	0,00 €
GILLAIN Marcel	14.260,10 €	0,00 €	129,90 €	0,00 €	0,00 €
HENNUY Daniele	0,00 €	0,00 €	0,00 €	35,97 €	0,00 €
HERMANS Laurent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	71,95 €	0,00 €
HUBLET SPRL	23.255,12 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
HYDROCAR S.A.	4.766,28 €	0,00 €	1.192,16 €	0,00 €	0,00 €
JOASSIN	1.604,84 €	0,00 €	162,16 €	0,00 €	0,00 €

Concessionnaires	Redevances de concessions	Péages pour tonnages réalisés	Péages pour tonnages manquants	Autorisations à titre précaire	Intérêts de retard
LAMOLINE Jean-Marcel	1.404,52 €	0,00 €	50,75 €	0,00 €	0,00 €
LEONET Michel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	35,97 €	0,00 €
LES ARTISANS DE LA PIERRE	8.853,80 €	0,00 €	215,76 €	0,00 €	0,00 €
LES SILOS DE FLOREFFE s.c.r.l.	1.390,06 €	2.889,63 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
LINGUISTIC ACADEMY	3.905,93 €	0,00 €	118,41 €	0,00 €	0,00 €
LOUIS Carrosserie	285,36 €	0,00 €	35,68 €	0,00 €	0,00 €
MATAGNE Sandra	0,00 €	0,00 €	0,00 €	35,97 €	0,00 €
MESTDAGH S.A.	5.306,00 €	0,00 €	949,36 €	0,00 €	0,00 €
METAL PROTECTION	20.642,42 €	0,00 €	939,60 €	0,00 €	0,00 €
MEUSE & SAMBRE S.A.	49.089,10 €	0,00 €	2.422,82 €	823,47 €	0,00 €
MG POSE	11.854,64 €	0,00 €	1.563,08 €	0,00 €	0,00 €
MONIQUET Serge	1.599,08 €	0,00 €	284,70 €	0,00 €	0,00 €
MOSSOUX S.A.	1.429,92 €	0,00 €	253,74 €	0,00 €	0,00 €
N.M.M. sprl	20.567,57 €	0,00 €	422,40 €	0,00 €	0,00 €
NIKOLIC Daniel	733,36 €	0,00 €	115,98 €	0,00 €	0,00 €
NOEL Christelle	728,50 €	0,00 €	117,98 €	0,00 €	0,00 €
NORLAND S.A.	25.510,31 €	0,00 €	2.504,23 €	0,00 €	0,00 €
OBCHETTE Marc	0,00 €	0,00 €	0,00 €	71,95 €	0,00 €
ORES ASSETS SCRL - SECTEUR NAMUR	260,36 €	0,00 €	64,74 €	0,00 €	0,00 €
ORTOLAN Maxime	968,50 €	0,00 €	121,12 €	0,00 €	0,00 €
PANISTAR S.A.	10.710,22 €	0,00 €	626,74 €	0,00 €	0,00 €
PECHE sprl	1.116,44 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PERE OLIVE S.A.	19.609,32 €	0,00 €	4.187,68 €	0,00 €	0,00 €
PETITJEAN Logistics SCS	7.971,12 €	0,00 €	86,86 €	0,00 €	0,00 €
PIROTTE V.	249,40 €	0,00 €	62,36 €	0,00 €	0,00 €
PNEUS Z sprl	1.748,38 €	0,00 €	274,58 €	0,00 €	0,00 €
PRONESERVIM s.a.	5.084,25 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PUBLIFIN	295,66 €	0,00 €	36,96 €	0,00 €	0,00 €
RM IMMOBILIERE	1.990,52 €	0,00 €	401,30 €	0,00 €	0,00 €
ROSOUX Guy	0,00 €	0,00 €	0,00 €	35,97 €	0,00 €
S.C.A.M. S.C.	936,02 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
S.W.D.E. - Factures fournisseurs	374,70 €	0,00 €	93,68 €	0,00 €	0,00 €
SAGREX - AGGREGATES ACTIVITY OF CBR	13.126,34 €	11.271,50 €	718,40 €	0,00 €	0,00 €
SANDREA sprl	584,60 €	1.045,11 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SARENS NV	0,00 €	0,00 €	0,00 €	188,73 €	0,00 €
SECY SA	3.053,54 €	3.560,05 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SERV. PUBLIC FEDERAL JUSTICE	231,16 €	0,00 €	47,08 €	0,00 €	0,00 €
SOBEMO S.A.	2.610,38 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
T.E.C.	12.582,80 €	0,00 €	3.099,32 €	0,00 €	0,00 €
TECH SIGN	543,36 €	0,00 €	80,92 €	0,00 €	0,00 €
TECHNO METAL INDUSTRIE SPRL	7.833,99 €	0,00 €	783,38 €	1.978,48 €	0,00 €
THOMAS & PIRON s.a.	0,00 €	1.590,16 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOUFANE sprl	1.152,83 €	0,00 €	192,00 €	0,00 €	0,00 €
TRANSPORTS ABRAHAM	10.936,94 €	0,00 €	2.015,54 €	0,00 €	0,00 €
TWO-ELEC SPRL	301,33 €	0,00 €	53,39 €	0,00 €	0,00 €
UN POINT C'EST TOUT sprl	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9.238,45 €	0,00 €
VANHEES Bauduin	0,00 €	0,00 €	0,00 €	75,00 €	0,00 €
VEOLIA ES MRC nv	5.972,32 €	0,00 €	1.493,08 €	0,00 €	0,00 €
VERNET Christophe	0,00 €	0,00 €	0,00 €	792,00 €	0,00 €
VILLE D'ANDENNE	21.984,71 €	0,00 €	23.788,33 €	0,00 €	0,00 €
VILLE DE NAMUR	8.594,06 €	0,00 €	714,88 €	0,00 €	0,00 €
WHESTIA	11.049,23 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
WILMET S.A.	9.067,10 €	0,00 €	1.319,42 €	0,00 €	0,00 €
Yachting Club Livois YCL asbl	3.131,70 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Totaux :	576.936,55 €	109.367,48 €	71.902,11 €	18.103,93 €	905,13 €

D'une manière globale, on constate que les redevances de concession représentent la plus grosse part des revenus de concessions, comme l'indique le graphique ci-dessous.



Les revenus générés dans les concessions où se déroulent des manutentions de marchandises à la voie d'eau représentent 33,46 % des revenus de l'ensemble des concessions.

Autrement dit, les entreprises liées à la voie d'eau pour leur approvisionnement en matières premières ou pour l'acheminement des produits finis contribuent pour 40,74 % aux rentrées financières du Port, tandis que les PME non liées à la voie d'eau y contribuent à hauteur de 59,26%. A titre de comparaison, les chiffres pour 2016 étaient respectivement 33,46% et 66,54%.

L'accueil des PME dans les zones portuaires permet à la fois un développement de l'économie et de l'emploi à l'échelle locale, tout en assurant au Port une capacité d'investissement pour les projets visant à augmenter le trafic fluvial.

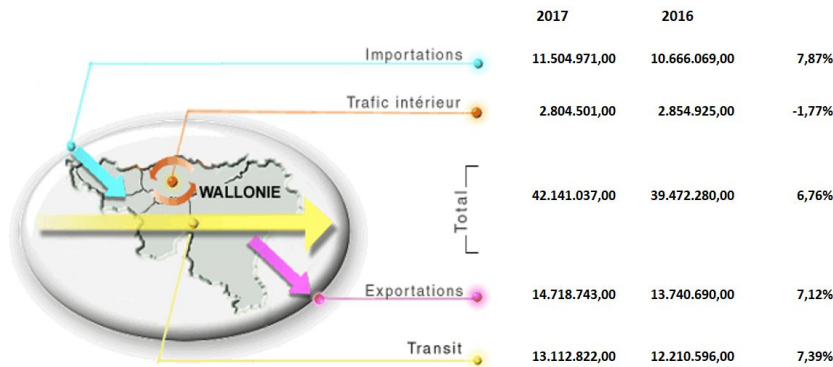
Le tableau ci-dessous fournit les revenus générés dans les concessions où se déroulent des manutentions de marchandises à la voie d'eau.

Concessionnaires	Redevances de concessions	Péages pour tonnages réalisés	Péages pour tonnages manquants	Autorisations à titre précaire	Intérêts de retard
AGC Glass Europe SA - Moustier	912,06 €	5.315,05 €	758,41 €	0,00 €	0,00 €
ANDENNE-MAT s.a.	2.227,46 €	836,69 €	150,96 €	0,00 €	0,00 €
B.P.M. sprl	4.993,10 €	0,00 €	1.653,03 €	0,00 €	0,00 €
B.P.M.N.	684,84 €	0,00 €	1.605,92 €	0,00 €	0,00 €
BASBARAS DISTRIBUTION S.A.	4.500,70 €	61,09 €	1.545,65 €	0,00 €	0,00 €
BEP-ENVIRONNEMENT	2.303,20 €	1.630,55 €	738,71 €	0,00 €	0,00 €
BRANDERS S.A.	1.112,02 €	0,00 €	281,04 €	0,00 €	0,00 €
CARMEUSE S.A.	11.016,84 €	2.145,46 €	1.590,03 €	0,00 €	0,00 €
CARRIERES DE HAUT-LE-WASTIA S.A.	2.565,80 €	0,00 €	1.084,00 €	0,00 €	0,00 €
CARRIERES DE LEFFE S.A.	2.423,40 €	6.218,44 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
COMFORT ENERGIE SA	3.912,48 €	0,00 €	802,96 €	0,00 €	0,00 €
DOLOMIES DE MARCHE-LES-DAMES S.A.	16.699,60 €	46.367,08 €	6.244,22 €	0,00 €	0,00 €
DOLOMIES DE VILLERS-LE-GAMBON SA	2.620,70 €	557,74 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
DUMOULIN S.A	468,02 €	2.145,51 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
EURO-SERVICES SA	15.975,78 €	11.658,71 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FONDATEL LECOMTE s.a.	6.926,10 €	91,32 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
HUBLET SPRL	23.255,12 €	836,69	348,49 €	0,00 €	0,00 €
INTERBETON- The RMC activity of CBR	514,04 €	12.847,75 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
JANUS INTERNATIONAL SPRL	23.213,69 €	0,00 €	4.189,70 €	0,00 €	0,00 €
JOASSIN	1.604,84 €	0,00 €	162,16 €	0,00 €	0,00 €
LES SILOS DE FLOREFFE s.c.r.l.	1.390,06 €	2.889,63 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
N.M.M. sprl	20.567,57 €	0,00 €	422,40 €	0,00 €	0,00 €
NORLAND S.A.	25.510,31 €	0,00 €	2.504,23 €	0,00 €	0,00 €
S.C.A.M. S.C.	936,02 €	2.118,38 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SAGREX - AGGREGATES ACTIVITY OF CBR	13.126,34 €	11.271,50 €	718,40 €	0,00 €	0,00 €
SANDREA sprl	584,60 €	1.045,11 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SECY SA	3.053,54 €	3.560,05 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SOBEMO S.A.	2.610,38 €	0,00 €	802,96 €	0,00 €	0,00 €
Totaux :	195.708,61 €	110.760,06 €	25.603,27 €	0,00 €	0,00 €

5.2.2. Statistiques de transport des marchandises

5.2.2.1. Au niveau de la Région wallonne (source : statistiques du SPW – DGO 2)

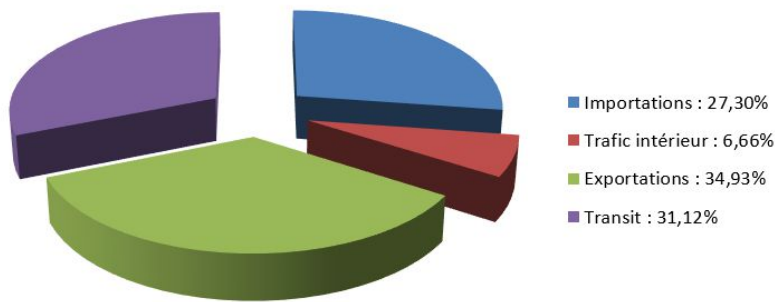
Le graphique ci-dessous synthétise l'ensemble des tonnages pour l'ensemble des voies navigable wallonnes



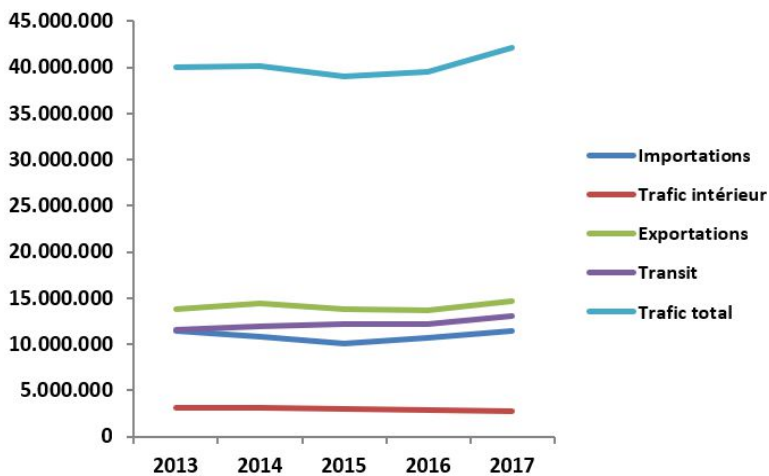
On constate une progression appréciable du trafic en 2017 par rapport à l'année 2016, à l'exception du trafic intérieur. Les importations ont augmenté de manière sensible (+7,87 %) de même que les exportations (+7,21 %).

Par contre, le trafic intérieur a diminué de 1,71 %

La répartition des types de trafics est figurée dans le graphique suivant

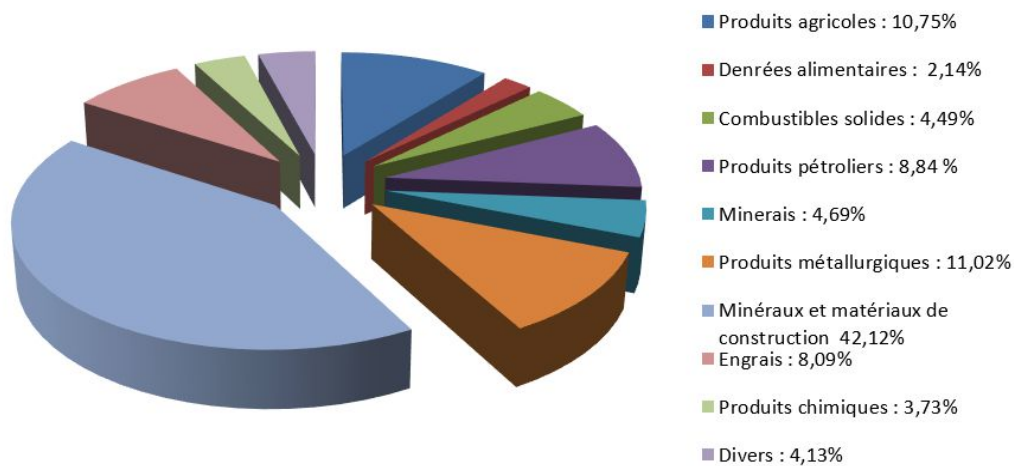


L'évolution de ces données au cours des 5 dernières années est reprise dans le graphique suivant.



On constate une stagnation du trafic total au cours des 5 dernières années, avec toutefois une reprise à la hausse en 2017, à l'exception d'une légère diminution du trafic intérieur.

Ventilation du type de marchandises transportées

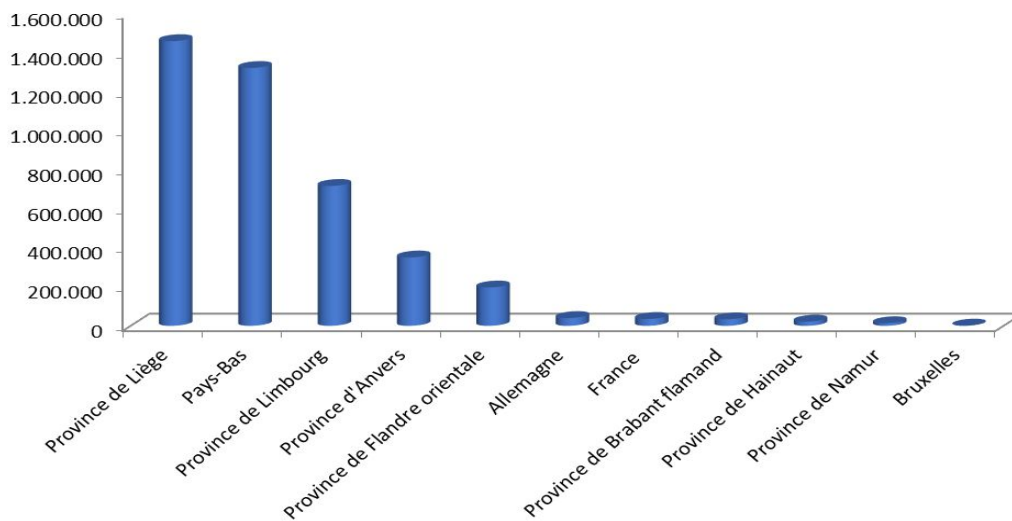


5.2.2.2. Au niveau de la Province de Namur (source : statistiques du SPW – DGO 2)

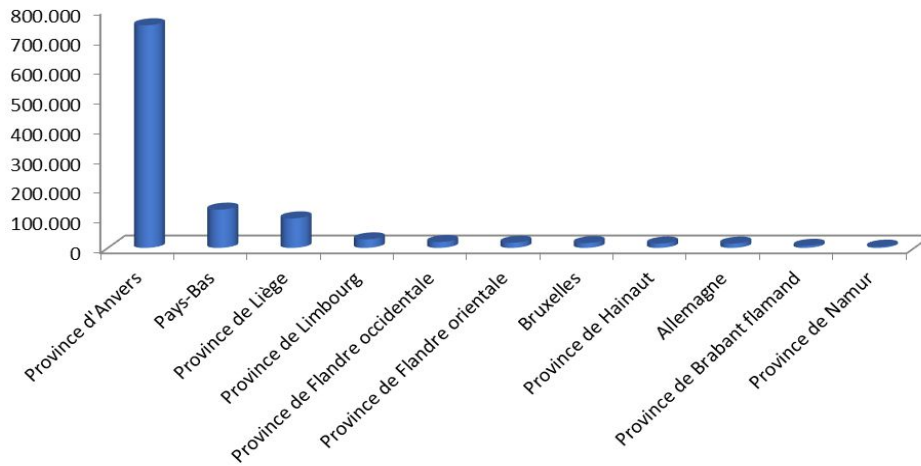
Tonnages chargés : 5.277.839 T

Les graphiques ci-dessous donnent la répartition des chargements par destination.

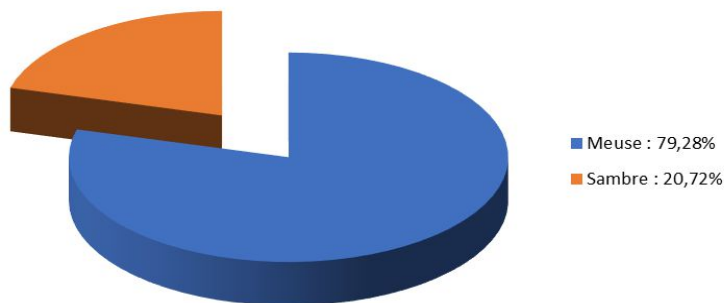
Chargements sur la Meuse en Province de Namur : 4.184.070 T



Chargements sur la Sambre en Province de Namur : 1.093.769 T



Répartition des chargements

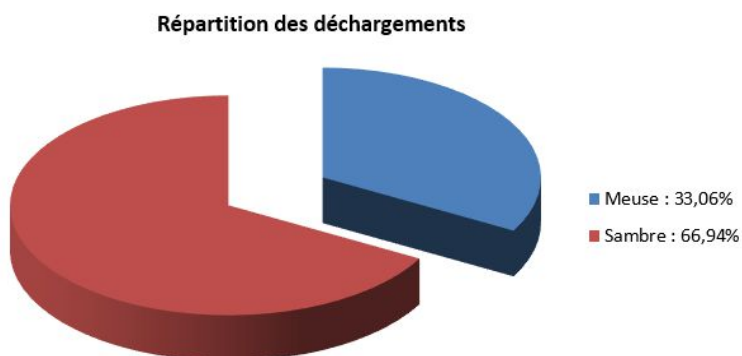
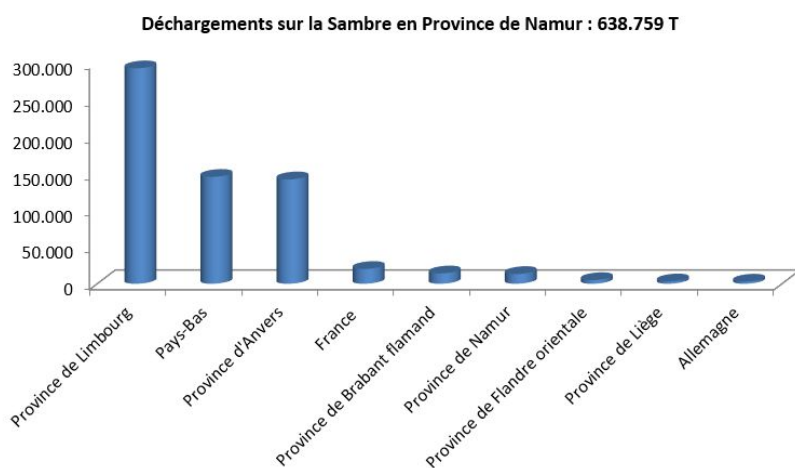
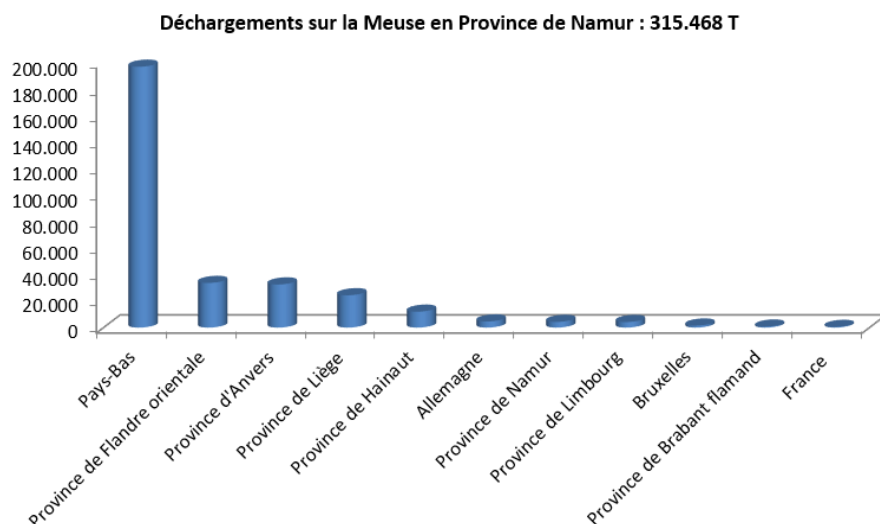


Différents constats peuvent être faits :

- La Meuse est majoritaire en termes de chargements dans la Province de Namur : 79,28 % pour la Meuse, contre 20,72% pour la Sambre.
- Les destinations de chargements sur la Meuse sont pour l'essentiel et par ordre d'importance :
 - la Province de Liège : 34,84 %
 - les Pays-Bas : 31,56 %
 - La Province de Limbourg : 17,12 %
 - La Province d'Anvers : 8,36 %
- Les destinations de chargements sur la Sambre sont pour l'essentiel et par ordre d'importance :
 - la Province d'Anvers : 68,16 %
 - les Pays-Bas : 11,71 %
 - La Province de Liège : 9,03%
 - Province de Limbourg : 2,61%

Tonnages déchargés : 954.227 T

Les graphiques ci-dessous donnent la répartition des déchargements par provenance.

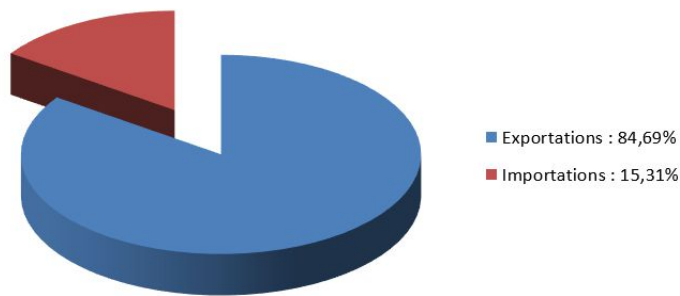


Différents constats peuvent être faits :

- La Sambre est majoritaire en termes de déchargements dans la Province de Namur : 66,94% pour la Sambre, contre 33,06% pour la Meuse.
- Les provenances de marchandises déchargées sur la Meuse sont pour l'essentiel et par ordre d'importance :
 - les Pays-Bas : 62,40 %
 - La Province de Flandre orientale : 10,68 %
 - La Province d'Anvers : 10,32 %
 - La Province de Liège : 7,73 %
 - La Province de Hainaut : 3,80 %
 - La Province de Limbourg : 1,33 %

- Les provenances de marchandises déchargées sur la Sambre sont pour l'essentiel et par ordre d'importance :
 - la Province de Limbourg : 45,88 %
 - les Pays-Bas : 22,76 %
 - La Province d'Anvers : 22,23 %
 - La France : 3,15 %
- Les déchargements de marchandises en Province de Namur sont minoritaires par rapport aux chargements comme l'indique le graphique ci-dessous.
La Province de Namur est donc largement exportatrice.

Répartition Exportations / Importations



5.2.2.3. Au niveau du Port autonome de Namur

Les 2 tableaux ci-dessous figurent les tonnages manutentionnés dans les zones portuaires

Chargeur	Zone portuaire	Importation (T)	Exportation (T)	Total (T)
DOLOMIES DE MARCHE-LES-DAMES S.A.	Port de Marche-les-Dames	0,00	2.298.719,00	2.298.719,00
SAGREX Aggregates activity of C.B.R. SA	Zone portuaire de Beez	0,00	538.024,00	538.024,00
AGC Glass Europe SA - Moustier	Port de Moustier	351.828,00	0,00	351.828,00
SAGREX Aggregates activity of C.B.R. SA	Port de Marche-les-Dames	0,00	307.177,00	307.177,00
EURO-SERVICES SA	Zone portuaire d'Auvelais	0,00	342.949,00	342.949,00
CARRIERES DE LEFFE S.A.	Port de Maizeret	0,00	350.352,00	350.352,00
SAGREX Aggregates activity of C.B.R. SA	Zone portuaire de Lustin	0,00	167.520,00	167.520,00
SECY SA	Zone portuaire de Fidevoye	0,00	199.658,00	199.658,00
DUMOULIN S.A	Zone portuaire de Seilles	103.137,00	6.506,00	109.643,00
CARMEUSE S.A.	Zone portuaire d'Auvelais	0,00	42.957,00	42.957,00
LES SILOS DE FLOREFFE s.c.r.l.	Zone portuaire de Floriffoux	2.180,00	82.065,00	84.245,00
INTERBETON S.A.	Zone portuaire de Jambes	77.866,00	0,00	77.866,00
S.C.A.M. S.C.	Zone portuaire de Seilles	67.092,00	0,00	67.092,00
BEP-ENVIRONNEMENT	Zone portuaire de Floriffoux	0,00	50.154,00	50.154,00
ALIA 2	Zone portuaire de Floriffoux	59.676,00	0,00	59.676,00
DOLOMIES DE MARCHE-LES-DAMES S.A.	Port de Vezin	0,00	0,00	0,00
CARRIERES DE HAUT-LE-WASTIA S.A.	Port d'Anhée	0,00	0,00	0,00
DOLOMIES DE VILLERS LE GAMBON SA	Zone portuaire de Sclayn	0,00	115.836,00	115.836,00
CARMEUSE S.A.	Port de Samson	0,00	20.021,00	20.021,00
DOLOMIES DE VILLERS LE GAMBON SA	Zone portuaire de Heer Agimont	3.570,00	6.849,00	10.419,00
CARMEUSE S.A.	Zone portuaire de Sclaingneaux	0,00	19.522,00	19.522,00
SANDREA sprl	Zone portuaire de Mornimont	10.845,00	14.702,00	25.547,00
B.P.M.N.	Zone portuaire de Floriffoux	0,00	0,00	0,00
DOLOMIES DE MARCHE-LES-DAMES S.A.	Zone portuaire de Sclayn	0,00	52.157,00	52.157,00
Fondatel Lecomte S.A.	Zone portuaire de Seilles	1.706,00	0,00	1.706,00
Andenne Mat	Port d'Andenne	15.630,00	0,00	15.630,00
Basbaras	Zone portuaire de Basbaras	1.126,00		1.126,00
Hublet	Zone portuaire de Floriffoux	8.490,00		8.490,00
		703.146,00	4.615.168,00	5.318.314,00

Tableau 1 : tonnages bateaux

Chargeur	Zone portuaire	Tonnages (T)
INTERBETON S.A.	Zone portuaire de Jambes	184.567,00
NORLAND	Zone portuaire de Seilles	110.881,00
S.C.A.M. S.C.	Zone portuaire de Seilles	64.100,00
		359.548,00

Tableau 2 : tonnages camions

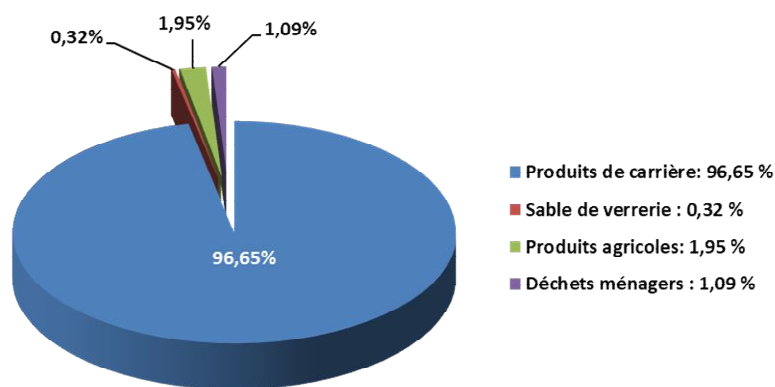
Part des tonnages manipulés par bateaux au Port autonome de Namur par rapport à ceux qui sont réalisés sur l'ensemble de la Province de Namur

	Province	PAN	PAN / Province
Exportations	5.277.839 T	4.615.168 T	87,44%
Importations	954.227 T	703.146 T	73,69%
Totaux :	6.232.066 T	5.318.314 T	85,34%

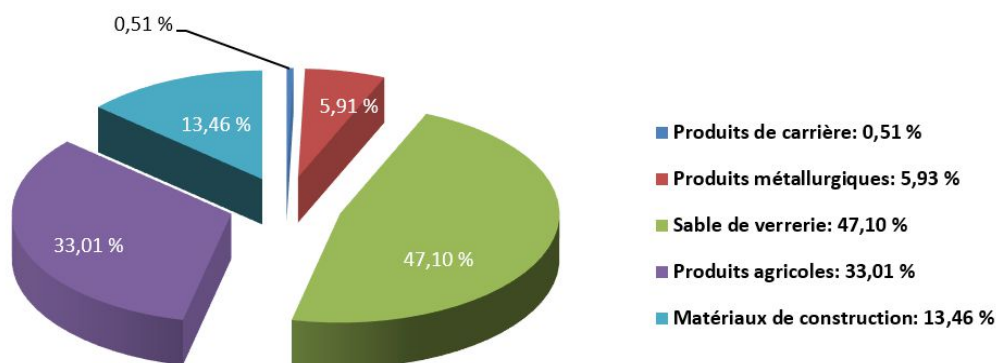
Les tonnages manutentionnés sur les zones portuaires du port autonome de Namur représentent 85,34 % des tonnages manutentionnés en Province de Namur.

- Pour les importations, le PAN réalise 73,69 % des importations en Province de Namur
- Pour les exportations, le PAN réalise 87,44 % des exportations réalisées par la Province de Namur.

Ventilation des marchandises manipulées dans les zones portuaires du PAN



Ventilation des marchandises exportées



Ventilation des marchandises importées

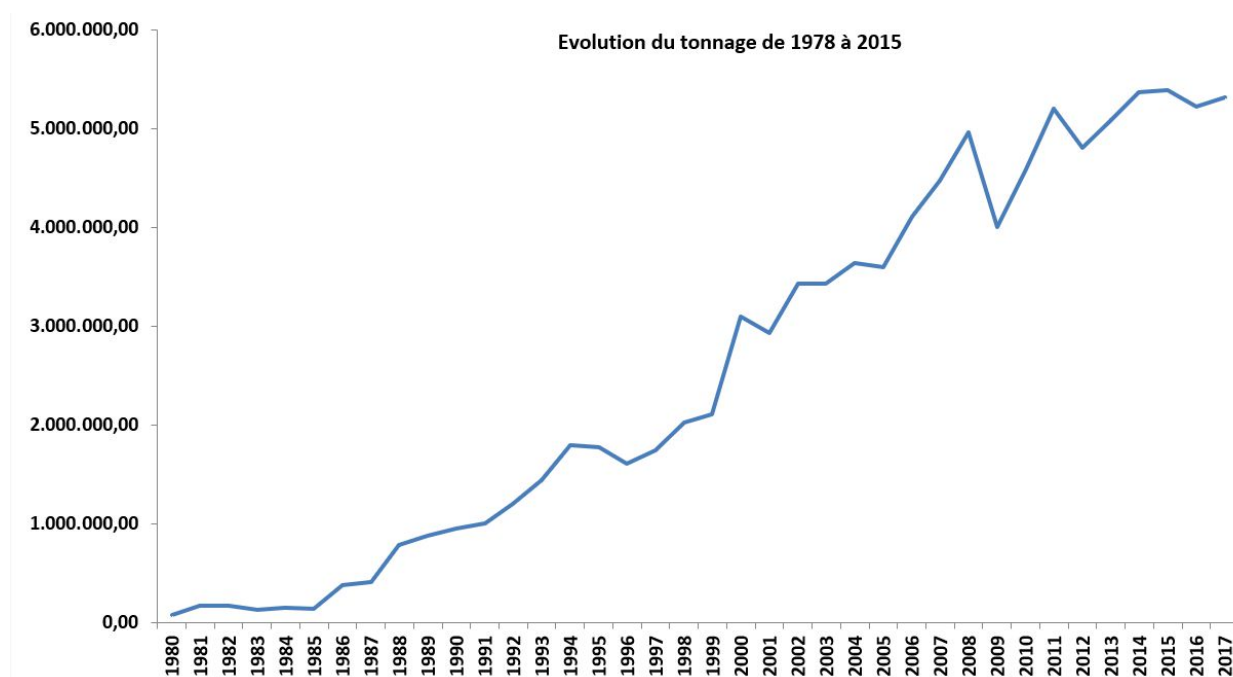
Evolution des tonnages manipulés par la voie d'eau

Le tableau en page suivante montre une diminution du tonnage réalisé en 2017 par rapport à l'année précédente.

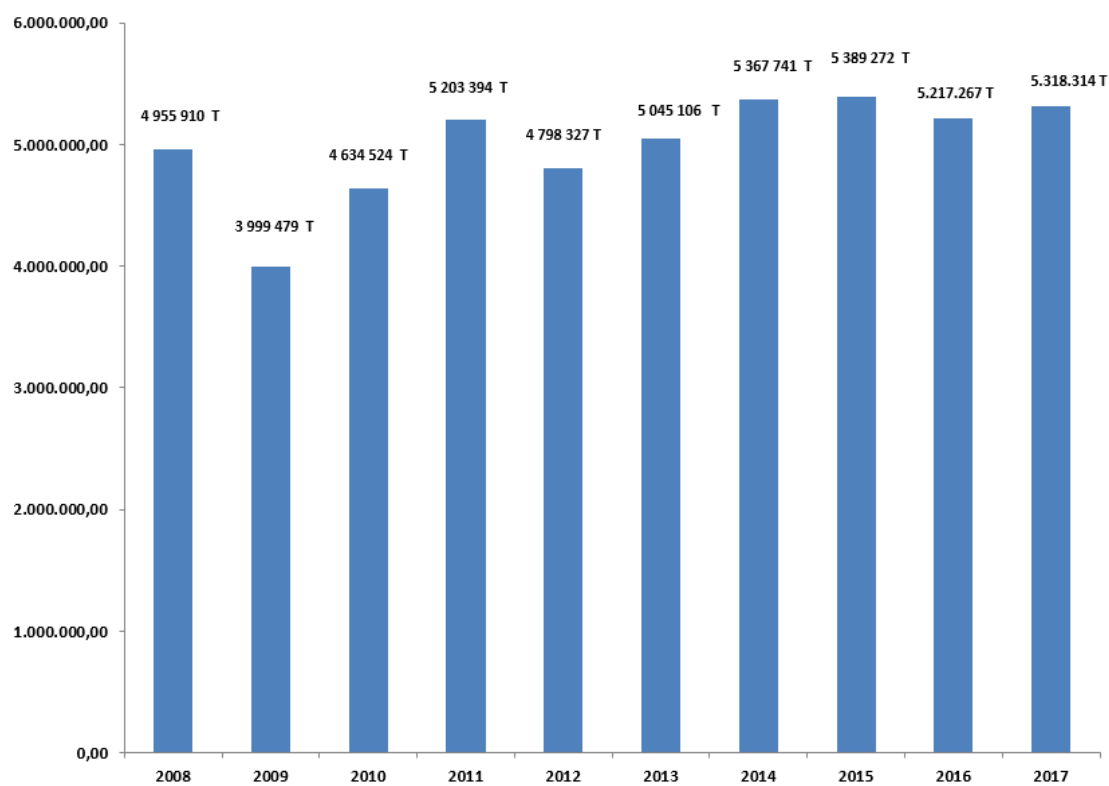
Il montre une augmentation de 101.047 T par rapport à l'année 2016.

Concessionnaires	Zones portuaires	2013		2014		2015		2016		2017		Différence 2017/2016
Dolomies de Marche-les-Dames	Port de Marche les Dames	2.432.489 T	2.432.489 T	2.373.188 T	2.373.188 T	2.434.387 T	2.247.607,00	2.470.227 T	2.293.395 T	2.298.719 T	2.350.876 T	57.481 T
	Port de Vezin	0 T	0 T	0 T	0 T	35.840 T	42.333,00	0 T	0 T	0 T	0 T	0 T
	Zone portuaire de Sclayn	0 T	0 T	0 T	0 T	0 T	3.455,00	0 T	0 T	52.157 T	0 T	0 T
Sagrex	Port de Marche les Dames	273.543 T	948.472,00	342.345 T	1.222.694,00	431.713 T	310.796,00	1.232.328,00	1.208.949,00	307.177 T	1.012.721,00	-196.228 T
	Zone portuaire de Beez	516.422 T		690.805 T		662.495 T	741.794,00			538.024 T		
	Zone portuaire de Sclayn	0 T		34.414 T		0 T	0,00			0 T		
	Zone portuaire de Lustin	135.830 T		122.793 T		130.861 T	156.359,00			167.520 T		
	Port de Lives	22.677 T		32.337 T		7.259 T	0,00			0 T		
AGC Flat Glass Europe	Port de Moustier	307.059 T		331.779 T		341.866 T		341.866 T	353.778 T		351.828 T	-1.950 T
Carrières de Leffe	Port de Maizeret	254.143 T		272.803 T		233.395 T		233.395 T	257.569 T		350.352 T	92.783 T
Euro-services	Zone portuaire d'Auvelais	62.106 T		170.423 T		239.594 T		239.594 T	303.911 T		342.949 T	39.038 T
	Zone portuaire de Fidevoye	219.626 T		165.399 T		155.152 T		155.152 T	149.755 T		199.658 T	49.903 T
Dolomies de Villers le Gambon	Zone portuaire de Heer Agimont	14.828 T	97.656,00	15.324 T	136.073,00	8.138 T	14.859 T	87.894,00	43.875 T	10.419 T	126.255 T	82.380 T
	Zone portuaire de Sclayn	82.828 T		120.749 T		79.756 T	29.016 T			115.836 T		
	Zone portuaire de Seilles											
Dumoulin	Zone portuaire de Floriffoux	111.952 T		121.373 T		109.680 T		109.680 T	102.910 T		109.643 T	6.733 T
Les Silos de Floreffe	Zone portuaire de Floriffoux	101.772 T		97.061 T		91.309 T		91.309 T	91.954 T	84.245 T	84.245 T	-7.709 T
	Zone portuaire de Floriffoux	133.022 T		62.024 T		99.318 T		99.318 T	128.695 T		82.500 T	-46.195 T
Carmeuse	Zone portuaire d'Auvelais	101.165 T		44.144 T		75.888 T	93.837 T			42.957 T		
	Port de Samson	0 T		2.468 T		8.242 T	22.994 T			20.021 T		
Interbéton	Zone portuaire de Slaigneaux	31.857 T		15.412 T		15.188 T	11.864 T			19.522 T		
	Zone portuaire de Jambes		83.702 T		75.969 T			76.749 T	74.659 T		77.866 T	3.207 T
S.C.A.M.	Zone portuaire de Seilles	55.962 T		65.084 T		59.276 T		59.276 T	60.538 T		67.092 T	6.554 T
Alia 2	Zone portuaire de Floriffoux	45.682 T		43.032 T		43.059 T		43.059 T	50.530 T		59.676 T	9.146 T
	Zone portuaire de Floriffoux	52.631 T		52.592 T		50.746 T		50.746 T	51.794 T		50.154 T	-1.640 T
BEP Environnement	Zone portuaire de Mornimont	11.140 T		11.123 T		7.825 T		7.825 T	7.203 T		25.547 T	18.344 T
Sandréa	Zone portuaire de Floriffoux	0 T		0 T		0 T		0 T	0 T		8.490 T	8.490 T
Hublet	Zone portuaire de Seilles	0 T		0 T		0 T		0 T	3.224 T		1.706 T	-1.518 T
Fondatel Lecomte S.A.	Zone portuaire de Seilles	3.577 T		3.571 T		0 T		0 T	0 T		1.126 T	1.126 T
Basbaras	Zone portuaire de Basbaras	750 T		0 T		0 T		0 T	0 T		0 T	0 T
BELGICA Properties	Zone portuaire de Sclayn	19.887 T		15.608 T		14.841 T		14.841 T	0 T		15.630 T	15.630 T
Andenne Mat	Port d'Andenne	1.171 T		47.551 T		0 T		0 T	0 T		0 T	0 T
Norland	Zone portuaire de Seilles	7.966 T		5.787 T		4.701 T		4.701 T	3.582 T		0 T	-3.582 T
BPMN	Zone portuaire de Floriffoux	106.451 T		70.395 T		47.868 T		47.868 T	30.946 T		0 T	-30.946 T
Carrière de Haut le Wastia	Port d'Anhée	5.168 T		24.212 T		0 T		0 T	0 T		0 T	0 T
Saint Gobain	Zone portuaire d'Auvelais	22.628 T		23.444 T		23.444 T		23.444 T	0 T		0 T	0 T
Sobemo	Zone portuaire d'Auvelais	5.085.012 T		5.367.741 T		5.389.272 T		5.389.272 T	5.217.267 T		0 T	5.318.314 T
	Totaux :											

Si l'on examine l'évolution du tonnage depuis la création du Port en 1978, on constate en moyenne une progression continue.



Par contre, si l'on examine plus en détail la période 2008 à 2017, on constate des fluctuations significatives, liées aux soubresauts de la crise économique apparue en 2008. Une relative stabilisation s'observe depuis 2014.



5.3. Missions de développement du tourisme fluvial

Le Port réalise 2 types d'activités dans le cadre du tourisme fluvial :

- ✓ La gestion des ports de plaisance
- ✓ La gestion du restaurant d'Amée

5.3.1. Ports de plaisance

5.3.1.1. Contrat de concession de service

Un contrat de concession de service a été confiée à la société Charlie's Factory Capitainerie en 2014. Ce contrat porte sur une durée de 5 ans et vient à expiration le 31/12/2018

Les missions suivantes ont été confiées au concessionnaire:

- ✓ Durant la période touristique s'étalant du 15 avril au 15 octobre :
Le concessionnaire garantit une permanence de 9h00 à 19h00 sur chacun des sites, et, en fonction de ses activités, jusqu'aux limites d'horaires fixées par la réglementation communale.
Cette permanence doit permettre d'assurer :
 - L'accueil des plaisanciers et la satisfaction de leurs besoins ;
 - La perception des taxes d'accostage des plaisanciers ;
 - Le développement de l'activité touristique et de l'activité Horeca.
- ✓ Durant la période hors saison s'étalant du 15 octobre au 15 avril, le concessionnaire garantit une activité d'animation et de services

Pour réaliser ses missions, le concessionnaire reçoit une dotation annuelle dégressive :

- en 2014 : 80.000 €
- en 2015 : 60.000 €
- en 2016 : 50.000 €
- en 2017 : 40.000 €
- en 2018 : 20.000 €

Frais supportés par le concessionnaire

Le concessionnaire prend à sa charge les frais liés à la gestion des 2 sites, à savoir :

- ✓ les rémunérations du personnel permanent et saisonnier ;
- ✓ Les frais de fonctionnement et charges diverses (consommation d'eau et électricité, assurances, taxes et impôts liés à son activité);
- ✓ les frais liés à la gestion administrative et comptable ;
- ✓ les frais de maintenance l'entretien ordinaire des équipements, l'évacuation des immondices, à l'exception des frais à supporter par le propriétaire (entretiens extraordinaires et remplacement des équipements usagés) ;
- ✓ Les investissements et les achats, ainsi que les frais d'exploitation pour les services valorisés par le concessionnaire.

Ne sont pas à charge du concessionnaire :

- ✓ les opérations de démontage des pontons et catways, ainsi que le déplacement des 2 capitaineries flottantes en fin de la saison touristique et leur remise en place au début de la saison touristique suivante ;
- ✓ les frais relatifs aux charges « propriétaire » des équipements et mobiliers concédés.

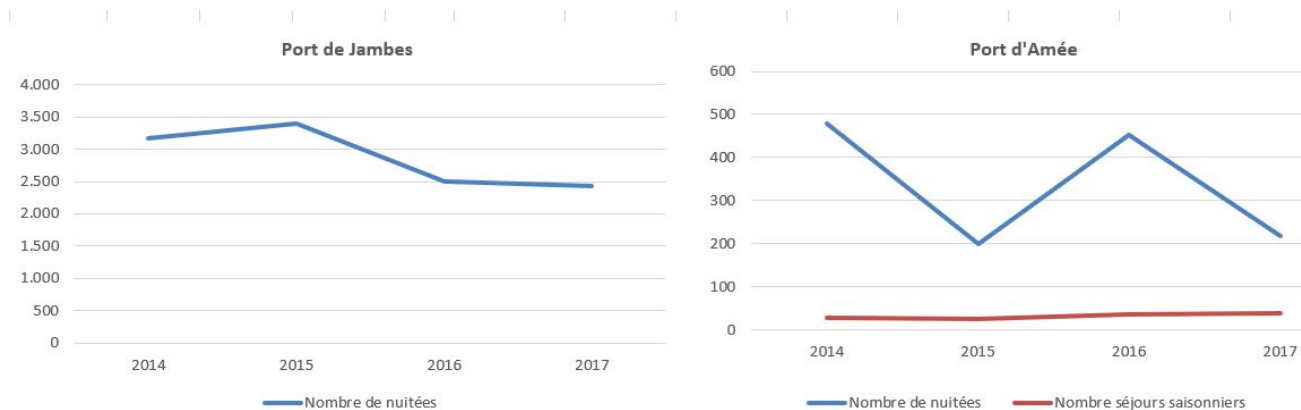
5.3.1.2. Bilan touristique

Par rapport au contrat de concession de service antérieur, le contrat en vigueur depuis 2014 a donné de nouvelles orientations quant aux nouvelles activités à développer, par rapport aux années précédentes.

Cette évolution se traduit par une intensification des activités touristiques, culturelles et récréatives qui visent à renforcer non seulement le flux des plaisanciers, mais aussi le flux des touristes et des populations locales. Celles-ci accentuent l'image de marque des ports de plaisance.

Ces activités se sont déroulées tant pendant la saison touristique que pendant la saison hivernale.

Fréquentation des ports de plaisance



Il convient de noter que le type de fréquentation est très différent entre le site de Jambes et celui d'Amée.

A Amée, il s'agit pour l'essentiel de plaisanciers saisonniers, soit un nombre de 35 bateaux en moyenne résidant pendant toute la période touristique et un nombre très réduit de bateaux séjournant en moyenne une ou deux journées.

A Jambes, au contraire, il s'agit de plaisanciers séjournant pour une courte durée. Le nombre de bateaux y faisant arrêt sont beaucoup plus nombreux pendant la période touristique.

Les 2 graphiques montrent :

- Pour le Port de Jambes : une stagnation du nombre de nuitées par rapport à l'année précédente, mais une diminution sensible par rapport aux années 2014 et 2015.
- Pour le Port d'Amée : une fluctuation en dent de scie du nombre de nuitées au cours de la période 2014 – 2017.

Il convient de noter que le chômage de la Meuse a eu un impact non négligeable sur la fréquentation des 2 Ports pendant les mois de septembre et d'octobre.

Activités mises en place

✓ Plaisance et tourisme

Accueil de groupes (clubs de plaisanciers) pour lesquels des repas et des festivités sont organisés ; Cette année, l'organisation d'un « plaisance day » n'a pu être réalisée pendant les fêtes de Wallonie du fait du chômage de la Meuse.

La collaboration avec l'Office du tourisme de Namur s'est accrue pour offrir une information de qualité aux plaisanciers.

✓ Sport et loisirs – musique et culture

Activités sportives : stand-up paddle, Blop jump, ping pong, pétanque sur l'eau

Activités culinaires : repas entre voisins.

Croisières gastronomiques

Activités associatives (tricot urbain, astronomie, peinture...)

Divers évènements publics ou privés ont été organisés.

L'accent a été porté sur la jeunesse en considérant qu'ils peuvent être les ambassadeurs des Ports de plaisance.

Dans cet esprit, diverses activités ont été mise en place :

- Sorties scolaires en collaboration avec la Ville de Namur : « Je découvre ma Ville », fun in the city
- Sorties avec les mouvements de jeunesse tels que « Les Faucons rouges », « Les Sea scouts »

✓ **Evènements, incentives**

Divers évènements publics ou privés ont été organisés. Le concessionnaire a mis à disposition les locaux de la capitainerie :

- Pour le public pour créer des animations sur mesure (anniversaires, etc. ...)
- Pour des groupes privés pour des évènements tels que des team building, des repas d'affaires, des réunions, ...
- Formules de découverte de Namur et des bords de Meuse en collaboration avec Segway, Eniglalok, Geo Team, la Citadelle.
- 3^{ème} édition de l'activité « Cross the river », avec une participation de 2.000 personnes.

Le concessionnaire a fait appel à un partenaire événementiel pour inciter les entreprises à venir découvrir les ports de plaisance.

✓ **Bar et cuisine**

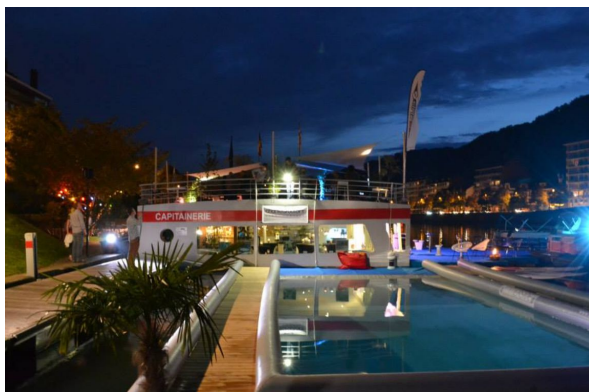
Le concessionnaire a initié une collaboration avec un jeune traiteur, dont l'offre s'adresse aux groupes de 10 à 200 personnes lors des évènements.

Une petite restauration est également proposée quotidiennement pour répondre à la demande des visiteurs. En complément, des croisières gourmandes sont organisées.

Les produits du terroir réalisés par les artisans sont également proposés.

A ce sujet, une collaboration a été mise en place avec la Brasserie de l'échasse située en face de la capitainerie de Jambes.





5.3.1.3. Bilan financier

Détail des recettes du concessionnaire

Les postes principaux sont :

- les recettes d'accostage des bateaux
- les recettes des services valorisés par le concessionnaire

L'ensemble de ces recettes sont intégralement au bénéfice du concessionnaire. Il faut y ajouter la dotation annuelle qui lui est versée par le PAN, soit :

- en 2014 : 80.000 €
- en 2015 : 60.000 €
- en 2016 : 50.000 €
- en 2017 : 40.000 €
- en 2018 : 20.000 €

A noter que le montant de la dotation annuelle versée au concessionnaire en 2016, a dépassé le montant qui devait lui être alloué selon les clauses contractuelles.

Ceci résulte de la demande du concessionnaire, pour faire face à des difficultés de trésorerie. Le Conseil l'a acceptée moyennant l'adaptation des dotations des enveloppes de 2017 et 2018, de manière à rester dans l'enveloppe globale prévue pour la durée du contrat.

	Taxes d'accostage	Services valorisés par le gestionnaire des ports de plaisance - saison 2017						Totaux
		Vente eau, électricité	Vente carburant	Horeca	Location barques et catamosans	Ventes nautishop	Evènements	
2006	40.562 €	3.259,00 €	77.588,00 €	16.889,00 €	1.383,00 €	934,00 €	0,00 €	140.615,00 €
2007	39.344 €	3.723,00 €	88.041,00 €	24.180,00 €	7.002,00 €	2.975,00 €	0,00 €	165.265,00 €
2008	42.262 €	3.820,00 €	116.680,00 €	29.382,00 €	12.442,00 €	3.405,00 €	0,00 €	207.991,00 €
2009	43.796 €	4.465,00 €	87.114,00 €	44.986,00 €	18.745,00 €	3.473,00 €	0,00 €	202.579,00 €
2010	46.293 €	4.374,00 €	92.969,00 €	40.989,00 €	20.982,00 €	2.705,00 €	0,00 €	208.312,00 €
2011	46.659 €	5.187,00 €	98.008,00 €	39.409,00 €	20.471,00 €	2.816,00 €	0,00 €	212.550,00 €
2012	47.228 €	6.107,00 €	83.689,00 €	39.965,00 €	20.917,00 €	2.694,00 €	0,00 €	200.600,00 €
2013	46.713 €	5.514,00 €	2.218,00 €	36.801,00 €	23.744,00 €	2.114,00 €	0,00 €	117.104,00 €
2014	38.105 €	4.324,17 €	0,00 €	37.824,48 €	7.576,03 €	0,00 €	4.095,86 €	91.925,43 €
2015	33.552 €	4.206,61 €	0,00 €	94.561,20 €	20.283,61 €	0,00 €	30.435,36 €	183.038,59 €
2016	36.754 €	5.574,00 €	0,00 €	102.181,00 €	16.425,00 €	0,00 €	35.966,00 €	196.900,12 €
2017	40.364 €	4.834,30 €	0,00 €	168.069,09 €	32.437,47 €	0,00 €	27.290,24 €	272.994,72 €

Il n'y a plus eu de vente de carburant depuis 2014, vu la faible rentabilité de ce service et la nécessité de remplacer les citernes devenues vétustes et ne répondant plus aux normes en vigueur.

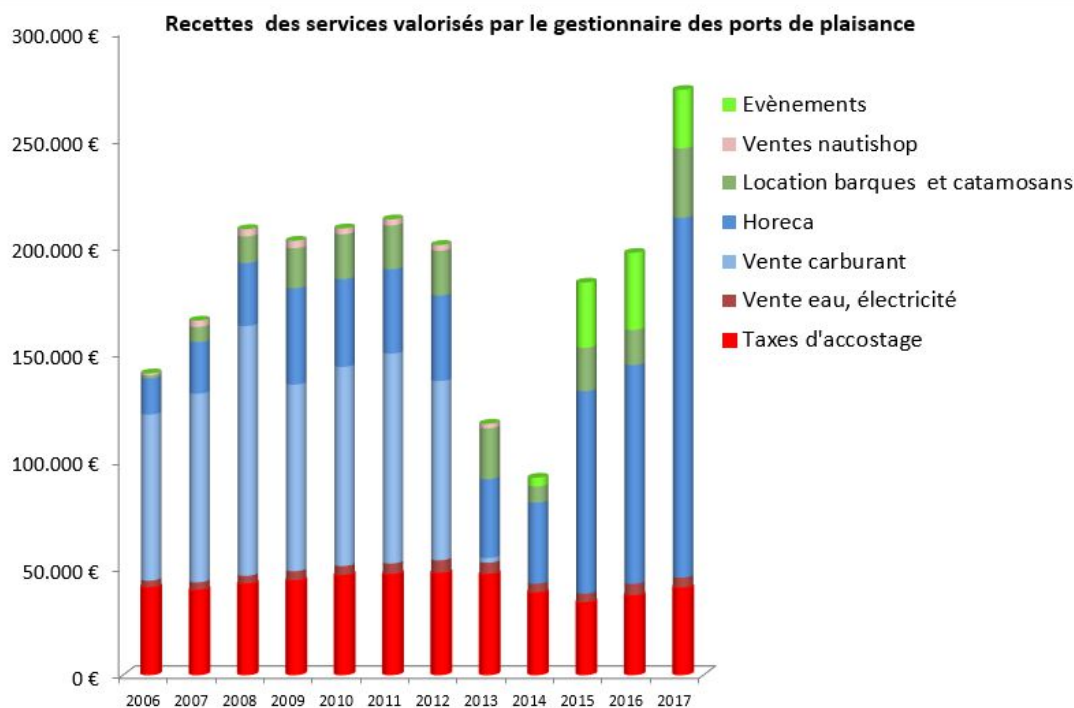
Par contre, les postes Horeca et évènements sont en forte hausse, en relation avec le déploiement des activités d'animation tel que demandé par le cahier des charges du nouveau contrat de concession de services.

La comparaison entre les chiffres de 2017 et ceux de l'année précédente montrent :

- Une forte augmentation du secteur Horeca : +64,50 %

- Une forte progression des locations de barques, catamosans et jeux nautiques : +97,50 %
- Une diminution sensible des évènements : -24,20 %

Le graphique ci-après illustre l'évolution des recettes.

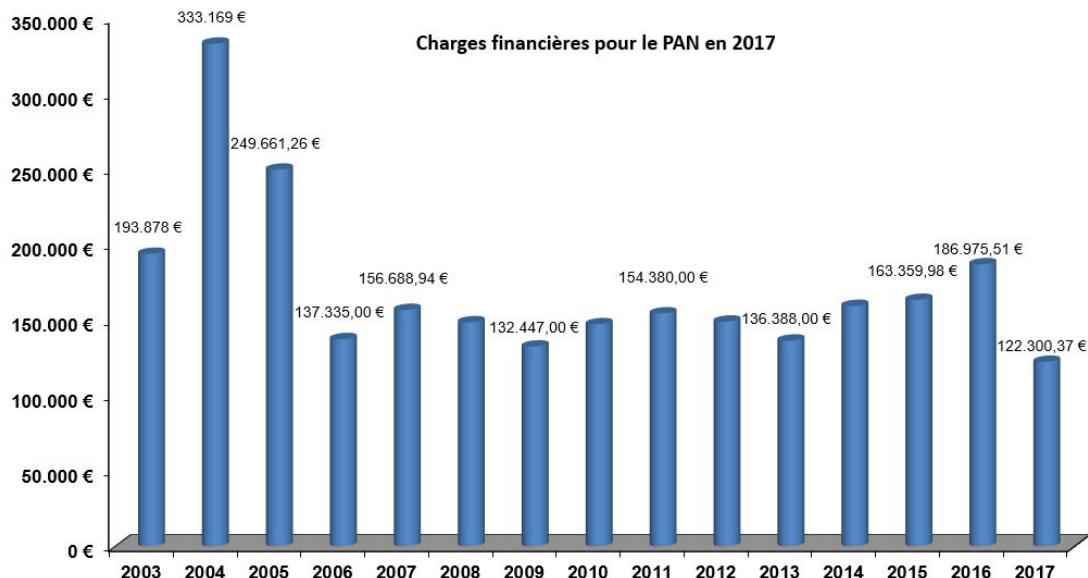


Charges financières du Port

Les charges financières supportées par le Port en 2017 se ventilent comme suit :

Dotation annuelle au concessionnaire	30.000,00 €
Assurances des bâtiments, capitaineries, pontons et catways	4.105,00 €
Fourniture de mobilier	0,00 €
Maintenance des équipements	3.072,76 €
Déplacements des pontons, catways et capitaineries	10.705,37 €
Redevances domaniales SPW	10.673,24 €
Divers travaux de réparation dans les ports de plaisance	63.744,00 €
Total	122.300,37 €

Le graphique ci-dessous montre l'évolution des charges financières supportées par le Port



Ce diagramme montre que les charges financières supportées par le PAN ont diminué par rapport à l'année 2016, mais restent toutefois d'un niveau comparable à ce qu'elles étaient avant le nouveau contrat de concession de 2014, en dépit de l'objectif de réduction des coûts qui avait été assigné par celui-ci.

5.3.2. Restaurant d'Amée

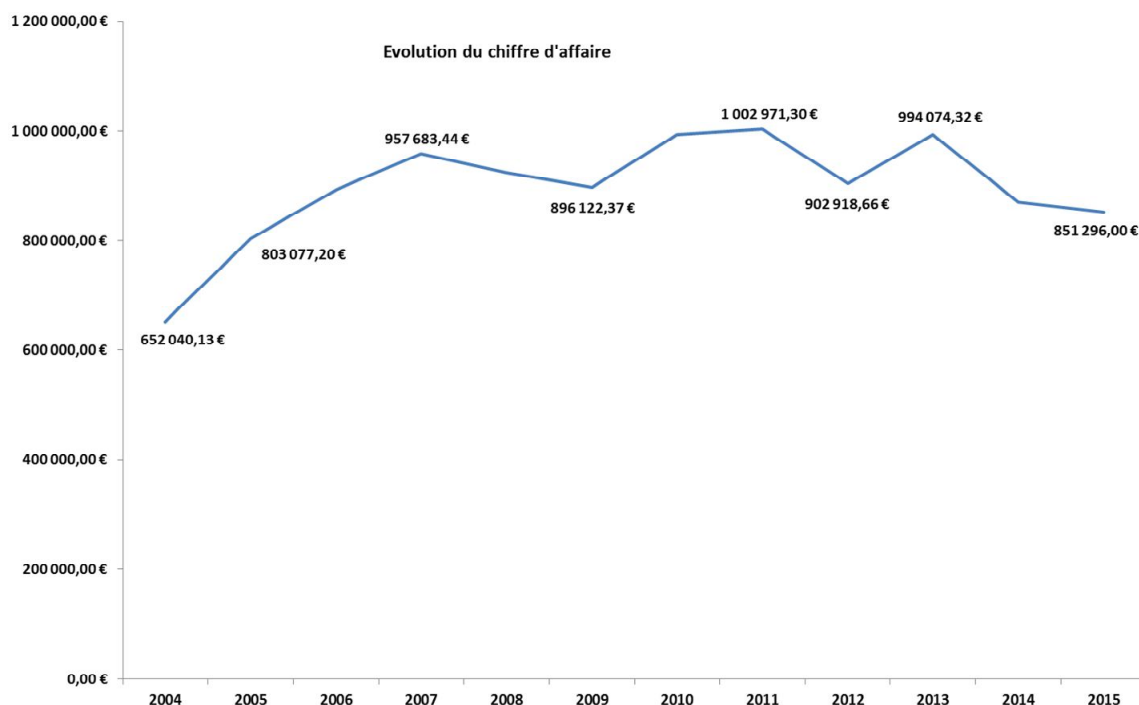
Depuis 2004, le restaurant d'Amée est géré par la société « Un point c'est tout »

Recettes perçues par le Port

Les recettes du restaurant sont constituées des éléments suivants :

- redevance mensuelle d'occupation : 1.460 €/mois HTVA, majorée de l'indice des prix à la consommation
- redevance variable égale à 1,2 % du chiffre d'affaire
- loyer des locaux de conciergerie : 550 € / mois HTVA, majoré de l'indice santé

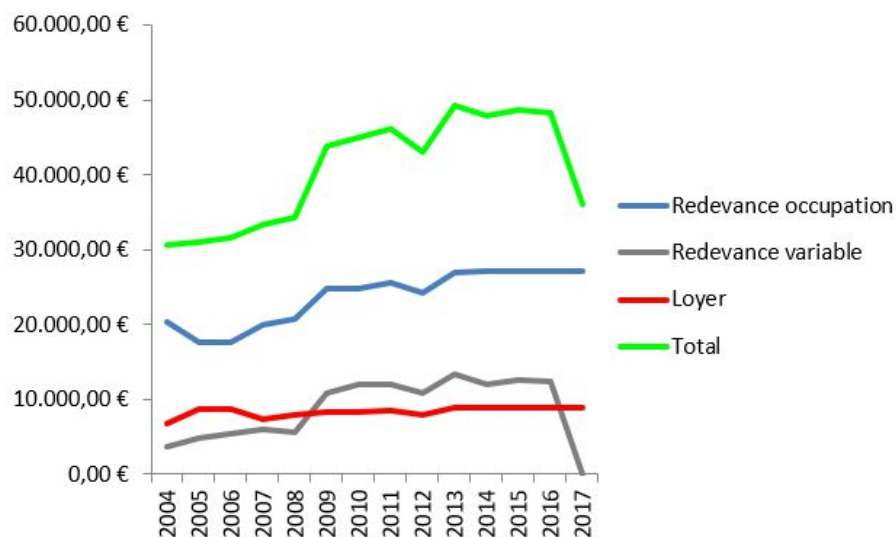
Le graphique ci-dessous montre l'évolution du chiffre d'affaire auquel est liée la redevance variable jusqu'en 2015.



Il est à noter qu'au niveau de la redevance variable, des négociations sont en cours pour trouver une formule pour compenser le montant des travaux que le gestionnaire du restaurant a réalisés sur fonds propres. Dans l'attente d'un accord, la redevance variable n'est plus perçue.

Pour l'année 2017, les redevances s'élèvent à 35.980,00 €, qui se décomposent en :

- redevance d'occupation : 27.055,00 €
- Loyer : 8.925,00 €



Ce tableau montre une diminution très sensible des recettes des ports de plaisance : -27,19% par rapport à 2016

Dépenses supportées par le Port

Ces dépenses sont constituées de :

Assurance incendie 1.478,00 €

Travaux de maintenance 1.000,00 €

2 478,00 €

Chapitre 6. Bilan environnemental

Les questions environnementales prennent une part importante dans les activités gérées par le PAN.

- la réhabilitation de sites d'activités économiques désaffectés, implique de se préoccuper d'éventuelles contamination du sol et des eaux souterraines, et d'y apporter les réponses adéquates. En raison de l'activité industrielle antérieure sur ces sites, tel est généralement le cas ;
- Les activités sur les zones portuaires peuvent, selon le cas, être source de nuisances pour les populations riveraines, telles que le bruit des poids lourds, les poussières, les rejets de polluants, ... ;
- L'intégration paysagère des zones portuaires, notamment dans les sites protégés (vallée de la Haute Meuse), revêt une importance croissante ;
- L'entretien et la maintenance de terrains, et notamment la lutte contre les déchets illicites clandestins ;
- La sensibilisation et la prévention concernant les rejets de polluants dans l'atmosphère et dans l'eau, liés aux activités dans les zones portuaires gérées par le PAN.

Tant les nouveaux projets, que la gestion courante des terrains et l'entretien des bâtiments nécessitent la prise en compte des préoccupations énoncées ci-dessus

6.1. Bilan de l'année 2017

Outre les missions qui peuvent être qualifiées de courantes, les missions suivantes ont été menées au cours de l'année 2017 :

- Entretien et débroussaillage de parcelles diverses en fonction de leur utilisation ;
- Nettoyage de zones de dépôts illicites. Déchets ménagers et dangereux ;
- Participation aux CA du Contrat de Rivière Haute Meuse, où le PAN en assure le secrétariat, ainsi qu'aux projets que le Contrat de Rivière Haute Meuse initie ;
- Participation au comité local du Samson et Meuse et affluents namurois ;
- Participation au Contrat de Rivière Sambre et Affluents dans le cadre des AG et du projet de végétalisation des darses/berges/perrés en vue d'augmenter les zones de frayères ;
- Projet d'intégration urbanistique à destination des concessionnaires ;
- Intégration de clauses dans les nouveaux contrats de concession, portant sur l'interdiction formelle de l'utilisation de pesticides et sur l'obligation de gestion des activités dans les zones portuaires afin d'éviter tout risque de pollution.
- Sensibilisation à la gestion des plantes invasives.

6.2. Mesures à prendre dans les années futures

Le contrat de gestion entré en vigueur le 01/01/2015 renforce la prise en compte des questions environnementales.

Les années à venir vont conduire à fournir divers rapports sur les mesures prises en matière de protection de l'environnement, sous l'impulsion des législations européennes, nationales et régionales.

Cadre européen

Les engagements pris par l'Union européenne sur les questions de changements climatiques et énergétiques impliquent une réduction des émissions de CO₂ et de recours accrus aux combustibles « propres » (réduction des carburants d'origine fossile).

Ces engagements portent entre autres à réduire de 20 % les émissions de CO₂ dans le domaine des transports, ainsi que d'augmenter de 20 % le recours aux énergies renouvelables.

Des directives européennes vont être prises, qui imposent aux Etats-Membres de fournir périodiquement un rapport d'évaluation de l'impact des mesures prises dans les différents secteurs, dont le secteur des transports, pour atteindre ces objectifs.

Les ports seront bien entendu concernés par ces rapports d'évaluation dans leur secteur d'activité.

Ainsi, l'une des missions principales des ports concerne le développement de la mobilité et de la multimodalité durable, à savoir le recours aux modes de transport les moins polluants, dont, en ce qui concerne les ports, l'intensification du transport fluvial de marchandises.

Cadre régional

Le contrat de gestion précise à l'article 15c du contrat de gestion que, le rapport annuel de mise en œuvre du contrat de gestion à fournir à la Région (SPW-DGO2 et cabinet du Ministre Di Antonio) doit comporter sur le plan environnemental « les mesures prises notamment par le Port dans le cadre des Actions 100 % Nature, dont le suivi est assuré par le SPW-DGO3 Direction de la Nature ».

Ce rapport devra aussi progressivement comporter l'évaluation des impacts des mesures prises par le Port pour atteindre les objectifs définis par l'Union européenne (voir ci-dessus).

Ceci concerne notamment le bilan carbone à établir. Un cas concret est l'évaluation de la réduction d'émissions polluantes obtenue grâce au transfert à la voie d'eau d'une part du transport de marchandises actuellement assuré par les camions.

Ceci concerne également les mesures prises pour se conformer aux directives européennes telles que la Directive Habitat relative à la protection des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore. Un cas d'application pour le PAN a trait à l'aménagement de la nouvelle zone portuaire de Moignelée, où des superficies doivent être réservées pour la préservation d'espèces protégées (crapaud calamite). Ces zones doivent également être aménagées (mares, caches,...)

Chapitre 7. Aspects budgétaires et comptables

7.1. Bilan de l'année 2017

Ce chapitre aborde l'exécution du budget 2017 et en particulier le volet investissements de celui-ci

7.1.1. Exécution du budget d'exploitation 2017

7.1.1.1. Tableau des recettes et dépenses

	Budget 2017			Différence / budget initial
	Initial	1er ajust	Réalisé au 31-12-17	
Programme 01 - Dépenses de fonctionnement du Port				
Titre I - Dépenses courantes				
11.01.01. Rémunérations et allocations du personnel	251.931,00	251.931,00	246.030,97	-5.900,03
Personnel de gestion	54.000,00	54.000,00	58.015,03	4.015,03
Personnel contractuel	193.931,00	193.931,00	175.692,57	-18.238,43
Achat de chèques-repas	4.000,00	4.000,00	7.739,82	3.739,82
Personnel intérimaire	0,00	0,00	4.583,55	4.583,55
11.02.20. Cotisations sociales	51.145,00	51.145,00	93.911,05	42.766,05
Personnel contractuel cotisations ONSS	51.145,00	51.145,00	93.911,05	42.766,05
12.01.11. Rémunérations, indemnités et assurances aux Présidents, Administrateurs et Commissaires du Gouvernement	84.930,00	84.930,00	73.018,01	-11.911,99
Administrateurs et président	70.000,00	70.000,00	59.876,61	-10.123,39
Commissaires	2.300,00	2.300,00	1.381,94	-918,06
Cotisations INASTI pour administrateurs publics	12.630,00	12.630,00	11.759,46	-870,54
12.02.11. Frais divers liés au fonctionnement du Conseil d'administration et du Comité de direction	8.500,00	8.500,00	6.595,13	-1.904,87
Frais de fonctionnement du Conseil	6.000,00	6.000,00	4.890,37	-1.109,63
Assurance pour administrateurs	2.500,00	2.500,00	1.704,76	-795,24
12.03.11. Dépenses de consommation énergétique	1.150,00	1.150,00	3.116,05	1.966,05
Chauffage des locaux du PAN et bâtiments zp	1.150,00	1.150,00	3.116,05	1.966,05
12.04.11. Location de locaux, entretiens et charges complémentaires y liées	21.530,00	21.530,00	19.932,95	-1.597,05
Entretien des locaux du PAN	2.880,00	2.880,00	2.353,21	-526,79
Consommation eau, électricité, téléphone, internet du PAN	6.650,00	6.650,00	6.906,50	256,50
Redevances de concessions domaniales	12.000,00	12.000,00	10.673,24	-1.326,76
12.05.11. Frais de médias et de communication	1.500,00	1.500,00	13.389,26	11.889,26
Frais d'annonces et insertions	500,00	500,00	13.389,26	12.889,26
Frais de publicité	1.000,00	1.000,00	0,00	-1.000,00
12.06.11. Assurances pour bâtiments et installations du Port	10.200,00	10.200,00	0,00	-10.200,00
Assurance incendie des bâtiments dans les zones portuaires	5.300,00	5.300,00	0,00	-5.300,00
Assurance incendie des bâtiments de la plage d'Amée	700,00	700,00	0,00	-700,00
Assurance incendie des bâtiments des ports de plaisance	4.200,00	4.200,00	0,00	-4.200,00

	Budget 2017			Différence / budget initial
	Initial	1er ajust	Réalisé au 31-12-17	
Programme 01 - Dépenses de fonctionnement du Port				
Titre I - Dépenses courantes				
12.08.11. Frais de représentation, de déplacement et de transport	22.000,00	22.000,00	25.634,55	3.634,55
Frais de représentation du Port, missions	5.000,00	5.000,00	10.054,42	5.054,42
Frais de déplacement	7.000,00	7.000,00	14.580,13	7.580,13
Frais pour diverses manifestations	0,00	0,00	0,00	0,00
Subsides de sponsoring du Port	10.000,00	10.000,00	1.000,00	-9.000,00
12.09.11. Frais de réunion et d'organisation de séminaires	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais de représentation du Port, missions	0,00	0,00	0,00	0,00
12.10.11. Frais divers de matériel, matériel roulant et fournitures	63.300,00	63.300,00	62.980,93	-319,07
Consommation eau, électricité, bâtiments des zones portuaires	4.800,00	4.800,00	7.422,52	2.622,52
Entretien de matériel de bureau	5.000,00	5.000,00	6.391,18	1.391,18
Entretien ordinaire des zones portuaires	2.500,00	2.500,00	1.915,36	-584,64
Entretien des bâtiments des zones portuaires	3.000,00	3.000,00	2.291,73	-708,27
Contrat de concession Ports de plaisance	30.000,00	30.000,00	30.000,00	0,00
Maintenance des équipements des ports de plaisance	2.000,00	2.000,00	3.072,76	1.072,76
Déplacements pontons et capitainerie flottante	15.000,00	15.000,00	10.705,37	-4.294,63
Voiture de service	0,00	0,00	877,42	877,42
Entretien du bâtiment de la plage d'Amée	1.000,00	1.000,00	304,59	-695,41
12.11.11. Frais de bureau divers	10.800,00	10.800,00	30.645,10	19.845,10
Personnel contractuel secrétariat social	0,00	0,00	15.415,81	15.415,81
Fournitures de bureau et fournitures diverses	4.000,00	4.000,00	7.340,27	3.340,27
Frais de correspondance	3.000,00	3.000,00	4.343,52	1.343,52
Frais de documentation, revues	200,00	200,00	0,00	-200,00
Cotisations	3.600,00	3.600,00	3.545,50	-54,50
12.12.11. Organes de contrôle (réviseur d'entreprises)	5.905,00	5.905,00	8.085,80	2.180,80
Honoraires de réviseur d'entreprise	5.905,00	5.905,00	8.085,80	2.180,80
12.13.11. Formation professionnelle du personnel	0,00	0,00	3.668,46	3.668,46
Frais de formation professionnelle	0,00	0,00	3.668,46	3.668,46
12.14.11. Assurances relatives au personnel et affiliation de personnel au service de santé administrative	900,00	900,00	3.058,70	2.158,70
Personnel contractuel service social GW	0,00	0,00	923,05	923,05
Assurance pour personnel de gestion	900,00	900,00	2.135,65	1.235,65
Titre II - Dépenses de capital				
74.02.22. Acquisitions de matériel informatique	1.500,00	1.500,00	11.834,95	10.334,95
Acquisition matériel informatique	1.500,00	1.500,00	11.834,95	10.334,95
Total Programme 01 :	535.291,00	535.291,00	601.901,91	66.610,91

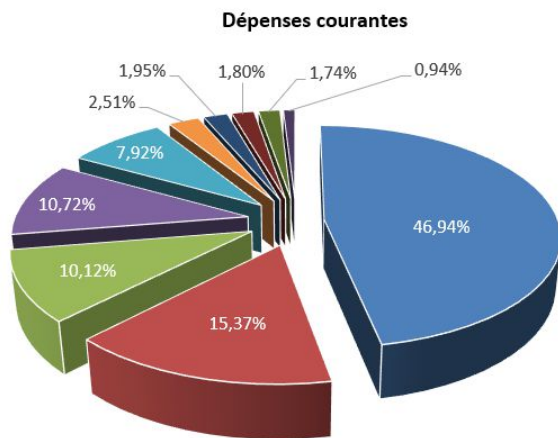
	Budget 2017			Différence / budget initial
	Initial	1er ajust	Réalisé au 31-12-17	
Programme 02 - Dépenses de missions du Port				
Titre I - Dépenses courantes				
01.01.00. Dépenses courantes non ventilées	0,00	0,00	2.859,76	2.859,76
Frais enregistrement de concessions	0,00	0,00	1.022,00	1.022,00
Frais divers (taxes diverses, frais d'enregistrement, ...)	0,00	0,00	1.837,76	1.837,76
12.01.11. Frais financiers divers	1.700,00	1.700,00	3.575,80	1.875,80
Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges financières diverses	1.700,00	1.700,00	0,00	-1.700,00
Intérêts de retard	0,00	0,00	3.575,80	3.575,80
12.03.11. Honoraires de justice divers	13.000,00	13.000,00	17.274,25	4.274,25
Honoraires d'avocats	13.000,00	13.000,00	17.274,25	4.274,25
12.04.11. Honoraires d'architectes et de géomètres	0,00	0,00	0,00	0,00
Honoraires de géomètres	0,00	0,00	0,00	0,00
21.02.10. Charges d'intérêts liés aux emprunts SOWAFINAL	158.575,10	158.575,10	73.708,17	-84.866,93
Intérêts emprunt SOWAFINAL	158.575,10	158.575,10	73.708,17	-84.866,93
Titre II - Dépenses de capital				
71.6.32. Achat de bâtiments existants à d'autres secteurs	120.000,00	120.000,00	0,00	-120.000,00
Acquisitions immobilières subventionnées par la DGO2	120.000,00	120.000,00	0,00	-120.000,00
Acquisitions immobilières subventionnées par la DGO4	0,00	0,00	0,00	0,00
Acquisitions immobilières subventionnées par le CGT	0,00	0,00	0,00	0,00
73.03.40. Travaux sur autres ouvrages	3.024.500,00	4.165.861,00	588.339,35	-2.436.160,65
Aménagement des zones portuaires	1.744.000,00	3.955.361,00	469.058,01	-1.274.941,99
Programme SAED	1.120.000,00	50.000,00	49.989,49	-1.070.010,51
Programme CGT	0,00	0,00	0,00	0,00
Travaux sur fonds propres du PAN	160.500,00	160.500,00	69.291,85	-91.208,15
74.03.22. Acquisitions de matériel divers	3.000,00	3.000,00	8.453,00	5.453,00
Mobilier et matériel de bureau	3.000,00	3.000,00	8.453,00	5.453,00
91.02.10. Remboursements des emprunts SOWAFINAL	158.359,00	158.359,00	172.351,17	13.992,17
Remboursement SOWAFINAL en capital	158.359,00	158.359,00	172.351,17	13.992,17
Total Programme 02 :	3.479.134,10	4.620.495,10	866.561,50	-2.612.572,60
Total général :	4.014.425,10	5.155.786,10	1.468.463,41	-2.545.961,69

	Budget 2017			Différence / budget initial
	Initial	1er ajustement	Réalisé au 31-12-17	
Programme 01 - Recettes du Port				
Titre I - Recettes courantes				
26.01.10. Perception d'intérêts de retard	1.000,00	1.000,00	724,88	-275,12
Intérêts de retard clients	1.000,00	1.000,00	724,88	-275,12
28.01.20. Dividendes, produits de placements de trésorerie et de placements de valeurs disponibles	500,00	500,00	246,33	-253,67
Placements de trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres produits	500,00	500,00	246,33	0,00
28.02.10. Redevances de concessions domaniales diverses	819.514,00	819.514,00	735.661,54	-83.852,46
Redevances d'occupation	739.330,00	739.330,00	633.935,52	-105.394,48
Autorisations à titre précaire	31.334,00	31.334,00	26.763,43	-4.570,57
Récupération de créances concessionnaires	0,00	0,00	41.982,39	41.982,39
Restaurant Amée loyer appartement	9.000,00	9.000,00	8.180,37	-819,63
Restaurant Amée redevance fixe	27.050,00	27.050,00	24.799,83	-2.250,17
Restaurant Amée redevance variable liée au chiffre d'affaires	12.800,00	12.800,00	0,00	-12.800,00
38.03.10. Péages pour tonnages manipulés et pour tonnages manquants	202.825,00	202.825,00	214.822,57	11.997,57
Péages sur tonnages manipulés	159.121,00	159.121,00	182.300,07	23.179,07
Péages sur tonnages manquants	43.704,00	43.704,00	32.522,50	-11.181,50
38.05.30. Autres transferts courant en provenance de sociétés d'assurance	0,00	0,00	11.708,74	11.708,74
Récupération de frais	0,00	0,00	11.708,74	11.708,74
46.03.10. Subsidés en provenance de SOWAFINAL pour la couverture des charges d'intérêts d'emprunts	105.717,00	105.717,00	51.618,10	-54.098,90
Subsidés Sowafinal pour couvertures des intérêts	105.717,00	105.717,00	51.618,10	-54.098,90

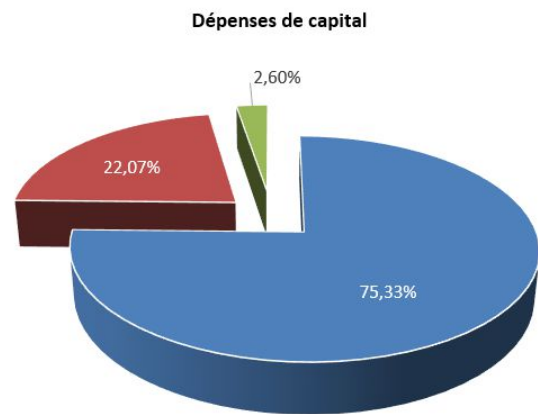
Titre II - Recettes de capital				
66.01.11. Aides à l'investissement en provenance de la Wallonie pour l'aménagement de zones portuaires	1.879.923,00	1.795.129,54	685.197,08	-1.194.725,92
Subsidés DGO2	1.879.923,00	1.795.129,54	685.197,08	-1.194.725,92
Subsidés SAED	0,00	0,00	0,00	0,00
Subsidés CGT	0,00	0,00	0,00	0,00
66.02.12. Subsidés en provenance de SOWAFINAL pour le remboursement des emprunts	126.687,00	126.687,00	131.932,63	5.245,63
Subsidés Sowafinal pour couvertures du capital	126.687,00	126.687,00	131.932,63	5.245,63
77.02.20. Vente d'autres matériels	0,00	0,00	0,00	0,00
Assurance incendie des bâtiments dans les zones portuaires	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Programme 01 :	3.136.166,00	3.051.372,54	1.831.911,87	-1.304.254,13

7.1.1.2. Ventilation des dépenses et recettes réalisées au 31/12/2017

Dépenses

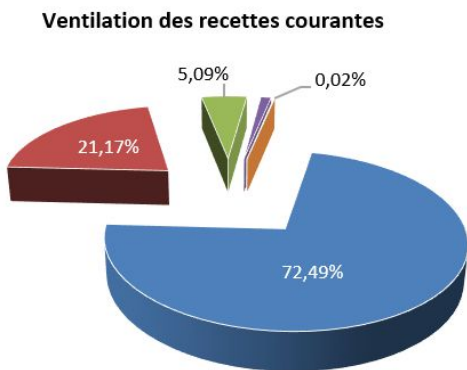


- Rémunérations Administrateurs, commissaires et personnel de gestion : 46,94 %
- Cotisations ONSS et INASTI : 15,37 %
- Frais de fonctionnement du CA et du personnel de gestion : 10,12 %
- Charges d'intérêts emprunt SOWAFINAL : 10,72 %
- Gestion des ports de plaisance : 7,92 %
- Frais de justice, avocats : 2,51 %
- Frais de médias et de communication : 1,95 %
- Entretien et charges locatives locaux PAN : 1,80 %
- Entretien ordinaire des terrains et bâtiments des zones portuaires : 1,74 %
- Frais financiers divers : 0,94 %



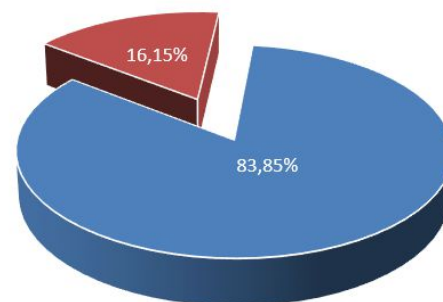
- Travaux et études : 75,33 %
- Remboursements des emprunts SOWAFINAL : 22,07 %
- Acquisitions de mobilier et matériel informatique : 2,60 %

Recettes



- Redevances de concessions : 72,49 %
- Péages pour tonnages : 21,17 %
- Subsides pour intérêts emprunt Sowafinal : 5,09 %
- Récupération de frais : 1,15 %
- Perception d'intérêts de retard : 0,07 %
- Produits financiers : 0,02 %

Ventilation des recettes de capital



- Subsides Région wallonne : 83,85 %
- Subsides pour remboursement emprunt Sowafinal : 16,15 %

7.1.2. Exécution du budget d'investissement 2017

2017 a été la troisième année de la mise en œuvre du contrat de gestion et de son plan quinquennal d'investissement. Le tableau ci-dessous le détaille les investissements réalisés au cours de cette année.

Les montants figurant dans ce tableau sont HTVA.

Budget 2018 - Investissements et subsides	Budget initial	Budget réalisé	Différence
	(HTVA)	au 31/12/2017	HTVA
	(HTVA)	(HTVA)	
1. Aménagement des zones portuaires (subsides DGO 2)			
Divers travaux d'aménagements dans les zones portuaires de la Meuse et de	0,00 €	455.793,38 €	455.793,38 €
Aménagements environnementaux et paysagers dans les zones portuaires	25.000,00 €	0,00 €	-25.000,00 €
Equipements complémentaires après réhabilitation phase 2 de la zone portua	200.000,00 €	0,00 €	-200.000,00 €
Réaménagement du tire à terre	400.000,00 €	0,00 €	-400.000,00 €
Modernisation des dispositifs d'accostage dans les ports de plaisance	30.000,00 €	0,00 €	-30.000,00 €
Etudes de pollution dans les zones portuaires	30.000,00 €	0,00 €	-30.000,00 €
Aménagements réalisés lors de la réhabilitation des terrains dans la zone	300.000,00 €	0,00 €	-300.000,00 €
portuaire de Sclaigneaux			
Acquisition et aménagements du site de l'usine St Gobain	500.000,00 €	0,00 €	-500.000,00 €
Acquisition du terrain Dupont à Malonne	120.000,00 €	0,00 €	-120.000,00 €
Missions de coordination santé et sécurité sur les chantiers du PAN	2.500,00 €	0,00 €	-2.500,00 €
Etude de préféabilité du site de Ronet	0,00 €	3.282,13 €	3.282,13 €
Etude de faisabilité de la création d'une nouvelle zone portuaire à Franière	0,00 €	9.982,50 €	9.982,50 €
Décomptes et révisions	79.000,00 €	0,00 €	-79.000,00 €
Totaux travaux aménagements des zones portuaires (1) :	1.686.500,00 €	469.058,01 €	-1.217.441,99 €
2. Programme SAED			
Démolition de la boulonnerie à Floreffe	0,00 €	49.989,49 €	49.989,49 €
Travaux de réhabilitation des halls de Sclaigneaux	1.120.000,00 €	0,00 €	-1.120.000,00 €
Totaux dossier SAED (2) :	1.120.000,00 €	49.989,49 €	-1.070.010,51 €
Totaux dossier subsidiés (1) + (2) :	2.806.500,00 €	519.047,50 €	-2.287.452,50 €

Le tableau ci-dessous synthétise le bilan des subsides accordés par la DGO2 et la DGO4

II. Subsides liquidés par la DG02	Budget initial	Subsides liquidés	Différence
1. Aménagement des zones portuaires (subsides DGO 2)			
Divers travaux d'aménagements dans les zones portuaires de la Meuse et de la Sambre	0,00 €	453.623,66 €	453.623,66 €
Démolition d'un bâtiment dans la zone portuaire de Seilles	15.000,00 €	14.824,00 €	-176,00 €
Moignelée - Equipement électrique de la zone portuaire (suite programme FEDER	0,00 €	17.006,48 €	17.006,48 €
Floriffoux : plantation de la butte Hublet - décompte final	0,00 €	630,32 €	630,32 €
Modernisation des dispositifs d'accostage des installation de tourisme fluvial	30.000,00 €	0,00 €	-30.000,00 €
Aménagements réalisés lors de la réhabilitation de terrains dans la zone portuaire de Sclaigieux	240.000,00 €	0,00 €	-240.000,00 €
Acquisition et aménagements sur le site de l'usine St Gobain	500.000,00 €	0,00 €	-500.000,00 €
Aménagements environnementaux et paysagers dans les zones portuaires	20.000,00 €	0,00 €	-20.000,00 €
Equipements complémentaires dans la zone portuaire de Moignelée	160.000,00 €	0,00 €	-160.000,00 €
Réaménagement du tire à terre du chantier naval	400.000,00 €	0,00 €	-400.000,00 €
Acquisition du terrain Dupont à Malonne	120.000,00 €	0,00 €	-120.000,00 €
Mission de coordination santé et sécurité sur les chantiers du PAN	2.000,00 €	0,00 €	-2.000,00 €
Rénovation de la toiture de l'ancien hall "Deceuninck" à Sclaigieux	0,00 €	24.146,25 €	24.146,25 €
Moignelée - Etude de l'aménagement de la zone portuaire	0,00 €	5.179,20 €	5.179,20 €
Décomptes et révisions	69.360,00 €	0,00 €	-69.360,00 €
Totaux travaux aménagements des zones portuaires (1) :	1.556.360,00 €	515.409,91 €	-1.040.950,09 €
2. Programme SAED			
C.3 Travaux de réhabilitation des halls de Sclaigieux	1.120.000,00 €	0,00 €	100.000,00 €
Totaux dossier SAED (2) :	1.120.000,00 €	0,00 €	-1.120.000,00 €
Totaux dossier subsidiés (1) + (2) :	2.676.360,00 €	515.409,91 €	-2.160.950,09 €

Utilisation de la dotation annuelle de la DGO2

Le tableau en page suivante fournit les données chiffrées du plan quinquennal actualisé au 31/12/2017. Pour ce qui concerne la dotation annuelle de 1.000.000 € de la DGO2, on y constate que, pour l'année 2017, la consommation budgétaire est la suivante :

- subsides engagés : 354.424,70 €
- subsides ordonnancés : 515.409,91 €

Projets	Montants des travaux, des subsides et des paiements												Totaux sur 5 ans			
	2015			2016			2017			2018				2019		
	Budget initial	Réalisé au 31/12/2015	Budget initial	Réalisé au 31/12/2016	Budget initial	Réalisé au 31/12/2017	Budget initial	Réalisé au 31/12/2017	Budget initial	Réalisé au 31/12/2017	Budget initial	Réalisé au 31/12/2017		Budget initial	Réalisé au 31/12/2017	Ajusté au 31/12/2017
I. Budget subsidié par la DGO2																
Subsides engagés	532.649,69 €	52.594,38 €	296.050,00 €	594.872,12 €	2.254.800,00 €	354.424,70 €	302.800,00 €	3.056.880,86 €	1.434.800,00 €	1.041.703,86 €	5.100.475,92 €					
Subsides ordonnancés	117.649,69 €	52.594,38 €	711.050,00 €	108.866,56 €	1.567.800,00 €	515.409,91 €	1.004.800,00 €	2.173.734,13 €	1.132.800,00 €	2.258.504,84 €	5.109.109,82 €					
Paiements du PAN	181.024,06 €	99.654,69 €	970.500,00 €	62.749,39 €	1.688.800,00 €	469.058,01 €	1.238.800,00 €	2.876.591,10 €	1.138.800,00 €	2.913.676,19 €	6.421.729,38 €					
II. Budget subsidié par le FEDER et la DGO2																
Subsides FEDER	374.944,00 €	187.644,34 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	187.644,34 €					
Subsides DGO2 engagés	562.521,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €					
Subsides DGO2 ordonnancés	562.521,00 €	281.466,53 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	281.466,53 €					
Paiements du PAN	937.475,00 €	479.705,12 €	0,00 €	140.839,72 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	620.544,84 €					
III. Budget subsidié par la DGO4																
Subsides engagés	0,00 €	0,00 €	355.000,00 €	0,00 €	1.120.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €					
Subsides ordonnancés	0,00 €	0,00 €	355.000,00 €	0,00 €	1.120.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €					
Paiements du PAN	0,00 €	0,00 €	355.000,00 €	6.903,68 €	1.120.000,00 €	49.989,49 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	56.893,17 €					
IV. Budget financé sur fonds propres du PAN																
Paiements du PAN	165.890,00 €	114.055,54 €	245.000,00 €	168.910,22 €	160.500,00 €	0,00 €	125.500,00 €	0,00 €	125.500,00 €	0,00 €	282.965,76 €					
Récapitulatif paiements :	1.284.389,06 €	693.415,35 €	1.570.500,00 €	379.403,01 €	2.969.300,00 €	519.047,50 €	1.364.300,00 €	2.876.591,10 €	1.264.300,00 €	2.913.676,19 €	7.382.133,15 €					
Récapitulatif subsides :	1.055.114,69 €	521.705,25 €	1.066.050,00 €	108.866,56 €	2.687.800,00 €	515.409,91 €	1.004.800,00 €	2.173.734,13 €	1.132.800,00 €	2.258.504,84 €	5.578.220,69 €					

7.1.3. Comptes annuels de l'exercice 2017 certifiés par le réviseur d'entreprises

Pascal LAMBOTTE

Reviseur d'Entreprises - Associé
Licencié en Sciences Economiques Appliquées
Diplômé en Droit des Affaires
Maître en Gestion Fiscale

Murielle MONSIEUR

Reviseur d'Entreprises - Associé
Licencié en Sciences Economiques Appliquées
Maître en Gestion Fiscale

**A L'ATTENTION DE MESDAMES
ET MESSIEURS LES MEMBRES
DE L'ASSOCIATION DE
POUVOIRS PUBLICS PORT
AUTONOME DE NAMUR**
Place Léopold, 3
5000 NAMUR

Namur, le 17 avril 2018

Nous avons l'honneur de vous adresser, sous ce pli, trois exemplaires de notre rapport sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017 du Port Autonome de Namur.

Nous vous remercions de bien vouloir adresser un exemplaire de ce rapport à Monsieur le Ministre des Finances ainsi qu'à Monsieur le Ministre des Travaux Publics de la Région Wallonne.

Nous vous faisons part ci-après de quelques commentaires et observations sur les comptes annuels que votre Conseil d'administration a arrêtés.

Av. Reine Astrid, 134 - 5000 NAMUR
Tél. +32 (0)81 40 39 89 - Fax +32 (0)81 40 39 91



Mobile +32 (0)495 51 51 46 - E-mail: p.lambotte@lm-audit.be
Mobile +32 (0)495 51 74 64 - E-mail: m.monsieur@lm-audit.be

Port Autonome de Namur – 31 décembre 2017

Audit Memorandum

Actif

III. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles reprennent les rubriques suivantes qui évoluent comme suit par rapport à 2016 :

III. Immobilisations corporelles	31.12.2016	31.12.2017	Variation
A. Terrains et constructions	13.199.867,85	12.981.845,70	- 218.022,15
B. Installations, machines et outillages	-	-	-
C. Mobilier et matériel roulant	69.354,24	77.359,12	8.004,88
D. Location-financement et droits similaires	-	-	-
E. Autres immobilisations corporelles	-	-	-
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	-	-	-
TOTAL	13.269.222,09	13.059.204,82	- 210.017,27

Ce poste est en diminution de Eur 210.017,27 par rapport à l'exercice précédent.

Les acquisitions de l'exercice se sont élevées au montant de Eur 546.550,11 et concernent en particulier :

- Des travaux de démolition d'immeubles pour un montant de Eur 49.989,49 ;
- Des travaux d'aménagement de la ZP Sambre et Meuse pour un montant de Eur 455.490,88 ;
- L'acquisition d'une Peugeot 308 pour un montant de Eur 17.159,92

Des désinvestissements ont été comptabilisés durant l'année 2017 pour un montant total de Eur 20.835,16, suite à l'inventaire physique réalisé sur les investissements. Ces extournes concerne du matériel et mobilier de bureau qui n'a pas été retrouvé physiquement.

Le total des immobilisés (incorporels et corporels) atteint ainsi, au 31 décembre 2017, le montant de Eur 25.477.430,03 en valeur d'acquisition, et celui de Eur 13.431.045,11 en valeur comptable (amortissement de Eur 12.046.381,92 déduits).

Confidentiel

LAMBOTTE & MONSIEUR Réviseurs d'entreprises

Port Autonome de Namur – 31 décembre 2017

Audit Memorendum

Les acquisitions de l'exercice ont fait l'objet de subsides reçus ou à recevoir au 31 décembre 2017, pour un montant de Eur 529.626,62. Pour rappel, dans un souci de prudence, les subsides à recevoir sur les investissements de l'année ne sont comptabilisés qu'après obtention d'un engagement ferme du pouvoir subsidiant.

Les amortissements sur les actifs immobilisés pratiqués pour l'exercice 2017 figurent dans les charges d'exploitation de l'exercice, et s'élèvent à Eur 756.567,38. Les taux fixés au sein de vos règles d'évaluation ont été respectés. Les amortissements ne sont pas calculés « prorata temporis ».

VI. Créances à plus d'un an

B. Autres créances

Cette rubrique des comptes annuels est représentée par les éléments suivants :

VI B. Autres créances	31.12.2016	31.12.2017	Variation
Emprunts subsidiés	2.708.800,52	2.561.325,93	- 147.474,59
TOTAL	2.708.800,52	2.561.325,93	- 147.474,59

Il s'agit de créances envers la DGO2, correspondant au montant subsidé des dettes à plus d'un an, contractées auprès de BELFIUS pour les financements de divers projets.

Cette dette financière est en effet prise en charge pour la partie subsidiée de l'investissement (80 %) par le pouvoir subsidiant, tant en capital qu'en intérêts.

Au 31 décembre 2017, la créance à plus d'un an s'élève à Eur 2.561.325,93. A noter que la partie échéant dans l'année est transférée sous la rubrique autres créances à moins d'un an.

VII. Créances à un an au plus

a. Créances résultant de la mission statutaire (à moins d'un an)

Nous nous sommes assurés de la concordance entre la balance générale et la balance des comptes individuels clients et aucune différence n'a été constatée.

Port Autonome de Namur – 31 décembre 2017

Audit Memorandum

VII A. Créances commerciales	31.12.2016	31.12.2017	Variation
Clients	41.870,09	180.502,72	138.632,63
Factures à établir	-	-	-
Clients douteux	308.369,48	193.798,25	- 114.571,23
Réductions de valeurs sur clients douteux	- 254.850,84	- 185.953,24	68.897,60
TOTAL	95.388,73	188.347,73	92.959,00

Les créances impayées nées des redevances et péages s'élèvent au 31 décembre 2017 à Eur 180.502,72.

On constate une très forte augmentation des créances par rapport à 2016.

La balances des comptes particuliers clients a été examinée de façon approfondie. Il n'y a pas de nouvelle créance douteuse et réduction de valeur comptabilisées au 31 décembre 2017.

Au 31 décembre 2017, les créances douteuses s'élèvent ainsi à un montant de Eur 193.798,25 et les réductions de valeur pour un total de Eur 185.953,24 couvrent 100 % de ces créances (hors TVA).

Des nouvelles règles d'évaluation relatives aux créances douteuses ont été arrêtées par le conseil d'administration en date du 22 novembre 2017. Nous avons constaté que celles-ci ont été correctement appliquées et ont conduit à une reprise de réduction de valeur nette de Eur 68.897,60.

b. Autres créances à un an au plus

Cette rubrique des comptes annuels est représentée par les éléments suivants :

VII B. Autres créances	31.12.2016	31.12.2017	Variation
Emprunt subsidié	271.393,43	279.388,80	7.995,37
Compte courant TVA	37.921,93	8.113,88	- 29.808,05
Subside à recevoir (DGO2-FEDER)	206.485,44	260.702,15	54.216,71
Provision ONSS (groupe S)	2.894,28	5.274,30	2.380,02
Préc. prof s/ jetons et tantième (à récupérer)	-	2.400,94	2.400,94
TOTAL	518.695,08	555.880,07	37.184,99

Confidentiel

LAMBOTTE & MONSIEUR Réviseurs d'entreprises

Port Autonome de Namur – 31 décembre 2017

Audit Memorandum

- L'échéance de 2017 relative aux emprunts BELFIUS subsidiés pour un montant de Eur 279.388,80
- La TVA à récupérer pour un montant de Eur 8.113,88.
- Les subsides à recevoir de la Région Wallonne pour un montant de Eur 260.702,15.
- La provision ONSS pour l'année 2017 payée au secrétariat social.
- Le précompte professionnel à récupérer sur des jetons et tantièmes.

VIII. Placements de trésorerie

Il s'agit d'un compte de dépôt pour un montant au 31 décembre 2017 de Eur 0,00 contre Eur 200.641,31 au 31 décembre 2016.

IX. Valeurs disponibles

Le solde des comptes bancaires débiteurs et des caisses s'élève au 31 décembre 2017 à EUR 989.361 ,80 contre Eur 531.401,67 au 31 décembre 2016.

Les soldes des comptes sont en accord avec les derniers extraits de banque correspondants ainsi qu'avec les réponses obtenues des banques aux demandes de confirmations.

X. Comptes de régularisation d'actif

Cette rubrique est exclusivement représentée par des proratas de charge à reporter et de produits acquis sur l'exercice ultérieur compte tenu de la période pour laquelle elles ont été engagées.

Port Autonome de Namur – 31 décembre 2017

Audit Memorandum

Passif

I à VI. Capitaux propres

➤ Réserves

Le bénéfice de l'exercice, soit Eur 85.741,78, sera porté en augmentation des bénéfices antérieurement reportés de Eur 1.208.386,54, si vous en décidez ainsi.

Le bénéfice reporté au passif s'élèvera dans ce cas à Eur 1.294.128,32.

La réserve disponible n'a pas évolué par rapport à l'exercice précédent.

VI. Subsidés en capital

Les subsides reçus, représentant en général 80 % des travaux d'aménagements et d'équipements des zones portuaires, ont subi un transfert en compte de résultats, au même rythme que l'amortissement des biens auxquels ils se rapportent. Pour rappel cependant, l'acquisition de certains immeubles et de terrains n'a pas donné lieu à subsidiation. (par ex : plantations, équipements ports de plaisance, certains entretiens d'immeubles construits, etc)

Cette rubrique des comptes annuels est représentée par les éléments suivants :

VI Subsidés en capital	31.12.2016	31.12.2017	Variation
Subside en capital - montant reçu	16.831.443,86	17.361.070,48	529.626,62
Subside en capital - montant transféré au résultat	- 5.758.295,68	- 6.354.259,63	- 595.963,95
TOTAL	11.073.148,18	11.006.810,85	- 66.337,33

Les subsides comptabilisés en 2017 s'élèvent à Eur 529.626,62 et concernant notamment :

- La démolition d'immeubles dont le subside comptabilisé s'élève à Eur 49.989,49 ;
- Des travaux de voiries et revêtements routiers qui concernent le Z.P. de Sambre et Meuse pour un montant de Eur 455.490,88

Confidentiel

LAMBOTTE & MONSIEUR Réviseurs d'entreprises

Port Autonome de Namur – 31 décembre 2017

Audit Memorandum

- La toiture de Sclaingneaux pour un montant de Eur 24.146,25

Le transfert en résultats financiers atteint Eur 595.963,95 au 31 décembre 2017.

Actif net

Les fonds propres (actif net) du Port Autonome s'élèvent à Eur 13.969.457,93 au 31 décembre 2017, soit 78,64 % du total du bilan (78,66 % en 2016).

Il faut cependant également souligner l'importance représentée par les subsides nets d'un montant de Eur 11.006.810,85 dans ces fonds propres.

VII. Provisions pour risques et charges et impôts différés

Cette rubrique des comptes annuels est représentée par les éléments suivants :

VII Provisions	31.12.2016	31.12.2017	Variation
Prov. Grosses réparations et gros entretiens	-	-	-
Prov. Risques et charges diverses	-	-	-
TOTAL	-	-	-

Aucune nouvelle provision n'est comptabilisée au 31 décembre 2017.

En outre, nous avons obtenu la confirmation de votre conseil juridique chargé de défendre vos intérêts dans le cadre de la citation en réparation du préjudice subi par l'exploitant de la capitainerie à la suite du sinistre que l'exploitant de celle-ci devait encore chiffrer son dommage.

VIII. Dettes à plus d'un an

Cette rubrique des comptes annuels est représentée par les éléments suivants :

Port Autonome de Namur – 31 décembre 2017

Audit Memorandum

VIII Dettes à plus d'un an	31.12.2016	31.12.2017	Variation
Emprunts subsideés	2.708.800,52	2.561.325,93	- 147.474,59
Emprunts - parts propres	633.832,15	599.079,75	- 34.752,40
TOTAL	3.342.632,67	3.160.405,68	- 182.226,99

Il s'agit des emprunts contractés auprès de BELFIUS et qui sont subventionnés par la DGO2 à 80 %, pour un montant de Eur 3.160.405,68

Les échéances de 2017 figurent en dettes à court terme sous le vocable « *dettes à plus d'un an échéant dans l'année* » pour un montant de Eur 344.994,93.

IX. Dettes à un an au plus

A. Dettes à plus d'un an venant à échéance dans l'année

Il s'agit des échéances de 2017 des emprunts contractés auprès de BELFIUS et qui sont subventionnés par la DGO2 à 80 % pour un montant de Eur 344.994,93.

Les intérêts sur les emprunts se sont élevés à Eur 72.060,20. Ils sont subsidiés à concurrence de Eur 52.706,92.

B. Dettes financières

Néant

C. Dettes commerciales

Le montant dû aux fournisseurs au 31 décembre 2017 s'élève à Eur 59.173,08. La balance des comptes fournisseurs ne révèle aucun retard ni litige.

On observe une sensible augmentation des dettes commerciales, par rapport au bilan clôturé au 31 décembre 2017.

Port Autonome de Namur – 31 décembre 2017

Audit Memorandum

E. Dettes fiscales, salariales et sociales

Elles comprennent principalement la provision pour pécule de vacances, qui sera payée en 2018, en fonction des prestations réalisées en 2017.

F. Autres dettes

Il s'agit de cautions reçues de concessionnaires pour un montant de Eur 10.542,00 et est restée inchangé par rapport à 2016.

X. Comptes de régularisation

Cette rubrique se compose de prorata de charges à imputer en raison de la période à laquelle ils se rapportent et d'un produit à reporter de Eur 133.333,33 correspondant à la part du subside de fonctionnement pluriannuel accordé par le SPW mobilité voies hydrauliques se rattachant à la période des 8 premiers mois de l'année 2018.

Compte de résultats

Le compte de résultats au 31 décembre 2017 se clôture donc par un bénéfice net de Eur 85.741,78 (contre un bénéfice de Eur 47.040,64 au terme de l'exercice précédent).

Le cash-flow net (bénéfice + amortissements, réduction de valeur et provisions – subsides) s'élève à Eur 177.447,66 contre 141.746,21 en 2016

Le chiffres d'affaires et les autres produits d'exploitations ont augmentés de 11,00 % par rapport à l'exercice précédent (Eur + 97.874,40).

Les frais généraux sont, quant à eux, en diminution de près de 24 % par rapport à l'exercice précédent (- Eur 91.513,14)

Confidentiel

LAMBOTTE & MONSIEUR Réviseurs d'entreprises

Page 8/10

Port Autonome de Namur – 31 décembre 2017

Audit Memorendum

Les frais de personnel augmentent fortement de 34 % (+ 124.893,08).

Nous ne pouvons terminer ce rapport sans remercier Monsieur Marc Lamiroy, Monsieur Dominique de Paul, Monsieur Claude MARTIN et Monsieur Sébastien GRISARD pour l'excellente collaboration qu'ils nous ont apportée dans l'exercice de notre mission.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire concernant notre mission pour l'exercice clôturé et vous remercions de la confiance que vous nous témoignez

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, Messieurs les Administrateurs, en mes sentiments les plus dévoués.

Fait à Namur, le 17 avril 2018



Pascal LAMBOTTE,
Commissaire

Représentant la SCRL LAMBOTTE & MONSIEUR - Réviseur d'entreprises

Pascal LAMBOTTE

Reviseur d'Entreprises - Associé
Licencié en Sciences Economiques Appliquées
Diplômé en Droit des Affaires
Maître en Gestion Fiscale

Murielle MONSIEUR

Reviseur d'Entreprises - Associé
Licencié en Sciences Economiques Appliquées
Maître en Gestion Fiscale

RAPPORT DU COMMISSAIRE
Sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2017 présenté
à l'assemblée générale des membres de l'association de pouvoirs publics
PORT AUTONOME DE NAMUR
Place Léopold 3 – 5000 NAMUR

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de l'association de pouvoirs publics PORT AUTONOME DE NAMUR, nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'association de pouvoirs publics, comprenant le bilan au 31 décembre 2017, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à Eur 17.763.692,55 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de Eur 85.741,78.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association de pouvoirs publics au 31 décembre 2017, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'association de pouvoirs publics, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe de gestion relatives aux comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de l'association de pouvoirs publics à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre l'association de pouvoirs publics en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association de pouvoirs publics;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'association de pouvoirs publics à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et des autres informations contenues dans le rapport annuel, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect de la Loi du 20 juin 1978 portant création du Port Autonome de Namur et des statuts de l'association de pouvoirs publics.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée en 2018) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions de la Loi du 20 juin 1978 portant création du Port Autonome de Namur et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Mentions relatives à l'indépendance

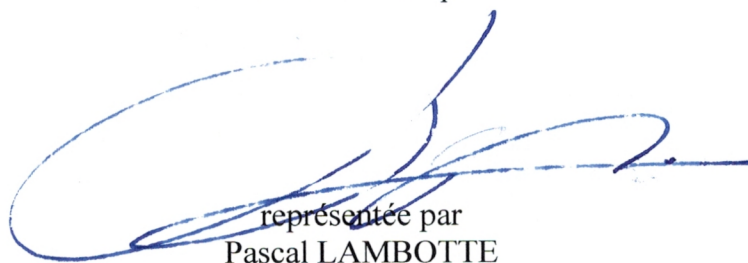
- Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de l'association de pouvoirs publics au cours de notre mandat.
- Il n'y a pas eu de missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels qui ont fait l'objet d'honoraires.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou de la Loi du 20 juin 1978 portant création du Port Autonome de Namur.

Namur, le 18 avril 2018

SCPRL LAMBOTTE & MONSIEUR,
Reviseurs d'Entreprises

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'P' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

représentée par
Pascal LAMBOTTE
Associé

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 85.741,78 €, contre un bénéfice de 47.040,64 € en 2016.

Ce résultat s'explique par les facteurs suivants :

En positif :

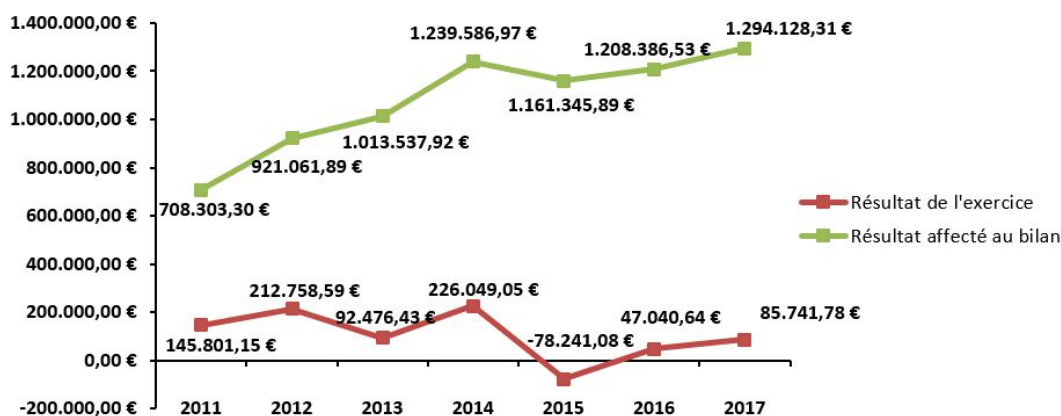
- Une augmentation des ventes et prestations : + 97.874,40 €
- Une diminution des services et biens divers : - 85.445,19 €
- Une augmentation des produits financiers : + 9.019,41 €
- Des réductions de valeurs sur stocks et sur créances commerciales : -68.897,60 € ;

En négatif :

- Une augmentation des rémunérations et charges sociales : +124.893,08 €
- Des créances irrécouvrables de la société Euro-Services : +28.536,66 €
- Une augmentation des amortissements sur immobilisés : + 16.540,25 €

Ce bénéfice, cumulé au bénéfice reporté de l'exercice précédent, donne lieu à un bénéfice de 1.294.128,32 € à affecter au passif du bilan.

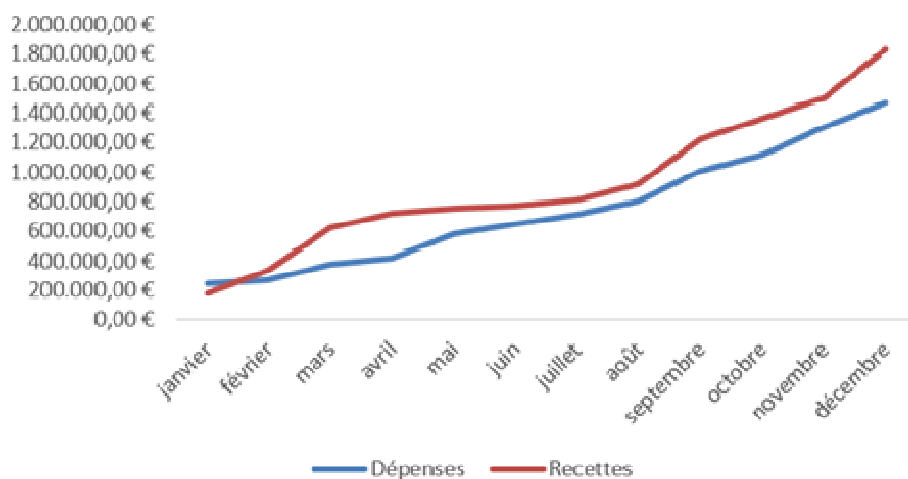
Le tableau ci-dessous figure l'évolution du compte de résultat au cours des 5 dernières années. Il montre un infléchissement en 2015, puis un redressement en 2016 et 2017 des bénéfices affectés au bilan.



7.1.4. Situation de la trésorerie en 2017

Le tableau ci-dessous fournit les courbes d'évolution des dépenses et recettes cumulées au cours de l'année 2017. Il montre que la trésorerie du PAN à faire face à toutes les dépenses courantes et d'investissements sans devoir recourir à des crédits de caisse.

Evolution des dépenses et recettes en 2017



Situation des comptes bancaires en 2017

	CBC courant	CBC épargne	CBC Travaux	CBC plaisance	ING courant	ING épargne	Belfius courant	Belfius épargne	BNP	BNP2	BNP3	BNP4	Totaux
au 01/01/17	64.296,37 €	271,84 €	104,95 €	107.879,22 €	3.206,61 €	867,02 €	109.655,39 €	199.009,06 €	12.249,29 €	928,97 €	15.060,85 €	64,98 €	513.594,55 €
janvier	32.584,06 €	271,84 €	104,95 €	110.877,42 €	3.206,61 €	867,02 €	69.396,61 €	199.506,07 €	12.249,29 €	929,69 €	15.069,37 €	60,49 €	445.123,42 €
février	160.919,57 €	271,84 €	104,95 €	110.877,42 €	3.108,49 €	866,87 €	112.896,61 €	199.406,07 €	12.249,29 €	929,69 €	15.069,37 €	-60,51 €	616.639,66 €
mars	342.730,79 €	272,03 €	104,95 €	110.877,42 €	3.108,49 €	866,87 €	112.896,61 €	202.478,02 €	12.249,29 €	929,69 €	15.069,37 €	-60,51 €	801.523,02 €
avril	331.147,77 €	272,03 €	104,95 €	110.877,42 €	3.108,49 €	866,87 €	112.511,99 €	202.991,04 €	12.249,29 €	929,69 €	15.069,37 €	-66,88 €	790.062,23 €
mai	177.698,33 €	272,03 €	104,95 €	110.877,42 €	3.108,49 €	866,87 €	112.511,99 €	203.650,91 €	12.249,29 €	929,69 €	15.069,37 €	-67,68 €	637.271,66 €
juin	100.064,13 €	272,03 €	104,95 €	110.877,42 €	3.108,49 €	866,87 €	112.511,99 €	204.126,63 €	12.249,29 €	929,69 €	15.069,37 €	-68,73 €	560.112,13 €
juillet	77.339,93 €	272,03 €	104,95 €	110.877,42 €	3.108,49 €	866,87 €	102.880,74 €	204.166,91 €	12.249,29 €	929,89 €	15.071,41 €	25,01 €	527.892,94 €
août	88.450,50 €	272,03 €	104,95 €	110.877,42 €	3.108,49 €	866,87 €	102.880,74 €	204.986,91 €	12.249,29 €	929,89 €	15.071,41 €	24,37 €	539.822,87 €
septembre	238.472,95 €	272,03 €	104,95 €	60.877,42 €	3.108,49 €	866,87 €	102.880,74 €	208.156,52 €	12.249,29 €	929,89 €	15.075,43 €	24,37 €	643.018,95 €
octobre	249.746,98 €	272,03 €	104,95 €	60.877,42 €	3.108,49 €	866,87 €	100.433,95 €	219.046,08 €	12.249,29 €	929,89 €	15.075,43 €	18,40 €	662.729,78 €
novembre	195.530,51 €	272,03 €	104,95 €	60.877,42 €	3.108,49 €	866,87 €	100.433,95 €	219.993,08 €	12.249,29 €	929,89 €	15.075,43 €	18,40 €	609.460,31 €
décembre	349.375,03 €	272,03 €	89,95 €	60.770,02 €	3.108,49 €	866,87 €	100.433,95 €	227.724,02 €	12.249,29 €	929,89 €	15.075,43 €	18,40 €	770.913,37 €

7.1.5. Situation des emprunts

Pour rappel, en 2003, le Conseil d'administration avait marqué son accord sur le recours à plusieurs lignes de crédit :

- un crédit de trésorerie : 500.000 €
- reconstitution d'un fonds propre de réserve permanent se subdivisant en :
 - ⇒ réserves minimales légales de 375.000 € via un crédit à moyen terme (5 ans)
 - ⇒ refinancement partiel d'investissements déjà réalisés sur fonds propres à concurrence de 375.000 € via un crédit à long terme (10 ans)
- financement d'investissements (acquisitions et/ou travaux) sur une base annuelle de 175.000 €.

Le premier emprunt de 375.000 € à 5 ans a été clôturé en juin 2008.

En 2011, le conseil d'administration a marqué accord sur le recours à un nouvel emprunt de 105.000 € remboursable en 5 ans, pour couvrir les frais de réhabilitation du bâtiment de la concession Ateliers Classic Boats, réalisés par cette dernière.

En outre, dans le cadre du financement des travaux de la plate-forme à Auvélais, un emprunt de 797.236 € sur une durée de 20 ans a été souscrit auprès de Dexia via le mécanisme SOWAFINAL mis en place par la Région wallonne. Les remboursements en cours depuis 2011 s'étaleront jusqu'en 2032.

La situation des emprunts au 31/12/2015 est la suivante :

Montant emprunté	Durée	Échéance
105.000,00 €	5 ans	16 mai 2016
375.000,00 €	10 ans	05 décembre 2016
797.236,00 €	20 ans	2032

Le tableau d'amortissement ci-dessous, relatif aux 3 emprunts, montre que la charge financière pour le PAN a culminé sur la période 2013-2015 à 126.000 €, pour décroître à une valeur de 67.651 € à partir de 2016, puis à 58.000€ au cours de la période 2017 – 2032.

Tableau d'amortissement des emprunts

	ING 105.000 € à 5 ans		CBC 375.000 € à 10 ans		Sowafinal 797.236,09 € à 20 ans		Total des emprunts		
	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Charges totales
2010	0,00	0,00	36.580,38	8.572,74	0,00	146,12	36.580,38	8.718,86	45.299,24
2011	11.326,43	2.043,78	37.997,61	7.155,51	933,00	1.315,74	50.257,04	10.515,03	60.772,07
2012	19.961,79	2.958,57	39.452,49	5.700,63	3.056,07	2.833,55	62.470,35	11.492,75	73.963,10
2013	20.671,35	2.249,01	40.998,25	4.154,87	27.194,80	30.909,48	88.864,40	37.313,36	126.177,76
2014	21.406,12	1.514,24	42.586,65	2.566,47	28.250,51	29.852,94	92.243,28	33.933,65	126.176,93
2015	22.167,02	753,34	44.236,57	916,55	29.347,47	28.755,12	95.751,06	30.425,01	126.176,07
2016	9.467,29	82,86	0,00	0,00	30.487,30	27.614,47	39.954,59	27.697,33	67.651,92
2017	0,00	0,00	0,00	0,00	31.671,69	26.429,10	31.671,69	26.429,10	58.100,79
2018	0,00	0,00	0,00	0,00	32.902,38	25.197,47	32.902,38	25.197,47	58.099,85
2019	0,00	0,00	0,00	0,00	34.181,20	23.917,68	34.181,20	23.917,68	58.098,88
2020	0,00	0,00	0,00	0,00	35.510,02	22.587,93	35.510,02	22.587,93	58.097,95
2021	0,00	0,00	0,00	0,00	36.890,85	21.206,00	36.890,85	21.206,00	58.096,85
2022	0,00	0,00	0,00	0,00	38.325,68	19.770,11	38.325,68	19.770,11	58.095,79
2023	0,00	0,00	0,00	0,00	39.816,66	18.278,02	39.816,66	18.278,02	58.094,68
2024	0,00	0,00	0,00	0,00	41.366,00	16.727,63	41.366,00	16.727,63	58.093,63
2025	0,00	0,00	0,00	0,00	42.975,99	15.116,35	42.975,99	15.116,35	58.092,34
2026	0,00	0,00	0,00	0,00	44.649,01	13.442,11	44.649,01	13.442,11	58.091,12
2027	0,00	0,00	0,00	0,00	46.387,56	11.702,32	46.387,56	11.702,32	58.089,88
2028	0,00	0,00	0,00	0,00	48.194,20	9.894,50	48.194,20	9.894,50	58.088,70
2029	0,00	0,00	0,00	0,00	50.071,61	8.015,64	50.071,61	8.015,64	58.087,25
2030	0,00	0,00	0,00	0,00	52.022,58	6.063,29	52.022,58	6.063,29	58.085,87
2031	0,00	0,00	0,00	0,00	52.415,23	4.034,45	52.415,23	4.034,45	56.449,68
2032	0,00	0,00	0,00	0,00	50.586,27	2.003,41	50.586,27	2.003,41	52.589,68

L'impact des charges financières des emprunts actuellement en cours est supportable par la trésorerie du PAN, comme le reflète le tableau de simulation ci-dessous.

7.2. Budget 2018

Le budget de l'année 2018 a été approuvé lors de séance du Conseil d'administration du 21 juin 2017.

7.2.1. Budget d'exploitation

I. Dépenses Libellés des Programmes et des Allocations de base	Budget 2018				Différence	
	Initial		1er ajust		1er ajustement/budget initial	
	CE	CL	CE	CL	CE	CL
Programme 01 - Dépenses de fonctionnement du Port						
Titre I - Dépenses courantes						
11.01.01. Rémunérations et allocations du personnel	363.671,26	363.671,26	338.313,00	338.313,00	-25.358,26	-25.358,26
Personnel de gestion	33.089,86	33.089,86	33.348,27	33.348,27	258,41	258,41
Personnel contractuel	321.724,20	321.724,20	296.833,53	296.833,53	-24.890,67	-24.890,67
Achat de chèques-repas	8.857,20	8.857,20	8.131,20	8.131,20	-726,00	-726,00
Personnel intérimaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
11.02.20. Cotisations sociales	100.276,15	100.276,15	94.084,82	94.084,82	-6.191,33	-6.191,33
Personnel contractuel cotisations ONSS	100.276,15	100.276,15	94.084,82	94.084,82	-6.191,33	-6.191,33
12.01.11. Rémunérations, indemnités et assurances aux Présidents, Administrateurs et Commissaires du Gouvernement	89.878,24	89.878,24	91.361,28	91.361,28	1.483,04	1.483,04
Administrateurs et président	72.485,89	72.485,89	73.921,28	73.921,28	1.435,39	1.435,39
Commissaires	2.392,35	2.392,35	2.440,00	2.440,00	47,65	47,65
Cotisations INASTI pour administrateurs publics	15.000,00	15.000,00	15.000,00	15.000,00	0,00	0,00
12.02.11. Frais divers liés au fonctionnement du Conseil d'administration et du Comité de direction	7.500,00	7.500,00	7.500,00	7.500,00	0,00	0,00
Frais de fonctionnement du Conseil	5.000,00	5.000,00	5.000,00	5.000,00	0,00	0,00
Assurance pour administrateurs	2.500,00	2.500,00	2.500,00	2.500,00	0,00	0,00
12.03.11. Dépenses de consommation énergétique	1.800,00	1.800,00	1.800,00	1.800,00	0,00	0,00
Chauffage des locaux du PAN et bâtiments zp	1.800,00	1.800,00	1.800,00	1.800,00	0,00	0,00
12.04.11. Location de locaux, entretiens et charges complémentaires y liées	22.280,00	22.280,00	22.280,00	22.280,00	0,00	0,00
Entretien des locaux du PAN	3.120,00	3.120,00	3.120,00	3.120,00	0,00	0,00
Consommation eau, électricité, téléphone, internet du PAN	6.660,00	6.660,00	6.660,00	6.660,00	0,00	0,00
Redevances de concessions domaniales	12.500,00	12.500,00	12.500,00	12.500,00	0,00	0,00
12.05.11. Frais de médias et de communication	1.500,00	1.500,00	1.500,00	1.500,00	0,00	0,00
Frais d'annonces et insertions	500,00	500,00	500,00	500,00	0,00	0,00
Frais de publicité	1.000,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00	0,00	0,00
12.06.11. Assurances pour bâtiments et installations du Port	10.300,00	10.300,00	10.300,00	10.300,00	0,00	0,00
Assurance incendie des bâtiments dans les zones portuaires	5.400,00	5.400,00	5.400,00	5.400,00	0,00	0,00
Assurance incendie des bâtiments de la plage d'Amée	4.200,00	4.200,00	4.200,00	4.200,00	0,00	0,00
Assurance incendie des bâtiments des ports de plaisance	700,00	700,00	700,00	700,00	0,00	0,00
12.08.11. Frais de représentation, de déplacement et de transport	27.200,00	27.200,00	27.200,00	27.200,00	0,00	0,00
Frais de représentation du Port, missions	5.000,00	5.000,00	5.000,00	5.000,00	0,00	0,00
Frais de déplacement	7.200,00	7.200,00	7.200,00	7.200,00	0,00	0,00
Frais pour diverses manifestations	5.000,00	5.000,00	5.000,00	5.000,00	0,00	0,00
Subsides de sponsoring du Port	10.000,00	10.000,00	10.000,00	10.000,00	0,00	0,00
12.09.11. Frais de réunion et d'organisation de séminaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais de représentation du Port, missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

I. Dépenses Libellés des Programmes et des Allocations de base	Budget 2018				Différence	
	Initial		1er ajust		1er ajustement/budget initial	
	CE	CL	CE	CL	CE	CL
12.10.11. Frais divers de matériel, matériel roulant et fournitures	57.300,00	57.300,00	61.820,00	61.820,00	4.520,00	4.520,00
Consommation eau, électricité, des bâtiments des zones portuaires	8.800,00	8.800,00	8.800,00	8.800,00	0,00	0,00
Voiture de service	0,00	0,00	4.520,00	4.520,00	4.520,00	4.520,00
Entretien de matériel de bureau	5.000,00	5.000,00	5.000,00	5.000,00	0,00	0,00
Entretien ordinaire des zones portuaires	2.500,00	2.500,00	2.500,00	2.500,00	0,00	0,00
Entretien des bâtiments des zones portuaires	3.000,00	3.000,00	3.000,00	3.000,00	0,00	0,00
Contrat de concession Ports de plaisance	20.000,00	20.000,00	20.000,00	20.000,00	0,00	0,00
Maintenance des équipements des ports de plaisance	2.000,00	2.000,00	2.000,00	2.000,00	0,00	0,00
Déplacements pontons et capitainerie flottante	15.000,00	15.000,00	15.000,00	15.000,00	0,00	0,00
Entretien du bâtiment de la plage d'Amée	1.000,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00	0,00	0,00
12.11.11. Frais de bureau divers	14.600,00	14.600,00	14.800,00	14.800,00	200,00	200,00
Personnel contractuel secrétariat social	3.800,00	3.800,00	3.800,00	3.800,00	0,00	0,00
Fournitures de bureau et fournitures diverses	4.000,00	4.000,00	4.000,00	4.000,00	0,00	0,00
Frais de correspondance	3.000,00	3.000,00	3.000,00	3.000,00	0,00	0,00
Frais de documentation, revues	200,00	200,00	200,00	200,00	0,00	0,00
Cotisations	3.600,00	3.600,00	3.800,00	3.800,00	200,00	200,00
12.12.11. Organes de contrôle (réviseur d'entreprises)	5.905,00	5.905,00	5.905,00	5.905,00	0,00	0,00
Honoraires de réviseur d'entreprise	5.905,00	5.905,00	5.905,00	5.905,00	0,00	0,00
12.13.11. Formation professionnelle du personnel	1.000,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00	0,00	0,00
Frais de formation professionnelle	1.000,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00	0,00	0,00
personnel	1.650,00	1.650,00	1.650,00	1.650,00	0,00	0,00
au service de santé administrative						
Personnel contractuel service social GW	900,00	900,00	900,00	900,00	0,00	0,00
Assurance pour personnel de gestion	750,00	750,00	750,00	750,00	0,00	0,00
Titre II - Dépenses de capital						
74.02.22. Acquisitions de matériel informatique	1.500,00	1.500,00	3.000,00	3.000,00	1.500,00	1.500,00
Acquisition matériel informatique	1.500,00	1.500,00	3.000,00	3.000,00	1.500,00	1.500,00
Total Programme 01 :	706.360,65	706.360,65	682.514,10	682.514,10	-23.846,55	-23.846,55
Programme 02 - Dépenses de missions du Port						
Titre I - Dépenses courantes						
01.01.00. Dépenses courantes non ventilées	1.000,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00	0,00	0,00
Frais enregistrement de concessions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais divers (taxes diverses, frais d'enregistrement, ...)	1.000,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00	0,00	0,00
12.01.11. Frais financiers divers	2.700,00	2.700,00	2.700,00	2.700,00	0,00	0,00
Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges financières diverses	1.700,00	1.700,00	1.700,00	1.700,00	0,00	0,00
Intérêts de retard	1.000,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00	0,00	0,00
12.03.11. Honoraires de justice divers	20.000,00	20.000,00	20.000,00	20.000,00	0,00	0,00
Honoraires d'avocats	20.000,00	20.000,00	20.000,00	20.000,00	0,00	0,00
12.04.11. Honoraires d'architectes et de géomètres	8.000,00	8.000,00	8.000,00	8.000,00	0,00	0,00
Honoraires de géomètres	8.000,00	8.000,00	8.000,00	8.000,00	0,00	0,00
21.02.10. Charges d'intérêts liés aux emprunts SOWAFINAL	125.987,35	125.987,35	125.987,35	125.987,35	0,00	0,00
Intérêts emprunt SOWAFINAL	125.987,35	125.987,35	125.987,35	125.987,35	0,00	0,00

I. Dépenses Libellés des Programmes et des Allocations de base	Budget 2018				Différence	
	Initial		1er ajust		1er ajustement/budget initial	
	CE	CL	CE	CL	CE	CL
Titre II - Dépenses de capital						
71.6.32. Achat de bâtiments existants à d'autres secteurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Acquisitions immobilières subventionnées par la DGO2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Acquisitions immobilières subventionnées par la DGO4	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Acquisitions immobilières subventionnées par le CGT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73.03.40. Travaux sur autres ouvrages	1.575.500,00	1.575.500,00	1.418.622,67	1.418.622,67	-156.877,33	-156.877,33
Aménagement des zones portuaires	1.320.000,00	1.320.000,00	1.293.122,67 €	1.293.122,67 €	-26.877,33	-26.877,33
Programme SAED	130.000,00	130.000,00	0,00	0,00	-130.000,00	-130.000,00
Programme CGT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Travaux sur fonds propres du PAN	125.500,00	125.500,00	125.500,00	125.500,00	0,00	0,00
74.03.22. Acquisitions de matériel divers	3.000,00	3.000,00	3.000,00	3.000,00	0,00	0,00
Mobilier et matériel de bureau	3.000,00	3.000,00	3.000,00	3.000,00	0,00	0,00
91.02.10. Remboursements des emprunts SOWAFINAL	164.511,90	164.511,90	164.511,90	164.511,90	0,00	0,00
Remboursement SOWAFINAL en capital	164.511,90	164.511,90	164.511,90	164.511,90	0,00	0,00
Total Programme 02 :	1.900.699,25	1.900.699,25	1.743.821,92	1.743.821,92	-156.877,33	-156.877,33
Total général :	2.607.059,90	2.607.059,90	2.426.336,02	2.426.336,02	-180.723,88	-180.723,88

II. Recettes Libellés des Programmes et des Allocations de base	Budget 2018		
	Initial	1er ajust	2ème ajust
Programme 01 - Recettes du Port			
Titre I - Recettes courantes			
26.01.10. Perception d'intérêts de retard	1.000,00	1.000,00	0,00
Intérêts de retard clients	1.000,00	1.000,00	0,00
28.01.20. Dividendes, produits de placements de trésorerie et de placements de valeurs disponibles	500,00	500,00	0,00
Placements de trésorerie	0,00	0,00	0,00
Autres produits	500,00	500,00	0,00
28.02.10. Redevances de concessions domaniales diverses	756.431,91	836.819,90	80.387,99
Redevances d'occupation	672.486,00	718.887,53	46.401,53
Autorisations à titre précaire	29.600,75	31.643,20	2.042,45
Récupération de créances concessionnaires	2.000,00	2.000,00	0,00
Restaurant Amée loyer appartement	9.323,16	9.323,16	0,00
Restaurant Amée redevance fixe	27.050,00	27.050,00	0,00
Restaurant Amée redevance variable liée au chiffre d'affaires	15.972,00	47.916,00	31.944,00
38.03.10. Péages pour tonnages manipulés et pour tonnages manquants	216.701,00	231.653,37	14.952,37
Péages sur tonnages manipulés	163.172,00	174.430,87	11.258,87
Péages sur tonnages manquants	53.529,00	57.222,50	3.693,50
38.05.30. Autres transferts courant en provenance de sociétés d'assurance	1.000,00	1.000,00	0,00
Récupération de frais	1.000,00	1.000,00	0,00
46.03.10. Subsidés en provenance de SOWAFINAL pour la couverture des charges d'intérêts d'emprunts	100.789,88	100.789,88	0,00
Subsidés Sowafinal pour couvertures des intérêts	100.789,88	100.789,88	0,00

Titre II - Recettes de capital			
66.01.11. Aides à l'investissement en provenance de la Wallonie pour l'aménagement de zones portuaires	1.604.961,00	1.127.130,18	-477.830,82
Subsidés DGO2	1.232.000,00	927.130,18 €	-304.869,82
Subsidés SAED	100.000,00	0,00	-100.000,00
Subsidés CGT	0,00	0,00	0,00
Subsidés personnel contractuel	272.961,00	200.000,00	-72.961,00
66.02.12. Subsidés en provenance de SOWAFINAL pour le remboursement des emprunts	131.609,52	131.609,52	0,00
Subsidés Sowafinal pour couvertures du capital	131.609,52	131.609,52	0,00
		0,00	
77.02.20. Vente d'autres matériels	0,00	0,00	0,00
Assurance incendie des bâtiments dans les zones portuaires	0,00	0,00	0,00
Total Programme 01 :	2.812.993,31	2.430.502,84	-382.490,47

7.2.2. Budget d'investissement

Budget 2018 - Investissements et subsides	Investissements (HTVA)	Subsides	
		Engagement	Ordonnancement
1. Aménagement des zones portuaires (subsides DGO 2)			
A.1.2. Divers travaux d'aménagements dans les zones portuaires de la Meuse et de la Sambre	0,00 €	480.000,00 €	0,00 €
A.11.3. Aménagements environnementaux et paysagers dans les zones portuaires	25.000,00 €	20.000,00 €	20.000,00 €
A.12. Equipements complémentaires après réhabilitation phase 2 de la zone portuaire	350.000,00 €	280.000,00 €	280.000,00 €
A.13. Beez Seilles : réaménagement du tire à terre	850.000,00 €	0,00 €	850.000,00 €
A.14.2. Etudes de pollution dans les zones portuaires	30.000,00 €	30.000,00 €	30.000,00 €
A.22. Etude de l'aménagement de diverses zones portuaires	50.000,00 €	80.000,00 €	40.000,00 €
A.30. Décomptes et révisions	15.000,00 €	12.000,00 €	12.000,00 €
Totaux travaux aménagements des zones portuaires (1) :	1.320.000,00 €	902.000,00 €	1.232.000,00 €
2. Programme SAED			
C.2. Etude de réhabilitation des halls de Sclaigieux	30.000,00 €	30.000,00 €	0,00 €
C.3. Travaux de réhabilitation des halls de Sclaigieux	100.000,00 €	1.120.000,00 €	100.000,00 €
Totaux dossier SAED (2) :	130.000,00 €	1.150.000,00 €	100.000,00 €
Totaux dossier subsidiés (1) + (2) :	1.450.000,00 €	2.052.000,00 €	1.332.000,00 €
3. Travaux réalisés sur fonds propres du PAN			
D.1. Entretien des bâtiments dans les zones portuaires	40.000,00 €	0,00 €	0,00 €
D.2. Travaux de maintenance dans les ports de plaisance	20.000,00 €	0,00 €	0,00 €
D.4. Missions de coordination santé sécurité sur les chantiers du PAN	2.500,00 €	0,00 €	0,00 €
D.7. Divers travaux dans les zones portuaires de la Meuse et de la Sambre	40.000,00 €	0,00 €	0,00 €
D.9. Maintenance du matériel informatique	5.000,00 €	0,00 €	0,00 €
D.10. Enlèvements des déchets dans les zones portuaires	3.000,00 €	0,00 €	0,00 €
D.11. Plantations dans les zones portuaires	15.000,00 €	0,00 €	0,00 €
Totaux travaux réalisés sur fonds propres du PAN :	125.500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total général :	1.575.500,00 €	2.052.000,00 €	1.332.000,00 €

7.3. Cour des Comptes

A l'occasion de l'audit des comptes des exercices 2015 et 2016, la Cour des Comptes a transmis ses constats et recommandations à ce sujet.

Le service de gestion a organisé le 14 août 2017 une réunion de travail avec des représentants de la Cour, afin de s'assurer de l'adéquation des dispositions déjà prises ou restant à prendre par le PAN avec ces recommandations.

Les recommandations portent essentiellement sur les points suivants :

➤ Recouvrement des créances

La Cour recommande de formaliser par écrit la procédure de recouvrement des créances impayées aux échéances contractuelles.

Le Conseil d'Administration du PAN a approuvé lors de sa séance du 21 juin 2017 la procédure écrite de recouvrement des créances, ainsi que le texte des conditions générales de ventes, qui figure désormais au verso de toutes les factures émises par le Port.

➤ Inventaire des actifs immobilisés

La Cour des Comptes constate que le Port n'a jamais établi un inventaire annuel complet de ses actifs immobilisés depuis sa création en 1978. Elle rappelle que le défaut d'inventorisation constitue un risque majeur pour la protection et la sécurisation des actifs. La Cour recommande l'établissement d'un inventaire

physique complet et sa réconciliation avec l'inventaire comptable afin de garantir l'exhaustivité et la qualité des données comptables.

Cet inventaire va réaliser au cours des prochains mois cet inventaire en se basant sur les indications fournies par les représentants de la Cour lors de la réunion de travail du 14 août 2017.

➤ **Comptabilité économique**

La Cour relève que les déclarations de créance relatives aux subsides, transmises au Service Public de Wallonie, ne font pas l'objet d'un encodage dans un journal de ventes. Le PAN enregistre les subsides lors de la réception du paiement et réalise néanmoins, à l'aide d'un tableur, un suivi extra comptable des déclarations de créances émises et de leur paiement, ce qui lui permet de comptabiliser les subsides à recevoir lors de la clôture des comptes. La Cour recommande néanmoins au PAN de comptabiliser les subsides sur la base de la déclaration de créance par le biais d'un journal de ventes.

Le PAN va se conformer dès à présent à cette recommandation en créant un journal des ventes spécifiques pour les subsides et réalisera les écritures comptables d'une manière similaire à celles réalisées pour les factures clients.

➤ **Comptabilité budgétaire**

Comptes d'exécution du budget

Les comptes d'exécution du budget sont établis sur la base des décaissements et des encaissements renseignés dans les journaux bancaires.

La Cour des comptes relève qu'en vertu de l'article 4 de l'arrêté royal du 7 avril 1954, l'imputation budgétaire doit être basée sur le document, destiné au tiers ou émanant de lui, qui constate l'existence et l'étendue de l'opération.

Le principe d'imputation des recettes et des dépenses sur la base des droits constatés à respecter est également consacré par le décret du 15 décembre 2011, applicable au Port depuis le 1er janvier 2017.

La Cour des comptes recommande par conséquent à l'organisme d'imputer les opérations au compte d'exécution du budget sur la base des droits constatés.

Le principe des droits constatés concerne :

- Pour les dépenses : tous les bons de commandes adressés par le PAN à des fournisseurs ou des notifications de marché aux prestataires de service et aux entreprises. Ces documents constituent un engagement du PAN à payer les prestations et travaux.
- Pour les recettes : toutes les factures adressées par le PAN à ses clients, en ce compris les déclarations de créance adressées au SPW pour les subsides à recevoir.

Réconciliation des comptabilités budgétaire et économique

La Cour constate que jusqu'à présent, le mode d'établissement du compte d'exécution du budget ne permet pas de réconcilier aisément les résultats budgétaire et comptable et demande que le PAN procède à cette réconciliation lors de la reddition de ses comptes futurs.

Cette réconciliation des 2 comptabilités consiste à vérifier qu'en intégrant à la comptabilité budgétaire les amortissements sur investissements et sur les subsides, les provisions pour risques et charges, les réductions de valeurs sur créances douteuses, etc., on obtient effectivement la concordance entre les 2 comptabilités. Le PAN prend acte de cette recommandation et va adapter sa comptabilité budgétaire en ce sens.

➤ **Dépassements budgétaires**

La Cour des Comptes rappelle que l'article 5 de la Loi du 16 mars 1954 en vigueur jusqu'au 31 décembre 2016 prévoyait que les transferts et dépassements de crédits limitatifs portés au budget des organismes doivent être autorisés avant toute mise à exécution, par le Ministre dont l'organisme relève, de l'avis conforme du Ministre des Finances ou de son délégué.

Le PAN a indiqué à la Cour que si par le passé le PAN n'a pas soumis de manière systématique un document d'ajustement budgétaire à l'approbation de son Conseil d'administration et de son Ministre de tutelle, tel est bien le cas à présent.

Ainsi, un ajustement budgétaire pour l'exercice budgétaire 2017 a été approuvé par le Conseil d'administration le 22 novembre 2017 pour être transmis ensuite à la Cour.

Budget 2018 - Investissements et subsides	Investissements (HTVA)	Subsides	
		Engagement	Ordonnancement
1. Aménagement des zones portuaires (subsides DGO 2)			
A.1.2. Divers travaux d'aménagements dans les zones portuaires de la Meuse et de la	0,00 €	480.000,00 €	0,00 €
A.11.3. Aménagements environnementaux et paysagers dans les zones portuaires	25.000,00 €	20.000,00 €	20.000,00 €
A.12. Equipements complémentaires après réhabilitation phase 2 de la zone portuaire	350.000,00 €	280.000,00 €	280.000,00 €
A.13. Beez Seilles : réaménagement du tire à terre	850.000,00 €	0,00 €	850.000,00 €
A.14.2. Etudes de pollution dans les zones portuaires	30.000,00 €	30.000,00 €	30.000,00 €
A.22. Etude de l'aménagement de diverses zones portuaires	50.000,00 €	80.000,00 €	40.000,00 €
A.30. Décomptes et révisions	15.000,00 €	12.000,00 €	12.000,00 €
Totaux travaux aménagements des zones portuaires (1) :	1.320.000,00 €	902.000,00 €	1.232.000,00 €
2. Programme SAED			
C.2. Etude de réhabilitation des halls de Sclaigieux	30.000,00 €	30.000,00 €	0,00 €
C.3. Travaux de réhabilitation des halls de Sclaigieux	100.000,00 €	1.120.000,00 €	100.000,00 €
Totaux dossier SAED (2) :	130.000,00 €	1.150.000,00 €	100.000,00 €
Totaux dossier subsidiés (1) + (2) :	1.450.000,00 €	2.052.000,00 €	1.332.000,00 €
3. Travaux réalisés sur fonds propres du PAN			
D.1. Entretien des bâtiments dans les zones portuaires	40.000,00 €	0,00 €	0,00 €
D.2. Travaux de maintenance dans les ports de plaisance	20.000,00 €	0,00 €	0,00 €
D.4. Missions de coordination santé sécurité sur les chantiers du PAN	2.500,00 €	0,00 €	0,00 €
D.7. Divers travaux dans les zones portuaires de la Meuse et de la Sambre	40.000,00 €	0,00 €	0,00 €
D.9. Maintenance du matériel informatique	5.000,00 €	0,00 €	0,00 €
D.10. Enlèvements des déchets dans les zones portuaires	3.000,00 €	0,00 €	0,00 €
D.11. Plantations dans les zones portuaires	15.000,00 €	0,00 €	0,00 €
Totaux travaux réalisés sur fonds propres du PAN :	125.500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total général :	1.575.500,00 €	2.052.000,00 €	1.332.000,00 €

7. 3. Cour des Comptes

La Cour des comptes a procédé à l'audit des comptes des exercices 2015 et 2016 et a transmis ses constats et recommandations à ce sujet.

Le service de gestion a organisé le 14 août 2017 une réunion de travail avec des représentants de la Cour, afin de s'assurer de l'adéquation des dispositions déjà prises ou restant à prendre par le PAN avec ces recommandations.

Les recommandations portent essentiellement sur les points suivants :

➤ **Recouvrement des créances**

La Cour recommande de formaliser par écrit la procédure de recouvrement des créances impayées aux échéances contractuelles.

Le Conseil d'Administration du PAN a approuvé lors de sa séance du 21 juin 2017 la procédure écrite de recouvrement des créances, ainsi que le texte des conditions générales de ventes, qui figure désormais au verso de toutes les factures émises par le Port.

➤ **Inventaire des actifs immobilisés**

La Cour des Comptes constate que le Port n'a jamais établi un inventaire annuel complet de ses actifs immobilisés depuis sa création en 1978. Elle rappelle que le défaut d'inventorisation constitue un risque majeur pour la protection et la sécurisation des actifs. La Cour recommande l'établissement d'un inventaire

physique complet et sa réconciliation avec l'inventaire comptable afin de garantir l'exhaustivité et la qualité des données comptables.

Cet inventaire va réaliser au cours des prochains mois cet inventaire en se basant sur les indications fournies par les représentants de la Cour lors de la réunion de travail du 14 août 2017.

➤ **Comptabilité économique**

La Cour relève que les déclarations de créance relatives aux subsides, transmises au Service Public de Wallonie, ne font pas l'objet d'un encodage dans un journal de ventes. Le PAN enregistre les subsides lors de la réception du paiement et réalise néanmoins, à l'aide d'un tableur, un suivi extra comptable des déclarations de créances émises et de leur paiement, ce qui lui permet de comptabiliser les subsides à recevoir lors de la clôture des comptes. La Cour recommande néanmoins au PAN de comptabiliser les subsides sur la base de la déclaration de créance par le biais d'un journal de ventes.

Le PAN va se conformer dès à présent à cette recommandation en créant un journal des ventes spécifiques pour les subsides et réalisera les écritures comptables d'une manière similaire à celles réalisées pour les factures clients.

➤ **Comptabilité budgétaire**

Comptes d'exécution du budget

Les comptes d'exécution du budget sont établis sur la base des décaissements et des encaissements renseignés dans les journaux bancaires.

La Cour des comptes relève qu'en vertu de l'article 4 de l'arrêté royal du 7 avril 1954, l'imputation budgétaire doit être basée sur le document, destiné au tiers ou émanant de lui, qui constate l'existence et l'étendue de l'opération.

Le principe d'imputation des recettes et des dépenses sur la base des droits constatés à respecter est également consacré par le décret du 15 décembre 2011, applicable au Port depuis le 1er janvier 2017.

La Cour des comptes recommande par conséquent à l'organisme d'imputer les opérations au compte d'exécution du budget sur la base des droits constatés.

Le principe des droits constatés concerne :

- Pour les dépenses : tous les bons de commandes adressés par le PAN à des fournisseurs ou des notifications de marché aux prestataires de service et aux entreprises. Ces documents constituent un engagement du PAN à payer les prestations et travaux.
- Pour les recettes : toutes les factures adressées par le PAN à ses clients, en ce compris les déclarations de créance adressées au SPW pour les subsides à recevoir.

Réconciliation des comptabilités budgétaire et économique

La Cour constate que jusqu'à présent, le mode d'établissement du compte d'exécution du budget ne permet pas de réconcilier aisément les résultats budgétaire et comptable et demande que le PAN procède à cette réconciliation lors de la reddition de ses comptes futurs.

Cette réconciliation des 2 comptabilités consiste à vérifier qu'en intégrant à la comptabilité budgétaire les amortissements sur investissements et sur les subsides, les provisions pour risques et charges, les réductions de valeurs sur créances douteuses, etc., on obtient effectivement la concordance entre les 2 comptabilités. Le PAN prend acte de cette recommandation et va adapter sa comptabilité budgétaire en ce sens.

➤ **Dépassements budgétaires**

La Cour des Comptes rappelle que l'article 5 de la Loi du 16 mars 1954 en vigueur jusqu'au 31 décembre 2016 prévoyait que les transferts et dépassements de crédits limitatifs portés au budget des organismes doivent être autorisés avant toute mise à exécution, par le Ministre dont l'organisme relève, de l'avis conforme du Ministre des Finances ou de son délégué.

Le PAN a indiqué à la Cour que si par le passé le PAN n'a pas soumis de manière systématique un document d'ajustement budgétaire à l'approbation de son Conseil d'administration et de son Ministre de tutelle, tel est bien le cas à présent.

Ainsi, un ajustement budgétaire pour l'exercice budgétaire 2016 a été approuvé par le Conseil d'administration le 16 mars 2016 pour être transmis ensuite à la Cour.

Par ailleurs l'actualisation du plan quinquennal d'investissements a été approuvée par le Conseil d'administration du 14 septembre 2016 et vous a également été transmis à la Cour.

Chapitre 8. Bilan social

8.1. Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé d'un Président, de 2 Vice-Présidents et de 12 Administrateurs. Par ailleurs, le Gouvernement wallon est représenté par 2 Commissaires. La composition détaillée en est donnée au chapitre 2.

Les rémunérations payées aux membres du Conseil d'administration et aux commissaires du Gouvernement pour l'année 2017 figurent dans le tableau ci-dessous.

	Titre	Genre	Rémunération
Bernard ANSELME	Président	H	31.913,04
Marc BRUYR	Vice-Président	H	3.482,52
Pascal DEPAUW	Vice-Président	H	2.979,48
			0,00
Dimitri LHOSTE	Administrateur	H	1.741,24
Marc DEHENEFFE	Administrateur	H	1.494,57
Alain GENETTE	Administrateur	H	1.741,24
Tanguy AUSPERT	Administrateur	H	1.489,72
Fabienne BALFROID	Administratrice	F	1.741,24
Sandrine LACROIX	Administratrice	F	744,86
Luc DELIRE	Administrateur	H	1.741,24
Jean-Marc VAN ESPEN	Administrateur	H	1.489,72
Elisabeth MALISOUX	Administratrice	F	991,53
Bernard MOUTON	Administrateur	H	1.266,74
Claude EERDEKENS	Administrateur	H	1.741,24
Jean-Charles LUPERTO	Administrateur	H	493,34
Sandrine CRUSPIN	Administratrice	F	0,00
Véronique HANCE	Administratrice	F	251,52
Francis Collot	Administrateur	H	0,00
Xavier Gérard	Administrateur	H	0,00
Philippe HANCK	Membre associé	H	503,04
Luc VANDENDORPE *	Commissaire	H	530,07
Pierre PIRARD**	Commissaire	H	215,32
Thibaut Mouzelard	Commissaire	H	769,31
	18H et 5F		57.320,98 €

* Monsieur Vandendorpe a exercé ses fonctions jusqu'au 30 septembre

** Monsieur Pirard a exercé ses fonctions à partir du 01 octobre

Si l'on prend l'ensemble des administrateurs et de leur suppléant, il y a 22 hommes et 6 femmes.

8.2. Service de gestion

Le personnel du service de gestion est composé d'un directeur et de 10 agents. Les rémunérations pour l'année 2017 figurent dans le tableau ci-dessous.

Prénom Nom	Titre	Genre	Rémunération
Marc BAUVIN *	Directeur	H	22.647,06
Dominique De Paul **	Directeur	H	18.468,31
Claude MARTIN	Responsable fin:	H	7.158,24
Vincent FELLER	Responsable tra'	H	7.158,24
Laurent CALAY	Responsable tra'	H	7.158,24
Nicolas Legrelle	Responsable tra'	H	17.648,52
Ann-Françoise WIAME	Gestionnaire	F	55.246,53
Katty BOURGEOIS	Secrétaire d'adr	F	6.223,68
Nathalie ISTACE	Secrétaire d'adr	F	5.269,32
Jean-Jacques Hanse	Expert tourisme	H	0,00
Jean-Luc VIGREUX	Expert travaux	H	0,00
Christian VOET	Contrôleur des t	H	37.013,87
Dominique VERBORG	Secrétaire d'adr	F	15.999,72
Marc LAMIROY	Comptable	H	16.920,58
Solène BAUVIN	Secrétaire d'adr	F	26.336,43
10H et 5F			243.248,74 €

* Monsieur BAUVIN a exercé ses fonctions jusqu'au 15 décembre

** Monsieur De Paul a exercé ses fonctions à partir du 01 septembre

Il est à noter que, selon les dispositions de la Loi de création du Port en 1978, l'article 4 de celle-ci dispose que « l'Etat peut, dans la mesure de ses possibilités, mettre gratuitement du personnel de gestion à disposition de l'organisme ».

Cette disposition a permis la mise en place d'un service de gestion constitué d'agents des Travaux Publics, puis du MET.

Depuis la modernisation de l'Administration wallonne intervenue en 2009, le Code la Fonction Publique a établi, pour l'engagement de nouveaux agents, le principe de mission, au lieu du détachement à temps partiel.

Dans la pratique, l'application de ce principe est peu praticable en raison des besoins en personnel au SPW, et de l'absence de nouveaux recrutements. Ce principe n'est donc pas appliqué dans la pratique.

Le Port est donc amené à procéder à l'engagement de personnel contractuel pour le remplacement d'agents du SPW, ou pour l'engagement de personnel supplémentaire, d'où il résulte une augmentation des charges salariales.

8.3. Présence équilibrée Homme/Femme

En fonction des tableaux ci-dessus, on peut constater que le prorata Homme/Femme est meilleur pour le service de gestion que pour le Conseil d'administration, sans toutefois parvenir à l'équilibre.

Pour ce dernier, le service de gestion n'a pas autorité puisque la désignation des administrateurs relève de la décision des instances qu'ils représentent : la Région wallonne, la Province de Namur, le BEP, les communes d'Andenne, de Namur et de Sambreville.

7.4. Assurance responsabilité civile.

Les administrateurs du Conseil d'Administration, ainsi que le personnel de gestion sont couverts en termes de responsabilité civile. L'assurance garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber aux assurés (en l'occurrence ici les administrateurs, le Président et les membres du service de gestion) suite à un sinistre survenu pendant la période d'assurance.

7.5. Prévention, de sécurité et de santé.

Les agents issus du SPW bénéficient des mesures de protection du travail (prévention, sécurité, santé au travail) mises en place par le SPW. En ce qui concerne les agents contractuels, un contrat a été souscrit avec la société Mensura pour leur assurer les mêmes garanties.

7.6. Service social

L'ensemble des agents du service de gestion bénéficie des avantages du Service social du Gouvernement wallon. Les missions les plus importantes du Service social sont l'aide sociale individuelle et la couverture des soins de santé.

La couverture des soins de santé comporte :

- L'assurance hospitalisation
- Les frais médicaux, pharmaceutiques et de prothèses
- La médecine préventive
- Les campagnes de solidarité

L'aide sociale comporte :

- L'aide morale et psychologique
- L'aide pécuniaire
- La médiation des dettes
- L'information sur divers sujets (accompagnement des mourants, logement social, ...)

En outre, divers avantages sont accordés aux agents en fonction du niveau de leur revenus :

- l'affiliation du nouveau-né ou de l'enfant adopté,
- l'allocation complémentaire de naissance ou d'adoption,
- les crèches
- l'intervention dans les frais liées à la petite enfance
- les plaines,
- la Saint-Nicolas,
- les séjours

Chapitre 9. Evaluation générale du contrat de gestion

9.1. Tableau de bord

Utilisation de la voie d'eau en tant que mode de transport

- ✓ Superficie mouillée concédée aux utilisateurs voie d'eau / superficie mouillée totale concédable = 75,55 %
- ✓ Nouvelles concessions (y compris les modifications de concession) accordées aux entreprises dont l'activité est liée à la voie d'eau Oui/Non
- ✓ Respect du tonnage minimal prévu Oui/Non
- ✓ Pénalité prévue en cas de non-respect Oui/Non
- ✓ Bilan carbone des activités du Port (T CO₂ évitées par le recours à la voie d'eau) 33.222 T CO₂/an

Gestion domaniale

- ✓ Taux d'occupation des terrains concédables = 91,19%.
- ✓ Mise à jour de l'inventaire = 100 %

Centre logistique

- ✓ Participation aux activités de Centre logistique Oui / Non
- ✓ Réalisation du bilan des expériences de Centre de logistique Oui / Non

Partenariats

- ✓ Evaluation des partenariats Oui / Non

Dimension internationale

- ✓ Projets internationaux Oui / Non
- ✓ Nombre de projets internationaux nouveaux Oui / Non

Entreprise publique performante

- ✓ Plan d'entreprise approuvé par le Conseil d'administration Oui / Non
- ✓ Transmission du plan d'entreprise au Ministre Oui / Non
- ✓ Mise à jour du plan d'entreprise Oui / Non
- ✓ Mise à jour des indicateurs du tableau de bord Oui / Non

- ✓ Données sectorielles fournies pour l'année en cours, en conformité avec la Classification établie à la DGO2 Oui / Non

Plan pluriannuel d'investissement

- ✗ Elaboration du plan pluriannuel d'investissement Oui / ~~Non~~
- ✓ Mise à jour du plan pluriannuel d'investissement Oui / ~~Non~~
- ✓ Transmission du plan au Ministre Oui / ~~Non~~
- ✓ Nombre de nouveaux grands projets 2
- ✓ Nombre d'évaluations réalisées 0
- ✓ Nombre d'analyses coûts / avantage 0

9.2. Réalisation de l'objet social en 2017

Evolution du personnel de gestion

Le plan d'entreprise réalisé en 2015 a fait apparaître des besoins en termes de recrutement de personnel :

- ✓ Un contrôleur des travaux
Ses missions consistent à :
 - Inspecter les zones portuaires pour contrôler les activités de transbordement de marchandises sur les quais, et relever les dégâts et avaries ;
 - Préparer les cahiers des charges des travaux à réaliser ;
 - Contrôler l'exécution des chantiers.

La procédure de recrutement a été approuvée lors du Conseil d'administration du 28 octobre 2015. Cette procédure de recrutement comportant une épreuve écrite et une épreuve orale ; les épreuves sont évaluées par un jury constitué d'administrateurs et de représentants du service de gestion.

Mr Christian Voet, classé deuxième à l'issue des épreuves de sélection a été désigné par le Port, suite au désistement du candidat classé premier. Il a pris ses fonctions le 16 août 2016.

- ✓ Un comptable, Monsieur Marc Lamiroy, a été engagé à temps plein en 2017 et a pris ses fonctions le 1^{er} septembre 2017 en remplacement de Madame Verborg qui a démissionné de ses fonctions le 30 août 2017 pour occuper un poste d'enseignante à temps plein.

Par ailleurs, le PAN a engagé, au terme d'une procédure de recrutement, les personnes suivantes :

- ✓ Un Directeur à temps plein, Monsieur Dominique De Paul, en remplacement de Monsieur Marc Bauvin, admis à la retraite.
- ✓ Un ingénieur civil à temps plein, Monsieur Nicolas Legrelle, pour renforcer l'équipe actuelle des 2 ingénieurs en matière de gestion des chantiers du PAN.

Ces 2 personnes ont pris leurs fonctions le 1^{er} septembre 2017

9.3. Réalisation des objectifs contractuels

9.3.1. Utilisation de la voie d'eau en tant que mode de transport

Le Port en conformité avec les missions qui lui sont dévolues s'attache à développer le transport à la voie d'eau,

- par la valorisation des terrains libres, ainsi que par la prospection de nouveaux terrains. Les mesures prises par le Port à cet égard sont précisées dans le chapitre 4 - Gestion domaniale ;
- par la réalisation d'infrastructures (quai, dalles de manutention, voiries d'accès) sur les terrains à mettre à disposition des entreprises ;
- par la prospection de nouveaux terrains susceptibles de permettre de nouvelles activités pour lesquelles l'utilisation de la voie d'eau doit être privilégiée. Le site de St Gobain à Sambreville, le site de Ronet à Namur, le site de Franière à Floreffe en sont une illustration.

Il est toutefois malaisé de fixer des objectifs annuels de progression des tonnages transportés par voie d'eau, étant donné que le transport de marchandises est lié à la conjoncture économique comme en témoigne la courbe d'évolution des tonnages transportés de 2013 à 2017 (chapitre 5 – page 13).

La fermeture d'entreprises (St Gobain à Sambreville), tout comme le ralentissement d'activité (AGC à Moustier) ou la réorientation de la logistique de Solvay à Jemeppe-sur-Sambre constituent des exemples d'actualité récente.

Le cas des containers est significatif à cet égard. Les études prospectives préalables à la réalisation du terminal à container à Sambreville tablait sur 12.000 containers la première année de mise en service, alimentée principalement par Solvay, avec une progression moyenne de 7%/an provenant des autres entreprises environnantes du secteur verrier (St Gobain et AGC). Ces perspectives se sont effondrées depuis lors pour les raisons évoquées ci-dessus.

Ceci n'empêche pas le PAN de poursuivre ses démarches pour développer l'activité container sur ce site (voir point 9.3.5 ci-après)

Pour le secteur du vrac, des perspectives de développement sont attendues :

- A Auvelais où la société Euro-Services annonce de nouveaux marchés qui représentent 80.000 T/an.
- A Seilles où le contrat de concession avec la société Confort Energie donnera lieu à un trafic de produits pétroliers de 15.000T/ an
- A Seilles où le contrat de concession avec la société Janus donnera lieu à un trafic de matériaux de recyclage de déchets de 80.000 T/an

Il est toutefois à noter que ces perspectives, doivent être confirmées par la concrétisation des tonnages annoncés.

En effet, cette concrétisation est liée à plusieurs facteurs :

- la santé financière des entreprises ;
- un contexte économique favorable ;
- l'obtention des permis nécessaires (permis de construire, permis d'exploitation, permis d'environnement°

9.3.2. Gestion domaniale

La gestion domaniale de l'ensemble des sites portuaires et les mesures de valorisations prises par le PAN sont précisées dans le chapitre 4 – gestion domaniale.

Il convient d'ajouter aux considérations qui ont été formulées dans ce chapitre 4, la nécessité de développer les outils existants de gestion du domaine géré par le Port.

Un SIG (Système d'Information géographique) est indispensable à cet effet. Cet outil est conçu pour permettre la superposition de plusieurs couches d'informations (cartographie générale du domaine, réseau routier, ferroviaire et fluvial, plans de secteur, plan des zones portuaires et de leurs équipements).

Associé à une base de données des terrains portuaires et des concessions accordées, le SIG permet une visualisation cartographique

- Des terrains occupés, des terrains libres, des terrains qui deviendront libres dans un délai déterminé ;
- Des plans précis des terrains avec leurs équipements en eau, électricité, les voiries, les bâtiments et entrepôts ;

Le SIG est également utile pour les démarches vers les candidats concessionnaires afin de leur fournir les informations les plus précises possible.

Ceci nécessite au préalable un relevé topographique précis pour l'ensemble des terrains gérés par le Port.

Le Port dispose actuellement d'une partie de ces relevés topographiques, réalisés à l'occasion de bornages pour la mise en concession de terrain ou lors de la réalisation de travaux d'infrastructures.

Dans le cadre de la convention qui lie les ports à la DGO2, les ports ont accès aux marchés d'utilisation et de maintenance d'outils cartographiques et SIG. Dans ce cadre, le PAN sollicite qu'un marché soit lancé par la DGO2 pour l'ensemble des 4 ports afin de mettre à disposition de ceux-ci un SIG répondant aux spécificités et aux besoins des ports autonomes.

9.3.3. Utilisation de la dotation annuelle de la DGO2 pour les investissements.

Le bilan des subsides accordés par la DGO 2 au Port conduit aux chiffres suivants (voir chapitre 7 §7.1.2.) :

- en engagement : 354.424,70 €
- en ordonnancement : 515.409,91 €

La sous-utilisation de la dotation annuelle peut s'expliquer par les faits suivants :

- Certains dossiers d'investissement ont pris du retard dans leur élaboration, de sorte qu'il n'a pas été possible de les adjuger en 2017. C'est notamment le cas de l'aménagement d'un point de chargement supplémentaire à Marche-les-Dames estimé à 200.000 € ;
- Le programme SAED - réhabilitation du site de la boulonnerie à Floreffe n'a pu faire l'objet que d'une adjudication relative à la démolition d'un hall. La poursuite du programme de réhabilitation est liée à la dépollution du site, à réaliser par la SPAQUE.
- Le personnel technique du Port est actuellement en sous-effectif et leur temps de travail est limité à un mi-temps. La situation devrait s'améliorer en 2018 du fait par le recrutement d'un nouvel ingénieur à temps plein, qui a pris ses fonctions au 1^{er} septembre 2017 ainsi que par le recours à des bureaux d'études pour l'élaboration des grands projets dans le cadre du marché cadre de la Région wallonne.

Les tableaux des investissements et des subsides au chapitre 7, détaille les montants par projet.

Le Port a réalisé en 2017 des travaux d'entretien des zones portuaires ainsi que de maintenance dans les ports de plaisance sur fonds propres à hauteur de 69.292 €.

9.3.4. Affectation des recettes

Les recettes du Port sont constituées pour l'essentiel par :

- Les redevances des concessions et péages pour tonnages manipulés ;
- Les subsides européens ou régionaux pour les travaux d'investissements ;
- Le fonctionnement du restaurant d'Amée.

Ces recettes sont intégralement affectées :

- Aux investissements et aux travaux financés sur fonds propres du Port ;
- Aux frais de fonctionnement du Port ;
- Aux charges financières (emprunts) ;
- A la gestion des ports de plaisance et du restaurant d'Amée.

Le résultat annuel (bénéfice ou perte) est automatiquement affecté au passif du bilan comptable (poste V Bénéfice ou perte)

9.3.5. Centre logistique

Pour le Port de Namur, une seule concession est dédiée à des opérations de logistique, à savoir le terminal à container d'Auvelais.

Ce terminal a été réalisé dans le cadre du financement SOWAFINAL.

D'une superficie de 2,8 ha, il est équipé d'un portique de manutention sur rail.

Une concession de services a été attribuée à la société Euro-Services pour une durée de 5 ans, dont la mission première est de développer le transport de containers par voie fluviale.

Le terminal est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2013.

Parmi ses missions principales, le concessionnaire est chargé de faire des démarches prospectives auprès d'utilisateurs potentiels du terminal.

Jusqu'ici, ces démarches n'ont pas abouti au démarrage de l'activité container.

Il apparaît, à la suite des divers contacts que le Port a eu avec les Ports voisins et avec des opérateurs de terminaux à containers qu'il faut disposer à proximité du terminal une ou plusieurs entreprises utilisant les containers dans leur chaîne logistique, ce qui nécessite une étude économique de marché pour déterminer les utilisateurs potentiels.

9.3.6. Partenariats

Ce point a été développé aux chapitres 2 §2.2 et 4 §4.3.

9.3.7. Communication et promotion

Ce point a été développé au chapitre 3.

9.3.8. Dimension internationale

La dimension internationale du Port est actuellement constituée de 2 éléments :

- Le Port est membre de la FEPI (Fédération européenne des Ports intérieurs) qui le met en relation avec les autres ports européens. Il bénéficie également de cette manière de l'action de lobbying de la FEPI auprès de la Commission européenne (voir la description plus précise au Chapitre 4 §4.3.) ;
- Le partenariat de l'AWEX qui fait connaître à l'étranger les activités du Port, sa disponibilité en terrains pour des entreprises de taille internationales désireuses de s'implanter en Wallonie.

9.4. Mesures pour améliorer la réalisation des objectifs fixés

Ce point a été développé aux points 9.3.1 et 9.3.5. ci-dessus.

9.5. Propositions éventuelles d'adaptation du contrat de gestion

Le PAN suggère qu'un groupe de travail au sein de la plateforme des ports soit mis en place pour évaluer de manière commune le contrat de gestion, les difficultés rencontrées, les améliorations souhaitables à y apporter.

Le PAN formule un certain nombre de propositions au point 9.6 ci-après.

9.6. Note quant au respect des engagements du Gouvernement wallon

Ces engagements figurent au contrat de gestion au Titre IV –Engagements du Gouvernement – Articles 17 à 24.

Ils portent sur les aspects suivants :

- ✓ Tarification des redevances d'occupation et de péages ;
- ✓ Terrains situés le long de la voie d'eau ;
- ✓ Dragage ;
- ✓ Coordination des ports ;
- ✓ Programme d'investissement régional dédié au Port ;
- ✓ Modalités d'attribution des subsides émergeant au budget des Voies hydrauliques ;

9.6.1. Tarification des redevances d'occupation et de péages Personnel du service de gestion.

En fonction de l'historique de création des ports, les tarifications appliquées par ceux-ci sont différentes les unes des autres.

Depuis la mise en application du contrat de gestion, une plate-forme des ports a été instituée en vue de créer des synergies et une coopération entre ceux-ci.

Afin de ne pas créer des situations de concurrence là où les conditions d'accueil des entreprises sur les sites portuaires ne sont pas liées à des spécificités de chacun des ports, telles leur localisation, les services qui peuvent être offerts, leur proximité par rapport à la zone de chalandise, etc..., les tarifications devraient être harmonisées.

Il conviendrait en conséquence d'harmoniser les tarifications entre chacun des ports autonomes.

9.6.2. Terrains situés le long de la voie d'eau

Le Port autonome est occasionnellement confronté à la difficulté de mettre à disposition des entreprises des terrains qu'il gère, bien que l'affectation de ceux-ci au plan de secteur soit dédiée aux activités industrielles.

Il convient qu'une ligne de conduite cohérente et claire soit adoptée au niveau du Gouvernement wallon au niveau de ses compétences infrastructures, aménagement du territoire et environnement permettant au Port de remplir les missions de développement du transport fluvial et de développement économique.

Le Port est effectivement confronté à plusieurs situations mettant en péril l'aboutissement de projets, pourtant concertés avec toutes les instances concernées.

En ce qui concerne la dépollution des sites par la Spaque, il est important qu'une programmation des travaux à réaliser, soit en concordance avec les travaux portuaires budgétés par le Ministre de tutelle des ports.

En effet, force est de constater un décalage important entre les développements de projets nouveaux et la mise en conformité des terrains au regard des normes environnementales. Ceci met en péril les négociations avec les entreprises candidates à obtenir une concession sur les sites concernés.

9.6.3. Coordination des ports

Le Port souhaite, dans l'esprit de la convention qui lie la DGO2 de mutualiser les moyens en ce qui concerne :

- Le développement d'outils performants pour la gestion domaniale : cartographie des zones portuaires, Système d'Information Géographique (voir à ce sujet le §9.3.2 ci-dessus). La DGO 2 dispose d'un outil informatique qui remplit ces fonctions (GESDOM) qu'il conviendrait d'adapter aux spécificités du Port.
- Une étude commune à tous les ports concernant la valeur ajoutée des ports, le rôle économique qu'ils jouent, l'emploi direct et indirect généré par leurs activités.

Par ailleurs, le PAN suggère que les réunions de la plate-forme ne se limitent pas à aborder des questions budgétaires et administratives, mais aussi comportent un volet consacré à des sujets d'intérêt commun, qui pourraient notamment être l'occasion de mutualiser les moyens, d'adopter des dispositions et des outils communs à tous les Ports (tarification des redevances de concession, publicité sur les terrains libres, système d'information géographique, etc...)

9.6.4. Programme d'investissement régional lié aux ports

Cette troisième année de mise en œuvre du contrat n'a pas permis de réaliser le programme d'investissement à hauteur de la dotation de 1.000.000 €.

La difficulté principale réside dans la difficulté d'établir les projets dans les délais requis, résultant du personnel technique réduit dont dispose le Port, mais aussi de la durée des procédures auprès des organismes impliqués (Comité d'acquisition des Immeubles, Aménagement du Territoire, Spaque pour les opérations de dépollution des sols, permis d'environnement et permis d'exploiter délivré par les communes concernées, ...) dont le Port est tributaire pour les projets.

A cet égard la Région a conclu un marché cadre pour l'établissement des projets et des cahiers des charges par des bureaux d'études spécialisés en ces matières. Le PAN a fait appel à ce marché pour l'étude du tire-à terre de Meuse et Sambre à Beez. Un premier pas a été accompli dans cette direction à l'occasion du recrutement d'un ingénieur civil pour renforcer l'équipe des techniciens.

9.6.5. Modalités d'attribution des subsides émergeant au budget des Voies hydrauliques

Les nouvelles modalités de liquidation des paiements des tranches de subsides sont appréciables dans la mesure elles permettent une meilleure gestion de la trésorerie du Port.

9.6.6. Tableau de bord

Il convient d'évaluer la pertinence des indicateurs du tableau de bord.

Ces indicateurs doivent être des outils permettant la fixation d'objectifs réalistes à atteindre par le Port pour répondre aux missions qui lui sont dévolues, d'évaluer les résultats obtenus et réorienter ses actions en fonction de cette évaluation.

Ceci concerne notamment

- Les indicateurs de performance des activités portuaires : Les tonnages réalisés, le nombre de containers manipulés ne reflètent pas nécessairement la performance du Port, sachant qu'ils sont largement tributaires

de la conjoncture économique. Par contre, des indicateurs sont à trouver pour mieux refléter le dynamisme du Port, à savoir, entre autres, son attractivité pour les entreprises afin de les inciter à s'installer dans les zones portuaires et utiliser une logistique fluviale.

- L'indicateur de bilan environnemental (Tonnes de CO₂ évitées par le transport des marchandises par voie d'eau). Une méthodologie commune est à élaborer.

Par ailleurs, les Tonnes de CO₂ évitées ne sont pas le seul aspect à prendre en compte.

Ces autres aspects ont trait notamment (voir chapitre 6 – Bilan environnemental):

- Le bilan carbone des activités déployées sur les zones portuaires ;
- Les dispositions de protection environnementale (poussières, bruit, végétalisation pour la protection visuelle des riverains) ;
- Le respect de la faune et de la flore (zones Natura 2000, Directives européennes Habitat)
- La protection de la qualité des eaux.

Annexe

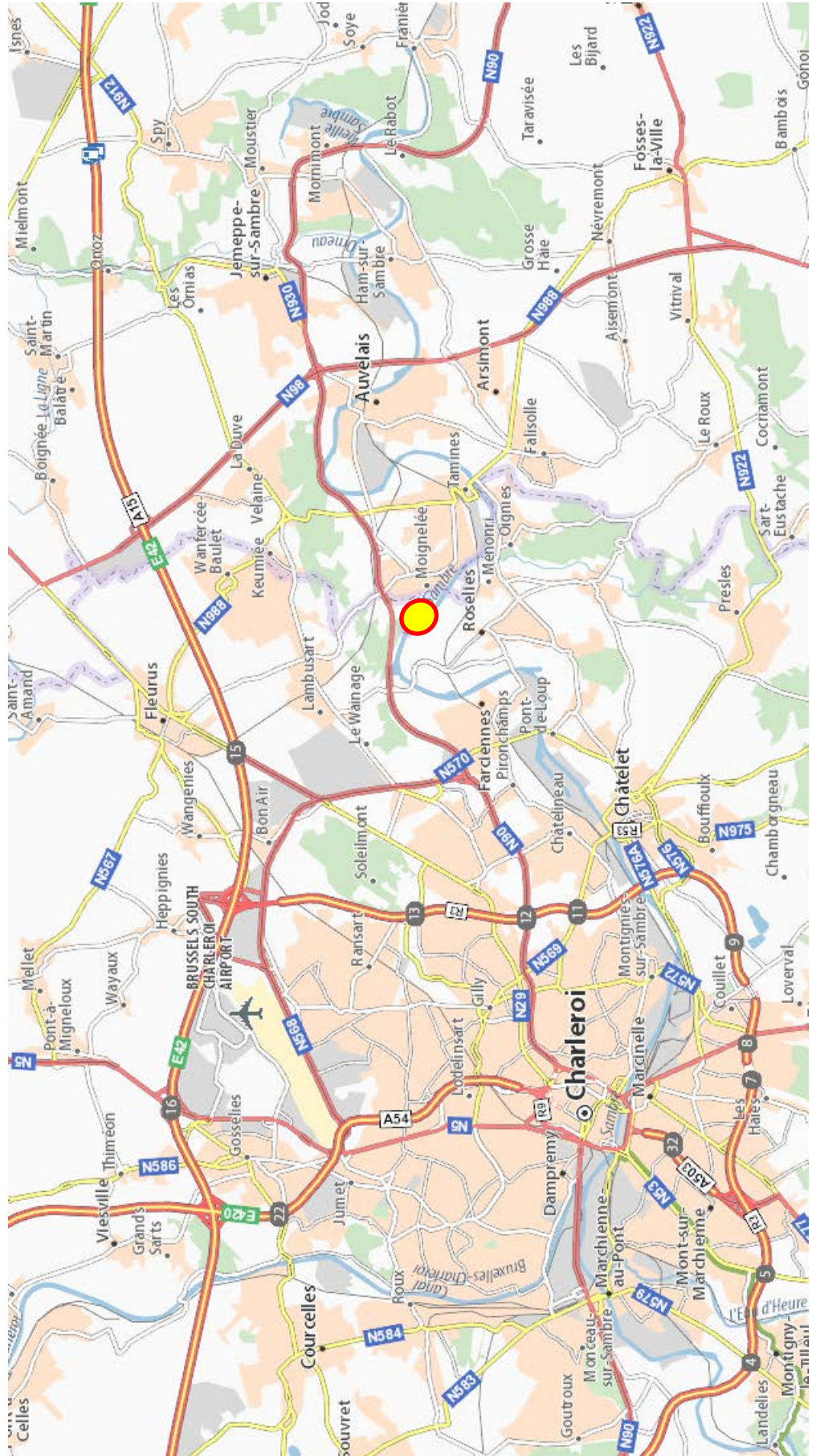
1

Gestion patrimoniale

Croquis des zones portuaires

Zone portuaire de Moignelée

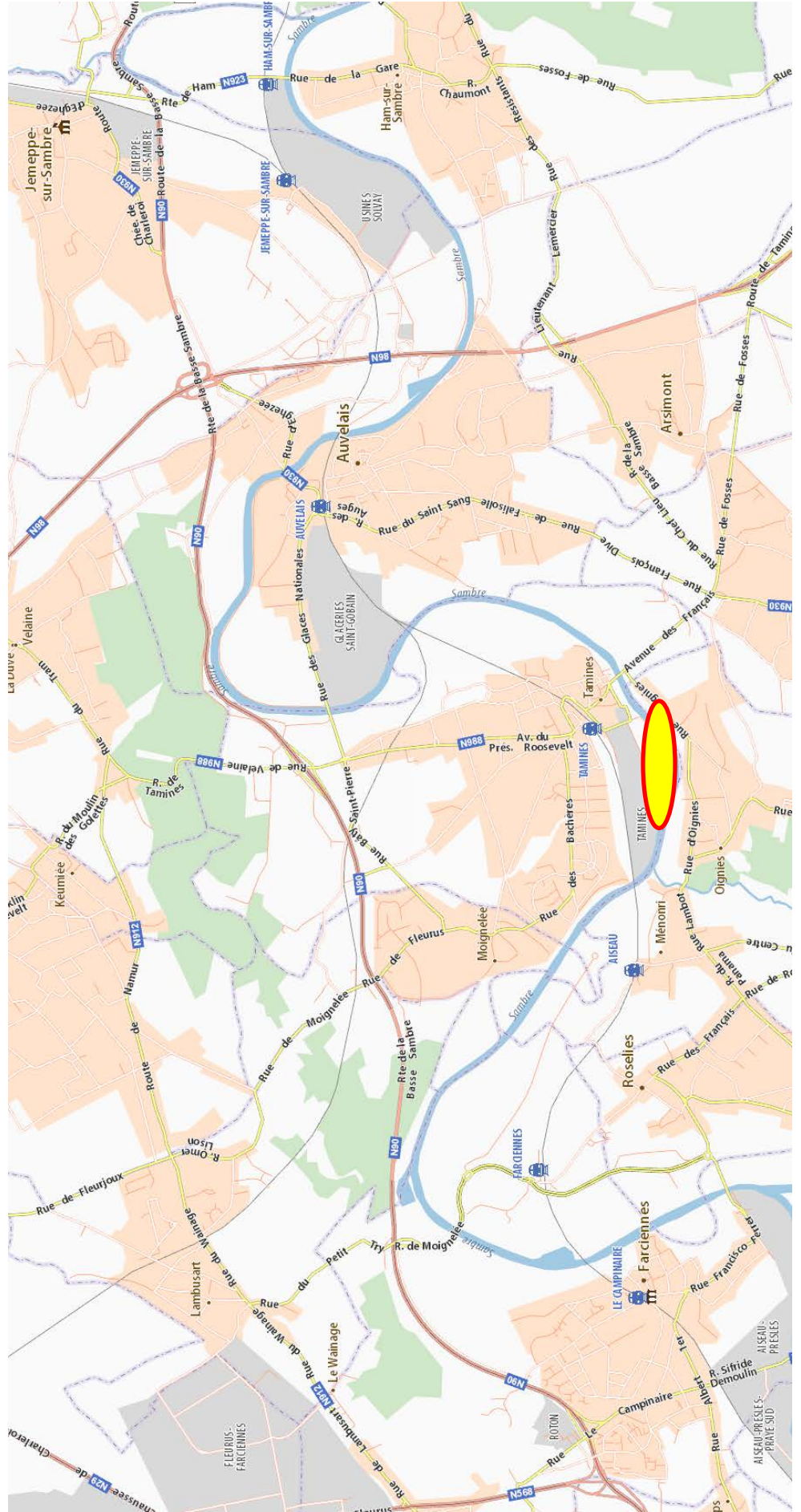
- Localisation :** Moignelée - commune de Sambreville - Rive gauche de la Sambre
- Superficie :** 126.400 m²
- Accès :** Par voirie communale au départ de la N90
- Plan de secteur :** Zone industrielle
- Destination des terrains :** Réservé exclusivement aux entreprises utilisant la voie d'eau
- Equipements :** Quai : 130 m
Eau, gaz, électricité

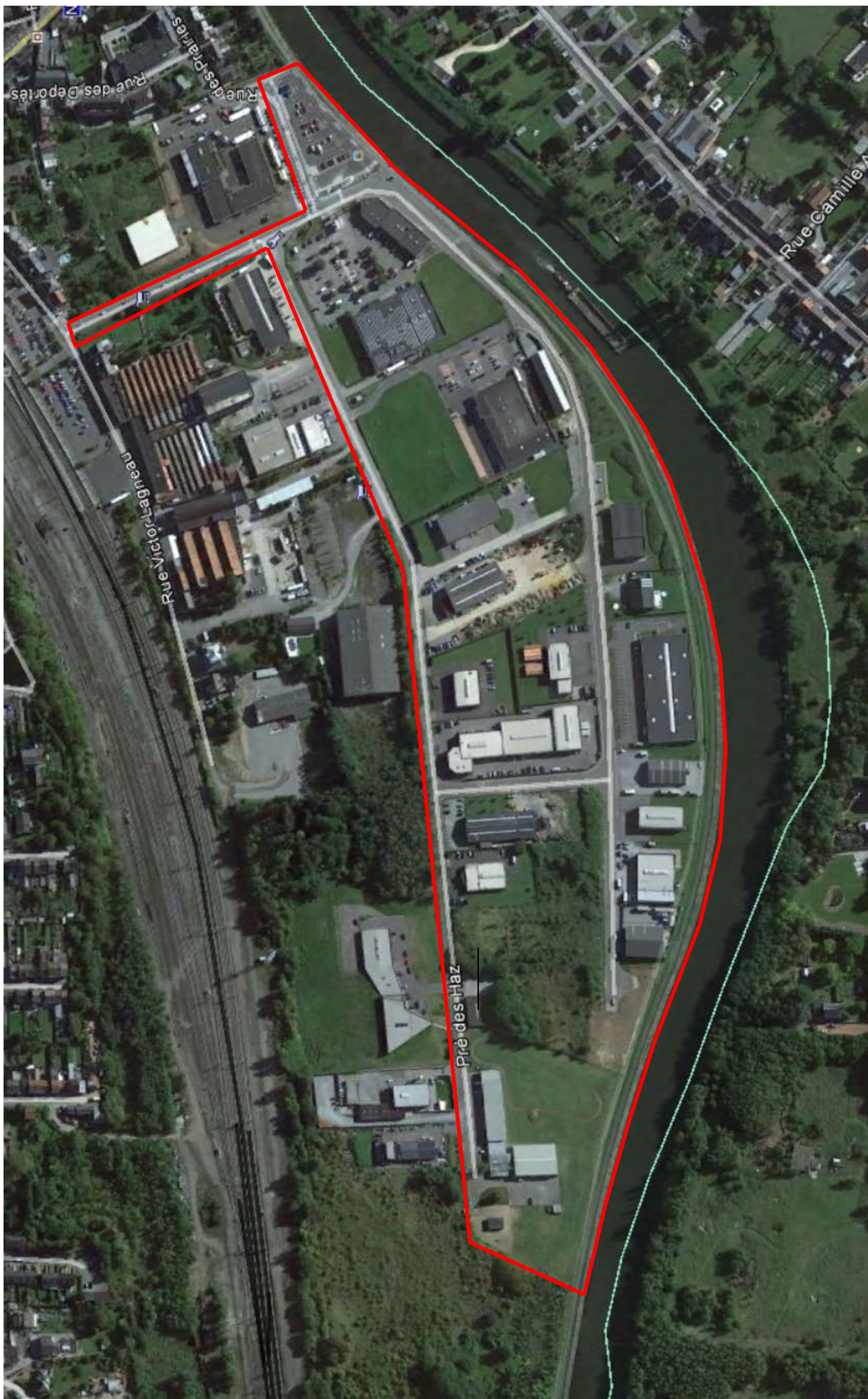




Zone portuaire de Tamines

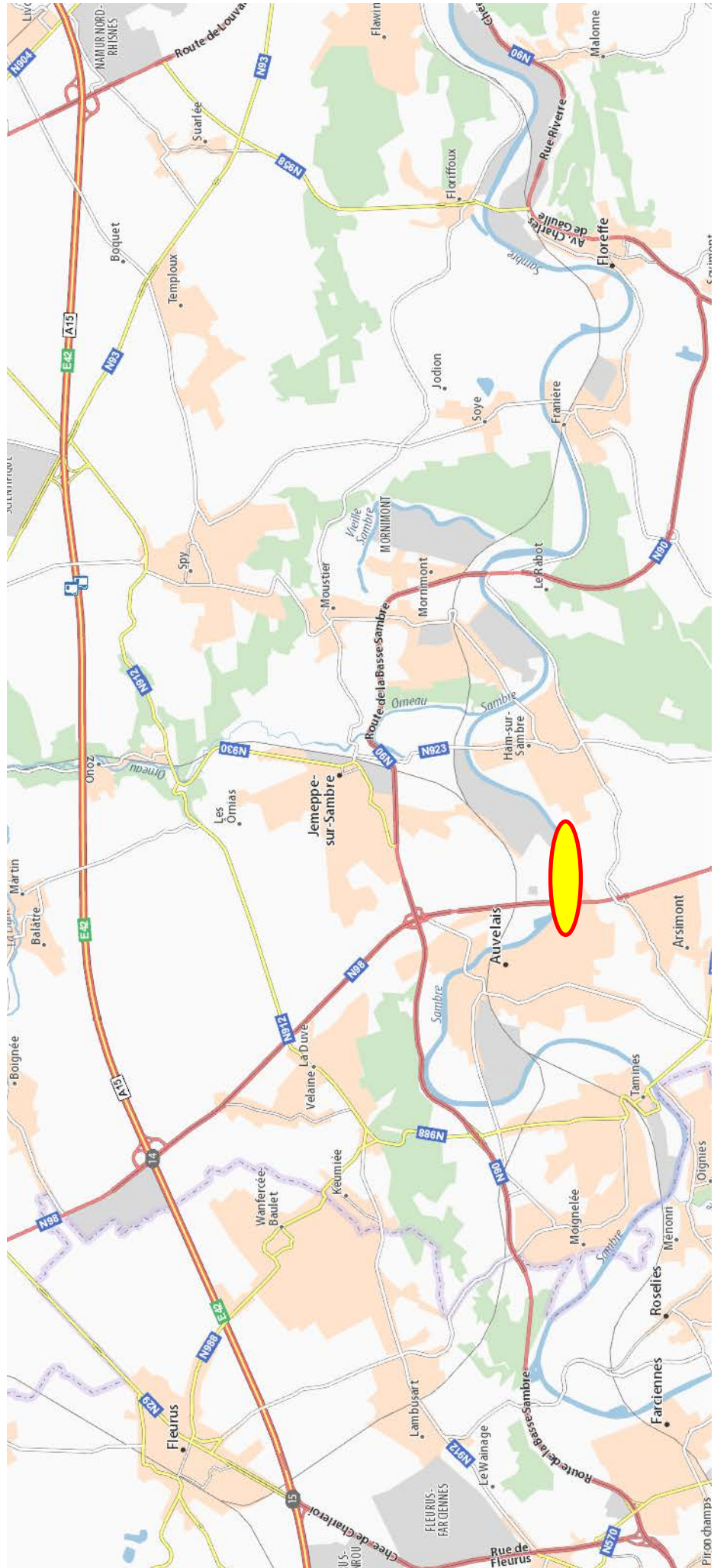
- Localisation :** Tamines - commune de Sambreville - Rive gauche de la Sambre
- Superficie :** 136.477 m²
- Accès :** Par voirie communale au départ de l'autoroute E42 et de la N988
- Plan de secteur :** Zone artisanale, de PME et de services
- Destination des terrains :** PME dont l'activité n'est pas liée à la voie d'eau
- Equipements :** Eau, gaz, électricité

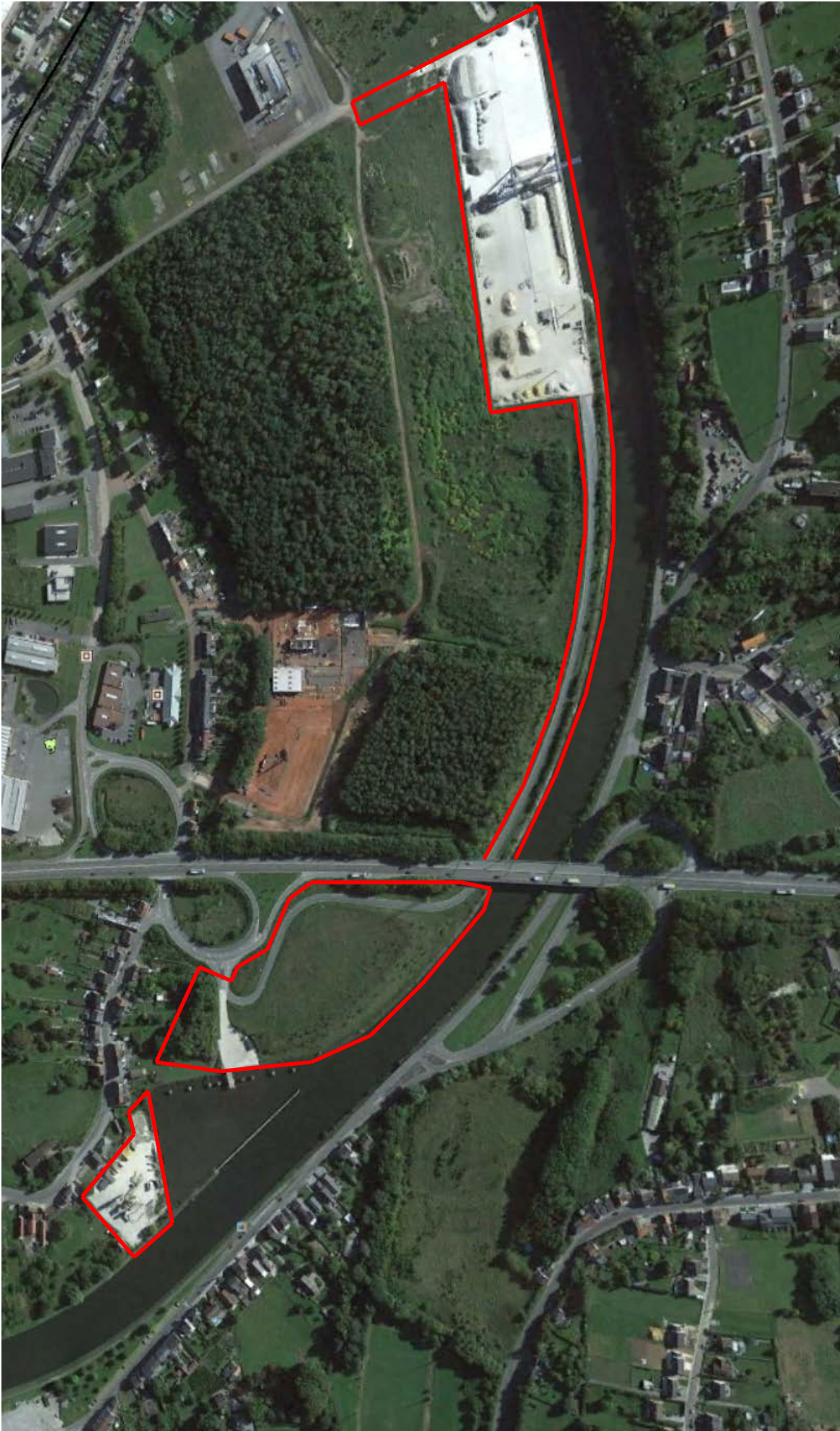




Zone portuaire d'Auvelais

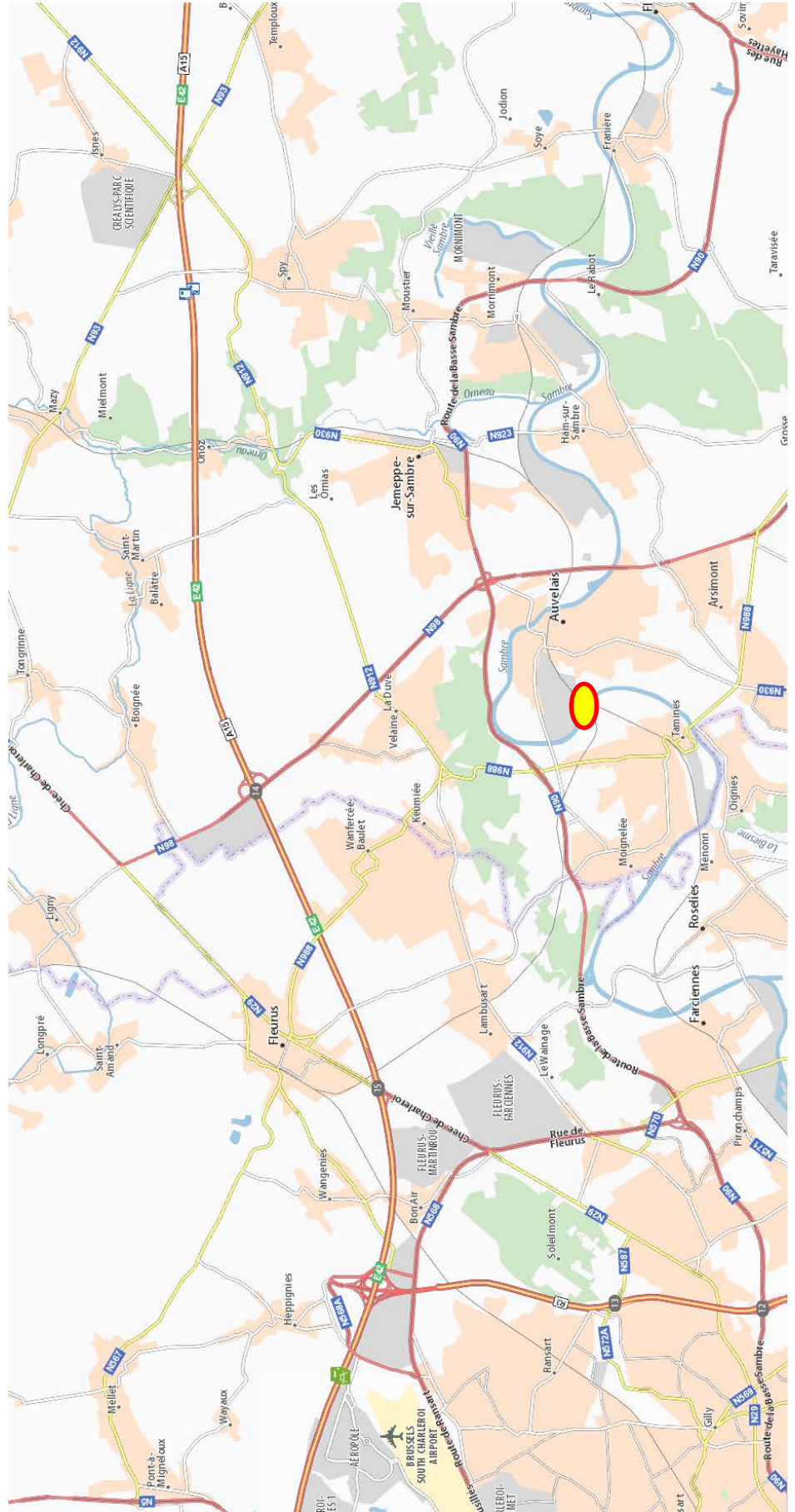
- Localisation :** Sambreville - Rive gauche de la Sambre
- Superficie :** 57.494 m²
- Accès :** Par voirie communale au départ de la N988
- Plan de secteur :** Zone industrielle
- Destination des terrains :** Priorité accordée aux entreprises utilisatrices de la voie d'eau
- Equipements :** Terminal à conteneur équipé d'un portique de manutention sur rail
Quai : 220 m
Eau, gaz, électricité

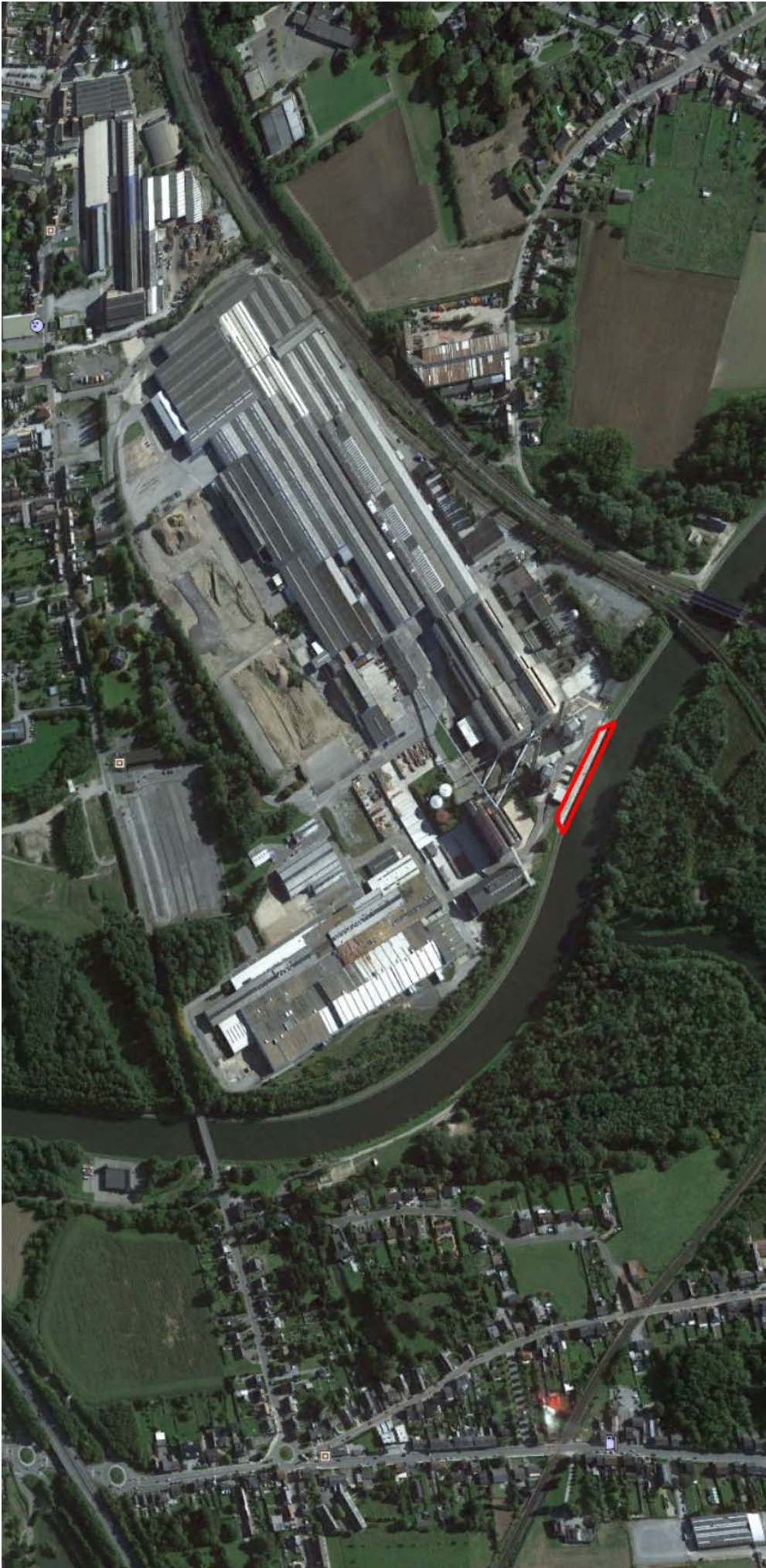




Zone portuaire d'Auvelais / St Gobain

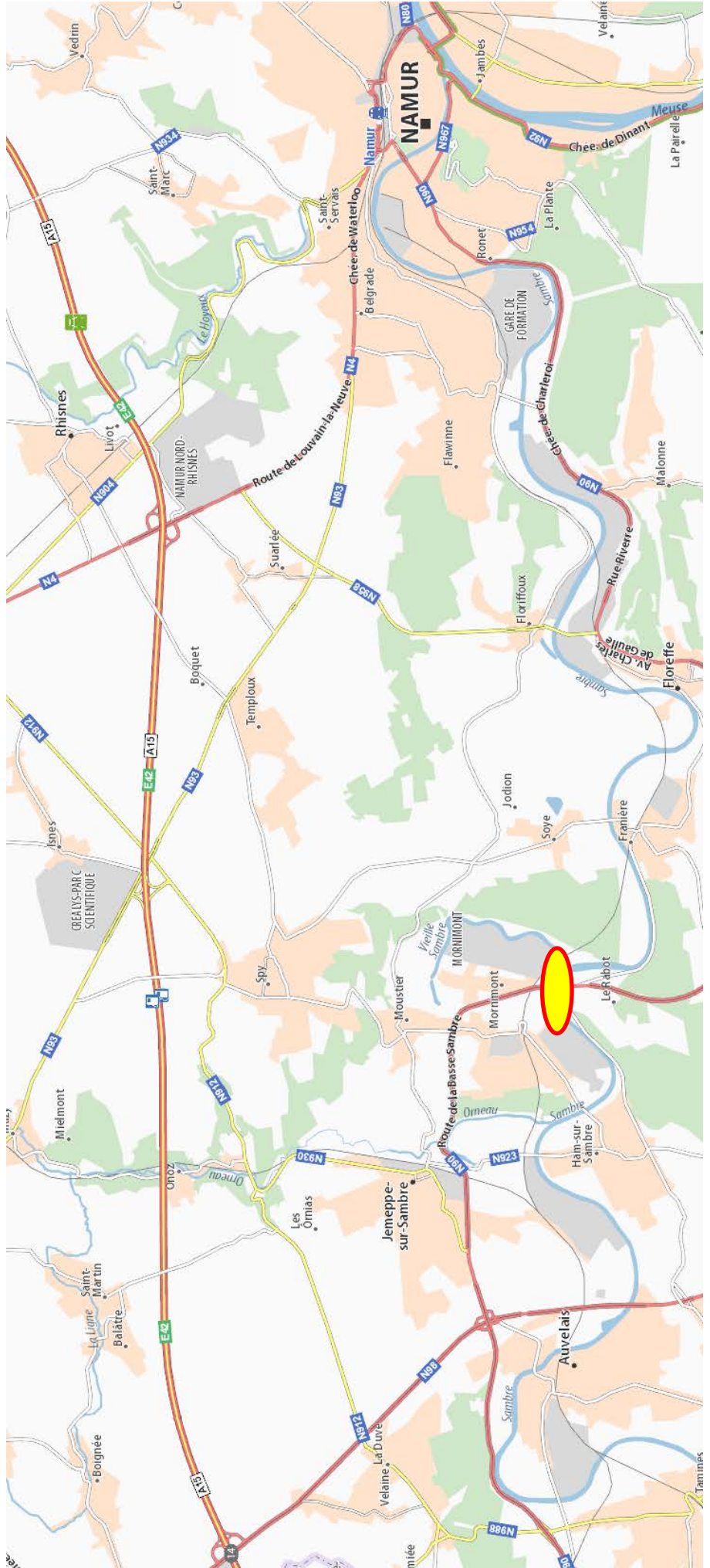
- Localisation :** Auvelais - commune de Sambreville - Rive gauche de la Sambre
- Superficie :** 770 m²
- Accès :** Par voiries internes du site de l'usine, au départ de la rue des Glaces Nationales
- Plan de secteur :** Zone industrielle
- Destination des terrains :** Réservé aux entreprises utilisant la voie d'eau
- Equipements :** Quai : 110 m
Eau, gaz, électricité

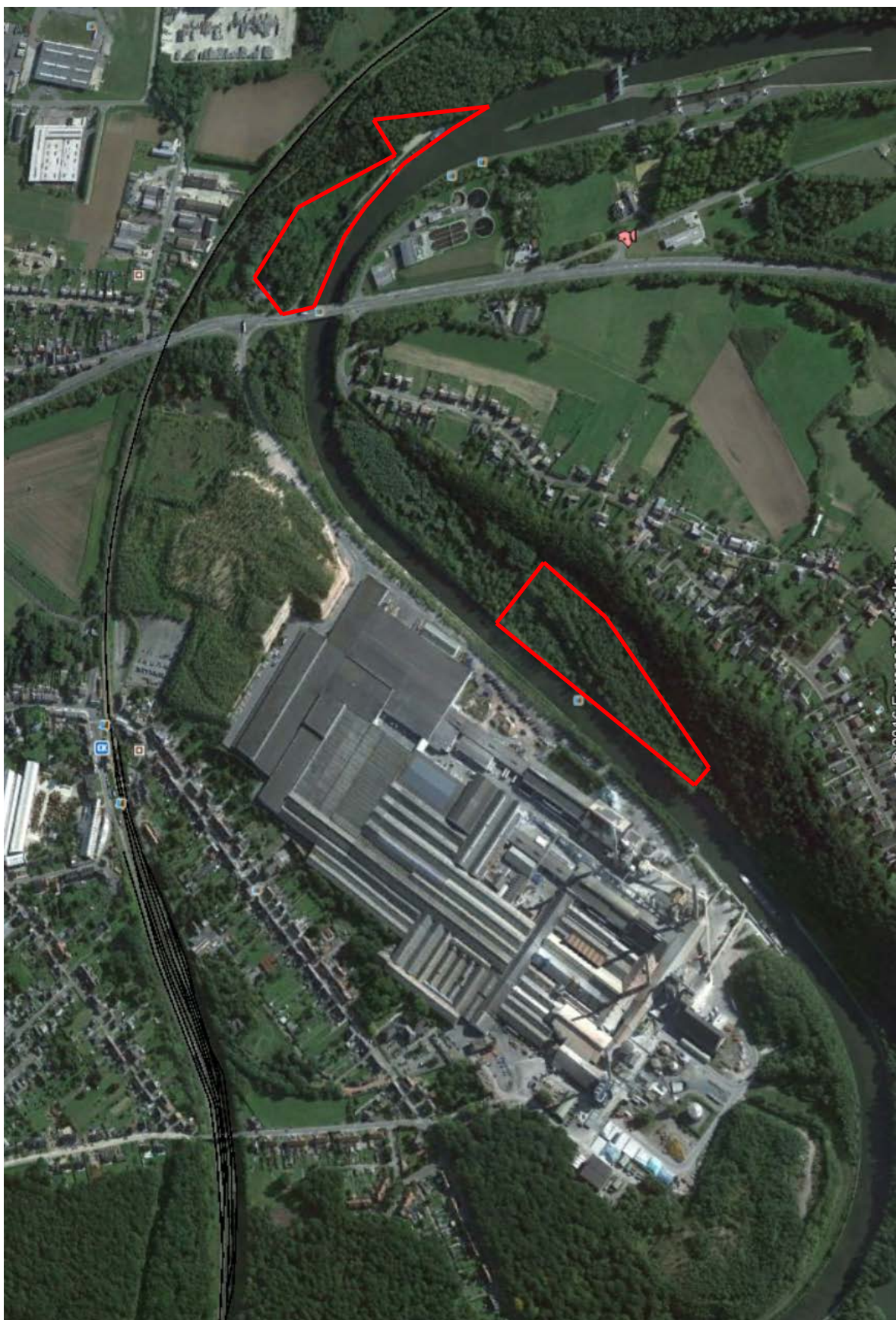




Zone portuaire de Mornimont

- Localisation :** Mornimont - commune de Jemeppe sur Sambre - Rive gauche et rive droite de la Sambre
- Superficie :** 21.502 m²
- Accès :** Par voirie communale au départ de la N90
- Plan de secteur :** Zone artisanale, de PME et de services
- Destination des terrains :** Priorité accordée aux entreprises utilisatrices de la voie d'eau
- Equipements :** Quai : 90 m





Port de Moustier

Localisation : Moustier - commune de Jemeppe sur Sambre - Rive gauche de la Sambre

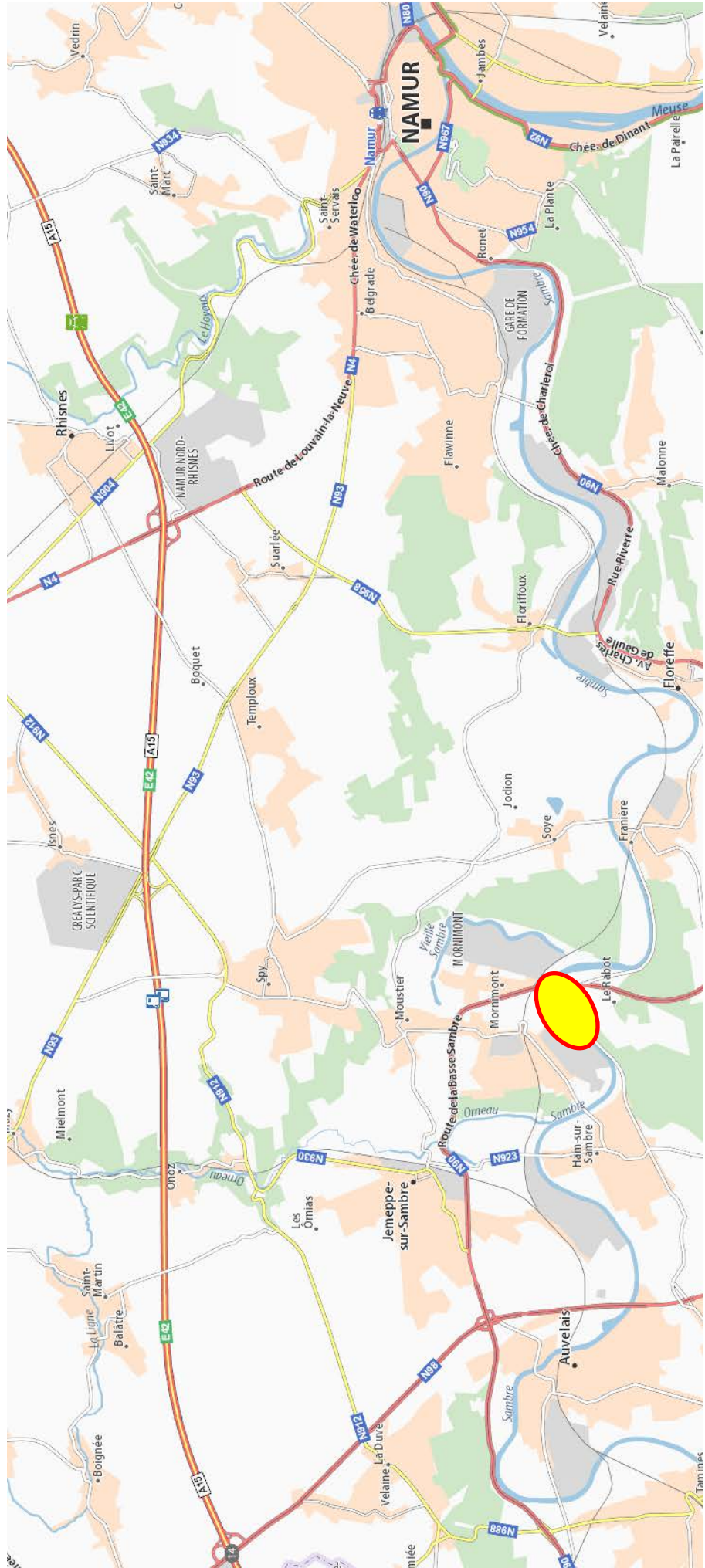
Superficie : 8.090 m²

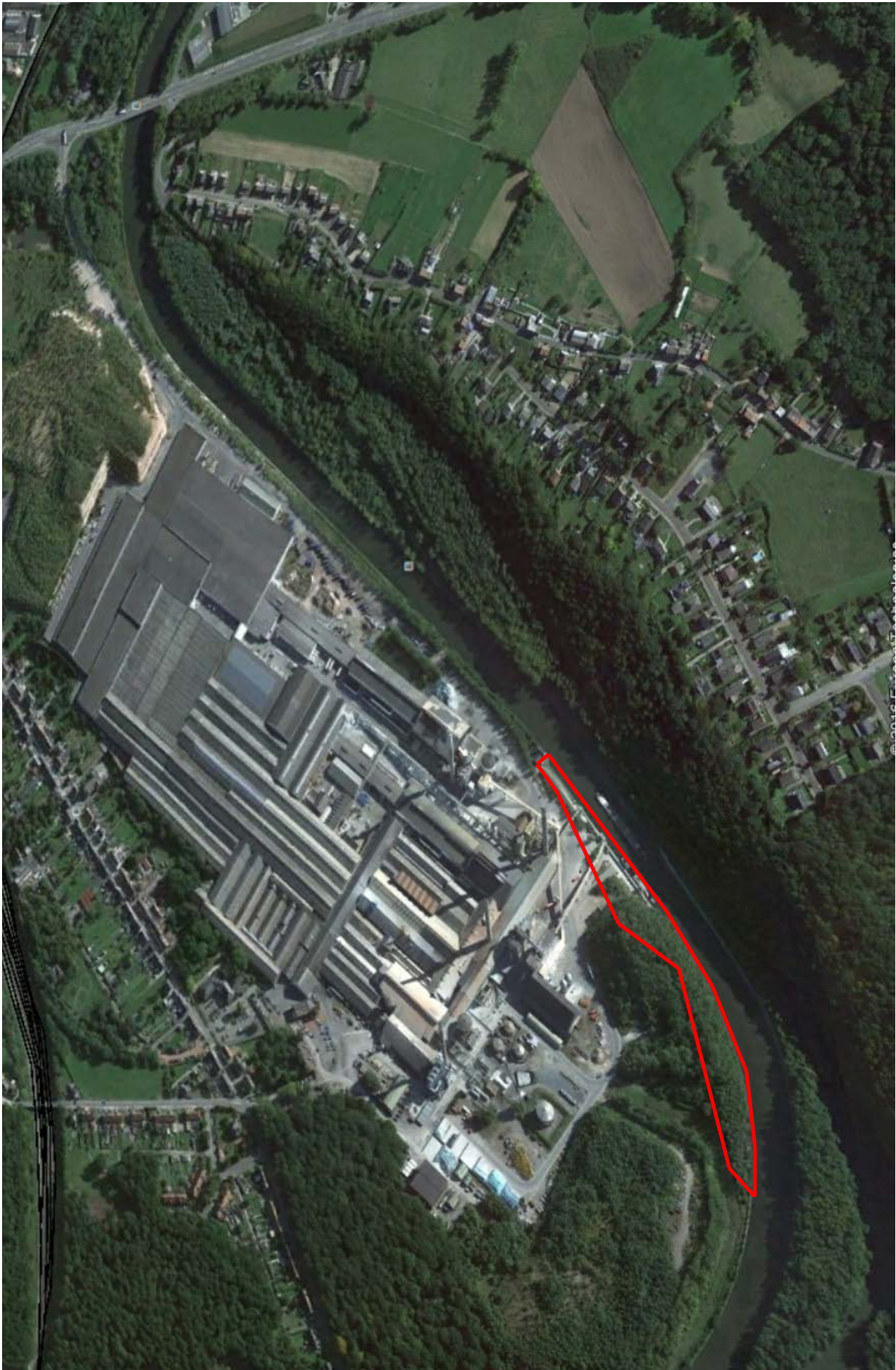
Accès : Par voirie communale au départ de la N90

Plan de secteur : Zone industrielle

Destination des terrains : Priorité accordée aux entreprises utilisatrices de la voie d'eau

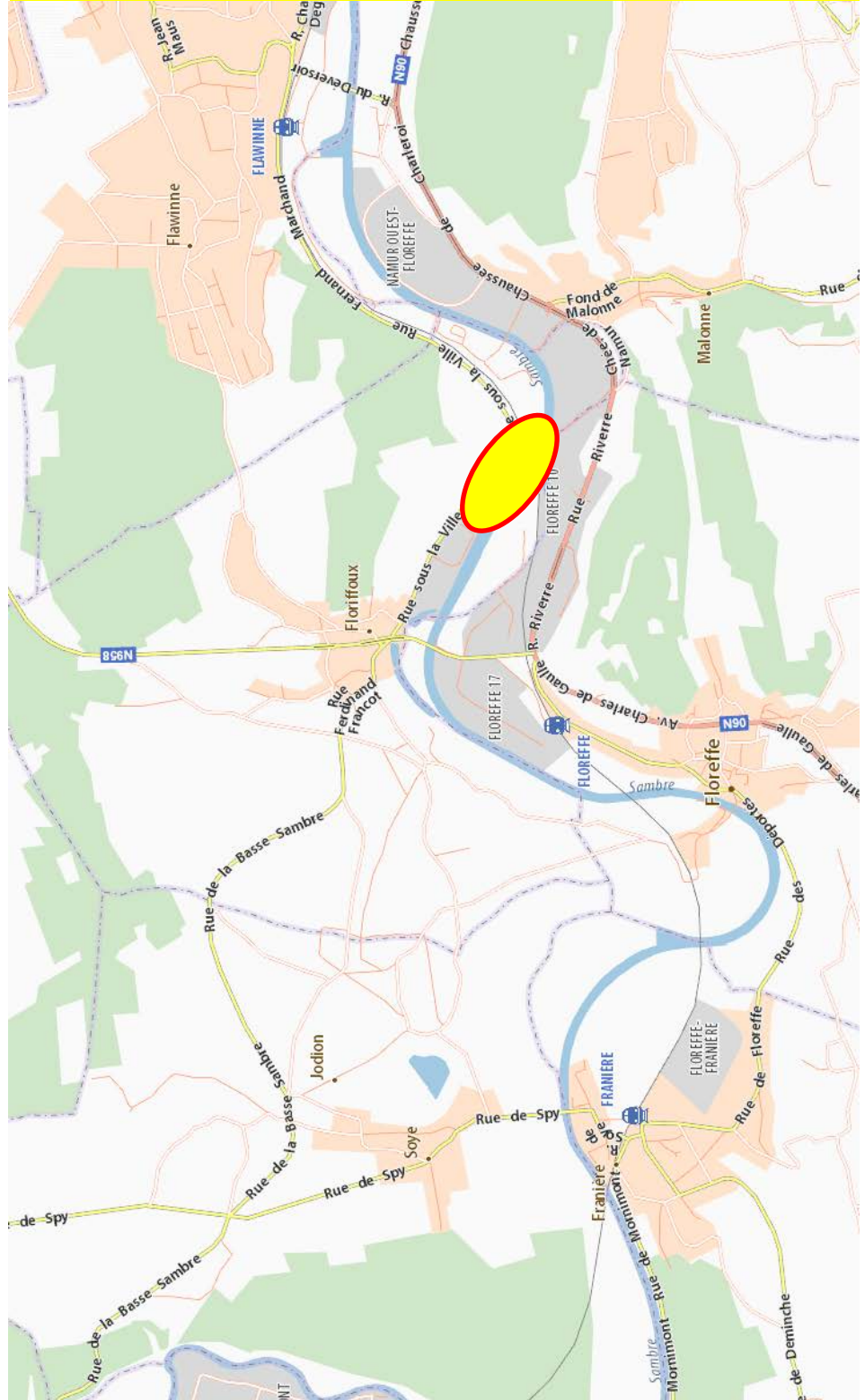
Equipements : Quai : 170 m

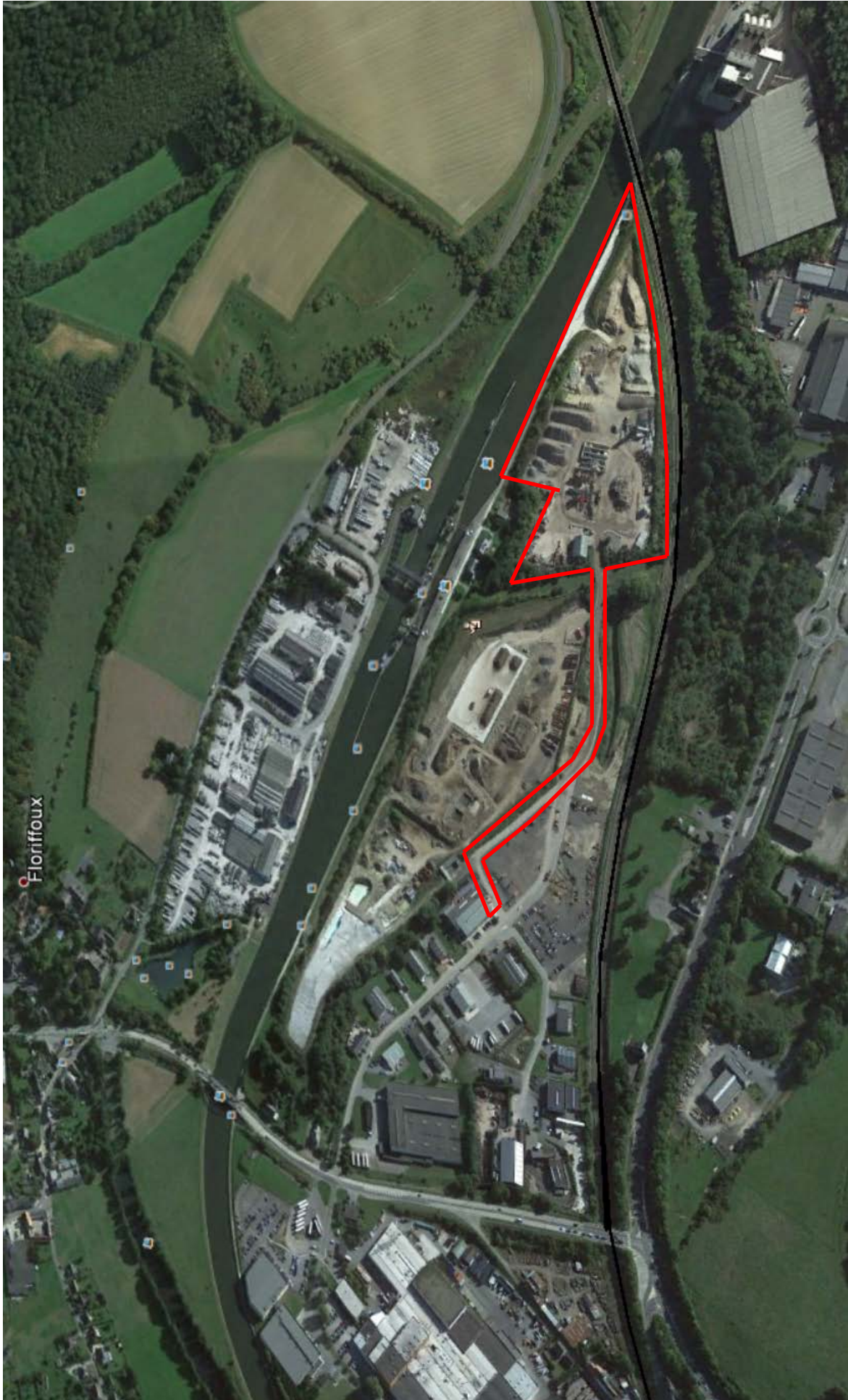




Zone portuaire de Floriffoux

- Localisation :** Floriffoux - commune de Floreffe - Rive droite de la Sambre
- Superficie :** 124.196 m²
- Accès :** Par voirie communale au départ de la N958
- Plan de secteur :** Zone industrielle
- Destination des terrains :** Priorité accordée aux entreprises utilisatrices de la voie d'eau
- Equipements :** Quai : 600 m





Zone portuaire de Malonne

Localisation : Malonne - commune de Namur - Rive gauche de la Sambre

Superficie : 187.450 m²

Accès : Par voirie communale au départ de la N90

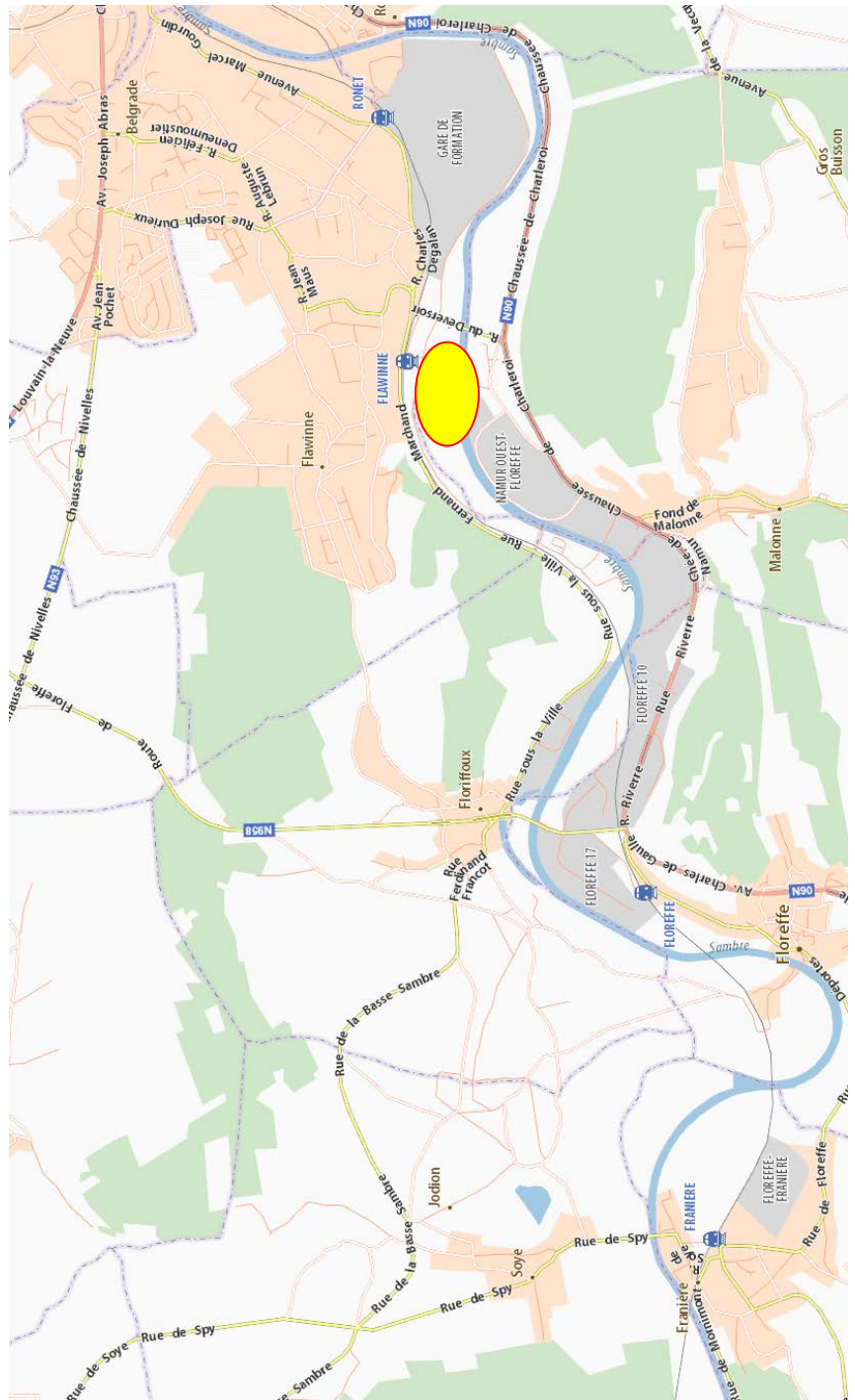
Plan de secteur : Zone industrielle

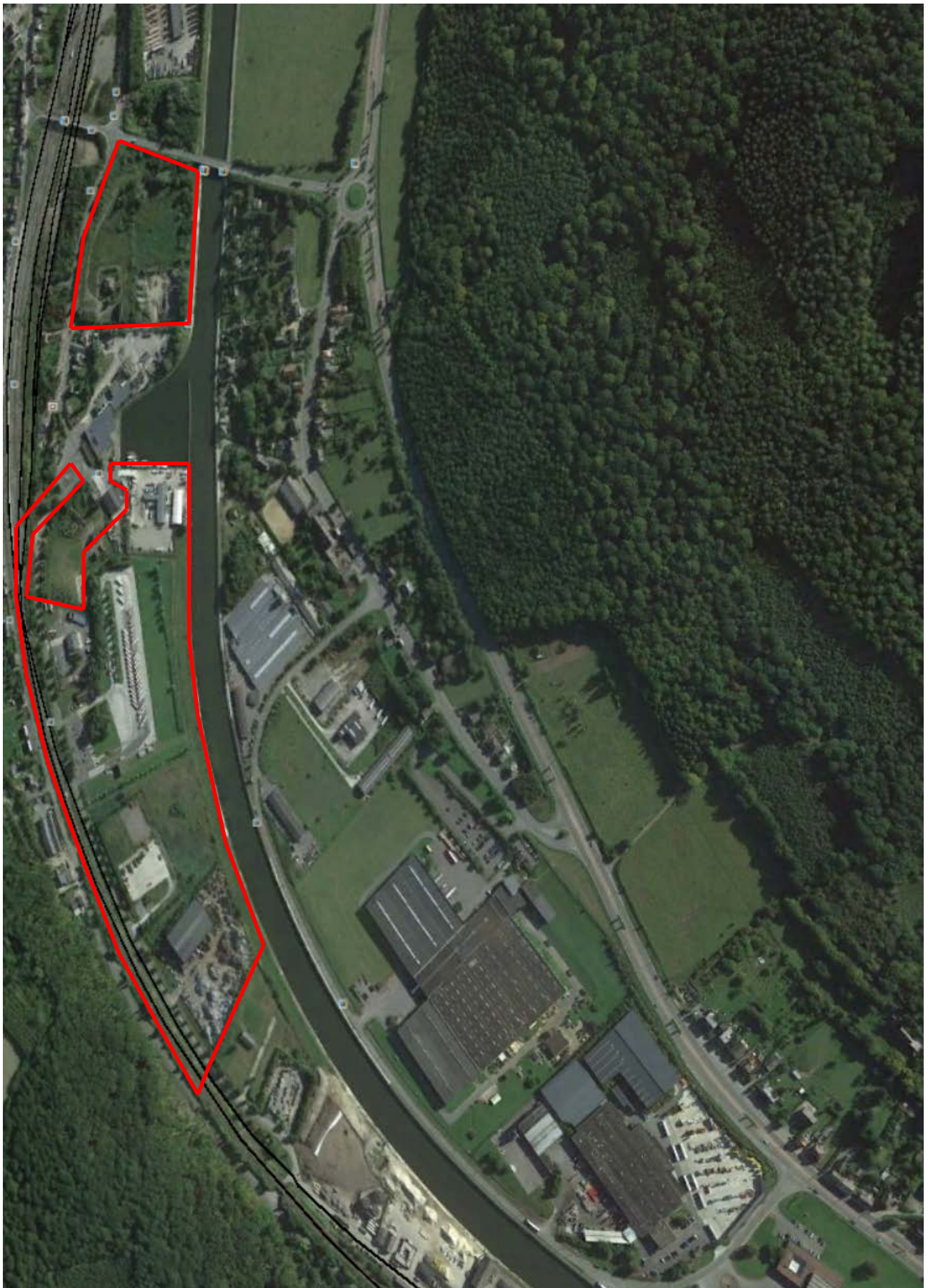
Destination des terrains : Cette zone est destinée aux PME.

Equipements : Possibilité de raccordement SNCB

Quai : 95 m

Eau, gaz, électricité, égouts





Zoning de Malonne

Localisation : Malonne - commune de Namur

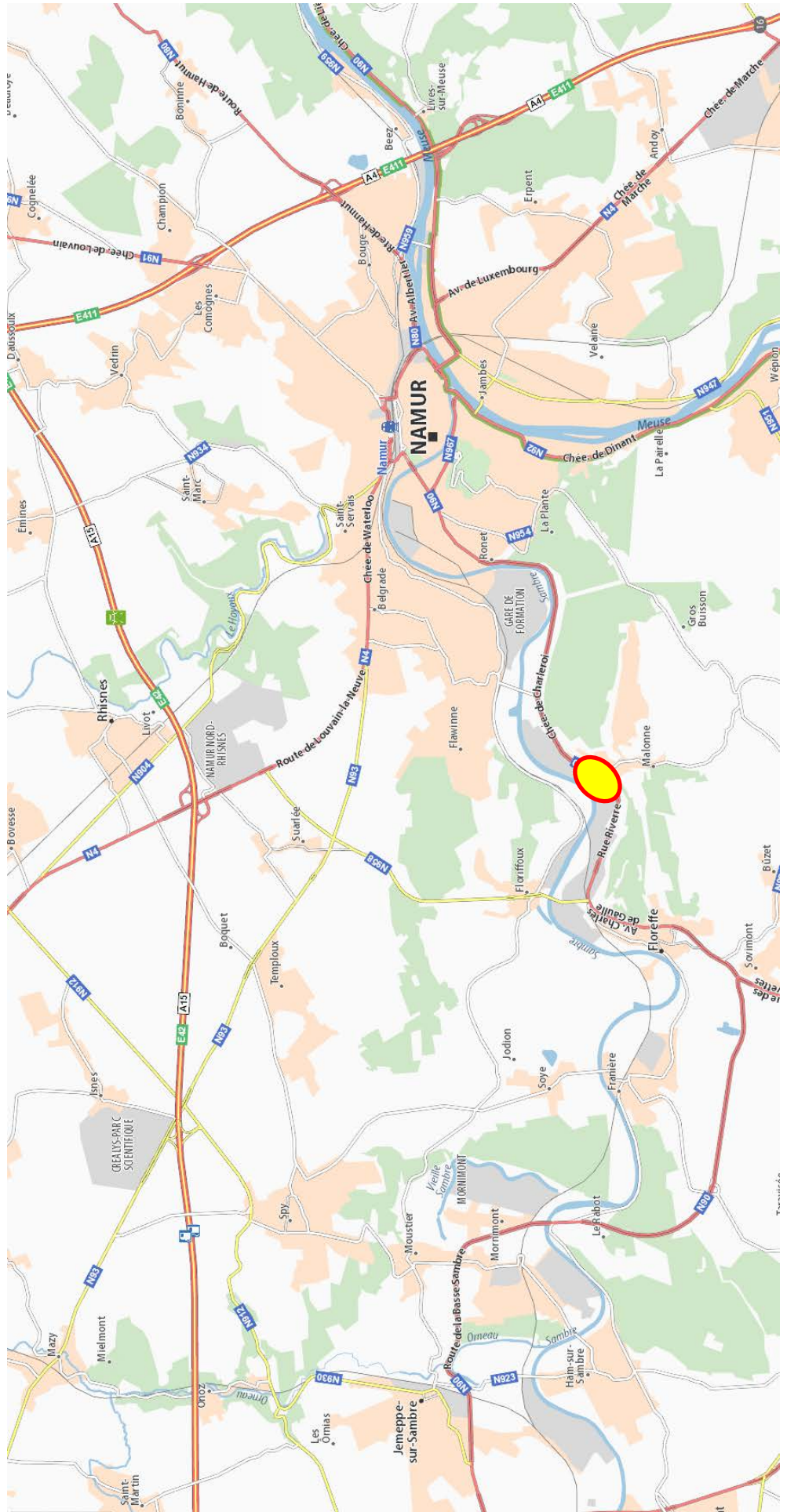
Superficie : 2.620 m²

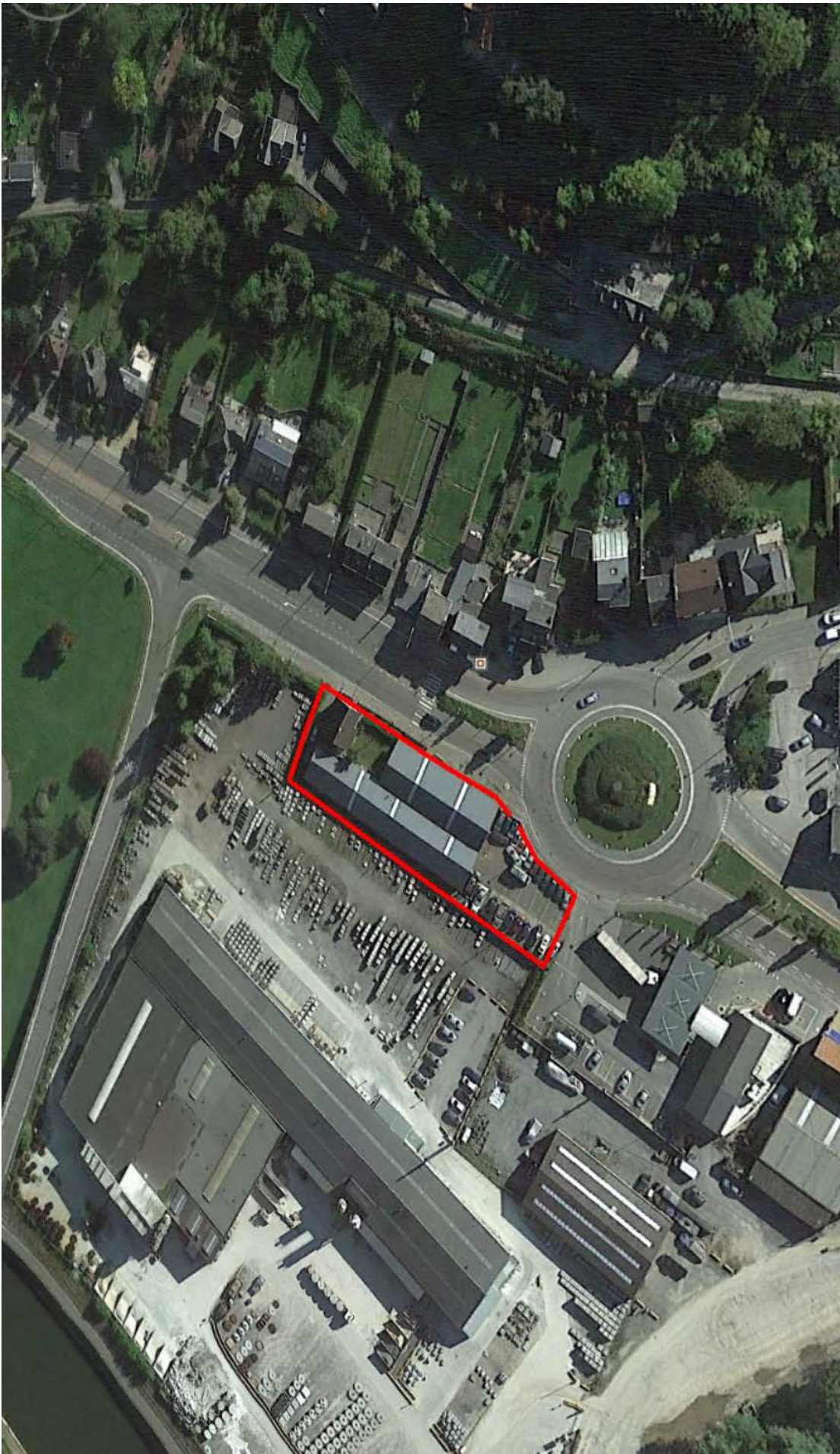
Accès : Terrain situé le long de la N90

Plan de secteur : Zone d'activités économiques et industrielles

Destination des terrains : Réservé aux PME

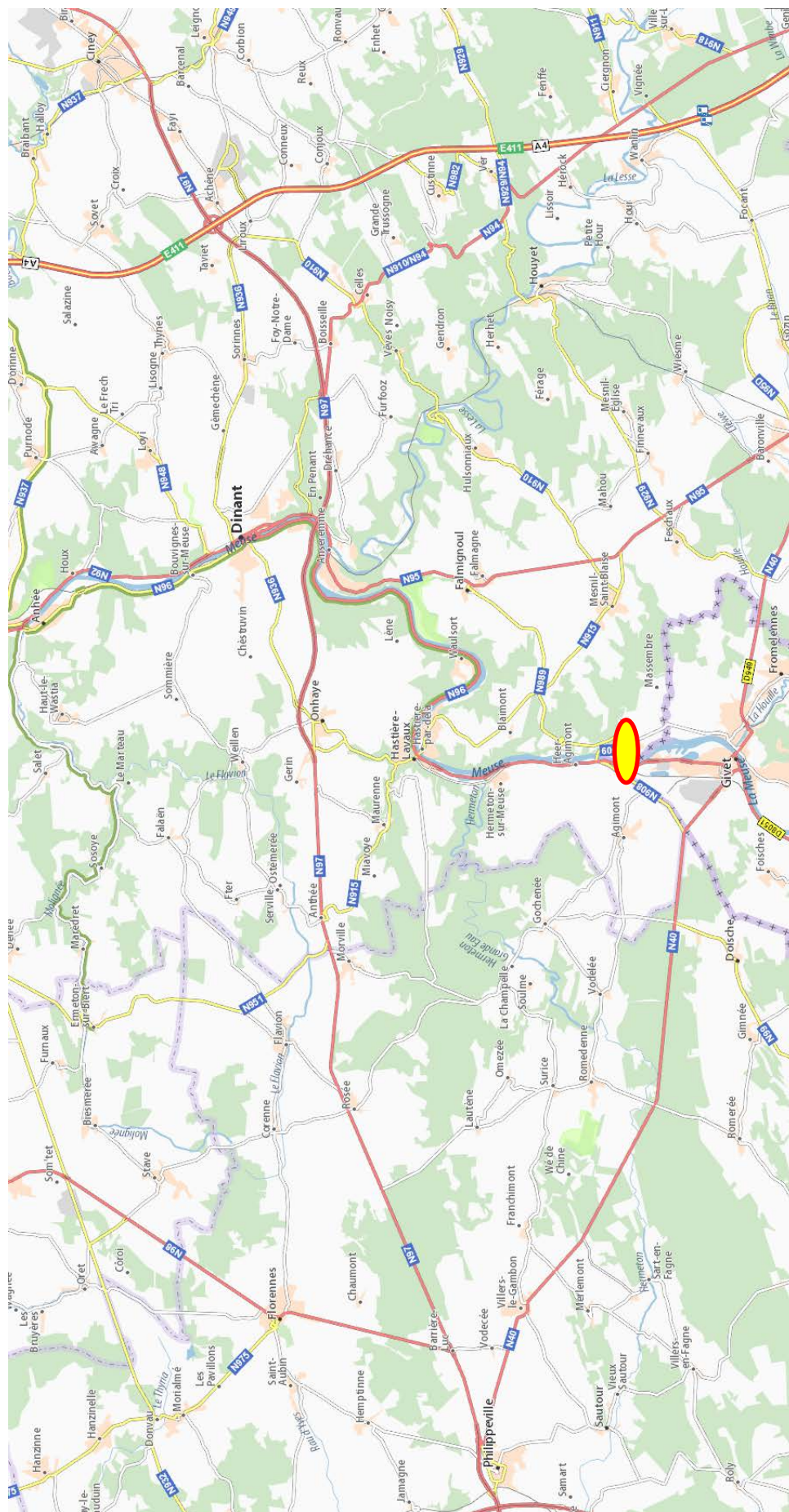
Equipements : Eau, gaz, électricité

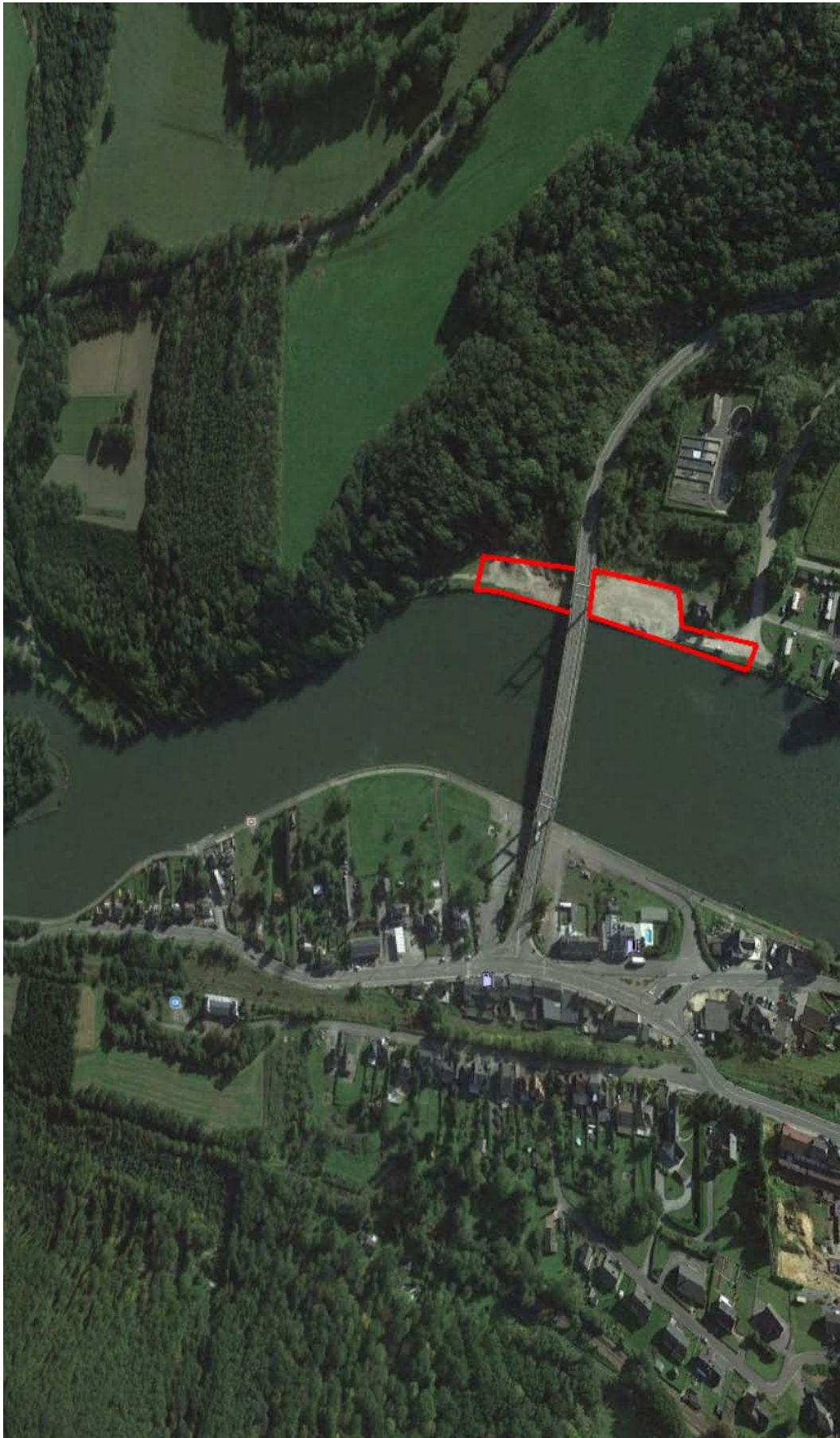




Zone portuaire de Heer Agimont

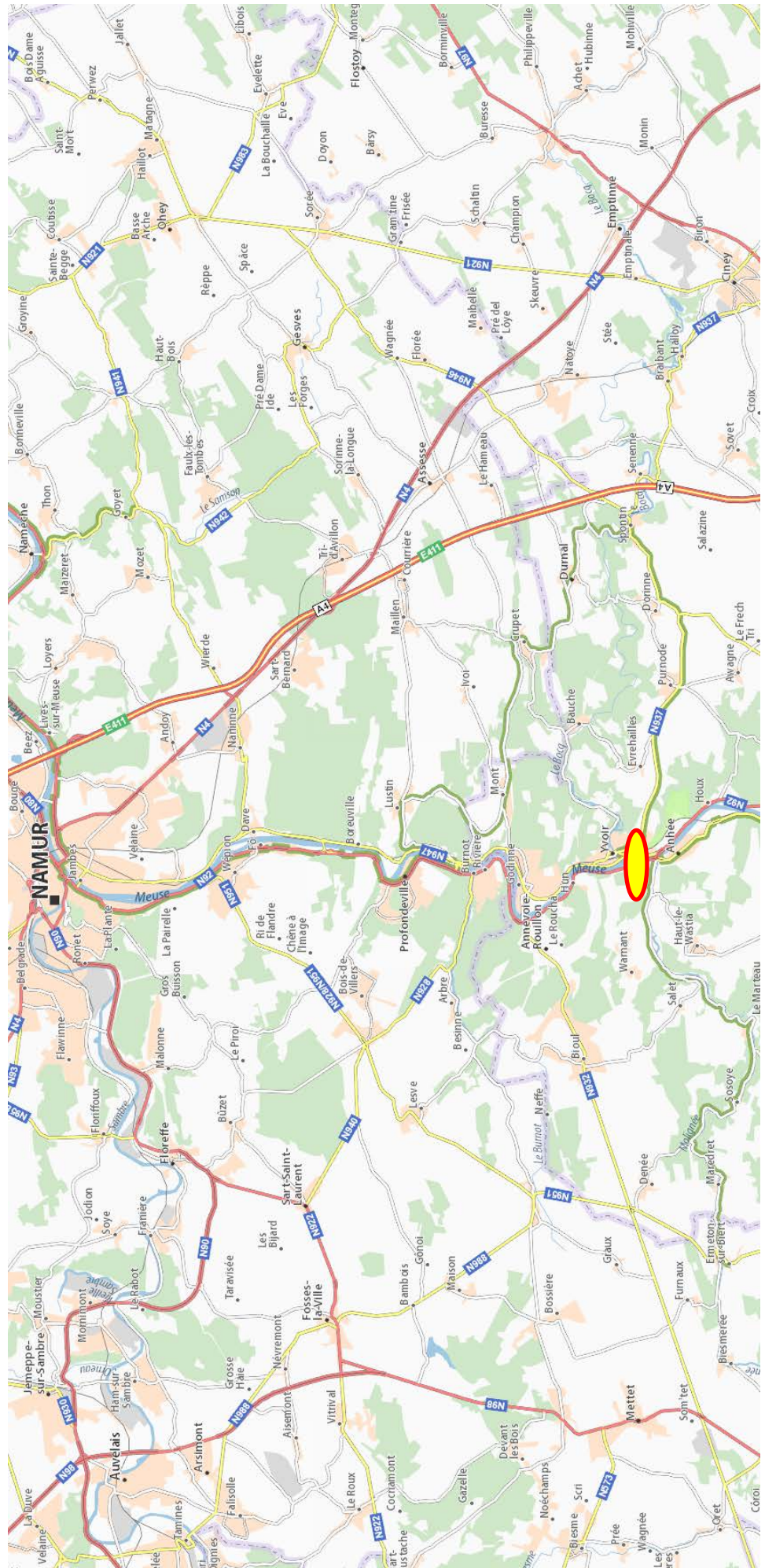
- Localisation :** Heer Agimont - commune de Hastière - rive droite de Meuse
- Superficie :** 4.592 m²
- Accès :** Par la N909
- Plan de secteur :** Zone d'activités économiques et industrielles
- Destination des terrains :** Prioritairement réservé aux entreprises utilisant la voie d'eau
- Equipements :** Quai : 135 m





Port d'Anhée

- Localisation :** commune de Anhée - rive gauche de Meuse
- Superficie :** 5.166 m²
- Accès :** Par la N92
- Plan de secteur :** Zone industrielle
- Destination des terrains :** Prioritairement réservé aux entreprises utilisant la voie d'eau
- Equipements :** Quai : 60 m





Zone portuaire de Fidevoye

Localisation : commune d'Yvoir - rive droite de Meuse

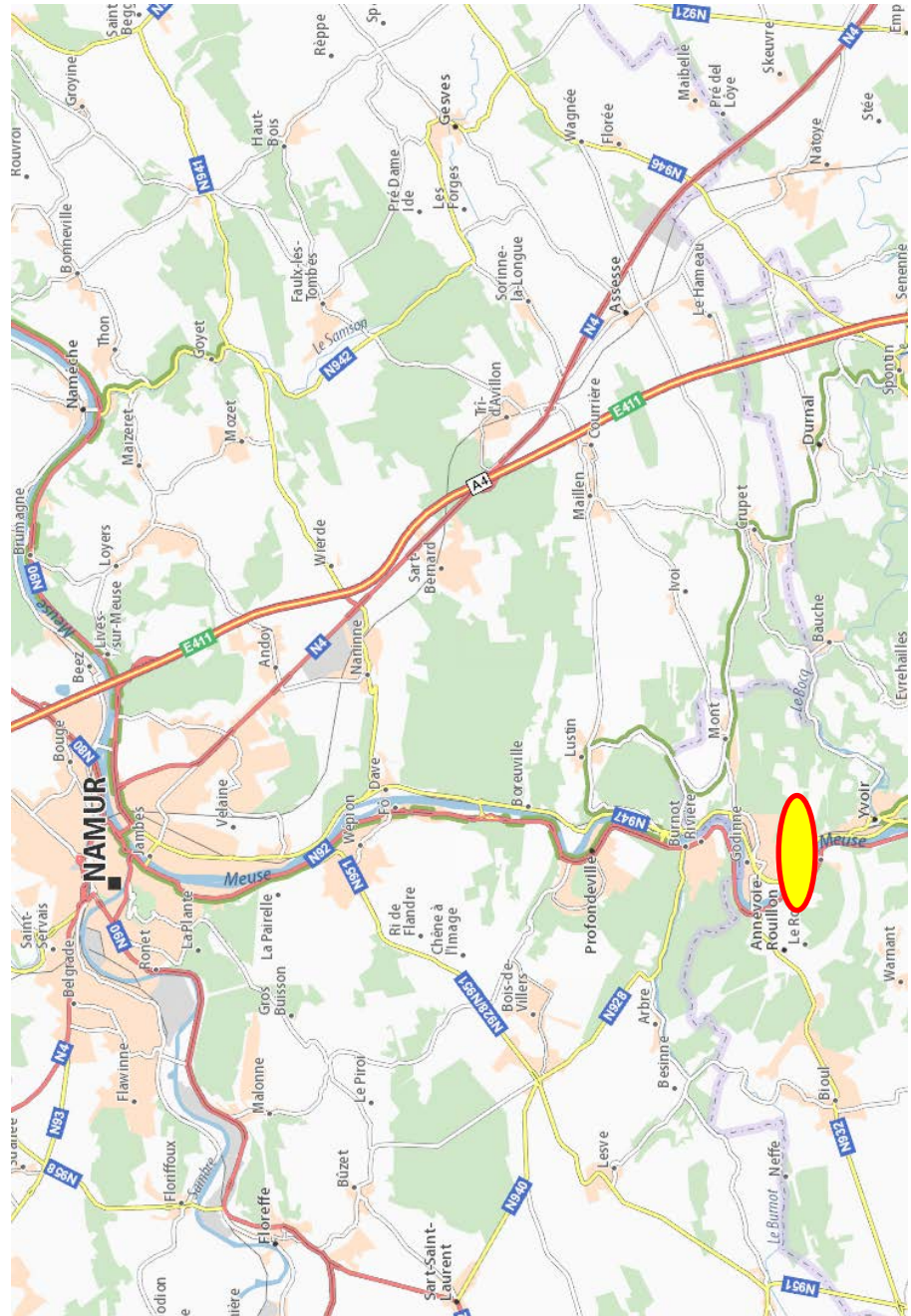
Superficie : 7.175 m²

Accès : Par la N947

Plan de secteur : Zone d'équipements communautaires et de services publics

Destination des terrains : Prioritairement réservé aux entreprises utilisant la voie d'eau

Equipements : Quai : 60 m





Zone portuaire de Lustin

Localisation : Lustin - commune de Profondeville - rive droite de Meuse

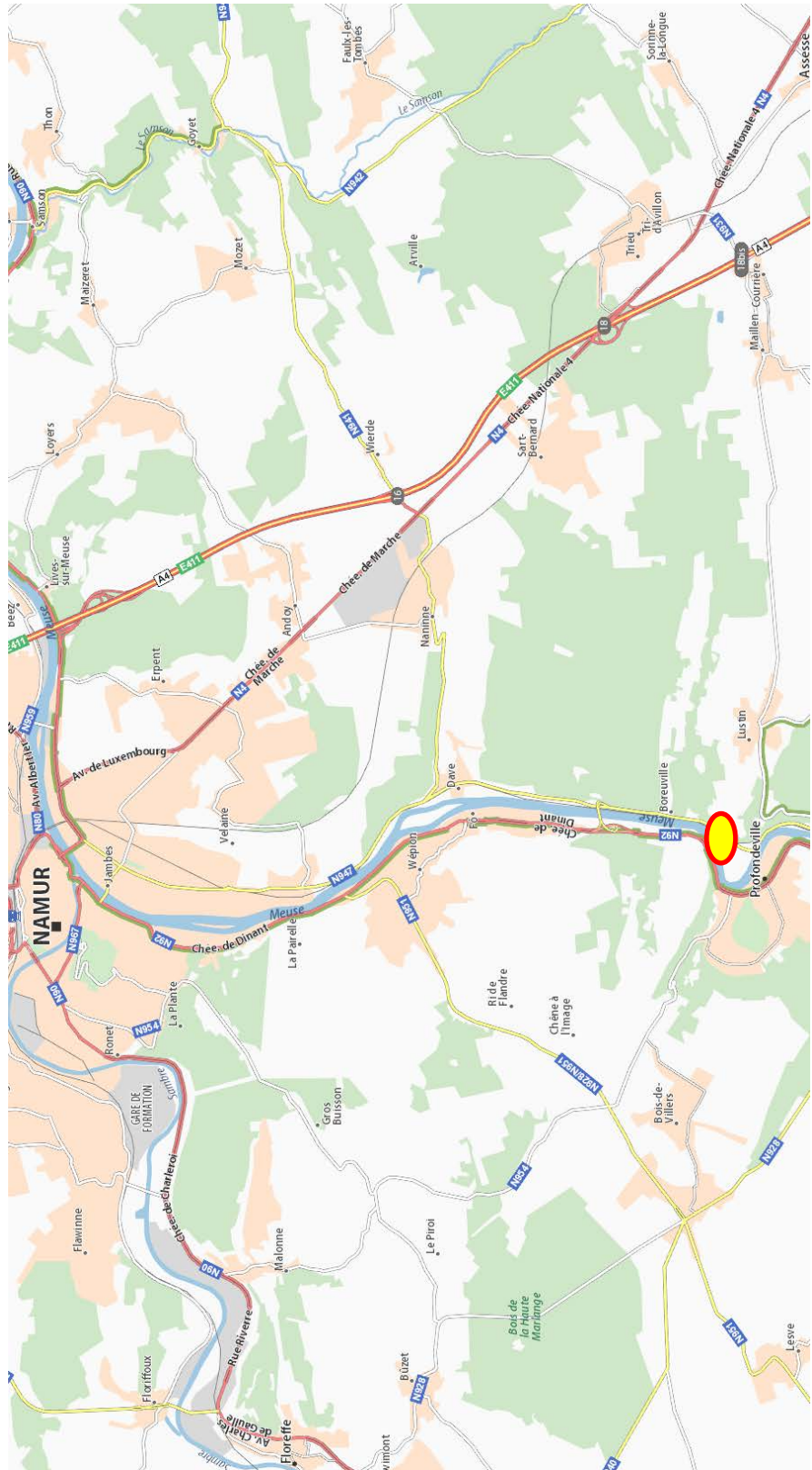
Superficie : 4.577 m²

Accès : Par la N947

Plan de secteur : Zone d'équipements communautaires et de services publics

Destination des terrains : Prioritairement réservé aux entreprises utilisant la voie d'eau

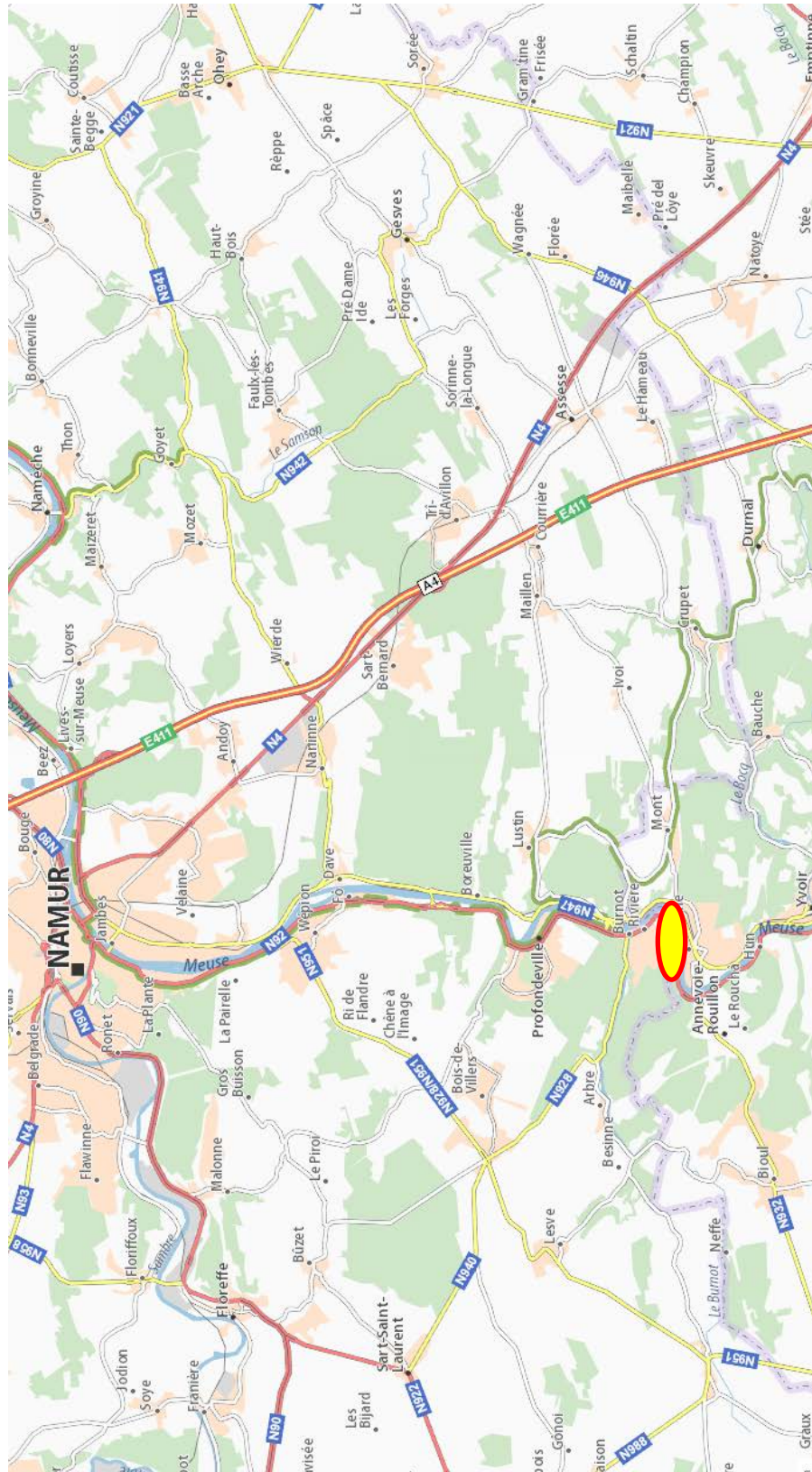
Equipements : Quai : 100 m





Zone portuaire de Basbaras

- Localisation :** Basbaras - commune de Profondeville - rive gauche de Meuse
- Superficie :** 7.950 m²
- Accès :** Par la N92
- Plan de secteur :** Zone d'équipements communautaires et de services publics
- Destination des terrains :** Prioritairement réservé aux entreprises utilisant la voie d'eau
- Equipements :** Quai : 100 m

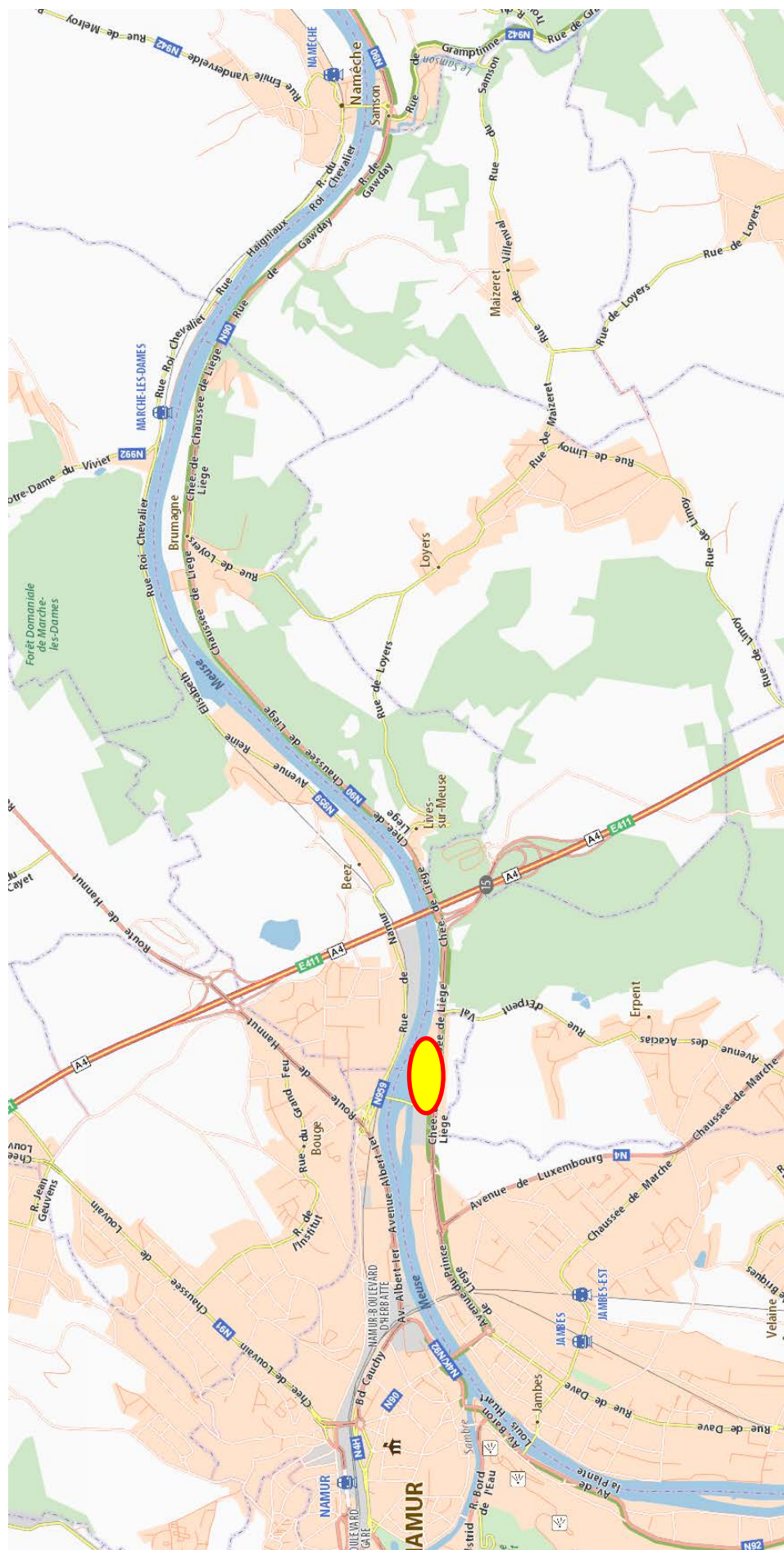






Zone portuaire de Jambes

- Localisation :** Jambes - commune de Namur - rive droite de Meuse
- Superficie :** 15.806 m²
- Accès :** Par la N90
- Plan de secteur :** Zone industrielle
- Destination des terrains :** A accorder prioritairement aux entreprises utilisatrices de la voie d'eau
- Equipements :** Eau gaz électricité





Zone portuaire de Beez

Localisation : Beez - commune de Namur - rive gauche de Meuse

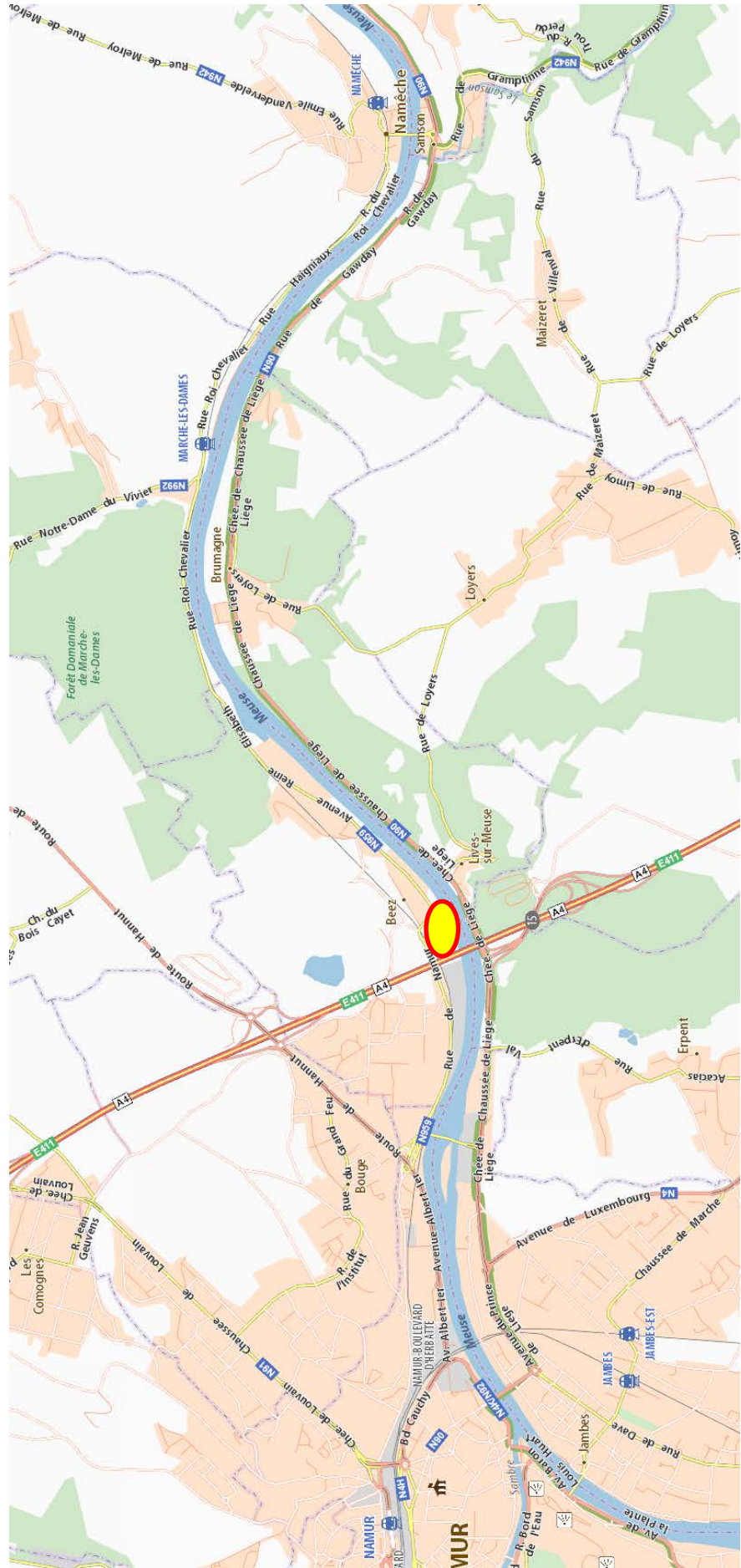
Superficie : 58.853 m²

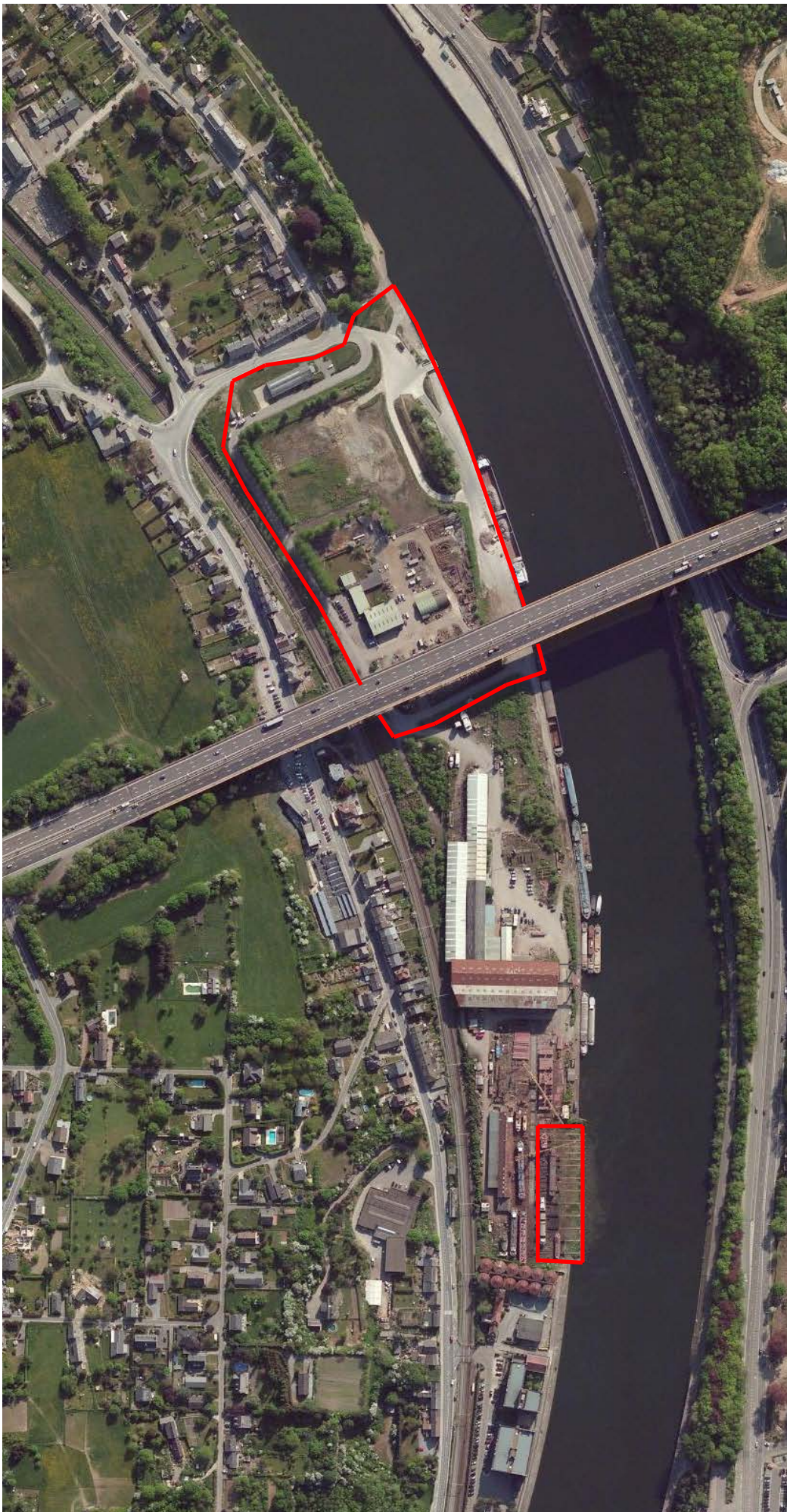
Accès : Par la N959

Plan de secteur : Zone industrielle

Destination des terrains : A accorder prioritairement aux entreprises utilisatrices de la voie d'eau

Equipements : quai : 344 m





Zone portuaire de Lives

Localisation : Lives - commune de Namur - rive droite de Meuse

Superficie : 3.811 m²

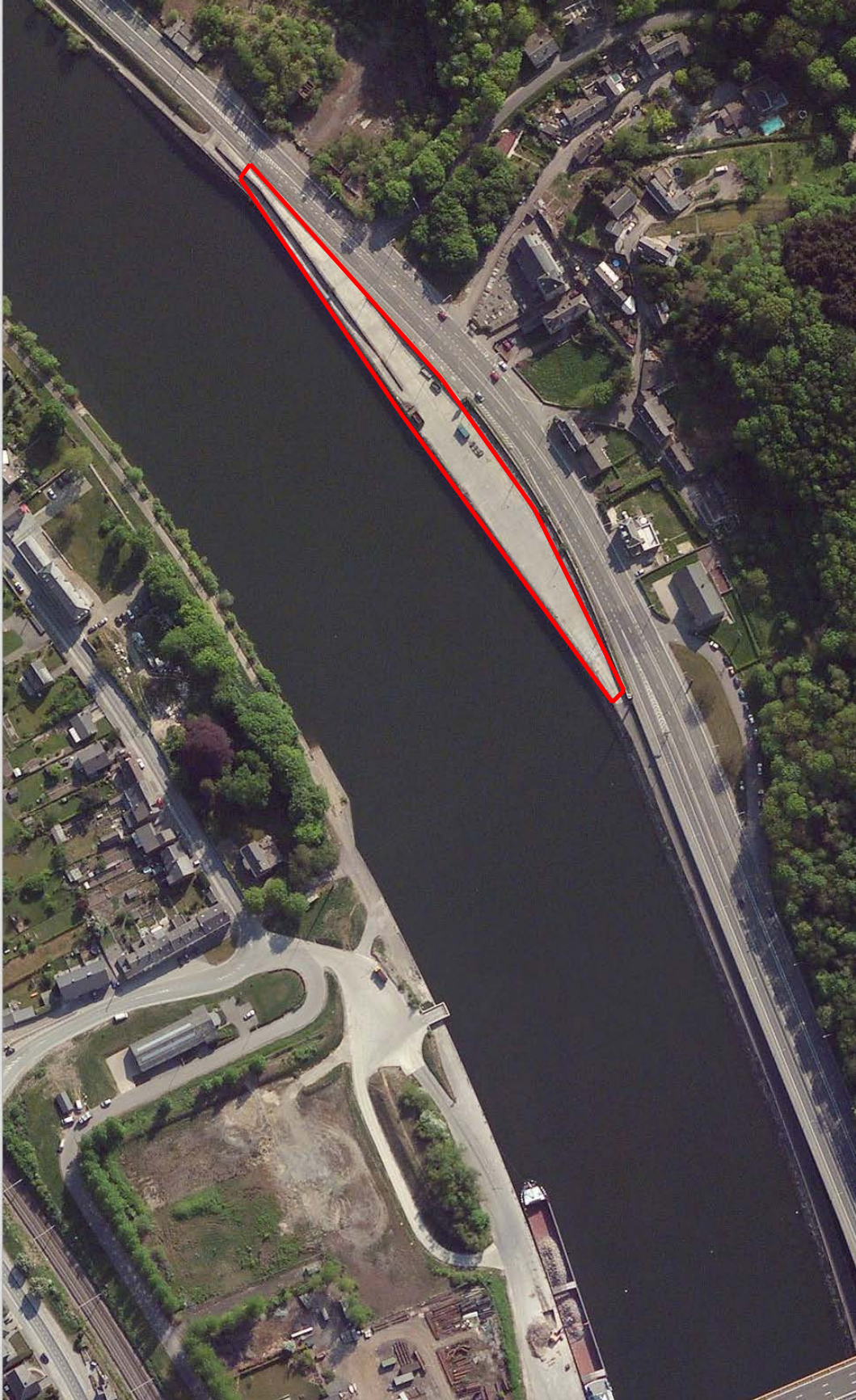
Accès : Par la N90

Plan de secteur : Zone industrielle

Destination des terrains : A accorder prioritairement aux entreprises utilisatrices de la voie d'eau

Equipements : quai : 233 m

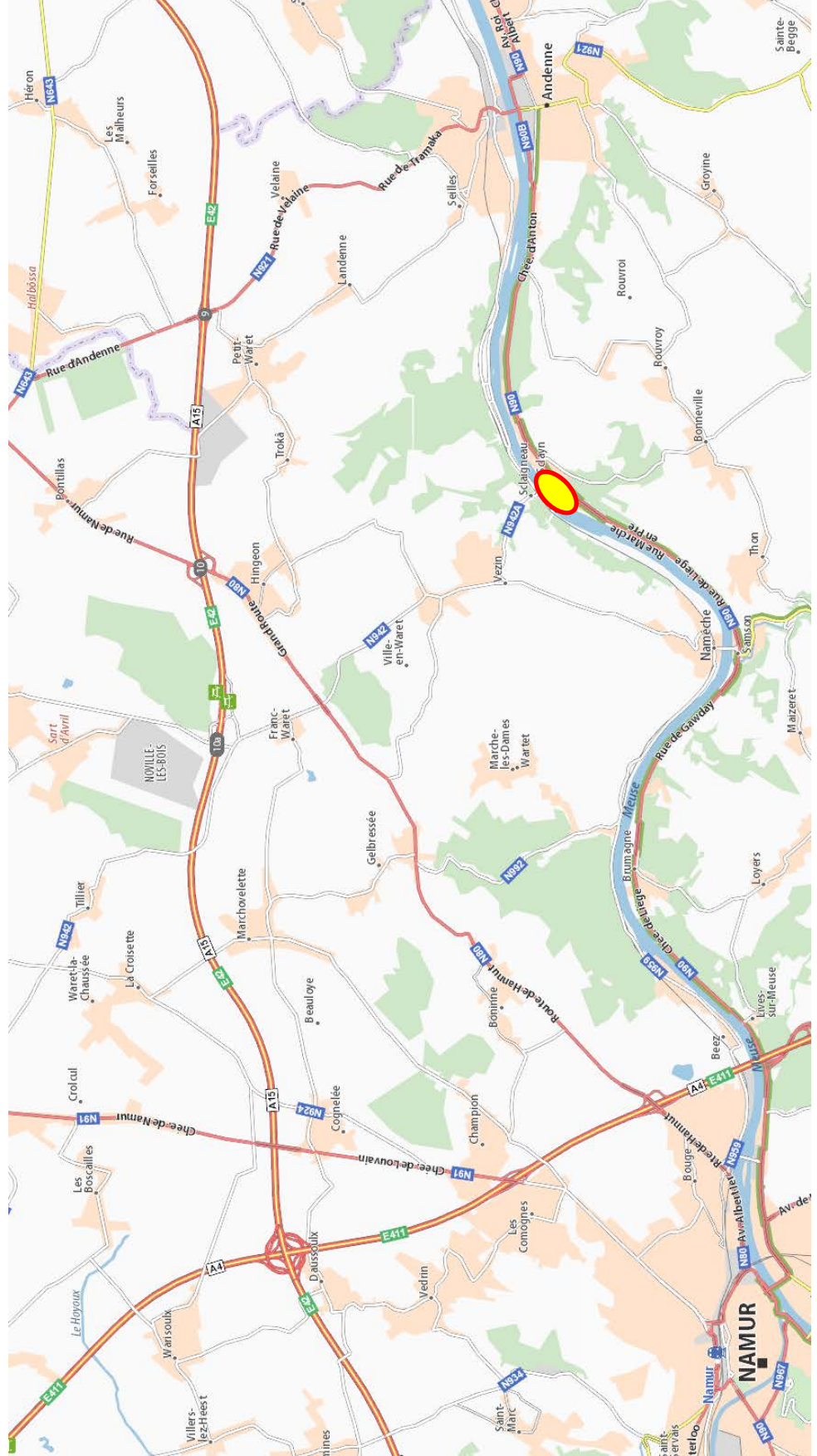


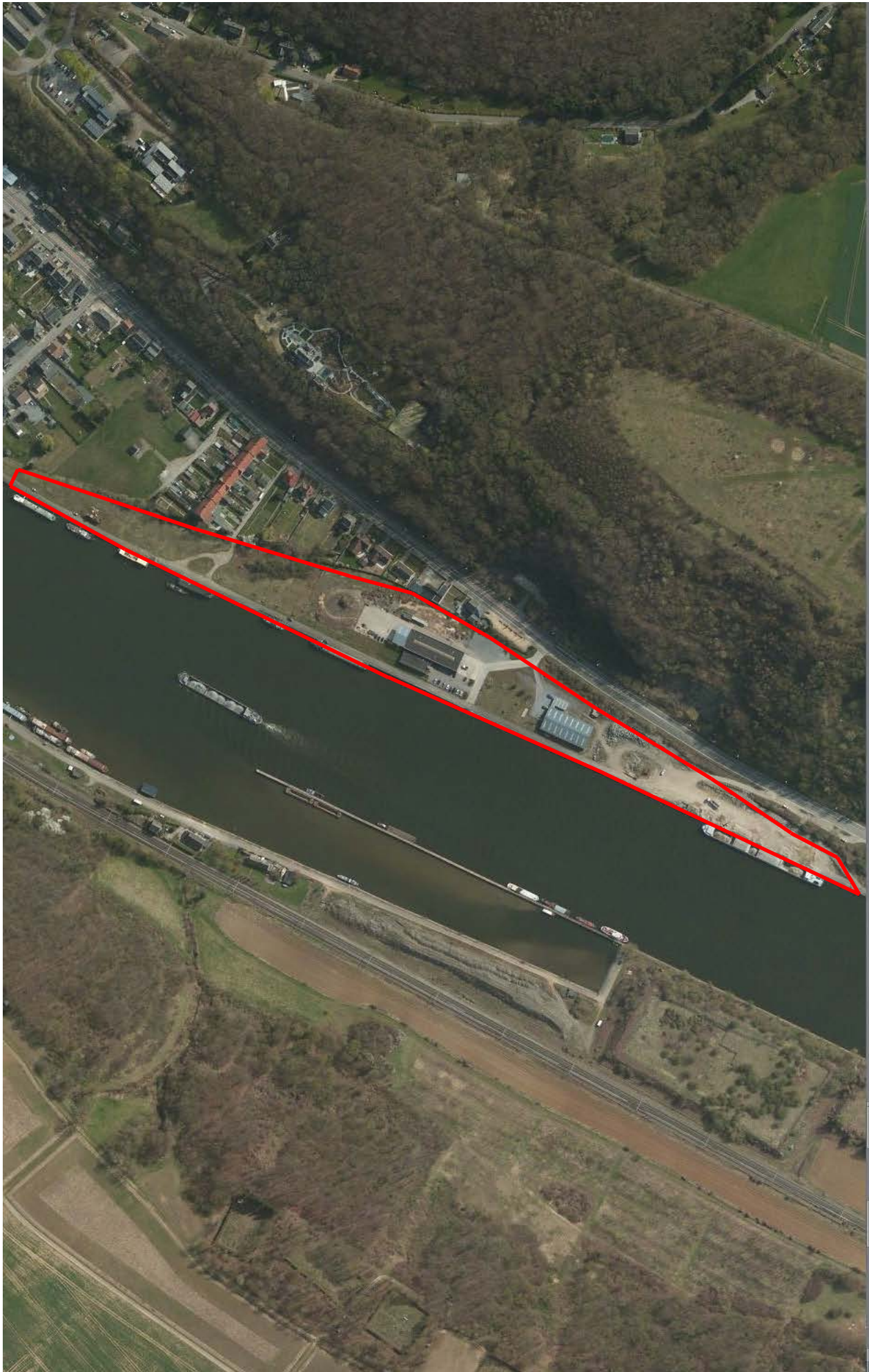




Zone portuaire de Sclayn

- Localisation :** Sclayn - commune d' Andenne - rive droite de Meuse
- Superficie :** 36.329 m²
- Accès :** Par la N90
- Plan de secteur :** Zone industrielle
- Destination des terrains :** A accorder prioritairement aux entreprises utilisatrices de la voie d'eau
- Equipements :** quai : 409 m



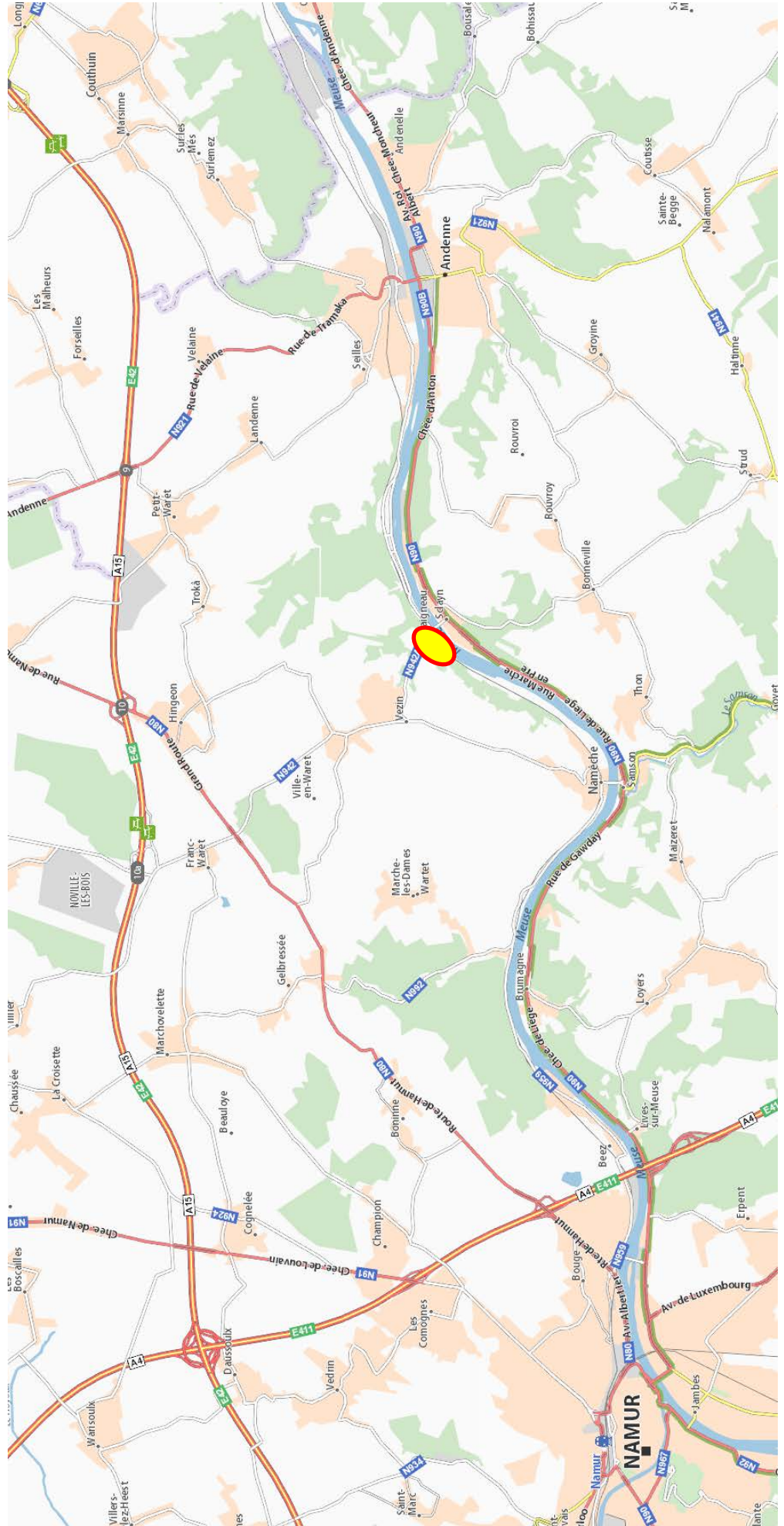






Port de Vezin

- Localisation :** Vezin - commune d' Andenne - rive gauche de Meuse
- Superficie :** 41.524 m²
- Accès :** Par la N90
- Plan de secteur :** Zone industrielle
- Destination des terrains :** A accorder prioritairement aux entreprises utilisatrices de la voie d'eau
- Equipements :** Quai : 350 m







Zone portuaire de Sclaigneaux

Localisation : Sclaigneaux - commune d' Andenne - rive gauche de Meuse

Superficie : 71.857 m²

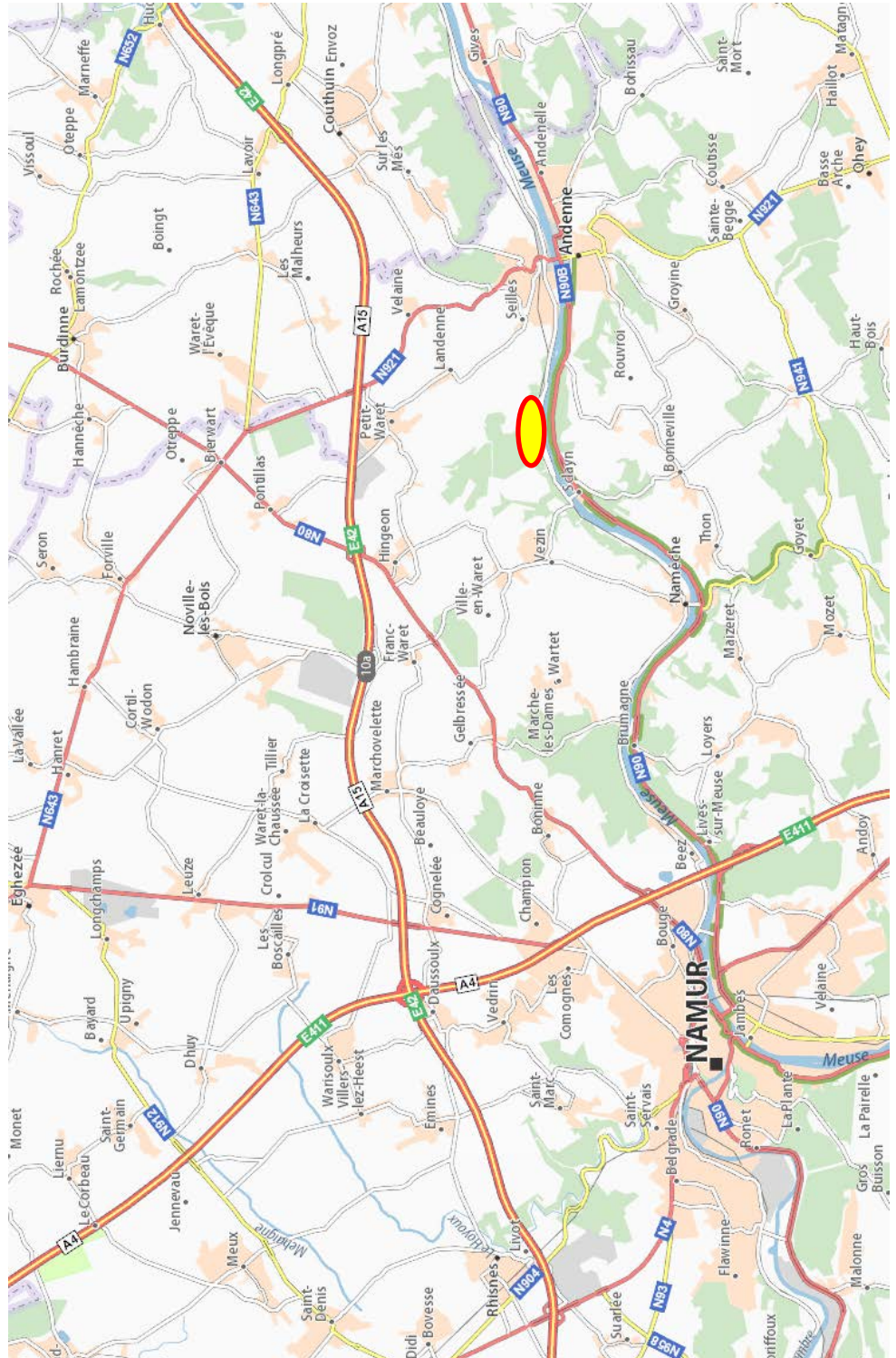
Accès : Par la N90

Plan de secteur : Zone industrielle

Destination des terrains : Site à vocation exclusivement industrielle

Equipements : Priorité accordée aux entreprises liées à la voie d'eau

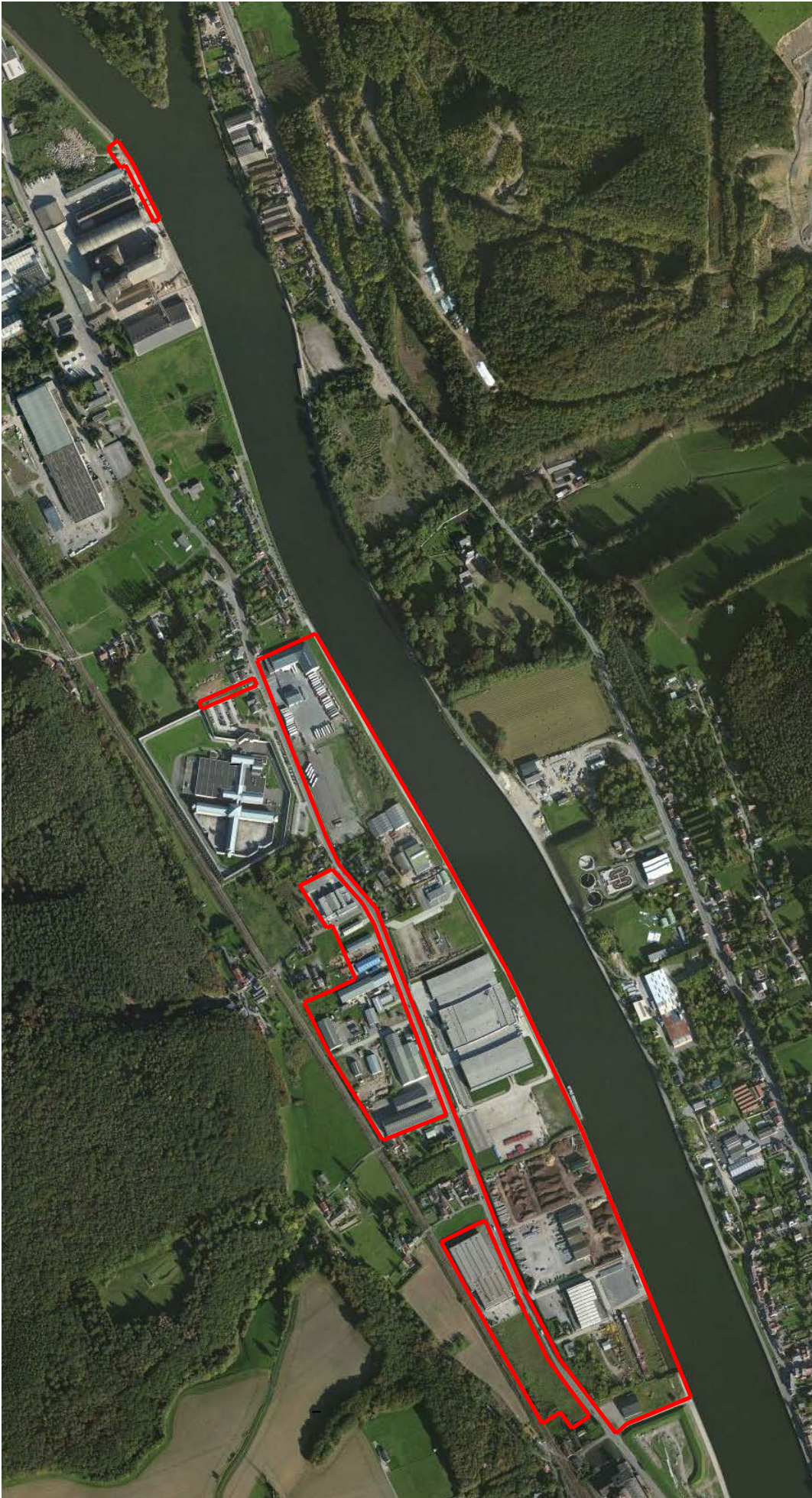
Equipements : Quai : 400 m

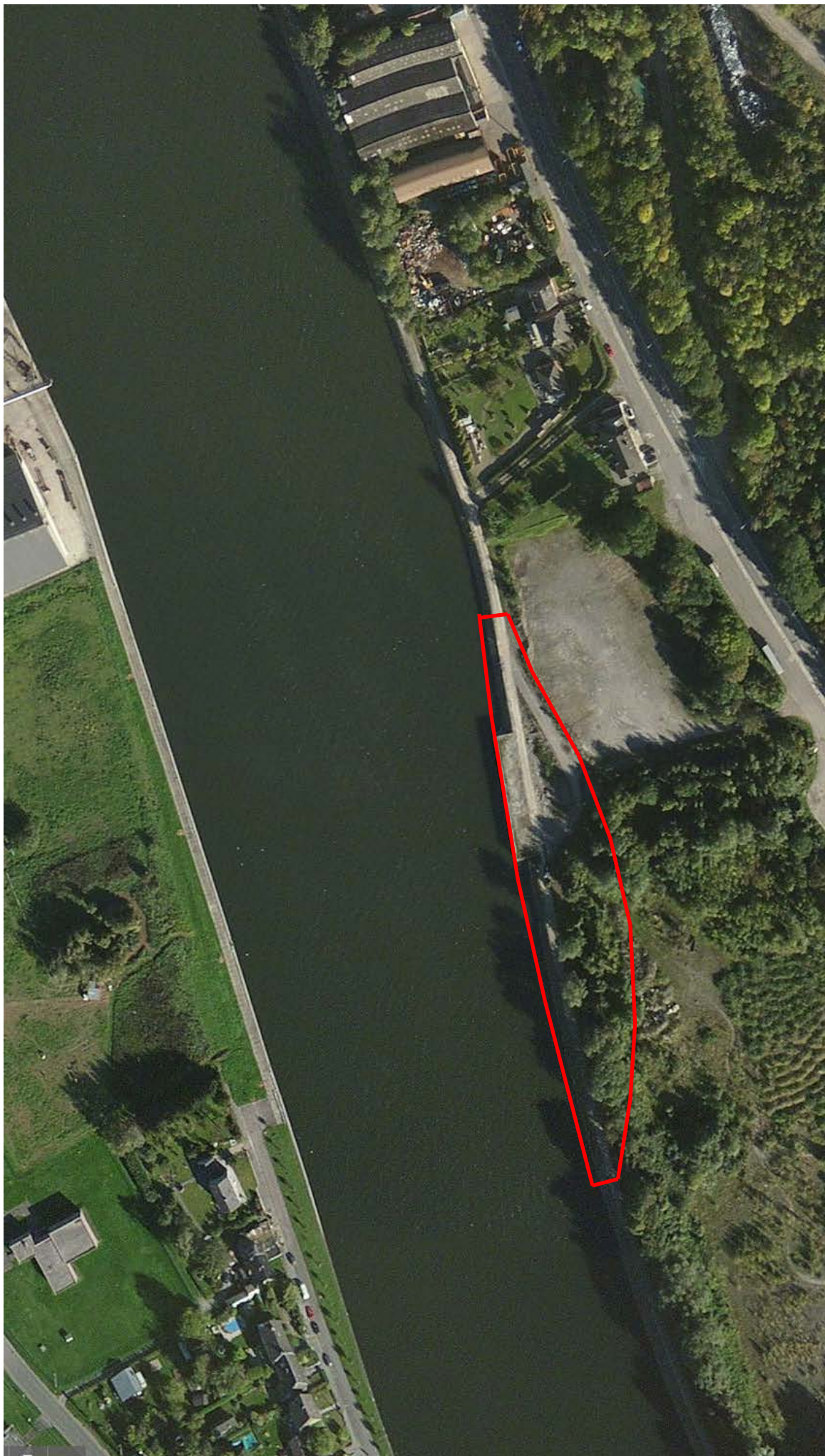






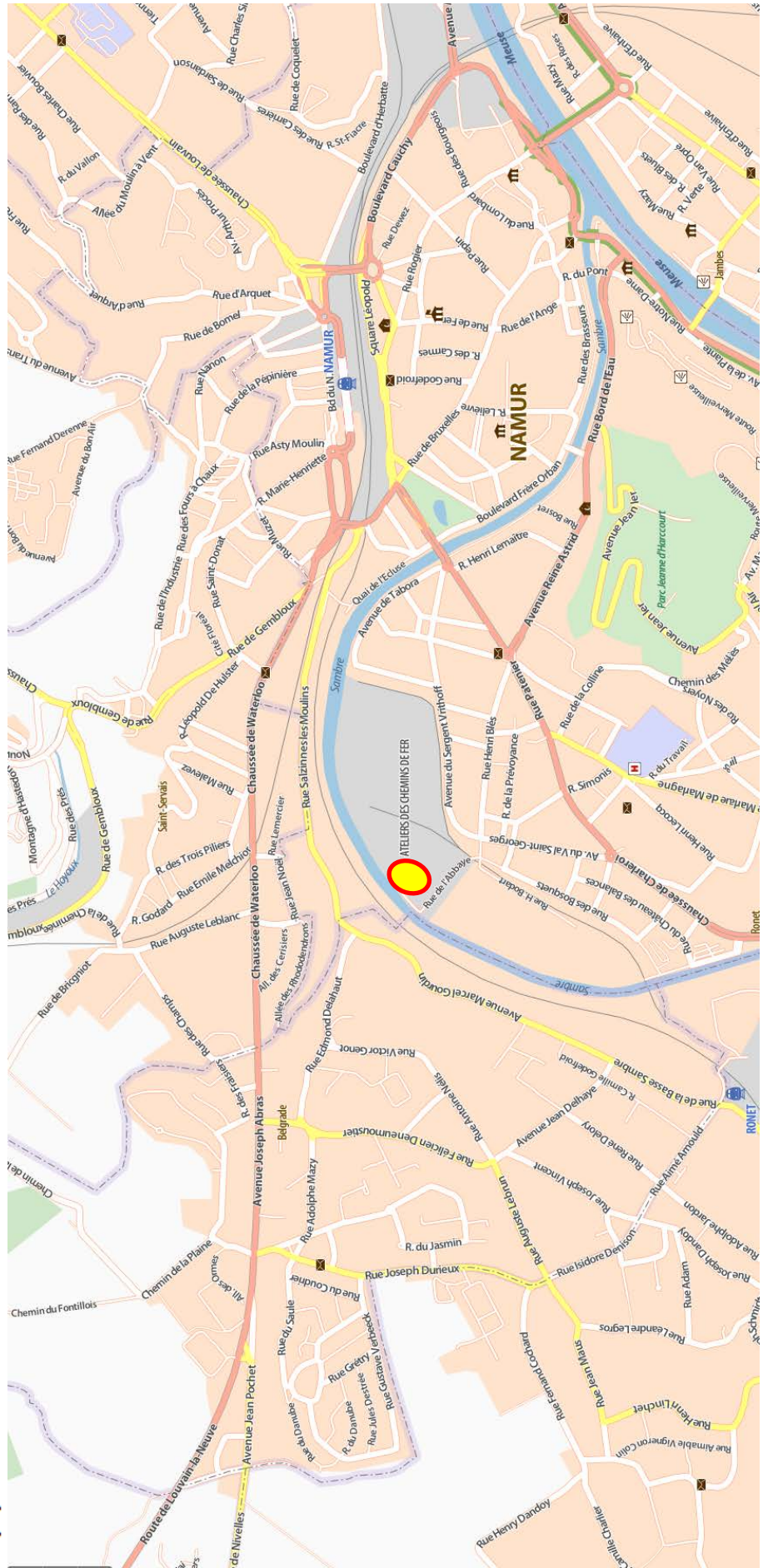






Port public d'Hiver de Namur

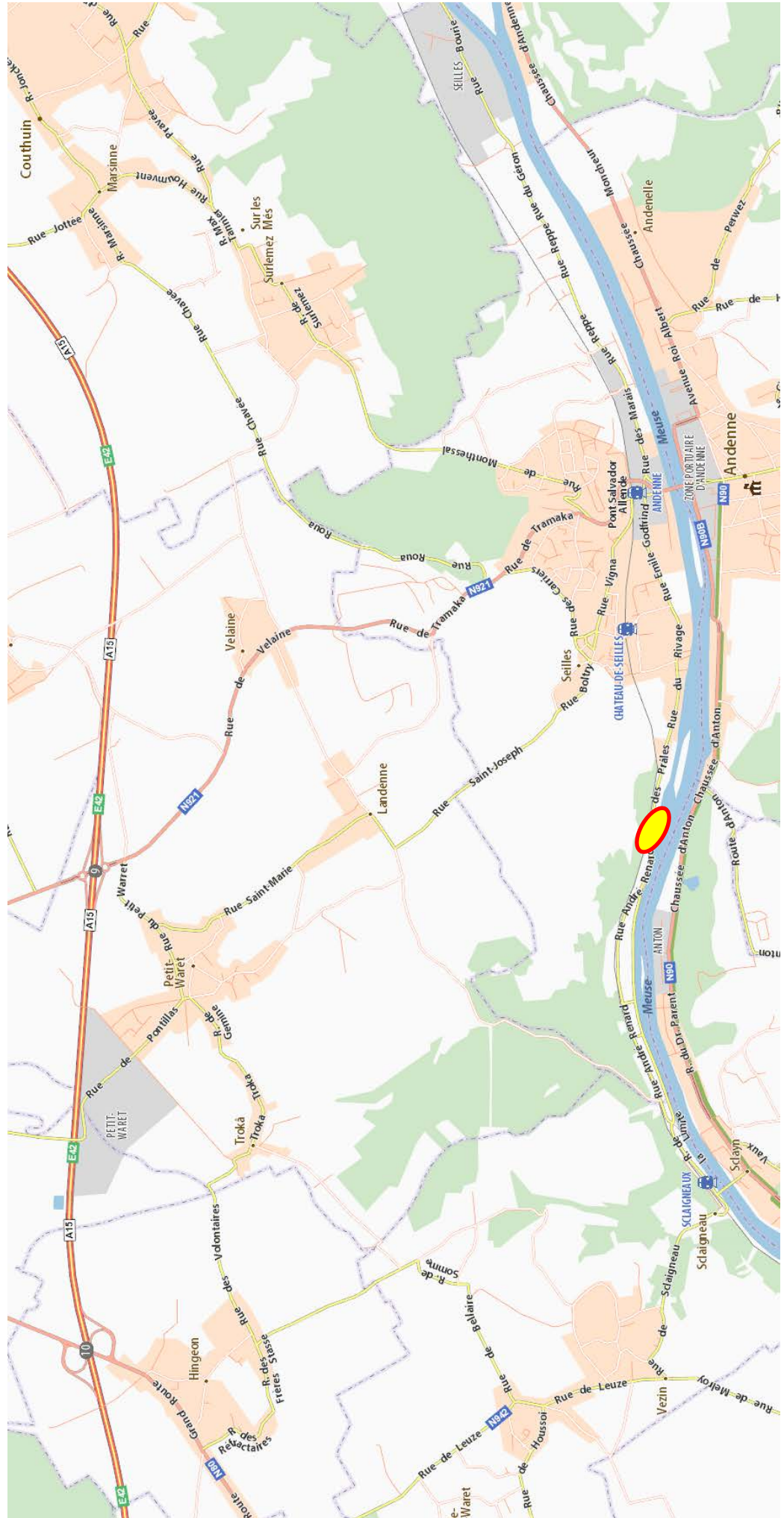
- Localisation :** Commune de Namur - rive droite de Sambre
- Superficie :** 1.440 m²
- Accès :** Par la N90 et par voirie communale
- Plan de secteur :** Zone d'habitat
- Destination des terrains :** Ce port public se situe au cœur d'un noyau d'habitat
Il est donc peu propice à la manutention de marchandises
- Equipements :** Quai : 100 m





Port public de Sclaigieux

- Localisation :** Sclaigieux - Commune d'Andenne - rive droite de Sambre
- Accès :** Par voirie communale à partir du pont de Sclayn
- Plan de secteur :** Zone industrielle
- Destination des terrains :** Ce port public vient en appui de la zone portuaire de Sclaigieux





Occupations des terrains dans les zones portuaires

Occupation détaillée des zones portuaires au 31/12/2016

	Surface (m2)	Quai (m)	Date début de concession	Date fin concession
Zone portuaire de Tamines				
A.M.S. Déménagement	1.945,00	0,00	01/06/2006	01/06/2036
ADMINIST COMMUNALE DE SAMBREVILLE	5.233,00	0,00	01/10/1994	01/10/2024
B.B.G.A. sprl	3.582,00	0,00	01/06/2004	01/06/2034
BD Montage	4.349,00	0,00	01/10/2010	01/10/2040
BRIGODE FINANCIAL sprl	2.700,00	0,00	01/01/2008	01/01/2038
CINERGE C S.A.	3.000,00	0,00	01/05/2000	01/05/2030
CORNILLE Pascal	1.637,00	0,00	01/01/2006	01/01/2036
DEBROUX & Fils sprl	5.625,00	0,00	01/10/1992	01/10/2082
DEWITTE (Mr)	1.653,00	0,00	01/10/2010	01/10/2040
DUVIVIER Laetitia	1.043,00	0,00	01/12/2012	01/12/2042
Electros & Cuisines DEFITEC sprl	349,00	0,00	01/03/2002	01/03/2092
I.G.E.T.C. SPRL	3.500,00	0,00	01/05/2000	01/05/2030
LAMOLINE Jean-Marcel	1.422,00	0,00	01/01/2013	01/01/2040
MESTDAGH S.A.	13.975,00	0,00	01/01/1992	01/01/2082
MG POSE	2.400,00	0,00	01/05/2000	01/05/2030
MG POSE	2.414,00	0,00	01/01/2007	01/01/2037
MG POSE	13.458,00	0,00	01/08/2015	01/08/2020
Mr BRICOLAGE - BRICOTAM S.A.	591,00	0,00	01/01/2000	01/01/2030
NIKOLIC Daniel	1.625,00	0,00	01/01/2007	01/01/2037
ORES ASSETS SCRL - SECTEUR NAMUR	16,00	0,00	01/07/2006	01/07/2036
ORTOLAN Maxime	993,00	0,00	01/04/2012	01/04/2042
PNEUS Z sprl	3.847,00	0,00	01/01/2006	01/01/2036
PRONESERVIM s.a.	12.500,00	0,00	01/01/2000	01/01/2030
RM IMMOBILIERE	5.625,00	0,00	01/08/2012	01/08/2012
TOUFANE sprl	5.380,00	0,00	01/01/2006	01/01/2036
Nb de concessions :	25	Totaux :	98.862,00 m2	0,00 m
Zone portuaire d'Auvelais				
CARMEUSE S.A.	1.152,00	130,00	01/12/2006	01/12/2036
EURO-SERVICES SA	28.000,00	220,00	01/01/2013	01/01/2018
ORES ASSETS SCRL - SECTEUR NAMUR	25,00	0,00	01/01/2006	01/01/2036
SOBEMO S.A.	6.427,00	100,00	01/01/1992	01/01/2022
Nb de concessions :	4	Totaux :	35.604,00 m2	450,00 m
Zone portuaire de Mornimont				
SANDREA sprl	1.025,00	90,00	01/12/2007	01/12/2037
Nb de concessions :	1	Totaux :	1.025,00 m2	90,00 m
Port de Moustier				
AGC Glass Europe SA - Moustier	1.598,00	170,00	01/07/1997	01/07/2027
Nb de concessions :	1	Totaux :	1.598,00 m2	170,00 m
Zone portuaire de Floriffoux				
B.P.M.N.	1.200,00	200,00	01/01/2001	01/01/2031
BEP-ENVIRONNEMENT	1.123,00	180,00	01/06/2012	01/06/2042
HUBLET SPRL	27.447,00	100,00	01/01/2010	01/01/2040
HUBLET SPRL	43.243,00	0,00	01/01/2010	01/01/2040
LES SILOS DE FLOREFFE s.c.r.l.	4.151,00	120,00	01/07/1999	01/07/2089
Nb de concessions :	5	Totaux :	77.164,00 m2	600,00 m
Zone portuaire de Malonne				
ATELIERS CLASSIC BOATS	10.599,00	95,00	01/01/2007	01/01/2037
ATELIERS CLASSIC BOATS	442,00	0,00	01/01/2008	01/01/2042
BEP-ENVIRONNEMENT	4.264,00	0,00	01/01/1999	01/01/2089

Occupation détaillée des zones portuaires au 31/12/2016

	Surface (m2)	Quai (m)	Date début de concession	Date fin concession
DE GREEF Dépannage	2.638,00	0,00	01/05/2005	01/05/2035
DENIMAT SPRL	6.680,00	0,00	01/07/1997	01/07/2087
HYDROCAR S.A.	16.703,00	0,00	01/07/2008	01/07/2038
T.E.C.	2.298,00	0,00	01/02/2010	01/02/2040
T.E.C.	51.300,00	0,00	01/07/1998	01/07/2088
VEOLIA ES MRC nv	20.928,00	0,00	01/06/2009	01/06/2009
WILMET S.A.	10.739,00	0,00	01/07/2009	01/07/2039
WILMET S.A.	18.486,00	0,00	01/07/1998	01/07/2088
Nb de concessions :	11	Totaux :	145.077,00 m2	95,00 m

Zoning de Malonne

GILLAIN Marcel	1.820,00	0,00	01/01/2003	01/01/2033
Nb de concessions :	1	Totaux :	1.820,00 m2	0,00 m

Zone portuaire de Heer Agimont

DOLOMIES DE VILLERS-LE-GAMBON SA	4.592,00	140,00	01/11/2010	01/11/2040
Nb de concessions :	1	Totaux :	4.592,00 m2	140,00 m

Port d'Anhée

CARRIERES DE HAUT-LE-WASTIA S.A.	5.166,00	135,00	01/07/2001	01/07/2031
Nb de concessions :	1	Totaux :	5.166,00 m2	135,00 m

Zone portuaire de Fidevoye

SECY SA	7.175,00	60,00	01/01/2013	01/01/2043
Nb de concessions :	1	Totaux :	7.175,00 m2	60,00 m

Zone portuaire de Lustin

SAGREX - AGGREGATES ACTIVITY OF CBR	4.577,00	0,00	01/02/2010	01/02/2040
Nb de concessions :	1	Totaux :	4.577,00 m2	0,00 m

Zone portuaire de Basbaras

BASBARAS DISTRIBUTION S.A.	7.950,00	100,00	01/01/1992	01/01/2022
Nb de concessions :	1	Totaux :	7.950,00 m2	100,00 m

Zone portuaire d'Enhaive

FOREM	3.748,32	0,00	01/07/2007	01/07/2037
VILLE DE NAMUR	2.440,00	0,00	01/01/2000	01/01/2030
WHESTIA	2.761,92	0,00	01/01/2009	01/01/2039
Nb de concessions :	3	Totaux :	8.950,24 m2	0,00 m

Zone portuaire de Jambes

INDUCOM S.A.	14.898,00	107,00	01/01/1999	01/01/2089
Inter-Béton – The RMC activity of CBR S.A.	908,00	103,00	01/06/1987	01/06/2017
Nb de concessions :	2	Totaux :	15.806,00 m2	210,00 m

Zone portuaire de Beez

DE GRAEVE S.A.	18.727,00	100,00	01/01/1992	01/01/2082
ORES ASSETS SCRL - SECTEUR NAMUR	764,40	0,00	01/03/2003	01/03/2033
ORES ASSETS SCRL - SECTEUR NAMUR	102,00	0,00	01/01/2010	01/01/2040
SAGREX - AGGREGATES ACTIVITY OF CBR	13.191,00	244,00	01/05/2009	01/05/2009
SOGESPI SA	2.191,00	0,00	25/08/2011	25/08/2041
VILLE DE NAMUR	7.576,00	0,00	01/01/2009	01/01/2039

Occupation détaillée des zones portuaires au 31/12/2016

			Surface (m2)	Quai (m)	Date début de concession	Date fin concession
Nb de concessions :	6	Totaux :	42.551,40 m2	344,00 m		

Port de Lives

SAGREX - AGGREGATES ACTIVITY OF CBR			3.811,00	233,00	01/10/1997	01/10/2027
Nb de concessions :	1	Totaux :	3.811,00 m2	233,00 m		

Port de Maizeret

CARRIERES DE LEFFE S.A.			4.246,00	200,00	01/07/1995	01/07/2025
Nb de concessions :	1	Totaux :	4.246,00 m2	200,00 m		

Port de Marche-les-Dames

DOLOMIES DE MARCHE-LES-DAMES S.A.			6.796,00	137,00	01/10/1992	01/10/2022
DOLOMIES DE MARCHE-LES-DAMES S.A.			9.023,20	272,00	01/10/2007	01/10/2037
Nb de concessions :	2	Totaux :	15.819,20 m2	409,00 m		

Zone portuaire de Sclayn

BELGICA PROPRIETIES S.A.			5.177,00	97,00	01/11/2001	01/11/2091
DOLOMIES DE MARCHE-LES-DAMES S.A.			5.812,00	200,00	01/01/1992	01/01/2022
DOLOMIES DE MARCHE-LES-DAMES S.A.			2.319,00	59,00	01/07/1992	01/07/2022
VILLE D'ANDENNE			10.593,00	152,00	01/01/2013	01/01/2013
Nb de concessions :	4	Totaux :	23.901,00 m2	508,00 m		

Zone portuaire de Namêche

PANISTAR S.A.			8.781,00	0,00	01/01/2000	01/01/2030
Nb de concessions :	1	Totaux :	8.781,00 m2	0,00 m		

Port de Samson

CARMEUSE S.A.			10.045,00	249,00	01/04/1999	01/04/2029
Nb de concessions :	1	Totaux :	10.045,00 m2	249,00 m		

Port de Vezin

B.P.M. sprl			8.380,72	150,00	01/07/2013	01/07/2018
DOLOMIES DE MARCHE-LES-DAMES S.A.			7.878,00	200,00	01/01/1992	01/01/2022
Nb de concessions :	2	Totaux :	16.258,72 m2	350,00 m		

Zone portuaire de Sclaigieux

CARMEUSE S.A.			9.440,00	300,00	01/04/1999	01/04/2029
GERDAY TRAVAUX s.a.			9.334,00	0,00	01/03/2001	01/03/2091
PECHE sprl			4.825,00	100,00	01/11/2010	01/11/2040
RESA			188,00	0,00	01/08/2012	01/08/2012
S.W.D.E. - Factures fournisseurs			1.313,00	0,00	01/11/1998	01/11/2088
VILLE D'ANDENNE			6.863,00	0,00	01/07/2003	01/07/2033
VILLE D'ANDENNE			26.124,00	0,00	01/07/2003	01/07/2033
Nb de concessions :	7	Totaux :	58.087,00 m2	400,00 m		

Zone portuaire de Seilles

A.I.E.G.			12.468,00	0,00	01/10/2009	01/10/2099
ARTES TWT S.A.			18.463,11	136,00	01/01/2008	01/01/2038
ATELIERS ROBERT S.A.			22.012,00	0,00	01/01/1999	01/01/2089
BRANDERS S.A.			2.136,00	58,70	01/01/2011	01/01/2041
CARMA SPRL			3.600,00	0,00	01/01/1992	01/01/2082
CHAUDRONNERIES & TUYAUTERIES INDUST			4.583,00	0,00	16/04/2002	16/04/2032

Occupation détaillée des zones portuaires au 31/12/2016

	Surface (m2)	Quai (m)	Date début de concession	Date fin concession
CHERICOUX S.A.	3.500,00	0,00	01/05/1998	01/05/2088
CHERICOUX S.A.	1.125,00	0,00	01/05/2000	01/05/2090
CHERICOUX S.A.	1.085,00	0,00	01/11/2007	01/11/2037
COLLIGNON Willy	3.000,00	0,00	01/01/2010	01/01/2094
COMFORT ENERGIE SA	10.711,00	0,00	01/08/2013	01/08/2043
CUISITEC	1.666,00	0,00	01/01/2001	01/01/2091
D.L.M. & PARTNERS S.A.	1.787,00	0,00	01/05/2000	01/05/2030
DELTALAK	3.788,00	120,00	01/03/2004	01/03/2034
DEVOS Eddy	3.209,00	0,00	01/01/1993	01/01/2083
DRIVIT s.a.	4.832,00	0,00	01/03/2008	01/03/2038
DUMOULIN S.A	820,00	100,00	01/04/1999	01/04/2029
Fonderies LECOMTE s.a.	7.412,00	100,00	01/07/2010	01/07/2040
Fonderies LECOMTE s.a.	8.530,00	140,00	01/03/2009	01/03/2039
FOURNIPAC srl	6.015,20	0,00	01/06/2007	01/06/2040
GECIBAT sprl	2.212,00	0,00	01/06/2011	01/06/2041
IDPAK SA	3.263,00	0,00	01/07/2009	01/07/2039
INASEP	41,00	0,00	01/11/2012	01/11/2042
LES ARTISANS DE LA PIERRE	3.023,00	0,00	22/08/2011	22/08/2041
LINGUISTIC ACADEMY	2.212,00	0,00	01/12/2013	01/12/2043
LOUIS Carrosserie	500,00	0,00	01/01/2001	01/01/2031
METAL PROTECTION	2.128,00	0,00	01/11/2002	01/11/2032
METAL PROTECTION	1.458,48	0,00	01/10/2011	01/10/2041
METAL PROTECTION	5.790,00	0,00	01/09/2000	01/09/2090
METAL PROTECTION	2.076,00	0,00	01/03/2007	01/03/2037
MEUSE & SAMBRE S.A.	10.612,00	0,00	01/01/2002	01/01/2092
MEUSE & SAMBRE S.A.	23.348,00	0,00	01/06/2001	01/06/2091
MONIQUET Serge	3.989,00	0,00	01/07/2005	01/07/2035
MOSSOUX S.A.	5.408,00	0,00	01/05/1998	01/05/2088
MOSSOUX S.A.	1.920,00	0,00	01/09/2010	01/09/2040
N.M.M. sprl	5.918,00	0,00	01/04/2010	01/04/2040
NORLAND S.A.	41.539,00	219,00	01/07/2000	01/07/2090
PERE OLIVE S.A.	58.672,00	0,00	01/03/2006	01/03/2036
PETITJEAN Marcelle	2.212,00	0,00	01/02/2013	01/02/2043
PIROTTE V.	874,00	0,00	01/07/1995	01/07/2085
RESA	330,00	0,00	01/08/2012	01/08/2012
S.C.A.M. S.C.	1.640,00	152,00	01/06/1999	01/06/2029
SERV. PUBLIC FEDERAL JUSTICE	660,00	0,00	01/09/1995	01/09/2085
TECH SIGN	1.134,00	0,00	01/01/2017	01/01/2047
TECHNO METAL INDUSTRIE SPRL	4.907,00	0,00	01/08/1997	01/08/2087
TECHNO METAL INDUSTRIE SPRL	2.855,00	0,00	01/01/2002	01/01/2092
TRANSPORTS ABRAHAM	28.239,00	290,00	01/03/2005	01/03/2035
Nb de concessions :	47	Totaux :	337.702,79 m2	1.315,70 m

Port d'Andenne

ANDENNE-MAT s.a.	4.116,00	123,00	01/05/2009	01/05/2039
Nb de concessions :	1	Totaux :	4.116,00 m2	123,00 m

Ensemble du domaine géré par le PAN

Nb de concessions :	Surface	Quai
131	940.685,35 m2	6.181,70 m

Activités des concessionnaires

Ateliers de fabrication

A.M.S. Déménagement	Zone portuaire de Tamines	S02.5.25	Atelier de réparation et de vente de meubles
ATELIERS ROBERT S.A.	Zone portuaire de Seilles	M22.5.26	Fabrication de matériel agricole
B.P.M.N.	Zone portuaire de Floriffoux	S11.5.3	Fabrication de produits en béton
CHAUDRONNERIES & TUYAUTE	Zone portuaire de Seilles	M22.5.36	Atelier de chaudronnerie et de tuyauteries
CHERICOUX S.A.	Zone portuaire de Seilles	M22.5.45	Construction de pavillon de sécurité
CHERICOUX S.A.	Zone portuaire de Seilles	M22.5.27	Construction de pavillon de sécurité
CHERICOUX S.A.	Zone portuaire de Seilles	M22.5.14	Construction de pavillon de sécurité
D.L.M. & PARTNERS S.A.	Zone portuaire de Seilles	M22.5.25	Fabrication de papiers peints
DELTALAK	Zone portuaire de Seilles	M22.5.43	Atelier de sablage et de métallisation
DRIVIT s.a.	Zone portuaire de Seilles	M22.5.04	Fabrication de chambres bancaires
Inter-Béton – The RMC activity	Zone portuaire de Jambes	M12.5.01	Centrale à béton
LES ARTISANS DE LA PIERRE	Zone portuaire de Seilles	M22.5.59	Artisanat pierre de taille
METAL PROTECTION	Zone portuaire de Seilles	M22.5.58	Atelier de sablage et de métallisation
METAL PROTECTION	Zone portuaire de Seilles	M22.5.12	Atelier de sablage et de métallisation
METAL PROTECTION	Zone portuaire de Seilles	M22.5.13	Atelier de sablage et de métallisation
METAL PROTECTION	Zone portuaire de Seilles	M22.5.48	Atelier de sablage et de métallisation
MG POSE	Zone portuaire de Tamines	S02.5.11	Fabrication de portes et de châssis
MG POSE	Zone portuaire de Tamines	S02.5.20	Fabrication de portes et de châssis
MG POSE	Zone portuaire de Tamines	S02.5.11bis	Dépôt pour menuiserie et location bureaux pour entreprises
N.M.M. sprl	Zone portuaire de Seilles	M22.5.52	Atelier pour vitrerie, miroiterie, châssis, volets
NIKOLIC Daniel	Zone portuaire de Tamines	S02.5.16	Atelier de construction (chaudronnerie, fabrication de tuyauteries)
PANISTAR S.A.	Zone portuaire de Namêche	M18.5.01	Boulangerie et pâtisserie industrielle
SOBEMO S.A.	Zone portuaire d'Auvelais	S04.5.1	Fabrication de béton préparé
TECH SIGN	Zone portuaire de Seilles	M22.5.20	Atelier d'impression et de broderie de motifs publicitaires
TECHNO METAL INDUSTRIE SP	Zone portuaire de Seilles	M22.5.50	Chaudronnerie et chauffage industriel
TECHNO METAL INDUSTRIE SP	Zone portuaire de Seilles	M22.5.15	Chaudronnerie et chauffage industriel

Ateliers de réparation

CARMA SPRL	Zone portuaire de Seilles	M22.5.03	Réparation de matériel de génie civil
COLLIGNON Willy	Zone portuaire de Seilles	M22.5.11	Préparation de voitures de courses
GILLAIN Marcel	Zoning de Malonne	S13.5.01	Atelier de réparation et de vente de véhicules
LOUIS Carrosserie	Zone portuaire de Seilles	M22.5.39	Atelier de carrosserie

Centre d'épuration des eaux

INASEP	Zone portuaire de Seilles	M22.5.61	Equipement pour le réseau d'épuration des eaux
--------	---------------------------	----------	--

Chantier naval

ATELIERS CLASSIC BOATS	Zone portuaire de Malonne	S12.5.02	Bureau et conciergerie pour chantier naval
ATELIERS CLASSIC BOATS	Zone portuaire de Malonne	S12.5.09	Bureau et conciergerie pour chantier naval
BRANDERS S.A.	Zone portuaire de Seilles	M19.5.07	Construction et transformation de bateaux
MEUSE & SAMBRE S.A.	Zone portuaire de Seilles	M22.5.01	Construction et réparation de bateaux
MEUSE & SAMBRE S.A.	Zone portuaire de Seilles	M22.5.41	Construction et réparation de bateaux

Distribution

ANDENNE-MAT s.a.	Port d'Andenne	M25.5.1	Matériaux de construction
------------------	----------------	---------	---------------------------

B.B.G.A. sprl	Zone portuaire de Tamines	S02.5.18	Magasin de fournitures de bureau et de fournitures scolaires
BASBARAS DISTRIBUTION S.A.	Zone portuaire de Basbaras	M05.5.01	Négoce de matériaux d construction
BD Montage	Zone portuaire de Tamines	S02.5.26	Hall de stockage et vente de panneaux photovoltaïques
BELGICA PROPERTIES S.A.	Zone portuaire de Sclayn	M19.5.01	Vente de matériel de génie civil
BRIGODE FINANCIAL sprl	Zone portuaire de Tamines	S02.5.13	Programmation de logiciels
CINERGECE S.A.	Zone portuaire de Tamines	S02.5.10	Matériel électrique et électronique
COMFORT ENERGIE SA	Zone portuaire de Seilles	M22.5.60	Distributeur de produits pétroliers
CUISITEC	Zone portuaire de Seilles	M22.5.18	Cuisines équipées
DEBROUX & Fils sprl	Zone portuaire de Tamines	S02.5.05	Produits alimentaires
DEVOS Eddy	Zone portuaire de Seilles	M22.5.02	Grossiste en produits d'entretien
DUVIVIER Laetitia	Zone portuaire de Tamines	S02.5.31	Marchand ambulant
Electros & Cuisines DEFITEC sprl	Zone portuaire de Tamines	S02.5.15	Cuisines équipées
I.G.E.T.C. SPRL	Zone portuaire de Tamines	S02.5.12	Matériel électrique et sanitaire
INDUCOM S.A.	Zone portuaire de Jambes	M12.5.02	Négoce de matériaux
MESTDAGH S.A.	Zone portuaire de Tamines	S02.5.01	Distribution de produits alimentaires
Mr BRICOLAGE - BRICOTAM S.A	Zone portuaire de Tamines	S02.5.09	Négoce de matériaux de construction
PIROTTE V.	Zone portuaire de Seilles	M22.5.17	Commerce de légumes
PNEUS Z sprl	Zone portuaire de Tamines	S.02.5.19	Vente et montage de pneus
TOUFANE sprl	Zone portuaire de Tamines	S02.05.21	Stockage et vente de matériaux
WILMET S.A.	Zone portuaire de Malonne	S12.05.08	Négoce de métaux ferreux et non ferreux
WILMET S.A.	Zone portuaire de Malonne	S12.05.06	Négoce de métaux ferreux et non ferreux

Divers

ADMINIST COMMUNALE DE SA	Zone portuaire de Tamines	S02.5.06	Zone de parking et activités diverses
FOREM	Zone portuaire d'Enhaive	M21/G/1b	Activité de services
LINGUISTIC ACADEMY	Zone portuaire de Seilles	M22.5.68	Formation en langues
PRONESERVIM s.a.	Zone portuaire de Tamines	S02.5.04	Surfaces commerciales
VILLE DE NAMUR	Zone portuaire de Beez	M13.5.06	Hall sportif
VILLE DE NAMUR	Zone portuaire d'Enhaive	M11.5.02	Maison des jeunes
WHESTIA	Zone portuaire d'Enhaive	M21.G.1c	Location de bureaux

Entrepreneurs

ARTES TWT S.A.	Zone portuaire de Seilles	M22/5/06	Entreprise de génie civil
CORNILLE Pascal	Zone portuaire de Tamines	S02.5.17	Montage et entretien de chauffage
DE GRAEVE S.A.	Zone portuaire de Beez	M13.5.03	Entreprise de construction
DENIMAT SPRL	Zone portuaire de Malonne	S12.5.01	Entreprise de transport routier
GECIBAT sprl	Zone portuaire de Seilles	M22.5.07	Entreprise de construction
GERDAY TRAVAUX s.a.	Zone portuaire de Sclaigneaux	M21.5.08	Entreprise de travaux publics et privés
HYDROCAR S.A.	Zone portuaire de Malonne	S12.5.03	Fabrication de produits hydrocarbonés
MOSSOUX S.A.	Zone portuaire de Seilles	M22.5.55	Entreprise de construction
MOSSOUX S.A.	Zone portuaire de Seilles	M22.5.22	Entreprise de construction
PETITJEAN Marcelle	Zone portuaire de Seilles	M22.5.65	Entreprise de transports
RM IMMOBILIERE	Zone portuaire de Tamines	S02.5.07	Pose de canalisations et de câbles électriques
SANDREA sprl	Zone portuaire de Mornimont	S07.5.1	Chargement et déchargement de bateaux
SOGESPI SA	Zone portuaire de Beez	M13.5.4	Entreprise générale d'électricité

Forain

DEWITTE (Mr)	Zone portuaire de Tamines	S02.5.23	exploitant forain
--------------	---------------------------	----------	-------------------

LAMOLINE Jean-Marcel	Zone portuaire de Tamines	S02.5.27	Métiers forains
MONIQUET Serge	Zone portuaire de Seilles	M22.5.46	exploitant forain
ORTOLAN Maxime	Zone portuaire de Tamines	S02.5.30	exploitant forain

Hall de dépôt

A.I.E.G.	Zone portuaire de Seilles	M22.5.51	Bureau, atelier et dépôt de matériaux
DE GREEF Dépannage	Zone portuaire de Malonne	S12.5.10	Bureaux et garage d'engins de dépannage
T.E.C.	Zone portuaire de Malonne	S12.5.11	Dépôt pour autobus
T.E.C.	Zone portuaire de Malonne	S12.5.07	Dépôt et atelier pour autobus
TRANSPORTS ABRAHAM	Zone portuaire de Seilles	M22/5/33	Hall de stockage matériaux inertes
VILLE D'ANDENNE	Zone portuaire de Sclaigneaux	M21.5.01	Ateliers et garage communaux
VILLE D'ANDENNE	Zone portuaire de Sclayn	M19.5.03	Ateliers et garage communaux
VILLE D'ANDENNE	Zone portuaire de Sclaigneaux	M21.5.02	Ateliers et garage communaux

Impétrants

ORES ASSETS SCRL - SECTEUR N	Zone portuaire de Tamines	S02.5.24	Cabine électrique
ORES ASSETS SCRL - SECTEUR N	Zone portuaire de Beez	M.13.5.07	Cabine électrique
ORES ASSETS SCRL - SECTEUR N	Zone portuaire d'Auvelais	S04.5.03	Cabine électrique
ORES ASSETS SCRL - SECTEUR N	Zone portuaire de Beez	M13.5.05	Cabine électrique
RESA	Zone portuaire de Seilles	M22.5.10	Cabine de détente de gaz
RESA	Zone portuaire de Sclaigneaux	M21.5.09	Cabine de détente de gaz
S.W.D.E. - Factures fournisseur	Zone portuaire de Sclaigneaux	M21.5.05	Captage et distribution d'eau potable
SERV. PUBLIC FEDERAL JUSTIC	Zone portuaire de Seilles	M22.5.24	canalisations souterraines prison d'Andenne

Production alimentaire

FOURNIPAC scrI	Zone portuaire de Seilles	M22.5.08	Production et fourniture d'emballage alimentaire et non alimentaire
IDPAK SA	Zone portuaire de Seilles	M22.5.19	Transformation et stockage de produits alimentaires
PERE OLIVE S.A.	Zone portuaire de Seilles	M22.5.44	Usine de produits alimentaires

Produits agricoles

DUMOULIN S.A	Zone portuaire de Seilles	M22.5.32	Manutention de produits agricoles
LES SILOS DE FLOREFFE s.c.r.l.	Zone portuaire de Floriffoux	S11.5.2	Manutention de produits agricoles
NORLAND S.A.	Zone portuaire de Seilles	M22.5.05	Fabrication de substrats horticoles
S.C.A.M. S.C.	Zone portuaire de Seilles	M22.5.35	Manutention de produits agricoles

Produits de carrière

B.P.M. sprl	Port de Vezin	M20.5.03	Manutention de granulats
CARMEUSE S.A.	Zone portuaire de Sclaigneaux	M21.5.07	Chargement de produits de carrière
CARMEUSE S.A.	Zone portuaire d'Auvelais	S04.5.02	Chargement de produits de carrière
CARMEUSE S.A.	Port de Samson	M17.5.01	Chargement de produits de carrière
CARRIERES DE HAUT-LE-WASTI	Port d'Anhée	M03.5.01	Chargement de produits de carrière
CARRIERES DE LEFFE S.A.	Port de Maizeret	M15.5.01	Chargement de produits de carrière
DOLOMIES DE MARCHE-LES-DA	Zone portuaire de Sclayn	M19.5.02	Chargement de produits de carrière
DOLOMIES DE MARCHE-LES-DA	Port de Marche-les-Dames	M16.5.02	Chargement de produits de carrière
DOLOMIES DE MARCHE-LES-DA	Zone portuaire de Sclayn	M19.5.05	Chargement de produits de carrière
DOLOMIES DE MARCHE-LES-DA	Port de Marche-les-Dames	M16.5.01	Chargement de produits de carrière
DOLOMIES DE MARCHE-LES-DA	Port de Vezin	M20.5.01	Chargement de produits de carrière
DOLOMIES DE VILLERS-LE-GAM	Zone portuaire de Heer Agimont	M01.5.01	Chargement de produits de carrière
EURO-SERVICES SA	Zone portuaire d'Auvelais	S04.5.5	Terminal à containers
SAGREX - AGGREGATES ACTIVI	Zone portuaire de Lustin	M06.5.1	Chargement de produits de carrière

SAGREX - AGGREGATES ACTIVI	Port de Lives	M14.5.01	Chargement de produits de carrière
SAGREX - AGGREGATES ACTIVI	Zone portuaire de Beez	M13.5.02	Chargement de produits de carrière
SECY SA	Zone portuaire de Fidevoye	M04.5.01	Manutention de produits carriers

Produits sidérurgiques

Fonderies LECOMTE s.a.	Zone portuaire de Seilles	M22.5.56	Stockage dematériels et produits finis liés à la sidérurgie
Fonderies LECOMTE s.a.	Zone portuaire de Seilles	M22.5.28	Produits métallurgiques

Produits verriers

AGC Glass Europe SA - Moustie	Port de Moustier	S05.5.1	Usine de fabrication de verre feuilleté
-------------------------------	------------------	---------	---

Recyclage et déchets

BEP-ENVIRONNEMENT	Zone portuaire de Malonne	S12.5.05	Parc de recyclage
BEP-ENVIRONNEMENT	Zone portuaire de Floriffoux	S11.5.05	Chargement de déchets ménagers
HUBLET SPRL	Zone portuaire de Floriffoux	S.11.5.04	Centre de tri et de recyclage
HUBLET SPRL	Zone portuaire de Floriffoux	S11.5.1	Centre de tri et de recyclage
PECHE sprl	Zone portuaire de Sclaigieux	M21.5.04	Recyclage de matériaux de construction
VEOLIA ES MRC nv	Zone portuaire de Malonne	S12.5.04	Tri de déchets

Valorisation des terrains inoccupés

Terrain libres connectés à la voie d'eau et exploitables

Priorité	Zone portuaire	Nom du terrain	Type de berge	Longueur de quai	Superficie	Tonnage minimum réalisable	Remarques	Situation du terrain	Prévision de mise en service	Mesures de valorisation
Moyenne	Auvélais/ St Gobain Beez	St Gobain	Quai droit	110	770,00	17.270	Accès par route portuaire	Libre		Communication avec commune Andenne En cours de négociation pour déménagement à Seilles de l'activité de chantier naval Candidature d'une entreprise de recyclage de matériaux ferreux pour occupation du site de Beez
Forte			Tire à terre	0	6.617,00	0	portuaire	Libre		
Faible	Namèche		Berge naturelle	0	422,55	0		Libre		Communication Collaboration avec Prom'Andenne Collaboration avec commune Andenne
Moyenne	Seilles	Wanhériffe	Quai droit	191	10.595,00	39.245	Accès par route portuaire	Libre		Communication Collaboration avec Prom'Andenne Collaboration avec commune Andenne
Faible	Seilles	Amont tire-à-terre	Quai droit	45,51	3.324,00	10.151	Accès par route portuaire	réservé M&S		Communication Collaboration avec Prom'Andenne Collaboration avec commune Andenne
Forte	Seilles	MS3	Quai droit	200	16.437,00	46.437		Libre		Communication Collaboration avec Prom'Andenne Collaboration avec commune Andenne
Forte	Seilles	Brenner	Quai droit	134	13.267,00	33.367		En négociation	2017 ou +	Communication Collaboration avec Prom'Andenne Collaboration avec commune Andenne
Faible	Veizin	Entrée	Quai droit	205	3.075,00	33825	Zone verte en partie traversée par le passage vers la darse et la concession Zone inondable	libre		Communication Collaboration avec commune Andenne Collaboration avec commune Sambreville
Moyenne	Auvélais	Entrée bimodale	perché	0	16.000,00	16.000	accès au quai par la bimodale	libre		Communication Collaboration avec ADL Sambreville Collaboration avec commune Sambreville
Forte	Moignelée	Bonne espérance	Quai droit	130	13.500,00 40.000,00	59.500	disponible en juin 2016 Disponible en 2018	réhabilitation en cours		Communication Collaboration avec ADL Sambreville Collaboration avec commune Sambreville
		Total		1.016	124.008	255.795				

Terrains libres connectés à la voie d'eau, dont l'exploitation est faisable, mais rendue impossible par les nouvelles options arrêtées en matière d'affectation des terrains

Priorité	Zone portuaire	Nom du terrain	Type de berge	Longueur quai	Superficie	Tonnage minimum réalisable	Remarques	Situation du terrain	Prévision de mise en service	Mesures de valorisation	
Faible	Seilles	Roseurs	Quai droit	475,00	27.857,00	99.107,00	Projet European + habitations mené par la Ville d'Andenne. Impossibilité de chargement voie d'eau et d'implantation à long terme	Libre pour 40%		Occupation temporaire de 60% du site	
Moyenne	Gevrimes	Darse	Quai droit	40,00	6.034,00	12.034,00	Darse envasée Modification de plan de secteur en zone agricole Aléa d'inondation moyen (orange) Dépôts de terres des travaux du contournement d'Andenne	libre		Communication avec Prom'Andenne Collaboration avec commune d'Andenne Possibilité de zone de plaisance	
Faible	Auvelais	Maison éclusière	Perré	250,00	5.890,00	43.390,00	Terrain en zone d'habitat Maison insalubre	Libre		Collaboration avec Commune	
				765,00	39.781,00	154.531,00					

Terrains libres connectés à la voie d'eau mais non exploitables

Priorité	Zone portuaire	Nom du terrain	berge	quai	Superficie	minimum réalisable	Remarques	Situation du terrain	Prévision mise en service	Mesures de valorisation	
Faible	Mornimont	Triangle	Perré	250,00	11.642,00	49.142,00	Zone boisée en forte pollution vraisemblable bassin de produits de RAVeL	Libre		Zone 100% Nature Exploitation ligneuse à analyser	
Faible	Namèche	Aval	Berge	175,00	4.845,00	31.095,00	Accès limité PCA en vue de modifier la industrielle en zone verte convivialité Aléa d'inondation fort	Libre			
Faible	Namèche	Ilot	Berge	200,00	2.000,00	32.000,00	Accès limité Aléa d'inondation de fort (rouge à jaune)	Libre			
				625,00	18.487,00	112.237,00					

Terrains libres non connectés à la voie d'eau et exploitables

Priorité	Zone portuaire	Nom du terrain		Superficie (m2)	Remarque	Etat	Mesures de valorisation
Forte	Tamines	Pré des Haz 1		2.075,00	Zone commerciale	Weiss	Communication Collaboration avec ADL Collaboration avec Commune
Forte	Tamines	Pré des Haz 2		4.074,00	Zone commerciale	Libre	Communication Collaboration avec ADL Collaboration avec Commune
Forte	Seilles	Rue de Géron 21? maison PAN		1.184,00	Zone industrielle	juillet	Communication Collaboration avec Prom'Andenne Collaboration avec Commune
Faible	Vezih	Petit bois		6.000,00	Taillis - pollution historique	en cours de réhabilitation	En cours de réhabilitation par la SPAQUE
Forte	Tamines	Pré des Haz 44 (tiers)		906,00	Zone commerciale	juillet	Communication Collaboration avec Prom'Andenne Collaboration avec Commune
Forte	Tamines	Pré des Haz 3		3.659,00	Zone commerciale	Libre	Communication Collaboration avec ADL Collaboration avec Commune
				Total			17.898,00

Terrains libres non connectés à la voie d'eau, dont l'exploitation est faisable, mais rendue impossible pour des raisons techniques

Priorité	Zone portuaire	Nom du terrain	Superficie (m2)	Remarque	Etat	Mesures de valorisation
Forte Moyenne	Sclaigneaux Sclaigneaux	Maisier Petit Matelot	11.770,00 2.000,00	Pollution historique Projet de construction d'un pont sur la ligne ferroviaire	réhabilitation Libre	En cours de réhabilitation par SPAQUE 100% Nature avec la Ville d'Andenne - Zone mellifère
				Total		13.770,00

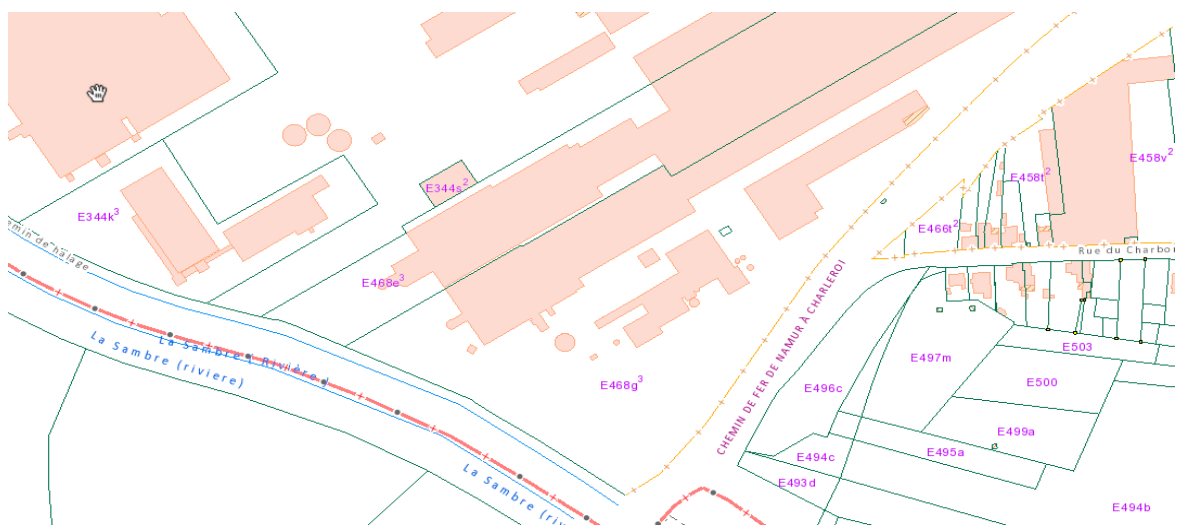
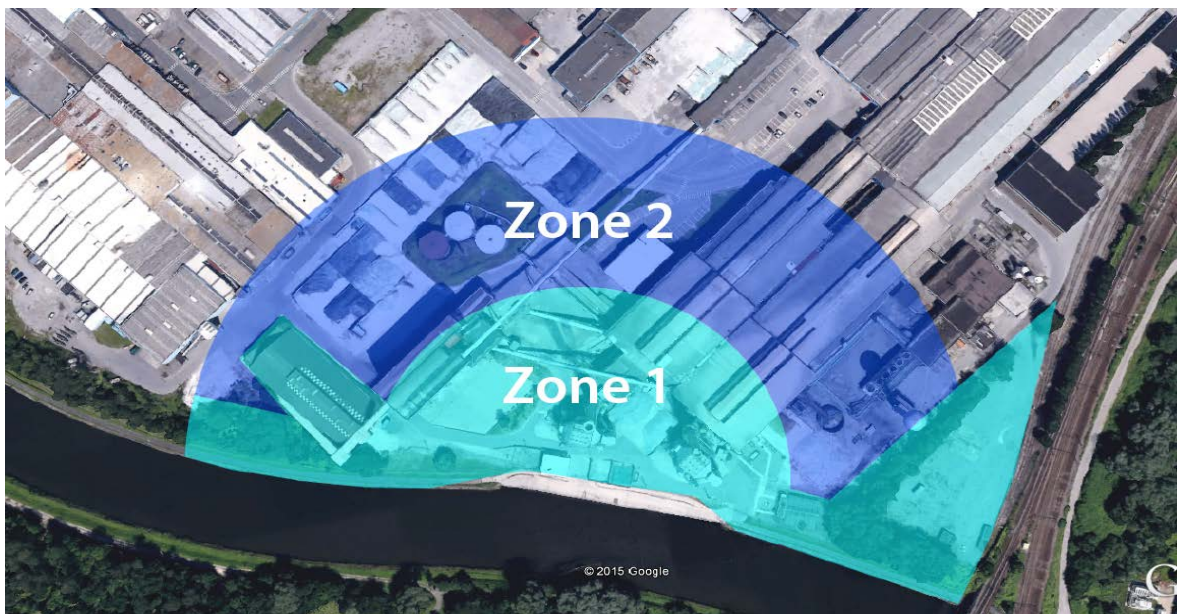
Terrains à acquérir

Terrains et sites à acquérir

	St Gobain	Joassin	Darse de Beauce	Ronet Centre de tir	Solvay	St Gobain / SitaSita	Casernes des pompiers	Dupont
Priorité	Elevée	Elevée	Elevée	Elevée	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Elevée
Commune	Sambreville	Floreffe	Namur	Namur	Sambreville	Sambreville	Sambreville	Namur
Connecté à la voie d'eau	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Berge existante	perré	perré	perré	perré	perré	quai en cours de construction	quai	perré vertical
RAVEI	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
Superficie (m ²)	A définir	18.300,00	18.300,00	27.800,00	44.888,00	320.000,00	10.620,00	9.479,00
Quai (m)	A créer	A créer	A créer	A créer	A créer	100	130	A créer
Etat du terrain	Joassin	Propriété Infrabel	Propriété Nationale	Propriété Défense Nationale	Libre	En cours de réhabilitation	Sain	Pollution
Construction	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non
Bâtiment	Non	Non	Non	Non	Non	Sita	Oui	Non
Accès	Via Joassin	Via N90	Via N90	A créer via N90	Accès direct	Rue des Glaces	Rue des Glaces	Pont de Florifoux
Voisinage	Entreprises	Entreprises	En face de zone habitée	Entreprises	Eloigné des riverains	Habitations à l'Est	Zone boisée, future prison	Habitations
Plan de secteur	Zone d'activité économique industrielle	Zone d'activité économique industrielle	Zone industrielle R.1.2*	Zone non affectée	Zone d'activité économique industrielle	Zone industrielle et zone verte	Zone d'activité économique industrielle	Zone industrielle R.1.2*
Estimation (€)	A estimer	Cession de parcelle : 0,00 €	A estimer	A estimer	A estimer	A estimer	A estimer	100.000,00 €

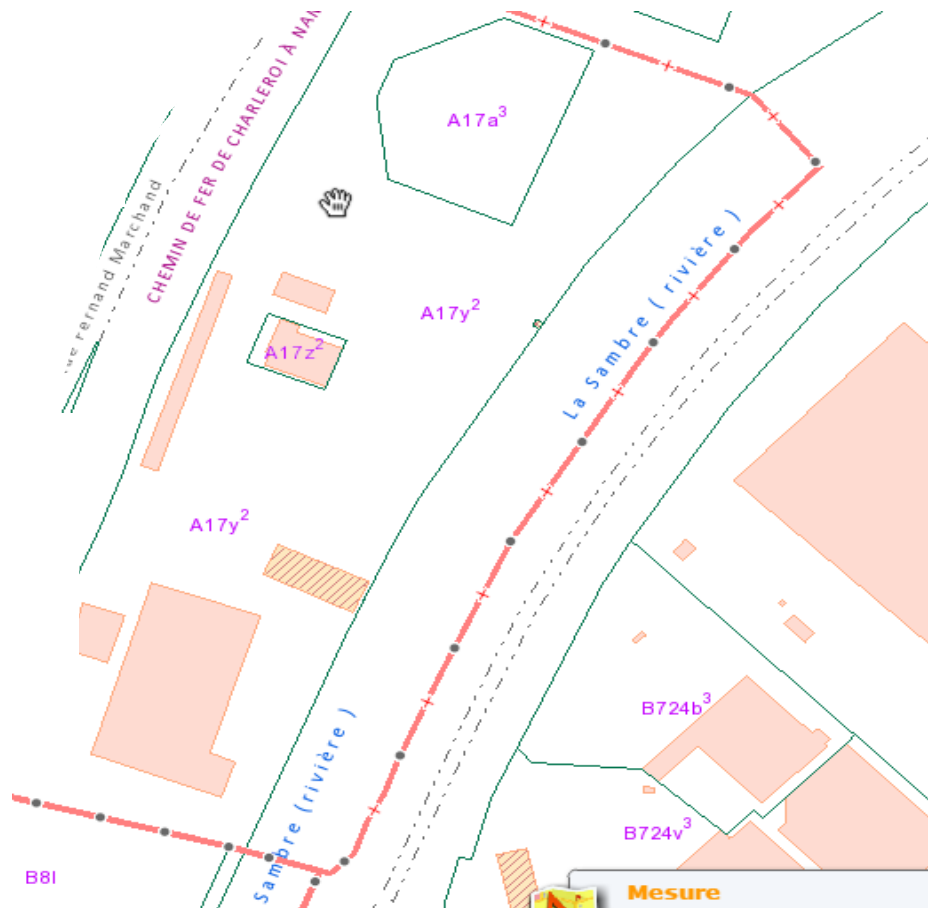
Terrain St Gobain - Commune de Sambreville

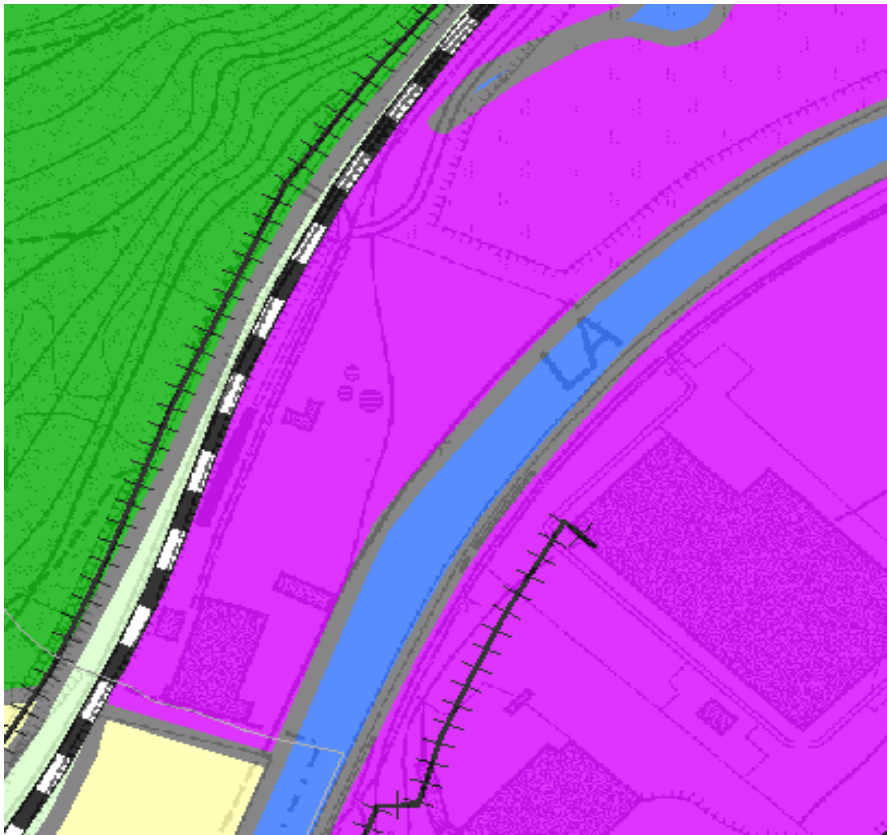
Zone portuaire	Auvelais / Saint Gobain
Concession portuaire (oui/non)	oui
quai/perre/berge naturelle	quai
Présence de RAVeL	oui, avec contournement
Superficie du terrain (m²)	30.000 m ² min
Longueur de quai	110 m
Etat de pollution	suspicion pollution
Construction oui/non	non (démolition prévue par SG)
Bâtiment	non
Accès	Difficile, à créer
Voisinage	caserne des pompiers
Plan de secteur	zone d'activité économique industrielle
Estimation €	A réaliser
parcelles n°	partie de parcelle E468g3 - E468e3 - E344k3
Risque d'inondation	néant



Terrain Joassin - Flawinne - Commune de Namur

Zone portuaire	A créer
Concession portuaire (oui/non)	oui
quai/perre/berge naturelle	perre
Présence de RAVeL	non
Superficie du terrain (m ²)	1500 m ² à définir
Longueur de quai	à créer : 150m
Etat de pollution	A vérifier
Construction oui/non	non
Bâtiment	non
Accès	Accès par les installations de la société Joassin
Voisinage	Entreprises
Plan de secteur	zone d'activité économique industrielle
Estimation €	0,00 € (cession d'une bande de terrain)
parcelles n°	partie de A17y2
Risque d'inondation	
Remarque :	





Terrain Solvay - Commune de Sambreville

Zone portuaire Auvélais

Concession oui ; contigu au terminal à container

quai/perre/beperré

Présence de R non

Superficie du 44.888 m²

Longueur de c à créer : 150m

Etat de pollut néant

Construction non

Bâtiment non

Accès Au départ de la N98, via la route d'accès au terminal à container

Voisinage Riverains éloignés

Plan de sector zone industrielle

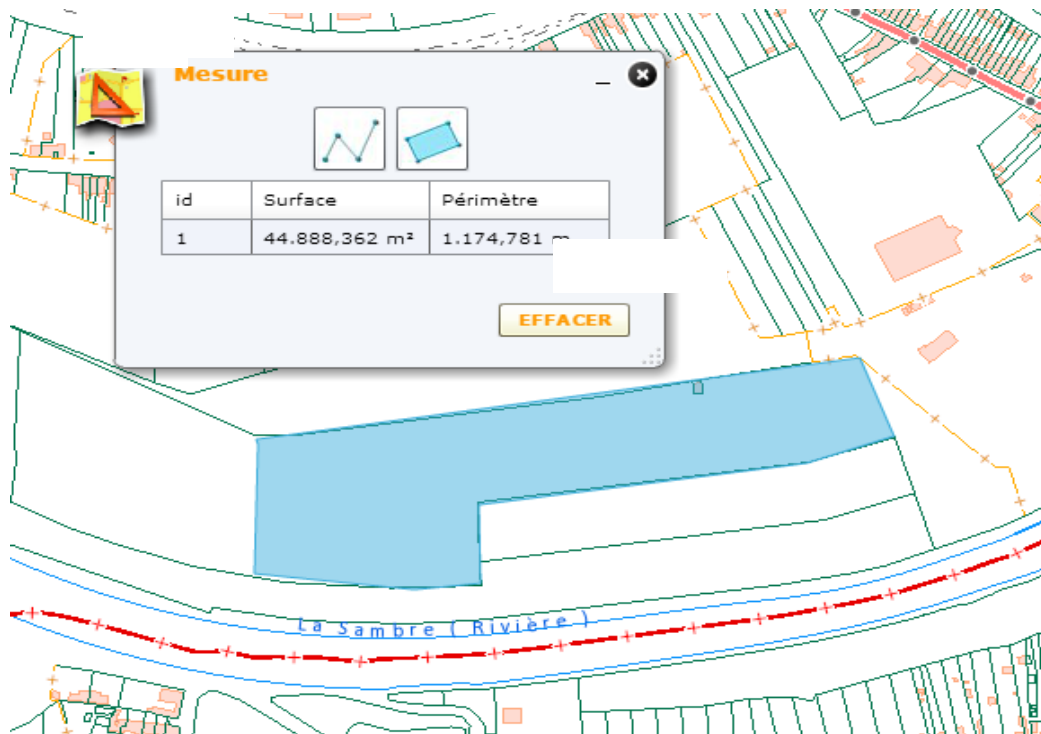
Estimation € à réaliser

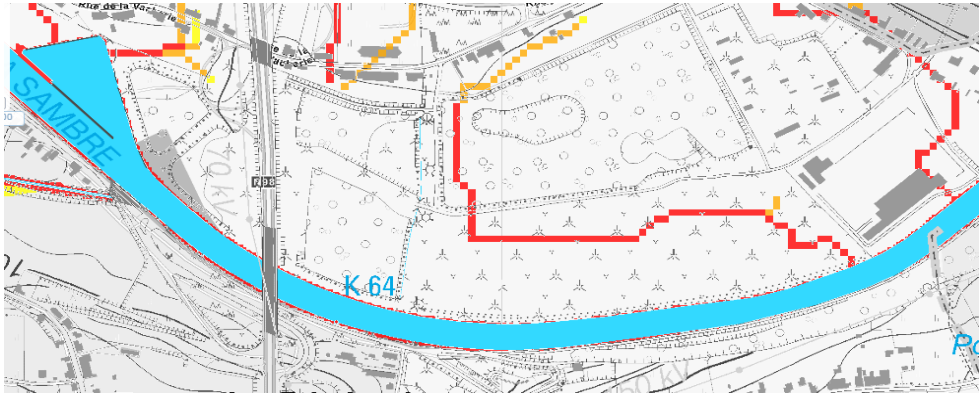
parcelles n° Auvélais 1 Div A5071 2

Risque d'inon Non

Remarque :







Terrain caserne des pompiers - Commune de Sambreville

Zone portuaire Auvelais

Concession portuaire oui
quai/perre/batiment Quai

Présence de R non

Superficie du terrain 44.888 m²

Longueur de cote 130m

Etat de pollution néant

Construction existante non

Bâtiment oui

Accès Au départ de la rue des glaces nationales

Voisinage Zone boisée

Plan de secteur zone industrielle et d'activités économiques

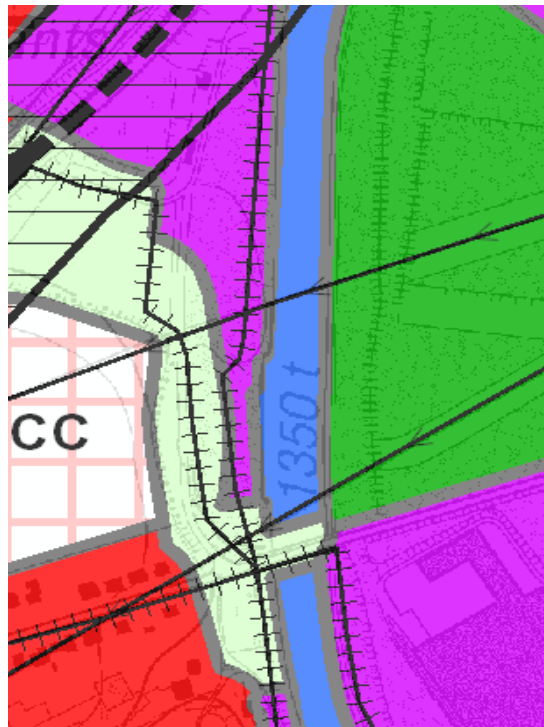
Estimation du coût € à réaliser

parcelles n° A106v, A106w, A106x, (A106a2+A104s+A104z)

Risque d'inondation Non

Remarque :





Terrain St Gobain / Sita - Commune de Sambreville

Zone portuaire Auvelais

Concession p oui

quai/perre/b quai en cours de construction

Présence de R non

Superficie du 320.000 m²

Longueur de c 100m

Etat de pollut en cours de réhabilitation

Construction non

Bâtiment Bâtiment Sita

Accès Rue des Glaces nationales

Voisinage Habitations à l'Est

Plan de secteu zone industrielle et zone verte

Estimation € à réaliser

parcelles n° Auvelais1DivA

Risque d'inon Non

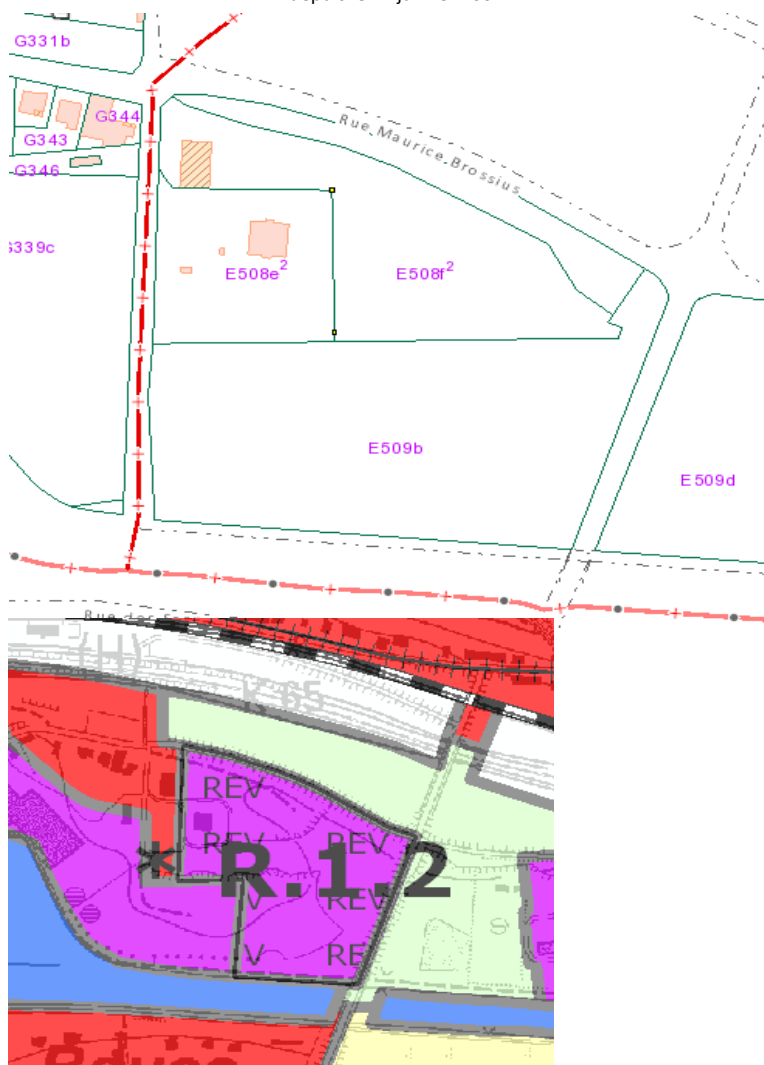
Remarque :



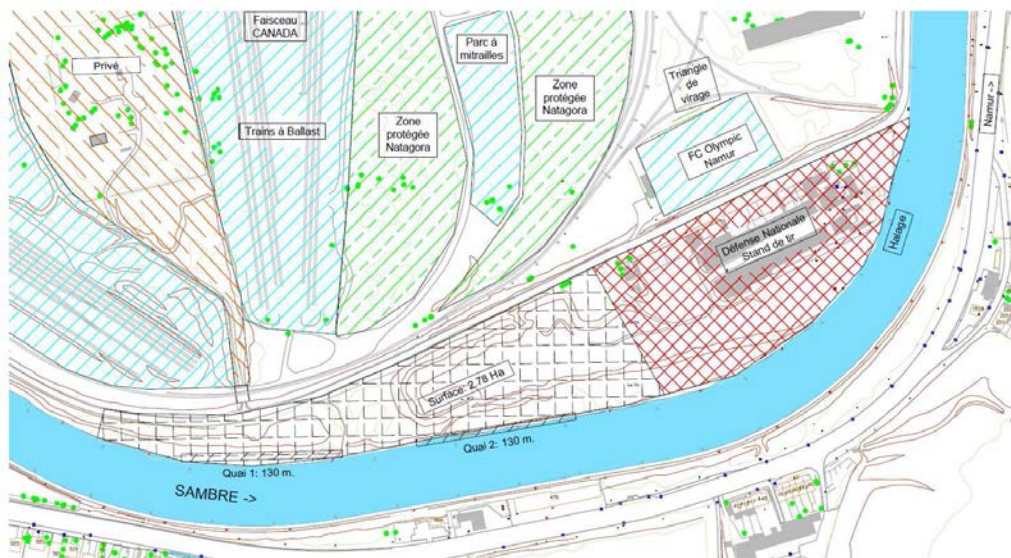
Terrain Dupont - rue Maurice Brossius - Commune de Namur

Zone portuaire	Malonne
Concession portuaire (oui/non)	oui
quai/perre/berge naturelle	perré
Présence de RAVeL	non
Superficie du terrain (m ²)	9.479 m ²
Longueur de quai	néant
Etat de pollution	suspicion de pollution
Construction oui/non	non
Bâtiment	non
Accès	Pont de Floriffoux
Voisinage	face à la darse de Beez
Plan de secteur	Zone industrielle R.1.2*
Estimation €	100.000 €
parcelles n°	Namur - Flawinne 5ème div E 508r2 hors entrepôt

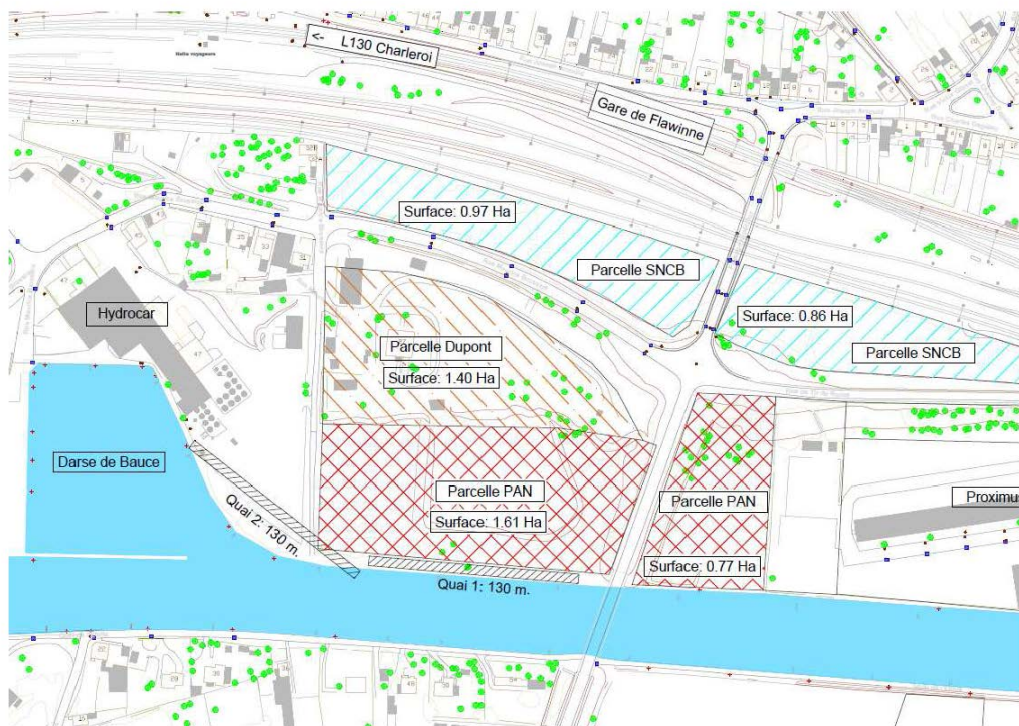
Risque d'inondation néant
Remarque : Terrain en vente depuis plusieurs années
Demande au SPW d'acquérir ce terrain depuis le 14 janvier 2001



Ronet : Terrain de tir (Propriété de la Défense Nationale)



Darse de Beauce



Darse de Beauce

